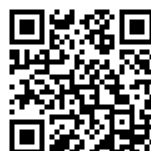
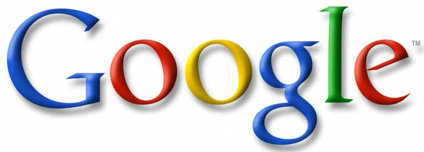




118

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

1882

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1882

MÉMOIRES

SUR LA THÉORIE

DES

FONCTIONS FUCHSIENNES

Par H. POINCARÉ

Membre titulaire



Dans une série de mémoires présentés à l'Académie des sciences (1[er] juin 1880, 14 et 21 février, 4 et 18 avril, 23 et 30 mai, 27 juin 1881), j'ai étudié une classe de fonctions dont les transcendantes elliptiques et modulaires ne sont que des cas particuliers et que j'ai appelées fonctions fuchsiennes. Mon intention est de résumer ici quelques-uns de mes résultats et de donner une idée générale des méthodes qui m'y ont fait arriver.

1. J'envisage une infinité de substitutions linéaires.

$$(1)\ z_k = \frac{\alpha_k z + \beta_k}{\gamma_k z + \delta_k}$$

L'indice K varie de *o* à l'infini de telle sorte que $z = z_o$; mais les substitutions sont rangées dans un ordre d'ailleurs arbitraire. Je recherche s'il existe une fonction F (z) uniforme et telle que

$$F(z_k) = F(z)$$

Il est clair que les substitutions linéaires (1) doivent former un groupe et que ce groupe doit être discontinu, c'est-à-dire que la partie du plan où la fonction F existe peut être divisée en régions R_0, R_1, R_k, telles que. lorsque z est intérieur à R_0, z_k soit intérieur à R_k.

A chacune des substitutions (1) correspond de la sorte une des régions R. A l'intérieur de chacune de ces régions se trouve l'un des points z_k. Ces divers points z_k s'appellent *points correspondants* de z. Ils seront aussi correspondants entre eux. Deux régions R seront dites limitrophes, lorsqu'elles seront contiguës tout le long d'un arc de leur périmètre. Si deux points correspondants sont dans deux régions limitrophes, je dirai qu'ils sont *limitrophes*. Les substitutions qui correspondront aux régions limitrophes de R_0 seront les *substitutions fondamentales*. Il est clair d'ailleurs que toutes les substitutions du groupe seront des combinaisons des substitutions fondamentales. Par conséquent, le groupe sera entièrement déterminé quand on connaîtra ces substitutions fondamentales.

2. J'appelle X l'axe des quantités réelles.

Je suis donc amené à chercher tous les groupes discontinus qui sont formés de substitutions linéaires ; et tout d'abord, ceux dont toutes les substitutions ont des coefficients réels et que j'appelle groupes fuchsiens. De pareilles substitutions conservent les angles, elles changent les

cercles en cercles et les cercles ayant leur centre sur X en cercles ayant leur centre sur X. Soient $\alpha_{,}$, β deux quantités imaginaires, α', β' leurs conjugués, je pose :

$$(\alpha, \beta) = \frac{\alpha - \alpha'}{\alpha - \beta'} \; \frac{\beta - \beta'}{\beta - \alpha'}$$

Envisageons deux arcs de cercle $\alpha\,\beta$ et $\gamma\,\delta$ ayant leurs centres sur X. Si l'on a :

$$(\alpha, \beta) = (\gamma, \delta)$$

il existera une substitution à coefficients réels qui changera $\alpha\,\beta$ en $\gamma\,\delta$; je l'appelle la substitution $(\alpha, \beta, \gamma, \delta)$.

Le groupe fuchsien étant discontinu, une portion du plan qui est la partie située au-dessus de X sera partagée en régions R_0, —— R_k, ainsi que je l'ai dit plus haut. Mais par un raisonnement très-simple, je montre qu'on peut toujours supposer que ces régions sont des polygones curvilignes situés tout entiers au-dessus de X et dont les côtés sont de deux sortes ; ceux de la 1re sorte sont des arcs de cercle ayant leur centre sur X, ceux de la 2e sorte sont des segments de l'axe X lui-même.

Deux côtés consécutifs de la 1re sorte seront ainsi séparés par un sommet situé au-dessus de X et que j'appelle sommet de la 1re catégorie, ou par un sommet situé sur X et que j'appelle sommet de la 2e catégorie, ou par un côté de la 2e sorte que j'appelle par extension sommet de la 3e catégorie.

Grâce à cette convention, il est clair que l'on rencontre, en suivant le périmètre du polygone, alternativement un côté de la 1[re] sorte et un sommet de l'une des trois catégories. Le côté qu'on rencontrera après un sommet donné sera le côté suivant, le sommet qu'on rencontrera ensuite sera le sommet suivant, etc.

Chacune des substitutions fondamentales du groupe changera le polygone curviligne R_0 en un polygone limitrophe, et par conséquent l'un des côtés de la 1[re] sorte $a\,b$ de R_0 en un autre côté $c\,d$ de ce même polygone. Cela montre que les côtés de la 1[re] sorte de R_0 sont en nombre pair et se répartissent en paires. Si deux côtés ab, cd, appartiennent à la même paire, ils sont dits conjugués et l'on doit avoir

$$(a, b) = (c, d).$$

Je vais maintenant répartir les sommets en cycles de la manière suivante. On partira d'un sommet quelconque, on envisagera le côté suivant, puis son conjugué, puis le sommet suivant, puis le côté suivant, puis son conjugué, puis le sommet suivant, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on revienne au sommet qui a servi de point de départ. Tous les sommets rencontrés de la sorte appartiendront à un même cycle. Il est clair que tous les sommets d'un même cycle devront appartenir à la même catégorie.

Un polygone R_0 (et le groupe fuchsien G correspondant) sera de la première famille si tous ses

sommets sont de la première catégorie; de la deuxième famille s'ils sont tous de la deuxième catégorie ; de la troisième s'ils sont tous de la troisième catégorie ; le polygone R_0 sera de la quatrième famille, s'il a des sommets de la deuxième et de la troisième catégorie ; de la cinquième s'il a des sommets de la première et de la troisième catégorie ; de la sixième s'il en a de la première et de la deuxième catégorie ; et enfin de la septième s'il en a de toutes les catégories.

Quand on connaît le polygone R_0 et la distribution de ses côtés en paires, le groupe fuchsien est entièrement déterminé, car on connaît ses substitutions fondamentales. Si par exemple ab, cd, sont deux côtés conjugués, l'une des substitutions fondamentales sera la substitution $(a, b, c, d,)$. On saura construire le polygone curviligne R qui sera contigu à R_0 le long de cd ; car ce sera le transformé de R_0 par la substitution $(a, b, c, d,)$. On saura construire de même tous les polygones limitrophes de R_0 le long d'un quelconque de ses côtés ; et tous les polygones limitrophes de ceux-ci, et ainsi de suite. Pour que le groupe soit discontinu, il faut que les polygones ainsi obtenus recouvrent toute la portion du plan située au-dessus de X et ne la recouvrent qu'une fois.

Soit A un point quelconque intérieur à R_0, B un point extérieur à R_0 mais situé au-dessus de X ; je joins A B par une courbe quelconque, A M B ne coupant pas X. Cette courbe sortira de R_0 par un

des côtés C_0 de ce polygone et l'on pourra construire, comme on l'a vu plus haut, le polygone R_1 limitrophe de R_0 le long de C_0; si la courbe sort encore de R_1 par un des côtés C_1 de ce polygone, on construira de même le polygone R_2 limitrophe de R_1 le long de C_1; je dis, qu'après un nombre fini d'opérations, on arrivera à un polygone R_n contenant à son intérieur le point B. Car si cela n'était pas, il y aurait un point de A M B dans le voisinage duquel les polygones R seraient infiniment petits. Or, on démontre qu'un polygone transformé de R_0 par une substitution linéaire à coefficients réels ne peut être infiniment petit que s'il est infiniment voisin de X.

Il reste à examiner si le polygone R_n obtenu est le même quel que soit A M B, ou (ce qui revient au même) s'il se réduit à R_0 quand A M B se réduit à un contour fermé A M A. Soit donc A M A un contour fermé quelconque; décomposons-le en une infinité de contours infiniment petits. Pour qu'en suivant A M A on retombe sur R_0, il suffit, qu'en parcourant un quelconque des contours infinitésimaux, on retombe sur le polygone d'où l'on est parti. Or, cela arrivera évidemment pour tout contour qui n'enveloppera aucun sommet de la première catégorie, et il suffit d'ailleurs d'étudier les contours H qui enveloppent les sommets de R_0; car le contour qui enveloppe un sommet de R_k se comportera comme celui qui enveloppe le sommet correspondant de R_0. Pour qu'en décrivant l'un quelconque des contours H, on retombe sur R_0,

il faut et il suffit que *la somme des angles du polygone de R_0 correspondant à des sommets de la 1re catégorie appartenant à un même cycle, soit une partie aliquote de 2π.*

3. Telle est la condition nécessaire et suffisante pour que R_0 donne naissance à un groupe fuchsien.

Citons quelques exemples de polygones R_0 conduisant à des groupes fuchsiens.

1er Cas. — Je suppose que R_0 soit un polygone de $2n$ côtés dont les sommets se succèdent dans l'ordre suivant $A_1 A_2 \ldots\ldots A_n, A_{n+1}, B_n, B_{n-1}, \ldots\ldots B_2 A_1$; les côtés $A_1 A_2$, $A_1 B_2$; $A_2 A_3$, $B_2 B_3$; .....; $A_k A_{k+1}$, $B_k B_{k+1}$; .....; $A_n A_{n+1}$, $B_n A_{n+1}$; seront conjugués, il y aura alors $n+1$ cycles formés respectivement des sommets

$$A_1;\ A_2, B_2;\ A_3, B_3;\ A_4, B_4;\ \ldots\ldots;\ A_n, B_n;\ A_{n+1}$$

On devra avoir :

$(A_1, A_2) = (A_1, B_2)$ $(A_k, A_{k+1}) = (B_k, B_{k+1})$ $(A_n, A_{n+1}) = (B_n, A_{n+1})$ et les angles A_1, $A_2 + B_2$, $A_3 + B_3 \ldots\ldots$, $A_n + B_n$, A_{n+1} devront être partie aliquotes de 2π.

2e Cas. — Je fais les mêmes hypothèses que dans le 1er cas, mais je suppose de plus que tous les sommets $A_1, A_2, \ldots\ldots A_{n+1}, B_n, B_{n-1}, \ldots\ldots B_2, A_1$ sont sur X et que tous les angles sont nuls.

3e Cas.— Je fais les mêmes hypothèses que dans le 1er cas, je suppose de plus que le polygone est symétrique par rapport à $A_1 A_{n+1}$ et que cette droite est perpendiculaire à X. M. Klein m'a fait l'honneur de m'écrire que ce cas particulier lui était connu depuis quelque temps, et que, sans avoir rien fait imprimer sur ce sujet, il y a fait une fois une allusion dans son cours.

4e Cas. — Je fais les mêmes hypothèses que dans le 3e cas et je suppose de plus $n=2$. Je retombe ainsi sur le cas étudié par M. Schwarz dans le tome LXXV du *Journal de Crelle*.

5e Cas. — Je suppose que les sommets du polygone R_0 sont successivement $A_1 A_2 \ldots\ldots A_{2n}$; et que les côtés opposés soient conjugués. On devra avoir alors :

$$(A_k, A_{k+1}) = (A_{n+k+1}, A_{n+k})$$

Si n est pair, tous les sommets appartiennent au même cycle et la somme de tous les angles doit être aliquote de 2π.

Si n est impair, il y a deux cycles, formés, l'un de tous les sommets de rang pair, l'autre de tous les sommets de rang impair. La somme de tous les angles de rang pair comme celle de tous les angles de rang impair devra être partie aliquote de 2π.

6e Cas. — L'un des cas particuliers les plus remarquables des groupes fuchsiens, c'est celui où les coefficients des substitutions (1) sont entiers;

c'est ce cas qui a fait l'objet des intéressantes recherches de M. Klein sur les fonctions modulaires.

4. J'appelle points singuliers d'un groupe fuchsien les points dans le voisinage desquels les polygones R sont infiniment petits ; pour les groupes des 1re, 2e et 6e familles, tout l'axe X est une ligne singulière ; pour ceux des autres familles les points singuliers sont isolés sur X, quoique en nombre infini.

Si G est de la 1re, de la 3e ou de la 5e famille ; je dirai qu'une fonction uniforme ne présente d'autres singularités que celles de G, si tous ses points singuliers sont ceux de ce groupe.

Supposons maintenant que G est de la 2e, de la 4e, de la 6e ou de la 7e famille, de la 2e par exemple pour fixer les idées. Il pourra toujours être regardé comme un cas particulier d'un groupe variable G′ satisfaisant aux conditions suivantes. Tous les groupes G′ seront isomorphes entre eux et dérivés d'un même nombre de substitutions fondamentales ; les coefficients de ces substitutions seront des fonctions rationnelles d'un paramètre u. Pour $u > o$, le groupe G′ sera de la 3e famille ; pour $u = o$, il se réduira à G et sera de la 2e famille. Je dirai alors qu'une fonction F(z) n'a d'autres singularités que celles de G quand elle pourra être regardée comme la limite d'une fonction F′(z) n'ayant d'autre singularité que celle de G′.

5. Outre les groupes fuchsiens, j'ai étudié dans

mes communications des 27 juin et 11 juillet les groupes discontinus formés de substitutions telles que (1), mais où α_k, β_k, γ_k, δ_k sont imaginaires. M. Klein ayant le premier donné un exemple remarquable de pareils groupes, je les ai appelés groupes kleinéens. Ne pouvant donner ici, faute d'espace, la manière de les former, je renverrai aux communications citées.

6. Envisageons le groupe fuchsien G et la décomposition correspondante de la portion du plan située au-dessus de X en polygones curvilignes R_0, R_1, ... Décomposons de même la partie du plan située au-dessous de X, en polygones curvilignes R'_0, R'_1, ... symétriques de R_0, R_1, ...

Soit :

$$t_k = \frac{z_k - \sqrt{-1}}{z_k + \sqrt{-1}} \qquad t = \frac{z - \sqrt{-1}}{z + \sqrt{-1}}$$

J'appelle respectivement fonction fuchsienne et fonction thétafuchsienne deux fonctions F (z) et $\Theta(z)$ uniformes, telles que :

$$F(z_k) = F(z) \quad \Theta(z_k) = \Theta(z)(\gamma_k z + \delta_k)^{2m}$$

(m étant un entier), et ne présentant d'autres singularités que celles de G.

Je dis d'abord qu'il existe de pareilles fonctions. Envisageons en effet la série :

$$(2) \quad \Sigma_k \, H\left(\frac{\alpha_k z + \beta_k}{\gamma_k z + \delta_k}\right)(\gamma_k z + \delta_k)^{-2m}(z_k + \sqrt{-1})^{-2m} = \theta($$

où m est un entier plus grand que 1, et où $H(z)$ est une fonction rationnelle de z n'ayant pas d'infini réel.

Je dis que cette série est convergente. Considérons d'abord la série :

$$(3) \quad \Sigma \text{ mod.} \left(\frac{dt_k}{dt}\right)^m$$

Envisageons une aire C_0 intérieure à R_0; quand z reste intérieur à C_0, z_k reste intérieur à une aire C_k, intérieure elle-même à R_k. Si z reste intérieur à C_0, t restera intérieur à une aire C'_0 et t_k à une certaine aire C'_k; et il est clair que les aires C' seront intérieures au cercle k, qui a pour centre l'origine et pour rayon l'unité, et n'empiéteront pas les unes sur les autres. La somme des airès C' est donc finie; c'est-à-dire que la série :

$$(4) \quad \Sigma C'_k$$

est convergente. Si C'_0 était infiniment petite, on aurait :

$$\frac{C'_k}{C'_0} = \text{mod.} \left(\frac{dt_k}{dt}\right)^2$$

C'_0 étant fini, $\frac{C'_k}{C'_0}$ sera compris entre la plus grande et la plus petite valeur que puisse prendre mod. $\left(\frac{dt_k}{dt}\right)^2$, quand t reste intérieur à C'_0. Mais on démontre que le rapport de cette plus grande et de cette plus petite valeur reste fini, quel que soit k. La série :

$$\Sigma \text{ la plus grande valeur de mod. } \left(\frac{dt_k}{dt}\right)^2$$

est donc convergente, et par conséquent il en est de même de Σ mod. $\left(\frac{dt_k}{dt}\right)^2$ et de la série (3).

Mais on a identiquement :

$$(z_k+\sqrt{-1})^{-2m}\,\mathrm{H}(z_k)\,(\gamma_k z+\delta_k)^{-2m}=\mathrm{H}\,(z_k)\left(\frac{dt_k}{dt}\right)^m(z+\sqrt{-1})^{-}$$

et le module de $(z+\sqrt{-1})^{-2m}\,\mathrm{H}\,(z_k)$ n'augmente pas indéfiniment avec k. La série (2) est donc convergente et sa somme est indépendante de l'ordre de ses termes. J'ai supposé que z était intérieur à R_0, mais le même raisonnement s'appliquerait dans tous les cas possibles, pourvu que z ne soit ni un infini de H, ni un point singulier de G.

La fonction définie par la série (2) est donc uniforme et n'a d'autres points singuliers essentiels que ceux de G. Si G est de la 1re, de la 2e ou de la 6e famille, elle n'existe qu'au-dessus de X, et toute cette droite est pour elle une ligne singulière essentielle. Si G est d'une autre famille, elle existe dans tout le plan, et ses points singuliers sont isolés, quoique en nombre infini.

Si G est de la 1re, de la 3e ou de la 5e familles, $\Theta\,(z)$ n'aura d'après la définition du § 4 d'autres singularités que celles de G. Si G est d'une autre autre famille, de la 2e par exemple, on l'envisagera comme un cas particulier d'un groupe variable G′,

ainsi qu'il est dit au § 4; la fonction $\Theta(z)$ sera alors un cas particulier d'une fonction $\Theta'(z)$ formée avec G', comme elle l'est avec G; on démontre que $\Theta'(z)$ est une fonction continue de u pour $u = o$ et pour $u > o$; d'où :

$$\Theta(z) = \lim. \Theta'(z).$$

Mais $\Theta'(z)$ n'a d'autres singularités que celles de G'; donc $\Theta(z)$ n'a, d'après la définition du § 4 d'autres singularités que celles de G.

Elle jouit d'ailleurs de la propriété

$$\Theta(z_k) = \Theta(z)(\gamma_k z + \delta_k)^{2m}.$$

C'est une fonction thétafuchsienne.

7. Il est facile de trouver le nombre des zéros et des infinis de $\Theta(z)$ intérieurs à R_0. Les infinis de $\Theta(z)$ sont en effet ceux des fonctions rationnelles $H(z_k)$. Considérons un quelconque des infinis de $H(z)$ situé au-dessus de X, et par conséquent dans l'un des polygones de R. A cet infini correspondra un infini de chacune des fonctions $H(z_k)$, et chacun de ces infinis sera dans un polygone R différent; l'un d'eux sera intérieur à R_0; il résulte de là que le nombre des infinis de $\Theta(z)$ intérieurs à R_0 est égal à celui des infinis de $H(z)$ supérieurs à X. Ce nombre est donc fini.

Pour avoir celui des zéros, on prendra l'intégrale :

$$\int \frac{\Theta'(z)\,dz}{\Theta(z)}$$

le long du périmètre de R_0. Si G est de la 1re, de la 3e ou de la 5e familles, ce calcul ne présente aucune difficulté, car la somme des intégrales prises le long de deux côtés conjugués de R_0 a une valeur très-simple.

Si G est d'une autre famille, on considérera $\Theta(z)$ de même qu'au § 4 comme un cas particulier de $\Theta'(z)$; la fonction Θ' étant continue pour $u \geqq o$, le nombre des zéros de Θ sera égal au nombre constant des zéros de Θ'. Dans tous les cas, on trouve que le nombre des zéros est fini.

8. Comme le quotient de deux fonctions théta-fuchsiennes correspondant à un même groupe G et à une même valeur de m est une fonction fuchsienne, l'existence des fonctions fuchsiennes se trouve démontrée. Ces fonctions ne pourront prendre à l'intérieur de chacune des régions R un nombre infini de fois la même valeur.

Soient deux fonctions fuchsiennes F et F_1 correspondant à un même groupe G; à chacune des valeurs de F correspondra un nombre fini de valeurs de F_1 et réciproquement, de telle sorte que F et F_1 seront liées par une relation algébrique. Toutes les fonctions fuchsiennes correspondant à un même groupe seront donc fonctions algébriques les unes des autres. Elles s'exprimeront

donc rationnellement en fonctions de deux d'entre elles que j'appelle x et y et entre lesquelles il y a une relation :

$$(5) \qquad f(x,y) = 0.$$

Le genre de cette relation est le genre du groupe G et des fonctions correspondantes.

Soit :

$$v = \sqrt{\frac{dx}{dz}}$$

la fonction $\frac{1}{v}\frac{d^2 v}{dx^2}$ sera une fonction fuchsienne et par conséquent une fonction rationnelle $\varphi(x, y)$ de x et de y. La fonction v est donc l'intégrale de l'équation linéaire :

$$(6) \qquad \frac{d^2 v}{dx^2} = v\,\varphi(x, y).$$

9. Si G est de la 1re, de la 2e ou de la 3e familles, et si H (z) n'a pas d'infini supérieur à X, la fonction $\Theta(z)$ n'a pas d'infini et est holomorphe dans toute la région située au-dessus de X, c'est-à-dire dans toute la région où elle existe. Elle peut donc toujours être représentée par une série ordonnée suivant les puissances de t.

Lorsque G est de la 1re famille, et si le nombre entier m reste constant, toutes les fonctions $\Theta(z)$ sans infini s'expriment linéairement par un nombre fini d'entre elles.

10. La première question qui se présente est la détermination du genre p de la relation (5). On

l'obtiendra en cherchant le nombre des cycles distincts que l'on peut faire décrire au point analytique (x, y) dans son plan multiple. Ce nombre est égal à 2 p. Je remarque d'abord que quand x, y décrit un cycle dans son plan, z décrit dans le sien un arc de courbe dont les extrémités sont des points correspondants α, α_1. On obtiendra donc tous les cycles en joignant un point α à chacun des points correspondants par tous les arcs de courbe possibles.

J'appellerai un pareil arc, arc cyclique. Un cycle évanouissant est un cycle qui n'enveloppe aucun point singulier; l'arc cyclique correspondant sera dit aussi évanouissant.

Je suppose, pour fixer les idées, que G soit de la 1re, de la 2e ou de la 5e famille. Il est clair qu'il faut rejeter d'abord tous les arcs de courbe dont les extrémités se confondent et qui se réduisent à un contour fermé; car on peut décomposer un pareil contour en contours infinitésimaux, et si z décrit un contour infinitésimal, (x, y) ne peut décrire qu'un cycle évanouissant. De même deux arcs de courbe $\alpha\, m\, \alpha_1$, $\alpha\, n\, \alpha_1$ ayant mêmes extrémités ne donneront pas naissance à deux cycles distincts, car le premier est équivalent au second, plus le contour fermé $\alpha_1\, n\, \alpha\, m\, \alpha_1$. J'obtiendrai donc tous les cycles distincts en joignant le point α à chacun des points correspondants par un seul arc de courbe.

Je dis de plus qu'il suffira de le joindre aux points correspondants limitrophes. En effet soit

α_i un point correspondant de α non limitrophe de α ; on pourra trouver une série de points correspondants :

$$\alpha\,\alpha_1\,\alpha_2\,\ldots\ldots\,\alpha_{i-1}\,\alpha_i$$

de telle façon que deux points consécutifs soient limitrophes. L'arc cyclique $\alpha\,\alpha_i$ sera alors la réunion des arcs cycliques $\alpha\;\alpha_1$, $\alpha_1\,\alpha_2$, ... $\alpha_k\,\alpha_{h+1}$, ... $\alpha_{i-1}\alpha_i$. Or les points $\alpha_k\,\alpha_{k+1}$ étant limitrophes, l'arc cyclique $\alpha_k\;\alpha_{k+1}$ sera équivalent à un arc $\alpha\;\alpha_r$, α_r étant limitrophe de α. Un cycle quelconque peut donc s'obtenir par une combinaison d'arcs cycliques tels que $\alpha\;\alpha_r$.

Soit maintenant R_1 le polygone dans lequel se trouve α_r ; ab le côté de R_0 qui le sépare de R_1 ; $a'b'$ son conjugué. Il est évident que les arcs cycliques aa', $\alpha\;\alpha_r$, bb' sont équivalents.

D'où la règle suivante pour former tous les cycles distincts :

On considère un sommet quelconque a, le côté suivant, son conjugué, le sommet suivant a' et on joint aa'.

Mais ce nombre de cycles distincts peut encore être réduit si l'on remarque :

1° Que si ab, $a'b'$ sont deux côtés conjugués, les arcs cycliques aa' et bb' sont équivalents ;

2° Que tout contour fermé est un arc cyclique *évanouissant ;*

3° Que si les points a et a' se confondent l'arc $a\;a'$ est évanouissant.

11. Appliquons ces principes à quelques exemples :

1° Supposons-nous placés dans le 1er cas du § 3 qui comprend le 2e, le 3e, et le 4e. En appliquant la règle précédente on trouve les arcs cycliques :

$$A_1A_1,\ A_2B_2,\ A_3B_3,\ \ldots\ldots,\ A_n B_n,\ A_{n+1} A_{n+1}.$$

Tous ces arcs sont équivalents, car $A_k A_{k+1}$, $B_k B_{k+1}$ étant conjugués, les cycles $A_k B_k$ et $A_{k+1} B_{k+1}$ sont équivalents. Mais l'arc $A_1 A_1$ est évanouissant. Le nombre des cycles distincts est donc nul; la relation (5) est de genre 0.

Dans ce cas, toutes les fonctions fuchsiennes s'expriment rationnellement au moyen de l'une d'entre elles que j'appelle x; et dans l'équation (6) φ devient une fonction rationnelle de x devenant infinie pour $n+1$ valeurs de x :

$$a_1 = F(A_1),\ a_2 = F(A_2) = F(B_2),\ a_3 = F(A_3) = F(B_3.)\ \ldots\ldots,\ a_{n+1} = F(A_n$$

Les points singuliers de l'équation (6) sont a_1, $a_2 \ldots\ldots a_{n+1}$. Si l'on n'est pas placé dans le 2e cas, les intégrales sont régulières dans le voisinage de chacun de ces points singuliers, et la différence des racines de l'équation déterminante est une partie aliquote de l'unité.

Dans le 2e cas, il peut arriver, ou bien que les intégrales soient irrégulières, ou bien qu'elles soient régulières et que les racines de l'équation déterminante soient égales. De plus, il est évident que, dans ce 2e cas, la fonction fuchsienne x ne

peut prendre aucune des valeurs $a_1, a_2, \ldots\ldots a_{n+1}$.

Le nombre des paramètres arbitraires dont on dispose est égal au nombre des conditions qu'on s'imposerait en assujettissant $a_1, a_2 \ldots\ldots a_{n+1}$ à avoir des valeurs déterminées. Mais une discussion spéciale est nécessaire pour savoir si on peut effectivement disposer de ces paramètres pour satisfaire à ces conditions. J'ai fait cette discussion dans quelques cas particuliers, et j'ai reconnu qu'on peut toujours obtenir pour $a_1, a_2, \ldots\ldots a_{n+1}$ des valeurs réelles données quelconques et que si $n = 4$, on peut obtenir pour a_1, a_2, a_3, a_4, des valeurs réelles ou imaginaires quelconques.

On peut donc toujours construire une fonction fuchsienne F (z) ne pouvant devenir égale à aucune des quantités

$$a_1, a_2 \ldots\ldots a_{n+1}$$

quelles que soient les valeurs réelles de ces quantités ; ou bien encore ne pouvant devenir égale à aucune des quantités

$$a_1, a_2, a_3, a_4$$

quelles que soient les valeurs réelles ou imaginaires de ces quantités.

2° Supposons-nous placés dans le 5e cas ;

Je dis que le genre de (5) sera $\frac{n}{2}$ si n est pair et $\frac{n-1}{2}$ si n est impair.

En effet, supposons d'abord pour fixer les idées $n = 4$. En appliquant la règle, on trouve les arcs cycliques

$$\begin{matrix} A_1 A_6 & A_3 A_8 & A_2 A_7 & A_1 A_4 \\ A_2 A_5 & A_4 A_7 & A_3 A_6 & A_8 A_5 \end{matrix}$$

Comme chaque arc de la première ligne est équivalent à celui qui est au-dessous de lui dans la 2e ligne, on peut s'en tenir aux 4 arcs de la 2e ligne, qui sont tous distincts. Le genre est donc égal à 2. C.Q.F.D.

Soit maintenant $n = 3$; en appliquant la règle on trouve les arcs cycliques :

$$\begin{matrix} A_1 A_5 & A_3 A_1 & A_5 A_3 \\ A_2 A_4 & A_4 A_6 & A_6 A_2 \end{matrix}$$

les arcs de la 2e ligne ne sont pas distincts de ceux de la 1re. Ceux de la 1re, eux-mêmes, ne sont pas distincts entre eux ; car, placés bout à bout dans l'ordre suivant,

$$A_1 A_5, \quad A_5 A_3, \quad A_3 A_1$$

ils forment un contour fermé.

Il reste donc deux cycles distincts et le genre est égal à 1. C.Q.F.D.

12. Je dis que n fonctions

$$\varphi_1(z), \varphi_2(z), \ldots\ldots \varphi_n(z)$$

sont des fonctions zétafuchsiennes, si elles sont uniformes, si elles jouissent de la propriété :

$$\varphi_\lambda(z_k) = A^{(k)}_{1.\lambda}\varphi_1(z) + A^{(k)}_{2.\lambda}\varphi_2(z) + \ldots\ldots + A^{(k)}_{n.\lambda}\varphi_n(z)$$

(les A étant des constantes, dont le déterminant soit égal à 1) et enfin si elles ne présentent d'autres singularités que celles de G.

Les substitutions linéaires :

$$y'_\lambda = A^{(k)}_{1.\lambda} y_1 + A^{(k)}_{2.\lambda} y_2 + \ldots\ldots + A^{(k)}_{n.\lambda} y_n$$

devront évidemment former un groupe H isomorphe à G.

J'appellerai :

$$a^{(k)}_{1.\lambda},\ a^{(k}_{2.\lambda},\ \ldots\ldots\ a^{(k)}_{n.\lambda}$$

les mineurs du déterminant des $A^{(k)}$.

Cela posé, je considère les groupes G et H comme donnés, et j'envisage n fonctions rationnelles de z, $H_1(z)$, $H_2(z)$ ..... $H_n(z)$ convenablement choisies.

Je forme les n séries :

$$(7)\quad \Phi_\lambda(z) = \Sigma_k \left[a^{(k)}_{\lambda.1} H_1(z_k) + a^{(k)}_{\lambda.2} H_2(z_k) + \ldots\ldots + a^{(k)}_{\lambda.n} H_n(z_k)\right] \left(\gamma_k z + \delta_k\right)^{-2m}$$

Ces séries sont convergentes pourvu que m soit assez grand.

Elles jouissent de la propriété :

$$\Phi_\lambda(z_k) = \left[A^{(k)}_{1.\lambda}\Phi_1(z) + A^{(k)}_{2.\lambda}\Phi_2(z) + \ldots\ldots + A^{(k)}_{n.\lambda}\Phi_n(z)\right] \left(\gamma_k z + \delta_k\right)^{2m}$$

On démontre dans tous les cas possibles (comme pour les fonctions thétafuchsiennes) que ces fonctions n'ont d'autres singularités que celles de G. Les fonctions

$$\varphi\lambda(z) = \frac{\Phi\lambda(z)}{\Theta(z)}$$

où $\Theta(z)$ est une fonction thétafuchsienne quelconque, sont alors des fonctions zétafuchsiennes.

Il est clair que tout déterminant à n lignes, où chaque ligne sera formée d'un système de n fonctions zétafuchsiennes, sera lui-même une fonction fuchsienne. D'autre part, si x est la fonction fuchsienne définie au § 8, les dérivées d'ordre m des $\varphi\lambda(z)$ par rapport à x formeront un système de n fonctions zétafuchsiennes.

Il résulte de là qu'un système de n fonctions zétafuchsiennes

$$\varphi_1, \varphi_2 \ldots\ldots \varphi_n$$

satisfait à une équation linéaire de la forme :

$$\frac{d_n\varphi}{dx^n} + P_2\frac{d^{n-2}\varphi}{dx^{n-2}} + P_3\frac{d^{n-3}\varphi}{dx^{n-3}} + \ldots\ldots + P_{n-1}\frac{d\varphi}{dx} + P_n\varphi = o$$

où les P sont rationnels en x et y.

13. Comment peut-on reconnaître quelles sont les équations linéaires qui sont intégrales par les fonctions zétafuchsiennes? Je ne puis examiner cette question dans toute sa généralité sans dépas-

ser les bornes que je m'impose dans ce résumé. Je me bornerai à quelques exemples.

Considérons l'équation :

$$(8)\ \frac{d^n v}{d x^n} + P_2 \frac{d^{n-2} v}{d x^{n-2}} + \ldots\ldots + P_n v = o$$

où les P sont rationnels.

1° Supposons d'abord qu'elle ne présente que des points singuliers réels.

Soient :

$$a_1,\ a_2 \ldots\ldots a_p$$

Ces points singuliers; d'après ce que nous avons vu plus haut, nous pouvons toujours construire une fonction fuchsienne

$$x = f(z)$$

ne pouvant prendre aucune des valeurs :

$$a_1,\ a_2,\ \ldots\ldots a_p$$

Si on substitue $f(z)$ à la place de x dans l'équation (8), il est clair que les intégrales de ces équations seront des fonctions zétafuchsiennes de z. Une remarque importante, c'est que ces fonctions zétafuchsiennes peuvent être représentées par une série ordonnée suivant les puissances de t et *toujours convergente.*

Toute fonction algébrique pouvant être regardée comme l'intégrale d'une équation linéaire à coefficients rationnels, le même procédé permet, *si tous les points singuliers sont réels,* d'exprimer

par des fonctions uniformes d'une variable auxiliaire, les coordonnées des points d'une courbe algébrique.

2° Supposons maintenant que tous les points singuliers soient sur différents cercles qui *se coupent en deux points a et b sous des angles commensurables avec 2π.*

Je puis, par un changement de variable très-simple, amener tous les points singuliers à avoir des arguments commensurables.

Soient :

$$a_1, a_2 \ldots\ldots a_p$$

ces points singuliers. Supposons que tous leurs arguments soient multiples de $\frac{2\pi}{n}$; les quantités :

$$a_1^n, a_2^n, \ldots\ldots a_p^n$$

seront réelles. On pourra construire une fonction fuchsienne $f(z)$ ne pouvant prendre aucune des valeurs *réelles.*

$$o, a_1^n, a_2^n, \ldots\ldots a_p^n, \infty$$

Comme $f(z)$ ne peut devenir ni nul, ni infini, $\sqrt[n]{f(z)}$ sera uniforme en z; et comme $f(z)$ ne peut prendre aucune des valeurs :

$$a_1^n, a_2^n, \ldots\ldots a_p^n$$

$\sqrt[n]{f(z)}$ ne pourra prendre aucune des valeurs a_1, $a_2, \ldots\ldots a_p$. Si donc on substitue $\sqrt[n]{f(z)}$ à la place

de x dans l'équation (8), les intégrales de cette équation seront fonctions zétafuchsiennes de z.

3° Nous avons vu plus haut qu'on pouvait toujours construire une fonction fuchsienne ne pouvant devenir égale à aucune des quatre quantités :

$$a_1, a_2, a_3, a_4$$

quelles que soient les valeurs réelles ou imaginaires de ces quantités. On en déduirait, par un raisonnement tout semblable à ceux qui précèdent, que les fonctions zétafuchsiennes permettent d'intégrer toutes les équations linéaires à coefficients rationnels, toutes les fois qu'il n'y a que quatre points singuliers.

14. Tout ce qui est relatif à la convergence des séries (2) et (7) s'applique encore, si le groupe G est un groupe kleinéen quelconque. On peut donc définir des fonctions thétakleinéennes, kleinéennes et zétakleinéennes, analogues aux fonctions thétafuchsiennes, fuchsiennes et zétafuchsiennes, et susceptibles des mêmes applications.

L'intégration d'une équation linéaire pourra, dans un très-grand nombre de cas (1), s'effectuer d'une infinité de manières à l'aide des fonctions zétafuchsiennes et zétakleinéennes; ce qui permet

(1) J'ai démontré dans ma communication du 8 août que les fonctions zétafuchiennes intègrent toutes les équations linéaires à coefficients algébriques.

d'établir entre ces fonctions une infinité de relations que le défaut d'espace ne me permet pas d'étudier dans ce résumé.

15. Une autre application des fonctions fuchsiennes est le calcul des intégrales abéliennes de première espèce. Reprenons, en effet, les deux fonctions fuchsiennes x et y définies au § 8 et liées par la relation (5).

Soit :

$$\int g(x, y)\, dx$$

une intégrale abélienne de première espèce quelconque. Ce sera une fonction de z que j'appellerai G (z). On démontre aisément que si le groupe G est de la 1[re], de la 2[e] ou de la 6[e] familles, G (z) est une fonction holomorphe de z, toutes les fois que z est au-dessus de X; cette fonction jouit de la propriété

$$G(z_k) - G(z) = \text{constante}.$$

Il est clair d'ailleurs que G (z) peut être représenté par une série ordonnée suivant les puissances de t et toujours convergente.

16. Je ne parlerai pas ici des applications arithmétiques des fonctions fuchsiennes, me bornant à renvoyer à mes notes sur les Invariants arithmétiques et sur l'application de la géométrie non-euclidienne à la théorie des formes quadratiques (Association

française pour l'avancement des sciences, Congrès d'Alger). Les Invariants arithmétiques se ramènent très-aisément aux fonctions thétafuchsiennes, et on peut ramener aussi aux groupes fuchsiens les groupes de substitutions linéaires à coefficients entiers, qui reproduisent une forme quadratique ternaire indéfinie à coefficients entiers (1).

(1) Il existe une expression très-simple du genre p de la relation (5). J'appelle $2n$ le nombre des côtés de la 1re sorte, q celui des côtés de la 2e sorte, a celui des cycles formés de sommets de la 1re ou de la 2e catégorie, b celui des cycles formés d'un nombre impair de sommets de la 3e catégorie, c celui des cycles formés d'un nombre pair de sommets de la 3e catégorie; on trouve :

$$2p = n - a + 1$$

pour les fonctions de la 1re, de la 2e et de la 6e famille, et

$$2p = 2n - 2a - 2c - + q - b$$

pour les fonctions des autres familles.



SUR UNE

NOUVELLE FLAMME SENSIBLE

Par V. NEYRENEUF,

Membre titulaire.



INTRODUCTION.

Les flammes sensibles découvertes par Lecomte, étudiées par Tyndall et Barrett (1), exigent pour leur production des pressions supérieures à celle que possède ordinairement le gaz d'éclairage, et, par suite, ne peuvent pas, sans complication d'appareils, conserver longtemps la même sensibilité. Leurs grandes dimensions en rendent le maniement incommode ; enfin on ne peut les obtenir que par des tâtonnements heureux : aucune règle fixe et bien définie n'étant indiquée pour leur formation.

La flamme de M. Govi (2) n'exige que la pression ordinaire du gaz. Elle peut se sensibiliser par une manipulation facile et sûre ; mais l'agitation de l'air est à redouter pour sa constance, et son

(1) *Le son*, par Tyndall.

(2) *Journal de Physique*, t. II.

étendue est trop considérable pour qu'elle puisse se prêter avec avantage à des expériences sur la variation d'intensité de vibrations sonores. Il faut reconnaître, du reste, que les physiciens dont je viens de parler se sont uniquement préoccupés d'avoir des flammes très-sensibles.

Dans le cours de recherches sur l'*écoulement des gaz et sur quelques propriétés des flammes* (1), j'ai eu l'occasion de réaliser une flamme sensible, plus simple et aussi sûre que celle de M. Govi, d'étendue aussi petite que l'on veut, et garantie des agitations de l'air. Cette flamme est susceptible, par la simple manœuvre d'un robinet, d'être douée de la sensibilité la plus exquise ou de n'être actionnée que par des sons très-intenses, en passant par toutes les sensibilités intermédiaires. Grâce à cette propriété, j'ai pu, en me servant de cette flamme, rendre visibles pour tout un auditoire les phénomènes de la réflexion et de la réfraction du son, comme aussi ceux des interférences sonores (2). Les études que je poursuis en ce moment ont pour objet de parvenir à évaluer par son moyen l'intensité des ondes sonores et de découvrir ainsi les lois relatives à l'écoulement du son dans les tuyaux cylindriques, la perte d'intensité par réflexion sous des angles variables, enfin l'absorption par différents milieux.

Le plan est vaste et les résultats recherchés d'une grande importance; aussi est-il indispen-

(1) *Annales de Chimie et de Physique.*

(2) *Journal de Physique,* t. X.

sable de bien connaître l'instrument qui va nous permettre d'effectuer des mesures aussi délicates. C'est cette étude que je vais entreprendre ici.

PREMIÈRE FORME DE LA FLAMME SENSIBLE.

Prenons un bec Bunsen ordinaire ; tournons la virole, de manière à masquer les prises d'air, et produisons la flamme blanche que tout le monde connaît. Si nous venons, par le jeu du robinet de prise, à diminuer graduellement l'écoulement du gaz, nous pourrons, à partir d'un abaissement suffisant de pression, observer successivement les apparences suivantes :

1° La flamme brûle à plein bec, mais elle est agitée et comme animée d'un mouvement giratoire autour des bords. Un son émis rend à la flamme son allure régulière. C'est un cas de sensibilité inverse analogue à ceux constatés par Tyndall.

2° L'agitation précédente se modifie en des transformations périodiques. A un soubresaut succède une période de calme, puis vient un nouveau soubresaut, et ainsi de suite. Ici encore sensibilité inverse.

3° La flamme se divise en deux : l'une extérieure, plus allongée et plus pâle ; l'autre rentrante, échauffant rapidement les parois du bec. Les vibrations sonores rabaissent la première, exaltent la seconde, de manière à reconstituer une flamme unique ordinaire.

La figure (1) représente la section de cette double flamme, dont la sensibilité est la plus grande et la plus facilement visible, et qui constitue la flamme sensible proprement dite, dont il sera surtout question ici.

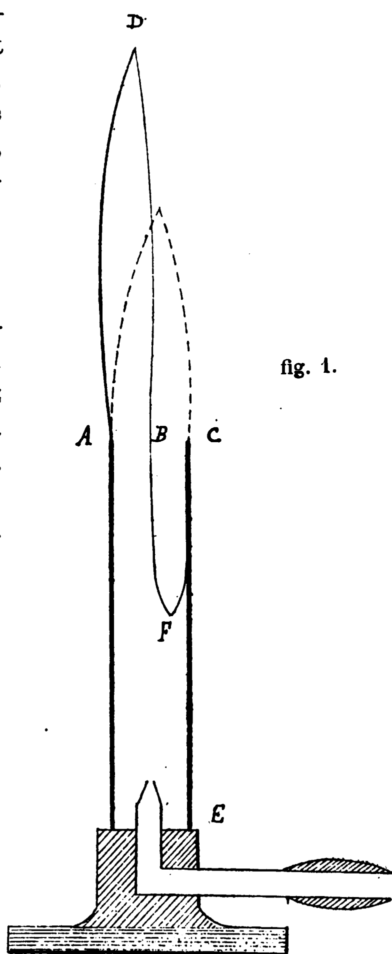


fig. 1.

En A B D, flamme extérieure.

En B C F, flamme rentrante de combustion inverse, puisque le gaz comburant occupe la partie centrale de la flamme.

Le contour pointillé représente la modification qu'amène l'émission d'un son.

Les produits de combustion de la flamme rentrante descendent jusqu'en E, où l'on voit, en opérant avec un tube de verre, se former rapidement un dépôt d'abondante rosée. De là, ils sont entraînés verticalement et se mêlent à la flamme extérieure qu'ils pâlissent.

4° La flamme extérieure et la flamme intérieure diminuent toutes deux; on voit remonter le sommet F de la flamme en même temps que B C diminue. La sensibilité n'est plus aussi exquise et diminue graduellement.

5° Les deux flammes se rejoignent et n'en forment plus qu'une tout à fait insensible. A partir de ce moment, rien n'est à signaler.

EXPÉRIENCES POUR EXPLIQUER LA FORMATION DE LA FLAMME SENSIBLE.

Continuons, avant toute explication théorique, à rendre compte de quelques expériences, dont nous tirerons parti pour cette explication même.

Rien d'essentiel ne doit être attribué à la combustion, et la rentrée de l'air, pour une pression convenable, se fait par B C, quand le gaz et l'air sont en présence à la température ordinaire. Il suffit, pour s'en convaincre, d'enflammer le gaz au-dessus de A C, après avoir interposé entre l'ouverture et la flamme une toile métallique. La sensibilité reste intacte dans ces conditions.

La flamme extérieure n'agit pas par sa verticalité pour établir, comme dans des circonstances étudiées ailleurs (*loc. cit.*), une variation de vitesse en relation avec des différences de niveau. On peut, en effet, impunément écraser cette flamme au moyen d'une plaque métallique mise très-près de l'ouverture.

Aucune influence analogue ne peut être invo-

quée en considérant l'écoulement dans le bec seul ; car on peut, sans altérer ni la sensibilité, ni même l'apparence relative des flammes extérieures et intérieures, coucher horizontalement le bec et le renverser même verticalement, l'ouverture en bas.

Nous avons sans doute affaire ici à une action d'entraînement se rapportant aux expériences de R. Mallet (Institut, 1836, p. 7), et utilisée journellement dans l'emploi des souffleries à gaz. Une différence essentielle est cependant à établir, puisque les effets ordinaires d'entraînement sont, en général, d'autant plus intenses que l'écoulement est plus rapide, tandis que nous ne les obtenons ici que pour une pression déterminée qui ne dépasse pas quelques millimètres d'eau.

Ajoutons encore la remarque suivante. Il est avantageux, pour réaliser une bonne flamme sensible, de relier le bec au robinet de prise par un long caoutchouc, de telle sorte que l'on n'utilise certainement pas l'excès de vitesse qui se manifeste par une diminution brusque de section, lorsqu'un régime régulier est établi. J'ai mesuré, au moyen d'un manomètre installé en dérivation très-près du bec, les pressions successives correspondantes aux apparences des n°s 1, 2, 3 et 4, et constaté toujours une diminution notable pour passer d'une apparence à la suivante.

Il devenait nécessaire, en présence de ces constatations, d'étudier les conditions d'écoulement d'un gaz sortant par un petit orifice, pour aboutir dans un tube cylindrique de section plus

considérable. Les expériences sont faciles à imaginer, et il suffira d'indiquer les principaux résultats.

a. Avec un tube gros et court, l'écoulement du gaz d'éclairage donne lieu à la formation d'une veine ovoïde intérieure, surmontée d'un étranglement assez marqué au niveau des bords supérieurs du tube, et suivie d'une portion s'épanouissant à la manière ordinaire. En même temps, l'air rentre et pénètre jusqu'au fond du tube en suivant les parois. Toutes ces particularités peuvent être rendues visibles au moyen de fumée de tabac et mieux en faisant brûler le gaz, qui donne une flamme partant du bec intérieur.

b. L'étranglement dû à l'appel latéral de l'air au niveau des bords supérieurs du tube cylindrique, est d'autant moins prononcé que le robinet de prise est moins ouvert, tandis que la veine ovoïde, dans ces conditions, augmente de plus en plus. Il arrive un moment où cette dernière remplit toute la tubulure; dès lors, le courant descendant d'air cesse de se manifester.

c. Un tube de même diamètre que le précédent, mais de hauteur plus grande, donne, comme on doit s'y attendre, une veine dilatée intérieure presque cylindrique. La contraction à la base de la flamme extérieure est presque insensible. Si la longueur est suffisante, nous n'aurons plus de

rentrée pariétale de l'air, le gaz suffisant à lui seul, à cause du frottement qu'il éprouve, pour remplir la capacité totale du tube cylindrique. Il doit y avoir alors des remous assez prononcés dans l'intérieur du tube, puisque le gaz doit fournir à l'appel que produit la sortie du gaz par le bec intérieur.

d. On conçoit sans peine un état limite tel que la portion cylindrique dilatée de la veine intérieure vienne, vers la région voisine des bords supérieurs, en contact avec les parois, de telle sorte que l'aspiration porte encore sur le gaz seul, mais tel aussi que la plus petite diminution dans l'épanouissement permette à l'air de s'introduire. Si l'on admet de plus une légère dissymétrie et des bords du bec et du jet gazeux, on s'expliquera les agitations de la flamme, les soubresauts périodiques et aussi le système des deux flammes inverses accompagnant une faible diminution de dépense.

e. La rentrée de l'air va augmenter d'abord à mesure que l'épanouissement de la veine gazeuse diminuera, pour diminuer bientôt, lorsque la vitesse de sortie ne sera plus suffisante pour donner un appel énergique; et lorsque la force d'expansion du gaz aura pris une action prépondérante, l'air ne rentrera plus, la flamme ordinaire reparaîtra.

f. L'air, dans ces différentes circonstances, pénètre-t-il jusqu'à la base du bec? Oui, sans doute,

car l'appel est d'autant plus grand, et la force expansive d'autant plus petite, que l'on se rapproche plus de l'orifice de sortie. Du reste, alors même que la flamme intérieure ne se traduit plus que par une légère dépression, on constate encore dans un tube de verre un dépôt de rosée jusqu'au fond. La combustion par la chaleur qu'elle développe, par les produits qui l'accompagnent, exalte sans doute le courant principal ; mais cette exaltation doit aussi être attribuée à l'air seul quand on expérimente à la température ordinaire, et il est digne de remarque qu'une veine puisse s'exalter par l'aspiration qu'elle détermine. Nous avons cité d'autres exemples où le même phénomène se produit (voir *loco citato*).

g. Nous avons invoqué au paragraphe *d* l'existence d'une certaine dissymétrie soit des bords, soit de la veine gazeuse interne. Elle existe toujours sans qu'on ait besoin de se préoccuper de l'établir. On doit remarquer, à ce propos, que la résistance que le frottement contre les parois introduit est telle qu'il suffit d'une inclinaison un peu marquée du bec central sur l'axe du tube cylindrique, pour rendre impossible la réalisation des divers cas de flammes sensibles.

h. Nous n'avons pas donné les dimensions du tube cylindrique, l'ouverture du bec intérieur, ni la pression, pour les divers résultats indiqués plus haut. Il est facile de comprendre que ces

trois éléments ont une influence considérable, et que, pour une pression initiale très-faible avec un gros orifice de sortie, il faudra prendre un tube cylindrique fort large. Mais quelques essais faciles d'expériences suffisent pour déterminer le 3e élément, quand on se donne les deux autres.

AUTRES FLAMMES SENSIBLES.

Si des courants de sens inverses, des remous produisent, dans le cas de tubes ouverts à leur partie supérieure, des milieux sensibles aux vibrations sonores, il semble naturel d'admettre que rien ne doit être essentiellement changé, quand les courants sont de même sens, comme cela se produit dans un bec Bunsen dont les prises d'air sont laissées béantes.

Produisons une flamme sensible (n° 3) et ouvrons ensuite graduellement les prises d'air. D'abord, rien ne paraît changé, sauf l'éclat de la flamme, puis la sensibilité disparaît, la flamme brûlant à plein bec. Lorsque l'accès de l'air est devenu assez facile, la sensibilité est revenue sans formation de flamme rentrante. On distingue seulement, à l'endroit où elle se produisait, une légère dépression qui indique encore une allure irrégulière dans les diverses parties de la flamme. Dans ce cas, comme dans les précédents, l'action des vibrations sonores se traduit par un rabattement de la flamme. Il est ici singulièrement rapide, et demande de l'attention pour être observé. A

partir de la pression correspondante à la flamme sensible, la sensibilité diminue rapidement à mesure que l'on ouvre le robinet de prise; sans doute que les vitesses et de l'air et du gaz deviennent alors trop grandes pour que les rabattements soient sensibles.

Deux particularités intéressantes sont à signaler, relativement à ces flammes à prises d'air inférieures.

1° Lorsqu'on cherche à réaliser une flamme sensible de petite étendue par l'emploi d'un tube cylindrique de petit diamètre, il est avantageux de pratiquer au niveau du bec intérieur une petite ouverture, facilitant autour de la base de la veine l'accès de l'air. L'économie générale ne se trouve pas changée; la flamme rentrante se produit encore, et la flamme extérieure, plus pâle, est douée d'une plus grande élasticité.

2° En opérant avec un bec Bunsen, dont le tube soit d'assez grand diamètre pour que, les ouvertures latérales étant béantes, la combustion se produise suivant toute la longueur de la veine gazeuse, si l'on ferme graduellement les prises d'air, on arrive à produire un milieu très-complexe où se croisent des veines ascendantes, descendantes et inclinées. Ce milieu est très-sensible aux vibrations sonores. La flamme extérieure se bifurque en s'abaissant au lieu de prendre l'aspect de nos flammes ordinaires. C'est là un effet de choc de veines, rendu plus efficace, comme nous allons le voir, par l'échauffement des parois. Le

bec qui produit de si bons effets dans ces conditions ne donne dans le cas ordinaire qu'une flamme sensible molle et peu élastique.

ACTION DE LA CHALEUR.

Si l'on prend un bec, tel que l'entrée de l'air par la base soit rendue impossible, et qu'on le sensibilise, on constate rapidement, surtout si la paroi du tube cylindrique est peu épaisse, que la flamme intérieure s'enfonce de plus en plus, à mesure que la température s'élève. La sensibilité change en même temps de caractère, en ce sens que les notes graves sont devenues impuissantes à rabattre la flamme, et qu'il faut recourir à des notes aiguës. De plus, les modifications apportées par les ondes sonores semblent affecter seulement la flamme extérieure, qui se rabat et se contracte à la manière des flammes de Tyndall.

Dès que la flamme rentrante a acquis une dimension suffisante, on peut impunément rendre au gaz toute sa pression, sans que le système des deux flammes cesse d'exister.

Ces effets de la chaleur peuvent être ralentis en s'adressant à des flammes moyennement sensibles et en faisant choix de tubes un peu épais. Ces précautions sont indispensables pour la réussite des expériences d'acoustique que j'ai indiquées plus haut. On verra, du reste, bientôt un procédé pour annihiler cette influence perturbatrice de la chaleur.

Quand on chauffe un tube au travers duquel s'écoule un gaz, et quand le diamètre de ce tube n'est pas très-petit, la dépense est augmentée (V. *loco cit.*). On peut en conclure que les résistances passives deviennent moindres. Or, dans nos expériences, ces résistances sont assez grandes, puisque le gaz qui alimente la flamme extérieure se trouve par l'accès de l'air comme appliqué contre la partie opposée de la paroi. La chaleur aura donc pour effet d'exalter l'écoulement du gaz, et en même temps l'appel d'air, de manière à donner à la flamme extérieure les allures que serait susceptible de produire seul un grand excès de pression.

Les flammes surchauffées, sensibles, comme nous l'avons indiqué pour des sons aigus, quoique plus constantes que les autres, avec quelques précautions faciles à réaliser, ne sont pas plus commodes que celles de Tyndall et de Govi. Il n'est pas possible de leur donner une sensibilité déterminée.

FLAMME SENSIBLE CONSTANTE.

Pour conserver pendant un temps indéfini une flamme de sensibilité déterminée, il suffira de disposer d'un écoulement constant de gaz, et de conserver au bec une température constante.

Il est bien difficile d'arriver à satisfaire rigoureusement à la première condition. Cependant, au moyen d'un régulateur Giroux, d'un robinet à

cadran, installés dans le circuit, et d'un manomètre sensible, disposé en dérivation très-près du bec, on pourra sans difficulté maintenir constante une pression dont les écarts ne seront jamais bien considérables.

Quant à la dernière condition, on la réalise en entourant le tube cylindrique d'un manchon dans lequel circule de l'eau froide. Le refroidissement a pour effet la condensation dans l'intérieur d'une très-grande quantité de vapeur, et il est indispensable de donner un débouché à l'eau formée. La complication qui résulte pour le régime gazeux de ce changement d'état physique des produits de la combustion, ne paraît pas défavorable à la constance de la sensibilité, surtout si l'on a soin de n'utiliser la flamme que longtemps après sa production.

La figure (2) représente la coupe de la dernière disposition à laquelle je me suis arrêté pour obtenir une flamme sensible constante assez grande pour que les rabattements soient bien visibles à grande distance.

AB tube d'écoulement de 1^{c} de diamètre, de 10^{c} de hauteur.

MN pied à tige mobile.

KE cavité de $1^{c},5$ de hauteur et de $2^{c},5$ de diamètre, destinée à recevoir l'eau de condensation qui s'écoulera par KZ.

C, H, E, enveloppe où circule l'eau froide, de H à D.

On peut, du reste, sur les pas de vis X et F,

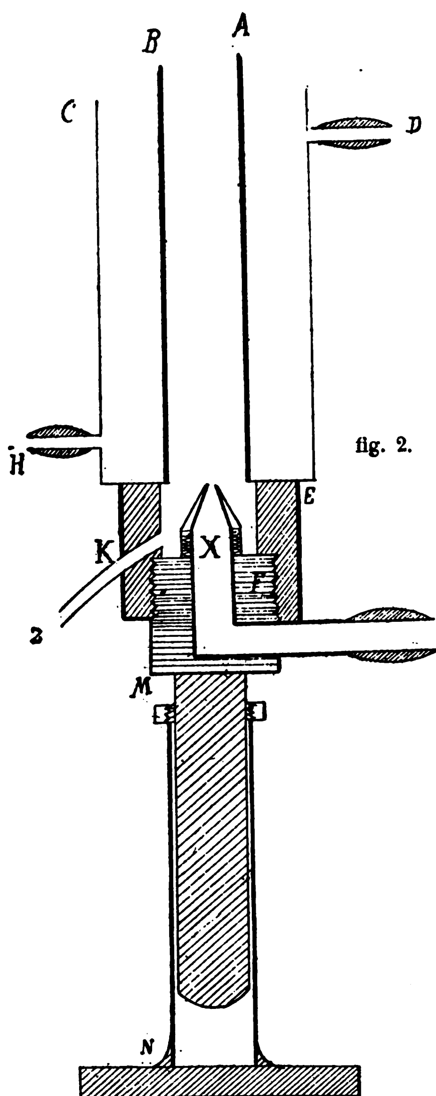


fig. 2.

visser des becs et des tubes de différentes dimensions (1).

Une flamme produite avec cet appareil reste constante pendant un temps indéfini, à la condition de bien donner à la pression toujours la même valeur. Il est nécessaire, en commençant, de ne pas précipiter le refroidissement, parce qu'alors se formeraient de grosses gouttes d'eau, qui pourraient tomber sur l'ouverture interne du bec. Au début aussi, se produit par Z une aspiration que l'on peut faire cesser immédiatement en plongeant dans l'eau l'ouverture du tube de déversement, qui est assez petit pour retenir par capillarité une quantité suffisante de liquide.

La disposition est essentiellement la même, quand on veut avoir une petite flamme. La section et la longueur de A B doivent diminuer, comme aussi le diamètre de l'orifice intérieur. Mais souvent, comme je l'ai fait remarquer plus haut, la flamme sensible est molle et manque de ressorts; on se trouve bien de ménager au-dessus de K une petite ouverture permettant à l'air de s'introduire sans faire disparaître cependant la flamme rentrante.

ACTION DES VIBRATIONS SONORES SUR LES FLAMMES SENSIBLES.

Quelle que soit la flamme sensible employée,

(1) Golaz a construit, sur mes indications, ce bec avec le soin et l'habileté qu'on lui connaît.

l'effet des vibrations est constant. Quand un son se fait entendre, la force expansive du gaz se trouve augmentée, et la flamme reprend son allure ordinaire en brûlant à plein bec. Le phénomène se rattache, semble-t-il, facilement aux phénomènes observés par Savart sur les veines liquides, et depuis sur les veines gazeuses. Il faut remarquer, cependant, que si on enlève le tube cylindrique de manière à laisser se produire la veine en toute liberté, on n'observe dans cette dernière aucune espèce d'effet, même avec des sons très-intenses. Au surplus, nos veines sont loin de s'écouler par des orifices percés en mince paroi, et il n'est pas étonnant que leurs allures diffèrent de celles des veines normales.

Il y aurait donc lieu de penser que les sons n'agissent ni sur la veine du gaz, ni sur la veine rentrante d'air, mais sur la région où ces veines se choquent. Il est difficile, en effet, de ne pas admettre que dans la flamme sensible n° 3, et par conséquent dans les autres, les jets de sens inverse ou de même sens, mais de directions non parallèles, donnent lieu à la formation d'une région analogue à celle constituée par le choc de deux veines. On n'ignore pas qu'une pareille région est on ne peut plus apte à se modifier par des ébranlements sonores. Mais, s'il en était ainsi, la sensibilisation devrait être possible dans de gros tubes où la rentrée de l'air se fait avec facilité ; de plus, on ne comprendrait pas pourquoi en prolongeant le son on peut rendre à une flamme sensible

son allure ordinaire pendant tout le temps que l'on veut.

Tout l'effet réside donc dans la veine gazeuse proprement dite, et puisqu'elle est insensible quand elle est libre, il faut rechercher, dans le choc qu'elle éprouve contre les parois, la possibilité d'une constitution analogue à celle que l'on réalise avec les veines liquides, en les faisant s'épanouir contre des obstacles solides. La rentrée de l'air, en augmentant la rapidité de l'écoulement et en refoulant latéralement la veine gazeuse, agit avec efficacité pour amener un état favorable, de telle sorte que la sensibilité est d'autant plus grande que l'accès de l'air est plus rapide. On peut, en considérant le choc de veines, rendre facilement compte des flammes les plus curieuses de Tyndall et expliquer aussi celle de Govi; mais on n'explique bien ainsi que la rupture d'un équilibre plus ou moins instable, et on ne rend pas compte de la persistance de l'action. Il est nécessaire d'admettre, en plus, que les vibrations sonores transmises dans le tube ont la propriété d'augmenter l'expansibilité au détriment de la vitesse d'écoulement. Elles agissent comme résistance à vaincre par le gaz qui s'écoule, sans modifier d'une manière appréciable la dépense. Le manomètre n'indique aucune variation de pression, quand la flamme subit l'influence d'un son; mais je rappellerai que, par une méthode très-sensible (*loco citat.*), à propos d'une explication que j'ai proposée de l'harmonica chimique;

j'ai pu mettre en évidence, d'une manière non douteuse, cette résistance spéciale apportée par les vibrations sonores.

S'il en est bien ainsi, nous devons pouvoir rabattre une flamme sensible avec n'importe quel son, à la condition de le rendre assez intense; c'est ce que l'expérience constate sans difficulté. On conçoit cependant que certaines notes soient privilégiées par résonnance sympathique.

Le retard apporté par les vibrations sonores est assez faible pour ne devenir sensible qu'à partir d'une vitesse donnée, et l'on s'explique ainsi pourquoi les grandes flammes bien nourries ne peuvent manifester aucun affaissement appréciable.

Ainsi, en tenant compte de toutes les causes, et on voit qu'elles sont nombreuses, nous pouvons expliquer toutes les apparences observées; mais aucun des développements précédents n'est de trop pour rendre compte de phénomènes aussi complexes.

COMPARAISON DES EFFETS DE DIVERS SONS.

Voici quelques données relatives à la production de flammes sensibles et à leur actionnement par divers sons. Les pressions étaient données par un manomètre à eau de Wiesnegg : les sons étaient produits à une distance de 1 mètre au moyen d'un flageolet en si ♭. Je me suis servi du bec décrit précédemment et représenté par la figure 2, et d'un

autre, plus petit. J'ai déjà indiqué que les flammes sensibles à prise d'air inférieure, tout en gardant la flamme rentrante, se rabattaient indifféremment pour tous les sons.

Grand bec.

Pressions.	Notes efficaces.
1^{mm} d'eau	*O.*
2^{mm} —	*fa.*
>2<3	*mi, fa, sol.*
>3<4	*fa, mi, sol, fa.*
4	RÉ, UT.
>4<5	toutes.
>6<7	très-grande sensibilité.

7 est la limite supérieure. Les notes en petites capitales dans la ligne où la pression est marquée 4 sont les seules inefficaces.

fa présente pour ce bec une faculté de sensibilisation remarquable. Quel est le rapport du nombre de vibrations de cette note à celui du son fondamental du tube cylindrique ? La détermination est bien difficile à cause de la nature complexe du gaz qui le remplit. En faisant parler un petit tube de même dimension, j'ai obtenu une complète indifférence.

Petit bec.

Pressions.	Notes.
3^{mm},5	RÉ.
6^{mm}	toutes.

Les limites de sensibilité sont les mêmes quand aucune flamme ne brûle dans l'intérieur du tube ; car, par l'emploi déjà connu de la toile métallique, j'ai produit des flammes extérieures sensibles au même degré et aux mêmes notes que les flammes ordinaires. L'effet de la combustion semble donc bien décidément à négliger.

CONCLUSION.

L'étude comparée des notes efficaces, des pressions et des dimensions relatives des becs, présente certainement de l'intérêt ; et je réserve cette question sur laquelle je reviendrai plus tard. Qu'il nous suffise de remarquer en terminant que, pour les becs à sensibilité constante, toutes les particularités signalées n'amènent aucune complication ni aucune cause d'erreurs, à la condition de s'adresser toujours à la même source de sons. Nous pourrons donc mesurer les intensités sonores, en cherchant dans les différents cas de propagation ou d'absorption que nous voulons examiner, les distances telles qu'une flamme constante ne soit plus rabattue par les vibrations émanant de la même source.

SUR

LA COMPOSITION DES FORCES

DONT

LA GRANDEUR & LA DIRECTION RESTENT INVARIABLES

Par M. A. DE SAINT-GERMAIN

Membre titulaire

La nature nous offre des exemples de forces dont on peut regarder la grandeur et la direction comme invariables, quels que soient les déplacements de leurs points d'application, pourvu que ces déplacements ne dépassent pas certaines limites : telles sont les forces verticales dues à la pesanteur, les forces magnétiques produites par l'action du globe. Les géomètres ont été ainsi amenés à considérer des solides dont plusieurs points seraient sollicités par des forces constantes en grandeur et en direction, et à chercher comment se comporte le système de ces forces, quand on change la position du solide : Möbins a consacré un chapitre de sa *Statique* à cette théorie, Minding l'a enrichie d'un théorème remarquable; M. Darboux, par la considération d'ellipsoïdes analogues aux ellipsoïdes centraux de Poinsot, a retrouvé ou rectifié les propositions formulées avant lui, et

y a ajouté beaucoup de résultats nouveaux. Je voudrais montrer, dans une note rapide, qu'en se fondant sur les propriétés bien connues des forces parallèles et des couples, on peut établir, d'une manière simple et directe, les points fondamentaux de la théorie dont il s'agit, et notamment les conditions pour qu'il y ait équilibre astatique.

Prenons trois axes de coordonnées quelconques, Ox, Oy, Oz, fixes dans l'espace, et soient x_n, y_n, z_n les coordonnées d'un point M_n du solide considéré, X_n, Y_n, Z_n les composantes de la force F_n qui agit sur ce point ; un déplacement quelconque imprimé au solide ne modifiera pas les composantes de F_n, mais fera varier les coordonnées de M_n. Comme d'ailleurs une translation attribuée au système considéré ne change en rien les grandeurs et les positions relatives des forces, on peut n'envisager que des déplacements dans lesquels le point O du solide resterait fixe, et qui pourraient être obtenus à l'aide d'une rotation autour d'un axe passant en O.

Quand toutes les forces F_n sont parallèles à une droite OA, elles ont généralement une résultante toujours appliquée au même point du solide, quelle que soit son orientation ; toutefois, si les forces qui agissent dans le sens de OA ont une somme égale à celle des forces dont la direction est opposée, le système ne peut plus être remplacé par une force unique : les forces d'un même sens ont une résultante R appliquée en un point

déterminé, a, du solide, les autres ont une résultante R′ appliquée en a'; si a et a' sont distincts, R et R′ ne se font équilibre que lorsque aa' est parallèle à OA; pour qu'il y ait équilibre astatique, c'est-à-dire équilibre subsistant, quelle que soit l'orientation du solide, il faut et il suffit que a et a' soient confondus, ce qui, outre la condition $\Sigma F_n = 0$, se traduit par les trois équations

$$(1)\quad \Sigma F_n x_n = 0, \quad \Sigma F_n y_n = 0, \quad \Sigma F_n z_n = 0.$$

Supposons maintenant que les forces F_n aient diverses directions, et cherchons les conditions qu'elles doivent remplir pour qu'il y ait équilibre astatique. Il faut d'abord, on le sait, que la résultante de translation de toutes les forces soit nulle; cette résultante est toujours la même, quelle que soit la position du solide, et en égalant à zéro ses trois projections, nous aurons les trois premières conditions demandées :

$$(2)\quad \Sigma X_n = 0, \quad \Sigma Y_n = 0, \quad \Sigma Z_n = 0.$$

Il résulte de là que les composantes des F_n suivant Ox ont une somme algébrique nulle; c'est dire que les unes, agissant dans le sens de Ox, ont une résultante A appliquée en un point déterminé a du solide, tandis que les autres ont une résultante A′, égale et parallèle à A, mais de sens contraire, appliquée en un point a'. De même les forces parallèles à Oy peuvent toujours être remplacées par deux forces, B, B′ égales,

parallèles, mais de sens contraires, appliquées en b et b'; les forces parallèles à Oz ont deux résultantes C, C', appliquées en c, c', et formant généralement un couple. Or, je dis que, pour qu'il y ait équilibre astatique, les forces X_n ou les forces équivalentes A et A' doivent se faire équilibre quelle que soit l'orientation du solide; il doit en être de même pour les forces B et B' et pour C et C'; en d'autres termes, il faut que les points a, b, c se confondent respectivement avec a', b', c'. En effet, s'il n'en est pas ainsi, orientons le solide de manière que la droite aa' soit parallèle à Ox; les forces A et A' seront directement opposées, tandis que B et B', C et C' formeront deux couples; il est vrai que ceux-ci pourraient se faire équilibre, mais il faudrait pour cela que leurs plans fussent parallèles, et comme l'un est parallèle à Oy, l'autre à Oz, leur direction commune serait celle du plan yOz, auquel bb' et cc' seraient parallèles; si ce parallélisme avait lieu dans la position actuelle du solide, il suffirait, pour le détruire, de faire tourner le corps autour de Ox, les axes coordonnés étant supposés obliques; A et A' se feraient toujours équilibre, mais non plus les couples (B, B'), (C, C'). Il faut donc que les systèmes des X_n, des Y_n, des Z_n soient séparément en équilibre astatique, ce qui s'exprime à l'aide de neuf équations déduites des équations (1) : si nous posons

$$\Sigma X_n x_n = X_x, \quad \Sigma X_n y_n = X_y, \text{ etc.},$$

ces conditions pourront s'écrire :

$$(3)\quad \left\{\begin{array}{lll} X_x = 0, & X_y = 0, & X_z = 0; \\ Y_x = 0, & Y_y = 0, & Y_z = 0; \\ Z_x = 0, & Z_y = 0, & Z_z = 0. \end{array}\right.$$

Nous poserons encore :

$$\Sigma X_n = X, \quad \Sigma Y_n = Y, \quad \Sigma Z_n = Z,$$

et les équations (2) prendront la forme :

$$(2\ bis)\qquad X = 0, \quad Y = 0, \quad Z = 0.$$

Si les systèmes des forces X_n, Y_n, Z_n se font équilibre dans toutes les positions du solide, il y aura évidemment équilibre astatique ; les conditions que nous avons reconnues nécessaires sont en même temps suffisantes. D'ailleurs, démontrées en supposant les axes de coordonnées obliques, elles sont applicables, en vertu de la continuité, quand les axes deviennent rectangulaires. Mais, pour les établir directement dans ce cas, il faudrait ajouter quelque chose à la démonstration que j'ai donnée : si pour une position du solide les droites bb', cc', sont parallèles à yOz, ce parallélisme n'est plus troublé quand le solide tourne autour de Ox, et les couples (B, B'), (C, C') pourraient continuer à se faire équilibre. Considérons une position pour laquelle ces couples aient des moments différents de zéro, d'ailleurs égaux et de signes contraires ; si on fait tourner le solide de 180° autour de bb', le couple (B, B') n'est pas altéré, tandis que

C et C′ forment un couple dont le moment est de signe contraire à celui du couple qu'elles formaient dans la première position ; il ne fera donc plus équilibre à (B, B′), tandis que A et A′ continueront à se détruire, et en somme, tant que les points a, b, c ne seront pas confondus avec a', b', c', on pourra orienter le solide de telle sorte qu'il ne soit pas en équilibre.

Si les douze équations (2) et (3) ne sont pas satisfaites, les forces F_n ne sont plus en équilibre astatique ; mais leur système présente des propriétés remarquables quand on fait varier l'orientation du solide. Pour les étudier, nous choisirons la direction des axes, dorénavant rectangulaires, et la position initiale du solide, de manière que neuf des quantités X, Y, Z, X_x ..... Z_z s'annulent, et nous allons voir que c'est possible.

Supposons d'abord que les forces F_n aient une résultante de translation R différente de zéro. Si on considère les composantes des F_n suivant une direction quelconque définie par les cosinus directeurs α, β, γ, le centre de ces forces parallèles a pour lieu géométrique un plan appelé *plan central*. Soient x, y, z, les coordonnées du point correspondant à la direction (α, β, γ) ; on a, par le théorème des moments :

$$(4)\left\{\begin{aligned} x\,(\alpha X+\beta Y+\gamma Z) &= \alpha X_x+\beta Y_x+\gamma Z_x\,,\\ y\,(\alpha X+\beta Y+\gamma Z) &= \alpha X_y+\beta Y_y+\gamma Z_y\,,\\ z\,(\alpha X+\beta Y+\gamma Z) &= \alpha X_z+\beta Y_z+\gamma Z_z\,.\end{aligned}\right.$$

En particulier, si on suppose α et β nuls, c'est-à-

dire si on prend le centre des composantes parallèles à R, on aura :

$$x = \frac{Z_x}{Z}, \quad y = \frac{Z_y}{Z}, \quad z = \frac{Z_z}{Z};$$

il suffira de prendre l'origine des coordonnées en ce point pour que Z_x, Z_y, Z_z s'annulent ; si, de plus, on dirige l'axe des z parallèlement à R, on aura :

$$X = 0, \quad Y = 0, \quad Z = R.$$

Les équations (4) deviendront :

$$\begin{aligned} \gamma R x &= \alpha X_x + \beta Y_x , \\ \gamma R y &= \alpha X_y + \beta Y_y , \\ \gamma R z &= \alpha X_z + \beta Y_z ; \end{aligned}$$

et le lieu du point qu'elles définissent aura lui-même pour équation :

$$(X_y Y_z - X_z Y_y) x + (X_z Y_x - X_x Y_z) y + (X_x Y_y - X_y Y_x) z = 0.$$

On peut orienter le solide de manière que le plan central coïncide avec le plan des xy ; les coefficients de x et y doivent être nuls, sans que celui de z le soit, ce qui donne sans difficulté :

$$X_z = 0, \quad Y_z = 0.$$

Considérons enfin les composantes des F_n suivant une direction OH située dans le plan xOy, et faisant un angle φ avec Ox ; elles forment un couple dont les forces ont une valeur A, et dont

le bras de levier hh' a pour projections sur les trois axes coordonnés :

$$\frac{X_x \cos\varphi + Y_x \sin\varphi}{A}, \quad \frac{X_y \cos\varphi + Y_y \sin\varphi}{A}, \quad 0;$$

c'est une droite parallèle à xOy, et faisant avec Ox un angle dont la tangente est

$$m = \frac{X_y \cos\varphi + Y_y \sin\varphi}{X_x \cos\varphi + Y_x \sin\varphi}.$$

Si on prend les composantes des F_n suivant une droite OK encore parallèle à xOy, et faisant avec Ox l'angle $\frac{\pi}{2} + \varphi$, elles forment un couple dont le bras kk' a un coefficient angulaire qui se déduit de m en changeant φ en $\frac{\pi}{2} + \varphi$. La condition de perpendicularité de hh' et de kk' serait une équation de la forme

$$(X_x^2 + X_y^2 - Y_x^2 - Y_y^2) \sin 2\varphi = (X_x Y_x + X_y Y_y) \cos 2\varphi;$$

on peut toujours déterminer, et en réalité d'une seule manière, un système de droites OH et OK telles que la condition précédente soit satisfaite ; prenons ces droites pour axes des x et des y. D'autre part, les points h, h', k, k' sont des points déterminés du solide ; orientons celui-ci de manière que hh' soit parallèle à OH, kk' à OK ; la valeur de m devra être nulle pour $\varphi = 0$ et infinie pour $\varphi = \frac{\pi}{2}$; or cela exige que X_y et Y_x soient nuls.

Ainsi, avec les axes que nous avons pris, et la

position initiale que nous avons donnée au solide, les trois éléments Z, X_x, Y_y sont les seuls, parmi les douze analogues, qui soient différents de zéro. Dans cette position, non plus que dans aucune autre, les forces F_n ne sauraient se faire équilibre ; mais on peut se demander pour quelles positions du solide ces forces ont une résultante unique. Faisons tourner le solide autour du point O, de manière que les droites primitivement confondues avec les axes fixes Ox, Oy, Oz prennent des positions Ox', Oy', Oz' dont les cosinus directeurs soient respectivement $a, b, c; a', b', c'; a'', b'', c''$. Les coordonnées du point M_n, par rapport aux axes mobiles, auront toujours leurs valeurs primitives x_n, y_n, z_n, mais les composantes de la force F_n deviendront

$$X'_n = aX_n + bY_n + cZ_n, \qquad Y'_n = a'X_n + \dots$$

Le système de ces forces peut être remplacé par une force R et par un couple ; en nous rappelant que, pour la position initiale, les sommes Z, X_x, Y_y sont seules différentes de zéro, nous trouverons que les projections de R et de l'axe du couple sur Ox', Oy', Oz' sont respectivement :

$$X' = cR, \qquad Y' = c'R, \qquad Z' = c''R,$$
$$L' = b''Y_y, \quad M' = -a''X^x, \quad N' = a'X_x - bY_y.$$

La condition $L'X' + M'Y' + N'Z' = 0$, pour qu'il y ait une résultante unique, devient, en divisant par R :

$$(cb'' - bc'')Y_y - (c'a'' - a'c'')X_x = 0.$$

Mais on sait qu'on a

$$(5) \qquad c b'' - b c'' = a', \qquad c' a'' - a' c'' = b;$$

la condition devient donc

$$(6) \qquad a' Y_y = b X_x.$$

Les neuf cosinus a, b, c, etc., n'étant liés que par les six équations fondamentales et par l'équation (6), il y a une infinité de positions du solide pour lesquelles les forces F_n admettent une résultante unique; la ligne d'action de cette résultante, rapportée aux axes liés au solide, a pour équations :

$$y Z' - z Y' - L' = c'' R y - c' R z - b'' Y_y = 0,$$
$$z X' - x Z' - M' = c R z - c'' R x + a'' X_x = 0.$$

La trace de cette droite sur le plan $O y' z'$ s'obtient en faisant dans ces équations $x = 0$; si nous posons

$$X_x = \lambda R, \qquad Y_y = \mu R,$$

on a

$$(7) \qquad '' y - c' z - b'' \mu = 0, \qquad c z + a'' \lambda = 0;$$

l'équation de condition (6) devient elle-même

$$(8) \qquad b \lambda = a' \mu.$$

Il semble impossible de trouver le lieu de la

trace déterminée par les équations (7), parce que, entre ces équations, l'équation (8) et les six relations fondamentales on ne voit pas, *a priori*, la possibilité d'éliminer les neuf cosinus : cependant le lieu est déterminé, et précisément ce fait constitue une partie du théorème de Minding. Des équations (7) je tire :

$$cc''y = cb''\mu - c'a''\lambda,$$

ou, en vertu de l'équation (8),

$$bcc''y = (bcb'' - a'c'a'')\mu..$$

Si dans le second membre je remplace cb'' et $c'a''$ par leurs valeurs déduites des équations (5), et si je divise par c'', il vient :

$$bcy = (b^2 - a'^2)\mu;$$

on a aussi, en se servant encore de l'équation (8),

$$a'cy = (b^2 - a'^2)\lambda.$$

En combinant les deux dernières relations, on trouve

$$\frac{y^2}{\lambda^2 - \mu^2} = \frac{a'^2 - b^2}{c^2};$$

la seconde équation (7) donne aussi

$$\frac{z^2}{\lambda^2} = \frac{a''^2}{c^2};$$

on a donc, en ajoutant :

$$\frac{z^2}{\lambda^2} + \frac{y^2}{\lambda^2 - \mu^2} = \frac{a''^2 + a'^2 - b^2}{c^2} = 1.$$

L'élimination des cosinus directeurs est effectuée, et on voit que la résultante coupe toujours $y'Oz'$ suivant une ellipse, en supposant $\lambda > \mu$. On trouverait de même qu'elle coupe $x'Oz'$ suivant une hyperbole

$$y = 0, \qquad \frac{z^2}{\mu^2} - \frac{x^2}{\lambda^2 - \mu^2} = 1.$$

Nous sommes maintenant en mesure d'énoncer le théorème de Minding : *Il existe une infinité de positions du solide pour lesquelles les forces F_n ont une résultante; si on marque dans le solide les droites d'action de ces diverses résultantes, toutes ces droites rencontreront une ellipse et une hyperbole situées dans deux plans rectangulaires, les deux foyers de l'une coïncidant avec deux sommets de l'autre. Par un point quelconque d'une des coniques passent une infinité de droites d'action qui forment un cône droit.*

On peut se demander s'il est possible, en adjoignant aux forces proposées deux forces F', F'', de grandeur et de direction constantes, appliquées en deux points convenablement choisis, d'obtenir un équilibre astatique. Prenons le solide dans la position que nous avons appelée initiale, et soient X' Y', Z', X'', Y'', Z'' les composantes de F', F'',

x', y', z', x'', y'', z'' les coordonnées de leurs points d'application. Des douze équations qui devraient être vérifiées, quatre au moins sont contradictoires :

$$X' + X'' + \Sigma X_n = 0 \qquad Y' + Y'' + \Sigma Y_n = 0,$$
$$Y' x' + Y'' x'' + \Sigma Y_n x_n = 0, \quad X' x' + X'' x'' + \Sigma X_n x_n = 0;$$

en effet, ΣX_n, ΣY_n, $\Sigma Y_n x_n$ étant nuls, grâce à l'orientation du corps et des axes, les trois premières équations donnent :

$$X' = -X'', \quad Y' = -Y'', \quad x' = x'',$$

et la quatrième donnerait $\Sigma X_n x_n = 0$, ce qui n'est pas vrai.

Au contraire, on peut, d'une infinité de manières, choisir trois forces qui établiraient l'équilibre astatique. Remplaçons les F_n par leurs composantes suivant trois droites OA, OB, OC, dont aucune n'est parallèle à R ; les forces dirigées suivant OA peuvent toujours être remplacées par une force α appliquée en un point donné a du solide ; les deux autres systèmes peuvent être remplacés par deux forces β, γ, agissant en des points déterminés b, c; il est évident que si aux forces F_n on associe trois forces, $-\alpha$, $-\beta$, $-\gamma$ appliquées en a, b, c, il y aura toujours équilibre.

Nous ne dirons qu'un mot du cas où le système des F_n a une résultante de translation égale à zéro, et se réduit à un couple. Supposons l'une des forces, F_1, décomposée en deux autres, F' et F''; le système F'', F_2, F_3, etc., admet une résultante

de translation égale à F', mais de sens contraire; il comporte donc un plan central P, et il existe un point G, centre des composantes de F'', F_2, F_3, etc., prises parallèlement à F'; on trouve qu'on peut disposer de F' et de F'', de manière que GM_1 soit perpendiculaire à P. En prenant pour origine le point G, pour axe des z une parallèle à F' avec laquelle on fera coïncider GM_1, et en orientant convenablement le solide, on sait que pour le système F'', F_2, F_3, etc., X, Y, X_y, X_z, Y_x, Y_z, Z_x, Z_y, Z_z seront nuls, Z étant égal à $-F'$; si, dans les sommes précédentes, on introduit ce qui se rapporte à la force F', dont le point d'application est sur l'axe des z, on voit que Z devient nul, tandis que Z_z cesse de l'être; en un mot, X, Y, Z, X_y, X_z, Y_x, Y_z, Z_x, Z_y, sont nuls, X_x, Y_y, Z_z différents de zéro, les sommes se rapportant maintenant à toutes les forces F_n.

Pour cette position particulière du solide, les six équations ordinaires de l'équilibre sont satisfaites; on peut donc toujours amener le solide dans une position d'équilibre; si on le fait tourner de 180° autour des trois axes coordonnés, les équations d'équilibre sont encore satisfaites; donc il existe toujours quatre positions d'équilibre. On démontre qu'il n'y en a pas davantage, à moins que deux des quantités X_x, Y_y, Z_z ne soient égales, auquel cas il y a une infinité de positions d'équilibre; mais cela nécessite une discussion minutieuse, qui sortirait du cadre abrégé de cette étude.

COMÉDIE NOUVELLE

Par JACQUES DENIS,

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.



Les critiques de la Grèce et de Rome avaient un moyen matériel de distinguer l'Ancienne Comédie de la Moyenne. La première avait toujours des chœurs (1) et le plus souvent une parabase ; la seconde en était privée. Donc, toutes les pièces allégoriques ou mythiques, dans lesquelles se rencontraient ces deux éléments, appartenaient à la Comédie aristophanesque ; toutes celles où ils manquaient appartenaient à la Comédie d'Antiphane et d'Alexis, quand elles n'appartenaient

(1) Les grammairiens nous parlent d'une pièce de Cratinus, les *Ulysses*, qui n'avait point de chœurs. Ce serait l'unique exception à la règle. Mais les grammairiens ne se trompent-ils pas ? De ce que cette comédie leur était peut-être arrivée privée de ses chœurs, ils en concluaient qu'elle avait été dans cet état dès l'origine. Ils devaient conclure seulement que, pouvant facilement s'approprier à la Comédie Moyenne, elle y avait été appropriée en effet longtemps après la mort de son auteur.

pas à celle de Philémon et de Ménandre. De plus, les anciens étaient assurés que tout poëte paru et toute œuvre représentée après la 4e année de la 97e olympiade (388) ne pouvaient être ni un poëte, ni une œuvre de l'Ancienne Comédie. Mais non plus que nous, ils n'avaient rien de pareil pour distinguer la Comédie Moyenne de la Nouvelle. La constitution de ces deux espèces dramatiques, à ne regarder que la forme extérieure et la mise en scène, était la même, et il n'y avait pas de date précise qui les séparât. Ainsi, Alexis donnait des pièces au théâtre en même temps que Ménandre ; il est même mort après lui, sans jamais cesser de produire. Il faut en dire autant de celui qui était considéré comme le fondateur de la Comédie Moyenne, si la pièce citée sous le nom d'Antiphane, dans laquelle il était question du roi Séleucus Nicator, était réellement de lui. D'un autre côté, plusieurs des rivaux de Ménandre, Diphile entr'autres et peut-être Philémon, semblent avoir travaillé dans l'un et l'autre genre, puisque les anciens eux-mêmes les plaçaient tantôt dans la Moyenne, tantôt dans la Nouvelle Comédie. Même incertitude, pour nous surtout qui n'avons plus les œuvres de ces poëtes, lorsque nous venons à en regarder les titres et à comparer le contenu des fragments qui nous en restent. Il est vrai que les titres allégoriques et mythiques, et ceux qui consistent dans un nom de courtisane, sont plus rares, à ce qu'il semble, dans la Nouvelle Comédie que dans la Moyenne ; mais ils y sont

encore assez nombreux. Et de plus, il faut dire que les sujets paraissent les mêmes dans ces deux formes de l'art, et que l'une comme l'autre semble s'être proposé de représenter la vie réelle sous le voile d'aventures romanesques ; et c'est ici que l'on éprouve un véritable embarras à les séparer.

Si les poëtes qui ont mis en scène ces fictions étaient tous de la deuxième ou de la troisième génération de la Comédie Moyenne, la difficulté serait moindre. On pourrait dire que, contemporains de Ménandre, quoique plus âgés que lui, ils ont pu l'imiter et mettre dans leurs œuvres quelque chose de son art, comme Eschyle paraît avoir emprunté dans ses dernières années l'intrigue à Sophocle, comme Sophocle paraît avoir fait quelques peintures de l'amour ou de la passion à l'exemple d'Euripide. Mais dès le commencement, nous trouvons dans la Moyenne Comédie des sujets qui semblent être le propre de la Nouvelle. Antiphane n'a pas seulement représenté les mœurs et les travers de certaines conditions plus ou moins basses et de certains métiers, mais encore, parmi les titres qui nous restent de ses drames, il y en a comme ceux-ci : « les *Amours malheureux*, la *Femme difficile à vendre*, l'*Héritière*, la *Femme enlevée*, les *Jumeaux*, les *Homonymes*, etc. », qui semblent annoncer une action fictive, analogue à celle qui remplissait les pièces de Ménandre et de Philémon ; et tous les poëtes de la Moyenne Comédie nous offrent de pareils sujets.

Il faut pourtant que Ménandre ait apporté quelque chose de nouveau dans l'art pour mériter la renommée dont il a joui dans l'antiquité et qui était égale à la gloire des plus grands poëtes. Et ce n'est pas sans raison, sans doute, que les grammairiens et les critiques d'Alexandrie avaient distingué l'Ancienne Comédie de la Moyenne et celle-ci de la Nouvelle. Même cette distinction était tellement fondée et si sensible, que le public ou tout au moins les troupes d'acteurs qui donnaient des représentations par toute la Grèce, l'avaient faite avant les critiques. C'est ce que me paraît avoir très-solidement établi M. Ulrich Köhler (1), à l'aide de toute une série d'inscriptions concernant le théâtre. Qu'on ne rencontre dans ces inscriptions, toutes postérieures à Alexandre, le titre d'aucune pièce de l'Ancienne Comédie, cela n'a pas lieu d'étonner. Les villes qui consentaient encore à faire les frais du chœur dans les représentations tragiques, ne consentaient pas à les faire pour la comédie, et cela, à l'exemple même d'Athènes qui les avait supprimés depuis plus d'un siècle. Mais on ne rencontre pas davantage le titre d'aucune pièce de la Comédie Moyenne. Toutes les fois qu'on donne, à côté de comédies jouées pour la première fois, des pièces de l'ancien répertoire (τῶν παλαίων), ce sont les noms de Ménandre, de Philémon, de Diphile

(1) *Miltheilungen der Deutschen Archäologischen Institutes in Athen.*

qu'on voit figurer dans les inscriptions, et non ceux d'Antiphane, d'Eubule, de Timoclès ou d'Alexis. L'ancien répertoire, c'est celui des poëtes de la Comédie Nouvelle qui ne sont plus. Cela est si vrai qu'une comédie qui est donnée dans une inscription comme une nouvelle pièce, est donnée dans une autre comme une pièce ancienne, parce que dans l'intervalle des deux représentations l'auteur était mort. Or, il serait impossible de s'expliquer cette préférence constante des productions de la Comédie Nouvelle, si elle n'avait été que la Comédie Moyenne légèrement modifiée.

Mais en quoi donc consistait la grande innovation de Ménandre? A-t-il créé l'intrigue? Ou bien est-il le premier qui ait introduit dans la comédie les mœurs et la passion? La plupart des pièces de la Moyenne Comédie devaient avoir un commencement d'intrigue. Ménandre n'a pu faire ici que perfectionner, en présentant une fable plus suivie, mieux conduite, ayant un nœud, des péripéties et un dénoûment qui se succédaient avec logique et vraisemblance. Je ne doute pas, d'un autre côté, que la peinture des mœurs, sinon de la passion, n'ait tenu déjà quelque place, même dans les drames les plus anciens de la Comédie Moyenne; mais ce n'en était, ce semble, que l'accident et l'accessoire; cette peinture devint le principal dans la Nouvelle Comédie. C'est ce qui résulte de ce mot d'un biographe d'Aristophane : « La matière de la comédie venant à manquer,

parce qu'il n'était plus permis de bafouer en scène les individus, il écrivit le *Cocalos* où il introduisit une séduction, une reconnaissance et les autres choses auxquelles Ménandre s'appliqua exclusivement (1). » Je ne sais si ce mot est bien vrai d'Aristophane (2); mais il est parfaitement exact de Ménandre. Nombre de comédies, comme nous le voyons par Plaute et par Térence, imitateurs de la Comédie Nouvelle des Grecs, supposaient une jeune fille violée dans des circonstances plus ou moins romanesques, l'amour dans le jeune homme qui s'était porté à cet excès et qui retrouvait sa maîtresse inconnue, une reconnaissance qui, en établissant l'état civil de la jeune fille, permettait le mariage comme dénoûment. On peut donc croire que l'originalité de Ménandre et de ses émules consista dans ces deux choses : 1° qu'ils perfectionnèrent l'action et l'intrigue à ce point qu'on pouvait considérer ce perfectionnement comme une création; 2° qu'ils transportèrent dans le drame comique les mœurs et les passions qui

(1) ..... εἰσάγει φθορὰν καὶ ἀναγνωρισμὸν καὶ τἄλλα ἃ ἐζήλωσε Μένανδρος.

(2) En effet qu'Aristophane, le représentant par excellence de l'Ancienne Comédie, ait donné un modèle de la Comédie Moyenne dans son *Plutus* remanié, c'est ce qu'on peut accorder à son biographe et à ses scholiastes. Mais il me paraît beaucoup plus douteux qu'il ait donné le premier exemple de la Nouvelle Comédie dans son *Cocalos*. Il a suffi à ceux qui voulaient faire venir de lui toute comédie, qu'ils trouvassent une séduction et une reconnaissance dans cette pièce, pour déclarer qu'il avait ouvert la voie à Ménandre.

semblaient jusqu'alors réservées à la tragédie, et que, par cette double innovation, ils créèrent l'intérêt qui jusqu'alors avait fait défaut à la comédie. Mais c'est malheureusement ce que nous ne pouvons établir d'une manière directe et incontestable. Car, si nous sommes à même de nous faire une idée assez exacte de la comédie de Diphile, de Philémon, de Ménandre et d'Apollodore par les imitations de Plaute et de Térence, il n'y a pas dans le théâtre des Latins une seule pièce qui soit certainement empruntée à la Comédie Moyenne (1) et qui nous permette de reconnaître, d'apprécier les différences et les ressemblances de ces deux genres.

Mais peut-être, en procédant par élimination, parviendrons-nous à définir ce qui a fait l'originalité de la Comédie Nouvelle. Les fragments qui nous restent de la Comédie Moyenne nous indiquent, je ne dis pas tous les éléments, mais une partie des éléments, et l'on peut croire, les principaux qu'elle livra et transmit à l'art nouveau qui la remplaça. Parmi les personnages plaisants que l'une et l'autre comédie exploite, il faut d'abord citer l'éternel parasite avec ses bons mots et ses exploits de gueule ; déjà mis en scène par la Comédie Sicilienne, touché en passant par l'Ancienne Comédie des Attiques, il devint un des héros favoris de la Moyenne et de la Nouvelle,

(1) Aulu-Gelle cite pourtant Alexis parmi les comiques imités par les Latins.

qui le chargèrent en grande partie de faire rire les spectateurs. Après le parasite, c'est le cuisinier, mais le cuisinier savant qui, à force de lectures et de méditations, est arrivé à posséder la philosophie de son art. Ce sophiste en cuisine semble une création de la Comédie Moyenne, qui la passa à la Nouvelle. Puis c'est le prostitueur ou la prostitueuse, l'entremetteur ou l'entremetteuse, la courtisane, surtout la courtisane effrontée et rapace ; car on peut douter que la Moyenne Comédie, avant son contact avec celle de Ménandre, en ait jamais mis d'autre sur la scène ; c'est l'esclave enfin avec ses plaisanteries ou bouffonnes ou mélancoliques et amères. Voilà les personnages sur lesquels reposait le gros comique. On peut y ajouter, quoique son rôle n'appartînt pas, comme les précédents, à toutes les pièces, le soldat hâbleur et fanfaron. Seulement, ce personnage ne devait encore exister qu'à l'état d'ébauche dans Antiphane, Alexis et Xénarque ; il ne se développa, on peut le croire, qu'après la conquête et les guerres de l'Asie, ce pays du merveilleux.

De plus, quand nous voyons se reproduire dans l'une et l'autre comédie les mêmes titres, comme le *Puits*, la *Lettre*, l'*Anneau*, la *Femme enlevée*, l'*Héritière*, le *Fils supposé*, les *Ressemblants*, etc., il est évident que beaucoup d'intrigues ou au moins de fictions comiques ont passé de la Moyenne Comédie à la Nouvelle, qui les modifiait, les développait à sa guise, mais qui n'était pas

moins redevable à sa devancière de ces premières données ou romanesques ou plaisantes. Sans doute, beaucoup de ces fictions pouvaient être de simples cadres où l'on jetait des aventures et des intrigues très-différentes et sans rapport entre elles. Ainsi, le Φάσμα (*Apparition ou Fantôme*) de Ménandre n'avait probablement de commun avec le Φάσμα de Théognète que l'apparition d'une personne inattendue et qui faisait l'effet d'un fantôme. Car le second titre de la pièce de Théognète (1), Φιλάργυρος, suppose un tout autre sujet que celui développé par Ménandre. L'Ὑδρία ou *Cruche* d'Antiphane devait offrir une action sans autre rapport avec l'*Hydria* de Ménandre, ou au moins avec la *Marmite* de Plaute (2), que la découverte d'une cruche ou d'une marmite pleine d'or. Dans Antiphane, à ce qu'il semble, cette bienheureuse marmite ne servait guère qu'au dénoûment, en permettant à un jeune amoureux d'épouser une hétaire qui n'aurait pas dû l'être,

(1) Théognète et Ménandre sont tous les deux poëtes de la Comédie Nouvelle; ce qui n'infirme en rien mes déductions, en supposant que ce titre n'ait pas été emprunté à la Comédie Moyenne. Nous n'y trouvons pas, en effet, ce titre. Il serait toutefois téméraire d'affirmer qu'il n'y ait pas existé.

(2) Aulularia de aulula, diminutif de aula (marmite). L'*Aululaire* est donc la comédie qui a pour fondement la découverte d'une cruche (pleine d'argent) : fabula aulularia. On peut supposer, mais il n'est nullement certain que l'*Aularia* avait le même sujet que l'*Hydria* de Ménandre.

et qui possédait toutes les vertus contraires aux vices de la classe où le sort l'avait jetée pour un moment. On sait, au contraire, le rôle considérable qu'elle joue dans Plaute, les transes que sa possession cause au pauvre Euclion, le désespoir du bonhomme, lorsqu'on l'a soustraite de l'endroit où il l'avait cachée, et le reste. Mais déjà certains titres, *la Lettre*, *l'Anneau*, montrent que les inventions de la Comédie Moyenne fournissaient à la Nouvelle plus que de simples cadres où elle pouvait jeter les aventures les plus diverses. La lettre dont il était question dans la comédie de ce nom devait être un signe de reconnaissance entre des parents et une jeune fille qui avait été exposée à sa naissance ou enlevée. On peut construire sur cette donnée plusieurs fables dont il serait facile de retrouver les analogues dans Philémon ou dans Ménandre et dans leurs imitateurs latins. De même, l'anneau qui jouait un grand rôle dans les pièces de la Comédie Moyenne, si nous en croyons Aristote, devait servir soit à des parents pour reconnaître leur enfant perdue pour eux depuis longtemps, soit à quelque jeune fille de condition libre pour retrouver le jeune homme qui le lui avait dérobé en lui faisant violence; et, dans ce dernier cas, il nous indique cette φθορὰ et cet ἀναγνωρισμὸς, qui entraient dans la composition du roman ou de la fable de tant de pièces de la Comédie Nouvelle. Mais ce ne sont pas seulement des commencements et des embryons d'intrigue, ce sont des intrigues tout entières que la Comédie

Moyenne transmettait parfois à celle qui lui succéda ; les *Ressemblants*, sans aucun doute, et peut-être les *Frères jumeaux*, les *Sœurs jumelles* n'étaient, sous une autre forme et par avance, que les *Ménechmes* et que l'*Amphytrion* dans sa partie comique. Les aventures pouvaient être très-différentes, plus ou moins plaisantes, et d'un comique plus ou moins fin, mais le fond de l'action était le même ; il consistait tout entier dans les méprises causées par une extrême ressemblance.

Enfin, il y a nombre de lieux communs, sur la vieillesse, sur les femmes, sur la fortune, sur les inconvénients du mariage, etc., qui n'appartiennent pas plus à l'une qu'à l'autre comédie, et dans lesquels semblent s'être complu les poëtes de la Grèce.

Quoi qu'il en soit, on peut douter que les Antiphane, les Eubule, les Alexis, les Timoclès fussent arrivés à donner à la comédie la constitution qu'elle cherchait, depuis qu'elle avait perdu le chœur et qu'elle avait cessé d'être politique et personnelle. Or, quelle était cette constitution ? Schlegel a remarqué avec une justesse ingénieuse que la comédie finit par se former en empruntant à la tragédie son action, et l'on sait, d'un autre côté, que le drame d'Euripide, en se rapprochant de la réalité, semblait aller au devant d'un genre nouveau, qui ne serait ni la tragédie, quoiqu'il affectât quelque chose de l'intérêt tragique, ni la comédie telle que l'avaient faite Cratinus et Aristophane, quoiqu'il en conservât néces-

sairement la plaisanterie et le rire, qui sont essentiels à toute œuvre comique.

La plupart des pièces d'Aristophane, à proprement parler, n'ont pas d'action et répondent assez peu à ce qu'Aristote exige de toute production dramatique, je veux dire qu'elles n'ont point « cette action d'une juste étendue, qui a un commencement, un milieu et une fin », ou une exposition, un nœud, des péripéties et un dénoûment. Ménandre et ses rivaux façonnèrent l'action comique sur les modèles que les tragiques leur fournissaient, et du même coup ils créèrent l'intérêt. Les comédies d'Aristophane sont très-gaies et très-divertissantes, mais elles n'attachent point; on ne s'y intéresse à rien, ni à personne. On rit de Strepsiade, on rit de Phidippide, on rit de Socrate; mais notre sympathie n'est éveillée par aucun d'eux, et nous nous soucions assez peu de ce qu'ils font ou de ce qui peut leur arriver. La Nouvelle Comédie, en adoptant une intrigue analogue à celle de la tragédie, joignit l'intérêt sympathique à l'amusement. Je ne sais si c'est là du prosaïsme, comme le veut Schlegel; je sais que cela répond assez bien à l'idée qu'on se fait *a priori* de toute œuvre dramatique, et je vois que tous les peuples, qu'ils connussent ou non les Grecs, ont plus goûté le genre de Ménandre que celui d'Aristophane. C'est qu'avec celui-ci nous n'avons que la comédie athénienne, et qu'avec celui-là nous avons la comédie universelle.

L'Ancienne Comédie n'est que la caricature de la

vie, lorsqu'elle n'est pas une fantaisie pure. Les hommes ne sont ni aussi laids, ni aussi bêtes qu'elle les fait ; ils conservent toujours dans leur bêtise et dans leur laideur quelque chose d'humain. Leurs actions si perverses, si ridicules, si absurdes qu'on le suppose, ont des motifs, raisonnables ou déraisonnables ; celles des personnages d'Aristophane, étant la plupart du temps impossibles, parce qu'elles se passent dans un monde tout fantastique, n'ont en général d'autre ressort que le caprice du poëte, lequel tient dans ses mains les fils qui font mouvoir des marionnettes difformes et grimaçantes. La Nouvelle Comédie substitua la peinture de la vie à sa caricature. Il suivit de là que la vraisemblance, — bien entendu, une vraisemblance relative et toute poétique, — devint de règle. Prosaïsme ! s'écrie de nouveau Schlegel. Prosaïsme, soit ! Mais j'ai vainement tâché de comprendre la différence absolue, l'espèce d'abîme, que ce critique veut mettre entre la poésie sérieuse et la poésie plaisante ; l'une, à qui la vraisemblance est imposée ; l'autre, qui n'est jamais plus plaisante ni plus poétique, par conséquent plus vraie, que lorsque toute vraisemblance est écartée, c'est-à-dire que lorsqu'elle devient absurde. Il serait trop rigoureux, je crois, de demander en tout et partout une vraisemblance exacte, et l'on doit accepter volontiers les fantaisies du poëte, pourvu qu'elles soient intelligibles, en même temps que gaies et divertissantes. Mais on peut aussi, sans

être pour cela privé du sentiment poétique, préférer le rire qui naît du vraisemblable, au rire excité par l'étrange et l'impossible ; et Schlegel, ni tous les insolents théoriciens de l'Allemagne ne me feront jamais croire que Ménandre et Molière (1) en aient été dénués, parce qu'ils ont préféré dans leurs fictions ce qui est possible à ce qui ne l'est pas.

Une conséquence de cette conception nouvelle de la comédie, c'est que les mœurs y prennent beaucoup plus de place que dans l'art aristophanesque, et que la passion étrangère à l'ancien genre fait son apparition dans la nouvelle forme du spectacle comique. Je ne dirai pas avec Plutarque, dans sa *comparaison d'Aristophane et de Ménandre*, qu'Aristophane ne savait pas peindre les mœurs ; il les peint admirablement toutes les fois qu'il le veut. Mais il est parfaitement vrai que cette exacte et vive peinture n'était pas de règle pour lui, et que, très-souvent, le langage qu'il prête à ses personnages n'est d'aucun âge, d'aucun sexe, d'aucune condition. Les faisant agir à sa guise et selon son caprice, il parle la plupart du temps à leur place ; c'est tantôt le grand poëte, tantôt le grand pamphlétaire que nous entendons : ses personnages ne sont que ses porte-voix, poétiques ou insensés à l'excès, selon la volonté

(1) Si Molière n'avait pas été français, il est probable que les théories germaniques sur la comédie seraient restées dans les limbes du possible. Elles ont avant tout la gallophobie pour raison d'être.

arbitraire ou le but politique de l'écrivain. Dans la Comédie Nouvelle, au contraire, le poëte, s'effaçant derrière ses personnages, s'efforce de leur laisser le langage qui leur convient le mieux, selon leur condition, leur âge, leur sexe, et aussi selon la passion qui les agite.

La passion était une nouveauté dans la comédie. Elle est complétement étrangère à l'art d'Aristophane; non qu'il ne soit lui-même très-passionné, mais ses personnages ne le sont pas; et j'ajoute qu'ils ne pouvaient pas l'être ou que l'ancienne comédie eût changé complétement de caractère et de nature. Car, dès qu'un personnage est passionné, il appartient à sa passion et non à la fantaisie du poëte. Il faut qu'il parle, qu'il agisse, non comme le veut le poëte, mais comme le veut sa passion. Nous quittons alors le monde fantastique où se meuvent les personnages aristophanesques, pour revenir au monde réel, qui se gouverne par ses propres lois et non par celles du poëte. La passion ne peut exister avec l'indépendance de la fantaisie et avec l'empire absolu que l'auteur dramatique s'arroge sur les actions, les pensées, les sentiments et les paroles de ses personnages; mais elle fait partie intégrante de la vive et fidèle peinture de la vie. Elle a ses côtés sérieux et ses côtés ridicules; elle amuse et fait rire, en même temps qu'elle attache par un intérêt sympathique; et le comble de l'art, à mon sens, c'est d'exciter ces deux sentiments contraires sans qu'ils se détruisent. Il m'importe peu que cela

gêne cette indépendance absolue dont Schlegel et les Allemands ont voulu faire le privilége du poëte comique. Je n'irai pas, lorsqu'il s'agit de mon plaisir, consulter les rêves saugrenus de ces distillateurs de quintessence, dont il serait enfin grand temps que la critique littéraire fît bonne et pleine justice. Si un Ménandre ou un Molière, au lieu de recourir à des fictions impossibles et à des masques ridicules, sait faire jaillir le comique du jeu même des passions et des contrariétés qui se heurtent en des êtres réels et vivants comme moi, je n'irai pas lui chercher chicane, parce qu'il m'intéresse, en même temps qu'il me fait rire; et je n'aurai pas l'impertinence de lui dénier le titre de poëte, parce qu'il est vraisemblable et vrai.

Eh bien ! c'est cette vérité, cette vraisemblance morale, cette passion, en un mot cet intérêt dramatique qui était chose vraiment nouvelle dans l'art comique, et qui ne manquait guère moins, je crois, à la Moyenne Comédie qu'à l'Ancienne. Il est parfaitement vrai, comme l'écrit Meineke, que « les poëtes de la Comédie Moyenne mirent en scène des paysans stupides, de vieilles biberonnes, des joueurs de flûte ineptes, des poissonniers et des cuisiniers insipidement glorieux, des joueurs, des amoureux tout bouillants de l'ardeur du plaisir, des prostitueurs parjures, des esclaves rusés, des pères et des grands-pères grondeurs, des parasites gourmands, des soldats batailleurs au moins en paroles, des médecins charlatans et autres gens de cette espèce, par la

peinture desquels ils préludèrent à l'âge suivant de la comédie, qui est presque tout entière dans la peinture des mœurs, au point qu'il est à peine un sujet traité par la Comédie Nouvelle, dont elle ne paraisse avoir pris la première ébauche et le premier dessin à la Comédie Moyenne (1). » Mais ce que ne dit pas Meineke, c'est que ce premiér dessin non-seulement n'était qu'une ébauche, mais encore qu'une ébauche gâtée et faussée par la caricature. Les Antiphane et les Alexis tenaient de la Comédie Ancienne la passion de la párodie; la plupart de leurs personnages, autant qu'on peut en juger par les fragments, au lieu de parler leur propre langage, tel que le demandait la situation, s'amusaient à contrefaire celui des tragiques ou des lyriques, et, en se moquant des autres, ils avaient l'air de se moquer d'eux-mêmes tout les premiers. Ce n'est pas ainsi que parlent des gens passionnés ni des gens qui abondent naïvement dans leur sottise, c'est-à-dire les personnages qui touchent et intéressent, et ceux qui font rire naturellement et sans le savoir, parce qu'ils sont ridicules et ne s'étudient pas à le paraître. Que la charge et la parodie reparaissent encore de temps en temps dans la Comédie Nouvelle, principalement lorsqu'elle fait parler ou les parasites, ou les artistes en cuisine, ou les soldats fanfarons, ou les esclaves qui font parade de leur malice, je ne le

(1) *Historia critica comicorum Græcorum*, p. 290.

nie pas. Mais cela est assez rare. On n'en trouverait pas d'exemple dans les fragments de Ménandre. On en trouverait moins d'exemples dans les fragments de Philémon que dans ceux de Diphile, et dans les fragments de celui-ci que dans ceux de poëtes moins distingués. En effet, plus un poëte s'attachait à peindre la vie humaine et les passions qui l'agitent et la rendent en même temps malheureuse et ridicule, plus il devait oublier tout ce comique de convention, qui abonde dans la Comédie Moyenne. La fine observation remplaça donc la parodie, et l'expérience la mémoire des livres. Tout homme qui a un peu vécu peut entendre Ménandre ; pour entendre Antiphane et Alexis, il faut avoir présente à l'esprit toute la littérature de la Grèce ; sinon, les allusions vous échappent, et avec les allusions le sel de la plupart de leurs plaisanteries. L'expression des mœurs et surtout de la passion ne pouvait manquer d'être faussée par cette habitude de la parodie, ou plutôt le poëte laissait là passion et mœurs pour s'abandonner à ses souvenirs mythologiques ou littéraires, lesquels prenaient un tour plaisant par le contraste qu'ils formaient avec la condition des personnages et avec telle ou telle situation dramatique. Il peut être plaisant, — au moins pour un moment, — de faire pousser à un Πορνόβοσκος les complaintes et les doléances d'un Oreste ou d'un Pélée, et de prêter à des cuisiniers ou à des parasites, tout fiers de leur art, le lyrisme d'un chœur ou d'un

dithyrambe. Mais où sont les mœurs, où est la passion dans ces fantaisies? Je dirai plus : où pouvait être l'action? Non-seulement elle se ralentissait, tandis que le poëte s'attardait à ces contrefaçons ingénieuses, mais elle devait être bien souvent flottante, incertaine, arbitraire, comme dans l'Ancienne Comédie, le poëte quittant sa route pour aller à travers champs cueillir les fleurs qui invitaient son caprice. Plus au contraire le poëte s'applique à la reproduction fidèle de la passion et des mœurs, plus la composition de sa fable et de l'action cesse d'être arbitraire pour devenir naturelle, logique et vraisemblable. C'est précisément parce que Ménandre fut le plus grand peintre des mœurs et de la passion, qu'il excella dans la construction de ses drames, et qu'il fut considéré comme le type de la Comédie Nouvelle. Ainsi le naturel, la suite et la régularité de l'action, la peinture de la passion et des mœurs, et comme conséquence l'intérêt, tels sont les caractères par lesquels la Comédie Nouvelle se distingue presque autant de la Moyenne que de l'Ancienne.

Il est bien évident qu'elle ne se fonda point tout à coup; que, contenue en germe dans la Comédie Moyenne, elle s'en dégagea peu à peu, et que les premiers poëtes qui la représentèrent ne devaient pas différer beaucoup de leurs devanciers immédiats. Même comme les deux formes existèrent concurremment, puisque Alexis et même Antiphane continuèrent à écrire des comédies à leur façon, lorsque Ménandre était dans tout l'éclat de

son talent, il dut arriver que les deux formes se mêlèrent, les poëtes de la Nouvelle Comédie retenant quelque chose des poëtes de la Moyenne, et ceux-ci prenant quelque chose de la manière de leurs jeunes rivaux. C'est ce que nous allons voir en examinant les trois principaux représentants de la Nouvelle Comédie, Diphile, Philémon et Ménandre.

Diphile, né à Sinope, sur les bords de la mer Noire, paraît avoir débuté au théâtre en 337, lorsque Ménandre n'avait que quatre ou cinq ans. Il jouait lui-même dans ses pièces comme les anciens poëtes dramatiques ; ce qui revient à dire, lorsque l'on parle de la fin du IVe siècle, que Diphile était acteur de profession. Il fréquentait le monde des hétaires ou courtisanes, et se lia étroitement avec plusieurs d'entre elles, surtout avec Myrrhina et Gnathæna. Ce n'était pas chose nouvelle que cette vie de dissipation et de plaisir. Antiphane, lisant un jour une de ses comédies à Alexandre et voyant que ce prince y prenait peu de goût : « Ce n'est pas étonnant, ô roi, lui dit-il; pour goûter de pareilles choses, il faut avoir fait souvent des soupers où chacun paie son écot, et reçu souvent ou donné des coups dans les garnis des hétaires. »

Diphile paraît encore à demi un poëte de la Comédie Moyenne, si l'on s'en tient à certains titres de ses pièces, tels que ceux-ci : les *Danaïdes*, *Hercule*, *Thésée*, *Anagyrus*, *Hécate*, le *Héros*, *Pyrrha*, les *Péliades*, les *Lemniennes*, *Sappho*.

Aucun poëte de la Comédie Nouvelle n'a traité autant de sujets mythologiques. A peine cite-t-on après lui les *Héros*, les *Myrmidons*, le *Palamède* de Philémon, le *Héros*, le *Dardanus* et le *Pseudhéraclès* de Ménandre, l'*Amphiaraus* d'Apollodore de Caryste, le *Pseudajax* d'Apollore de Géla, l'*Amphiaraus* de Phidippide, les *Muses* et l'*Assemblée des Dieux* d'Euphron. D'un autre côté, les fragments qui nous restent de Diphile ne sortent pas du ton habituel et de la manière de la Comédie Moyenne. Ce sont d'abord des parodies ou des imitations ironiques du grand style. « O toi, qui veilles et règnes sur le lieu saint de Brauron si cher aux dieux, fille de Latone et de Jupiter, Vierge à l'arc victorieux (τοξόδαμνε Παρθένε) (1), comme disent les tragiques, pour qui c'est un privilége de tout dire ou de tout faire. » Je ne sais quel prêtre — Heyne et Lobeck supposent que c'est Mélampus — crie dans quelque comédie mythologique : « Pour purifier les Prœtides et leur père Prœtus, fils d'Abas, et en cinquième lieu (2) une vieille femme avec une torche unique, avec une scylle unique, je m'approche d'autant de corps, prenant en main du soufre, du bitume, et l'onde

(1) Ἑλενηφοροῦντες et plus probablement Ἑλενηφορούσαι (*les porteuses du coffret mystique* aux fêtes d'Hélène). — Aristote renvoie aux dithyrambes et proscrit du style dramatique ces mots composés.

(2) Prœtus, ses trois filles, plus cette vieille, faisaient cinq personnes à purifier.

retentissante puisée aux sources profondes de l'Océan au cours paisible

Πολυφλοίσβω τε θαλάσση
Ἐξ ἀκαλαῤῥείταο βαθυῤῥόυ Ὠκεανοῖο.

Air divin, envoie à travers les nuages Jupiter à Anticyre, afin que de cette punaise je fasse un frêlon. » Diphile ne pouvait s'empêcher, non plus qu'Antiphane, Alexis ou Eubule, de citer Euripide d'une façon ridicule. « Le poëte d'or Euripide, dit un parasite affamé, a prononcé bien des mots remarquables, entr'autres celui-ci : « L'indigence m'y force et mon ventre misérable. » Et notre raisonneur ne connaît pas de vase (1) plus misérable en effet. Car si l'on met dans un panier du pain et non des ragoûts, dans une corbeille des gâteaux et non des lentilles, dans une bouteille du vin et non des écrevisses, on jette indistinctement et pêle-mêle dans le ventre les comestibles qui s'accordent le moins entre eux. Voilà un parasite bien difficile, qui s'afflige et s'indigne de ce qui devrait, semble-t-il, le plus le réjouir. Les citations vraies ou fausses ne sont pas toujours amenées de cette manière un peu primitive et par trop commode. Voici un bout de scène entre la courtisane Synoris et un parasite, jouant aux dés, où du moins ce genre de plaisanterie ne vient pas

(1) *Le Parasite*, fr. 1. — Bothe propose αὐ γυῖον (membre) à la place de ἀγγεῖον (vase, cavité quelconque). Mais le développement, ce me semble, appelle ἀγγεῖον.

ex abrupto, comme s'il tombait des nues : — « Magnifique coup que celui que tu as amené. — Merci de ton compliment. Dépose une drachme (pour enjeu). — C'est déjà fait depuis longtemps. Puissé-je amener le coup d'Euripide (1). — Jamais Euripide ne sauvera une femme. Tu vois dans ses tragédies comme il les a en haine. Il adorait au contraire les parasites, car il dit : Tout homme opulent qui ne nourrit pas au moins trois convives, sans qu'ils paient leur écot, qu'il périsse (au loin) sans pouvoir obtenir le retour dans sa patrie. — Et où dit-il cela, au nom des dieux ? — Que t'importe. Ce n'est pas le drame, mais le sens que nous considérons (2). » Un autre tic littéraire, pour ne pas dire grammatical, des auteurs de la Comédie Moyenne, c'était de mettre dans la bouche de leurs interlocuteurs des mots nouveaux ou étrangers, que l'autre n'entendait pas et qu'il fallait lui expliquer. Diphile ne se défendait pas ce comique facile. « Candytalis ! que signifie ce mot ? Qu'est-ce que cela ? — C'est comme si tu disais un vase sans anse (3). » Phi-

(1) Le plus fort point qu'on pût amener et auquel on avait donné le nom d'Euripide, non pas d'Euripide le tragique, mais d'un Euripide, homme politique, contemporain de l'archonte Euclide.

(2) *Synoris*, fr. 1. — Les derniers mots de ce dialogue montrent avec quelle circonspection il faut attribuer à Euripide tout ce qu'esclaves hableurs, parasites, cuisiniers lui prêtent dans les comiques. Ils inventaient de l'Euripide au besoin.

(3) L'*homme réclamant un héritage* (Ἐπιδικαζόμενος), fr. 1.

lémon dit avec plus de vivacité, mais sans beaucoup plus de comique : « Il faudrait amener, Parménon, une joueuse de flûte ou de nabla.—Nabla, maître, qu'est-ce que cela ? — Tu ne sais pas ce que c'est, le plus stupide des hommes ? — Non, par Hercule !—Que dis-tu ? Tu ne connais pas la nabla ? Tu ne connais donc rien de bon. Et une joueuse de sambuque ? (1) » Je ne trouve plus qu'une plaisanterie de ce genre dans les fragments de Diphile. Un personnage du *Tithrauste*, peut-être un militaire fanfaron, parlait de *Pristis*, de *Tragélaphe*, de *Psatiaké* et de *Labronios*. — « Ce ne sont pas des noms d'esclaves que tu nous dis là, lui disait son interlocuteur, sans doute un esclave. — Non, répliquait-il ; ce sont noms de vases, par Vesta ! Le labronios, enfants, vaut bien vingt statères (2). » Mais, il faut le dire, ces artifices comiques, — mots étranges et méprises sur ces mots, citations réelles ou supposées, parodies directes ou indirectes, — sont relativement peu nombreux dans les fragments de Diphile, comparés à ceux de ses devanciers, Eubule, Antiphane, Alexis, Timoclès. Les spectateurs devaient être fatigués de ces plaisanteries quelque peu pédantes, dont les poëtes leur régalaient les oreilles depuis tantôt cinquante ans. Rares déjà

(1) Μοιχός (l'*adultère* ou plutôt le coureur de femmes). La ou le nabla était un instrument à cordes, du genre de la harpe, comme la sambuque.

(2) 20 statères font à peu près 370 f. 80.

dans les débris de Diphile et de Philémon, elles disparaissent de ceux de Ménandre et de ses imitateurs, les deux Apollodore.

Mais s'il se rencontre rarement, dans ce qui nous reste de Diphile, des parodies ou autres artifices comiques du même genre, il ne s'y rencontre rien non plus qui sente la fine observation des mœurs et la peinture fidèle de la passion et de la vie. C'est sans doute un morceau spirituel que ce fragment de l'Ἔμπορος ou du *marchand* (1) : « C'est un excellent usage de nos Corinthiens : quand nous voyons un homme vivre toujours somptueusement, nous recherchons de quoi il vit et ce qu'il fait. S'il a du bien et que ses revenus paient sa dépense, on le laisse tranquillement jouir de la vie. S'il dépense au-delà de son avoir, on lui interdit de continuer, et s'il persiste, on le punit. Mais pour celui qui n'a rien et qui vit dans le luxe et la prodigalité, on le livre à l'exécuteur. — O ciel! — Car il ne peut vivre sans quelque mauvais moyen, tu comprends. Nécessairement il dépouille de nuit les gens, ou perce les murailles, ou est en société avec des malfaiteurs de cette espèce, ou bien c'est un dénonciateur ou un faux témoin. Ces gens-là sont une crasse dont nous nous empressons de nous laver. — C'est bien fait, par

(1) Ce titre est assez commun. — Outre le *marchand* de Diphile, on cite le *marchand* d'Épicrate (Com. M.) et celui de Philémon, imité par Plaute.

Jupiter ! Mais en quoi cela me regarde-t-il ? — Eh ! mon cher, nous te voyons chaque jour faire bombance. Avec toi, impossible à nous d'avoir un pauvre petit poisson ; tu as réduit la ville aux légumes ; encore se bat-on pour avoir du persil, comme pour le prix des concours isthmiques. Qu'un lièvre s'introduise chez nous, le voilà accaparé par toi. De perdrix et d'alouettes nous n'en voyons plus, même en l'air. Tu as fait doubler le prix des vins étrangers. » Mais en quoi cela dépasse-t-il le ton de la Moyenne Comédie ?

On pourrait se borner à la traduction de ce morceau, l'un des plus remarquables, sinon le plus remarquable, entre les fragments de Diphile. Ses malédictions contre les marchands de poisson, les plaisanteries qu'il prête à ses cuisiniers et à ses parasites, et la manière dont il conçoit ces deux espèces de personnages, n'ont rien de nouveau pour celui qui est familier avec ce qui nous reste de la Comédie Moyenne. Ainsi, l'on pourrait citer d'Antiphane, d'Alexis et d'autres, dix ou douze passages tout semblables à cette sortie contre les marchands de poisson : « Je pensais auparavant qu'il n'y a de poissonniers fripons qu'à Athènes ; mais cette espèce, à ce qu'il paraît, est naturellement et partout perfide comme une bête féroce. Il y en a ici un qui surpasse toute expression. Il nourrit sa chevelure, comme s'il l'avait consacrée à un dieu ; mais il a un autre but. Marqué au front, il se sert de ses longs cheveux comme d'un voile. Vous lui demandez combien ce

loup de mer? — Dix oboles, vous répond-il, sans spécifier l'espèce de monnaie. Puis, lorsque vous lui comptez son prix, il veut des oboles d'Égine. S'il doit rendre, au contraire, il le fait en monnaie attique, et dans les deux cas gagne sur le change (1). » Diphile est plaisant sans doute lorsque, par la bouche de son parasite, aux imprécations contre celui qui ne vous montre pas exactement le chemin, ne vous prête pas de feu pour allumer le vôtre, ou gâte l'eau de votre puits ou de vos sources, il en ajoute une nouvelle contre celui qui empêche quelqu'un de dîner (2); Mais cela rentre dans ces parodies si chères aux poëtes de la Comédie Moyenne. Alexis ou Eubule aurait pu signer ce joli passage: « Quand un riche m'invite à dîner, je ne m'amuse pas à contempler les triglyphes ou les lambris de la salle à manger, ni les beaux vases à boire de Corinthe; mais fixement j'observe la fumée de la cuisine. Si elle s'élève drüe et rapide, je me réjouis, je m'épanouis, je bats des ailes. Si elle monte oblique et peu fournie, aussitôt je sens que ce jour-là mon diner a pris la clef des champs (3). » On doit reconnaître pourtant que le parasite de Diphile parle plus sérieusement et par cela même est d'un meilleur comique que ceux de la Moyenne Comédie, qui dans leurs hyperboles ou dans leur langage savant

(1) *L'Ardélion.*
(2) *Le Parasite,* fr. 3.
(3) *Id.*, fr. 2.

ont toujours l'air de se moquer d'eux-mêmes. C'est aussi la différence que je crois remarquer entre ses cuisiniers et ceux de ses devanciers. Chez lui, ce personnage ne pose pas seulement pour l'homme d'importance ; il semble encore se prendre au sérieux. Il s'enquiert doctement et avec un flegme magistral du nombre et de la qualité des convives, afin de les servir selon leur goût. « Combien as-tu de convives, mon bon, et sont-ils tous de l'Attique? — Et que t'importe cela, à toi cuisinier? — C'est le point capital de notre art, ô père ! que de connaître par avance le goût des convives. Par exemple, as-tu invité des Rhodiens ? Dès l'abord, donne-leur une grande coupe de vin de feu à vider, avec une labie et des silures frits : cela flatte beaucoup plus leur palais, que si tu y mettais du myrte. — Élégante façon d'accommoder le silure ! — Si ce sont des Byzantins, arrose d'absinthe tout ce que tu leur serviras, en prodiguant l'ail et le sel ; car, à cause du grand nombre de poissons qu'ils ont dans ces parages, ils ont tous le ventre relâché et sont pleins de pituite (1). » A-t-il affaire à des vieillards? Il recommande le vinaigre et les sauces piquantes, pour « irriter leur goût, pour en dissiper l'engourdissement et la paresse, afin que ces bons vieux mangent de bon appétit » (2) et fassent honneur au maître de la maison et surtout à son chef. Voyez-le engager un aide de service ;

(1) *La femme qui a quitté son mari*, fr. 1.
(2) *Id.*, fr. 2.

il ne lui laisse pas ignorer quel maître il va seconder. « Non, je ne te prendrais jamais, Dracon, pour m'aider dans une maison où tu ne resterais pas toute la journée à servir au milieu d'une abondance infinie de tous les biens; car je ne vais nulle part avant de m'être enquis de celui qui fait le sacrifice, ou de la composition du repas, ou de l'espèce de gens qu'on a invités. Je tiens un registre en règle et complet de toutes les maisons où je puis louer honnêtement mes services, et de celles qu'il faut éviter. Par exemple, pour parler, si tu le veux bien, des gens qui font le commerce maritime, un patron de navire fait-il un sacrifice votif après avoir perdu son mât, vu son gouvernail brisé ou jeté sa cargaison à la mer, parce qu'il faisait eau; et en même temps, au milieu de la libation, calcule-t-il avec ses compagnons de route quelle part de la victime il leur donnera à ronger chacun à part soi? Je m'empresse de le lâcher. Mais en voici un autre qui, arrivé de Byzance depuis trois jours, n'a point eu à souffrir; il s'est enrichi, il est tout joyeux d'avoir gagné dix ou douze drachmes pour une de déboursé, il ne parle que fret, il ne chante que gros intérêts; il ne songe qu'à demander du plaisir aux prostitueurs savants dans la débauche. Voilà l'homme auquel je m'attache dès son débarquement; je lui prends la main, je lui rappelle Jupiter sauveur; je m'accroche à son service. Telle est ma manière de faire. Ou bien qu'un jeune homme, fou d'amour, fricasse et dissipe les biens de son père; aussitôt

j'accours. Mais qu'un gueux qui ne va que d'un pied tombe dans le Céramique pour faire ses emplettes, en le voyant avec les franges usées de son manteau crier à tue-tête : — Qui veut se louer pour un petit repas sans façon? — Je le laisse hurler. Il n'y a chez lui à gagner que des coups, avec un rude service de la nuit tout entière. Tu lui demandes ton maigre salaire : — Et d'abord passe-moi le pot de chambre, te répond-il... Les lentilles manquaient de vinaigre. — Tu réclames de nouveau? — Prends garde, prince des cuisiniers : il pourrait t'en cuire. — Et mille autres choses que je pourrais te conter. Mais la maison où je te mène est un lieu de plaisir. Des hétaires y célèbrent les adonisies pêle-mêle avec d'autres filles de joie. Tu pourras te remplir la panse et les poches de friandises (1). »

Toutefois, quels que soient la verve et jusqu'à un certain point le naturel de ces fragments de Diphile, nous ne sortons pas du comique de convention, familier à la Comédie Moyenne. Heureusement nous avons mieux que des débris informes pour juger le talent et l'art de notre poëte. Plaute avait traduit librement plusieurs de ses pièces et nous pouvons lire encore quelques-unes de ces imitations latines. Si la comédie des *Commorientes* de Plaute est perdue, il nous reste une scène entière des *Synapothnescontes* (2) de Diphile dans

(1) *Le peintre*, fr. 2.

(2) *Les Mourants ensemble.* C'est le titre qu'avait pris une

les Adelphes de Térence. « Les *Synapothnescontes,* est-il dit dans le prologue de cette pièce, sont une comédie de Diphile; Plaute en a fait sa comédie des *Commorientes.* Mais il y a dans l'œuvre grecque un jeune homme qui arrache une courtisane à un prostitueur; Plaute a laissé ce passage sans y toucher. Notre poëte se l'est approprié dans les *Adelphes* Il a traduit et reproduit le passage mot à mot :

. . . . . Eum hic locum sumpsit sibi (1)
In *Adelphos :* verbum de verbo expressum extulit. »

De plus, la *Casina* est faite à l'imitation des Κληρουμέναι de Diphile, et le *Rudens* ou *Cordage* à l'imitation d'on ne sait quelle pièce du poëte grec. Cela est certain pour la *Casina*, d'après le témoignage même de Plaute : « Cette comédie s'appelle en grec *Clerumenæ* (celles qui tirent au sort) et en latin *Sortientes.* C'est Diphile qui l'a écrite en grec, et Plaute avec son nom qui jappe l'a mise en latin (2). » Cela n'est pas moins certain pour le *Cordage.* Si Plaute ne le dit pas formellement, il

société formée des amis les plus fidèles d'Antoine et de Cléopâtre. On ne dit pas si, à l'exception des deux principaux personnages, les autres membres furent fidèles au serment de ne pas se survivre les uns aux autres.

(1) *Adelphes.* Prol. V, 6-10.

(2) Prol. V, 30 et sq. — La plaisanterie plus ou moins bonne sur « Plaute au nom qui jappe » ne se comprend qu'autant que l'on sait que Plautus signifiait en latin un chien à longues oreilles.

le donne suffisamment à entendre par ces mots : « La ville que vous voyez, Diphile a voulu qu'elle eût le nom de Cyrène :

. . . . Huic esse nomen urbi Diphilus
Cyrenas voluit. . . . (1).

Or, si Plaute ne s'est point assujéti à traduire littéralement et servilement les pièces grecques qu'il faisait passer en latin, il a dû changer bien peu de chose à l'économie générale du drame. Cela ne fait aucune difficulté, je crois, pour le *Cordage*. Le prologue de la *Casine* semble, au contraire, annoncer qu'il s'y était permis les plus grandes libertés avec son modèle; car, chose étrange, l'analyse que ce prologue donne de la pièce latine n'y convient qu'à moitié. Je la traduirai donc, parce qu'elle me semble restituer la fable entière de la comédie grecque, fort écourtée par l'imitateur. « Ici (montrant la maison de Stalinon) demeure un vieux mari; il a un fils, lequel demeure avec son père dans la maison. A ce vieillard appartient un esclave qui est gisant dans une maladie... Qu'est-ce que je dis, par Hercule! gisant dans son lit, il ne faut pas mentir. Cet esclave, il y a de cela seize ans, aperçut à la

(1) Prol. V, 32. — Ce vers du prologue prouve que Naudet, dans l'avant-propos de sa traduction du *Cordage*, s'est trompé en attribuant à Philémon la pièce grecque imitée par Plaute.

lueur du crépuscule naissant une femme qui exposait une petite fille ; il l'aborde et la prie de lui donner l'enfant ; elle la lui donne et il l'emporte aussitôt à la maison. Il la donne à sa maîtresse, lui demande d'en prendre soin, de l'élever ; la maîtresse s'en charge et elle en fait l'éducation avec le zèle d'une mère ou peu s'en faut. Quand la jeune fille fut grande et vint en âge de plaire, voilà que le vieillard s'en éprend éperdument, et le fils fait de même. Tous les deux arment leurs légions, le père contre le fils, le fils contre le père, à l'insu l'un de l'autre. Le vieillard a mis en avant son fermier, avec ordre de la demander en mariage, comptant bien, si son homme réussit, se préparer d'agréables veilles hors du logis, en cachette de sa femme. Le fils fait agir son écuyer pour demander aussi mariage, ne doutant pas que, si l'affaire s'arrange, il tiendra ce qu'il aime dans son bercail. La mère a deviné les projets d'amour du vieillard ; elle s'est rangée du parti de son fils. Mais le vieillard s'est douté qu'il avait en son fils un rival, rival dangereux ; il l'a envoyé en pays étranger pour s'en défaire. La mère, qu'on n'abuse pas, protége l'absent, comme si de rien n'était. N'attendez pas qu'il paraisse ici dans la comédie ; il ne reviendra pas à la ville. Ce n'était pas l'idée de Plaute ; il a rompu un pont qui se trouvait sur la route du jeune homme... (1). Revenons à la jeune fille exposée dans son enfance,

(1) Prol. V, 35-66.

et que les deux esclaves se disputent avec tant de chaleur. A la fin, elle se trouvera pure, de condition libre, fille d'un citoyen d'Athènes (1). » Eh bien ! je dis que cette analyse n'est point celle de la pièce de Plaute, mais de la pièce de Diphile. L'auteur latin s'est attaché si exclusivement à la partie satirique et comique du drame, il l'a tellement développée, qu'il a retranché toute la partie romanesque et sentimentale, pour ne pas trop allonger sa comédie (2). Il en a donc supprimé le dénoûment, qu'il fait annoncer simplement par *le chef de la troupe*, au lieu de le mettre en action : « Spectateurs, si vous voulez savoir ce qui doit se passer encore dans cette maison, nous allons vous le dire. On découvrira que Casine est la fille du voisin, et elle épousera le fils de notre vieux maître (3). » Retranchant la reconnaissance qui amenait ce dénoûment, il n'avait pas besoin de cet esclave malade dont nous parle le *Prologue* et dont il n'est pas question dans sa pièce. Il n'avait pas beaucoup plus besoin du fils ; il le laisse à la campagne ou à l'étranger, au lieu de le ramener à la ville et comme sur le champ de bataille, pour soutenir les droits de son amour :

Is (ne exspectetis), hodie in hac comœdia,
In urbem non redibit : Plautus noluit..... (4).

(1) Prol. V, 79-82.

(2) « Hanc ex longa longiorem ne faciamus fabulam » (806).

(3) V. 812-814.

(4) Prol. V, 64-65. — Naudet a bien vu dans la dernière page de son avant-propos que ces mots « Plautus noluit »

Mais ces retranchements jettent sur la marche de l'action une obscurité qui ne devait pas exister dans le drame grec. Je dis plus : ils nous dérobent en partie le sujet qui était une de ces rivalités amoureuses entre un père et son fils, si fréquentes dans le théâtre grec et que Plaute nous montre dans l'*Asinaire*, dans le *Marchand*, dans les *Bacchis*. On voit bien que, par un ignoble marché, le barbon Stalinon veut marier Casina à son esclave et fermier, Olympion, pour la posséder lui-même. Mais on ne voit pas qu'il la dispute à son fils Euthynique, ni qu'il y a, pour déjouer ses amours hors de saison, conspiration entre Euthynique, sa femme Cléostrate, et Charinus, l'écuyer de son fils. Non moins comique sans doute que la pièce du poëte grec, celle de Plaute est beaucoup moins claire dramatiquement et moins bien conduite. Quoi qu'il en soit, la *Casina* et le *Cordage*, pièces certainement imitées de Diphile, nous assurent qu'il était un des poëtes de la Nouvelle et non de la Moyenne Comédie.

J'ajoute qu'il avait dû porter les caractères de cette nouvelle forme de l'art jusque dans les sujets qui semblent appartenir plus spécialement à la Comédie Moyenne. Si le titre des *Lemniennes* n'est pas simplement un titre, comme l'*Andrienne* ou le *Carthaginois*, et s'il se rapporte à l'ancienne tradition mythologique de Jason et des femmes

indiquent que Plaute a profondément modifié l'œuvre de son modèle grec. Mais il aurait dû ajouter que cela résulte non-seulement de ces mots-là, mais de tout le Prologue.

de Lemnos, Diphile avait dû singulièrement rajeunir ce sujet et l'accommoder aux nouvelles exigences de la scène, pour que Turpilius le transportât sur le théâtre de Rome. La *Sapho,* du même poëte grec, ne paraît pas avoir eu cet honneur ; mais elle n'avait du moins rien de commun avec la *Sapho* d'Antiphane, pièce toute littéraire où l'illustre Lesbienne était représentée proposant et expliquant des logogriphes, ni sans doute avec celle d'Amphis et celle de Timoclès, sur lesquelles nous ne savons rien. Passant par dessus la chronologie, Diphile représentait Archiloque, homme du VIII[e] siècle, et Hipponax, homme de la seconde moitié du VI[e], comme amoureux de Sapho, qui vivait sur la fin du VII[e]. La rivalité des deux amants, dont Sapho probablement se moquait, ramenait la fable de cette pièce aux habitudes de la Nouvelle Comédie.

Diphile était-il entré de lui-même dans cette voie ou bien avait-il, vers le milieu de sa carrière dramatique, subi l'influence de Ménandre ? Question insoluble, puisque, dans la perte de ses œuvres et dans l'ignorance de la date précise où chacune a paru, il nous est impossible de savoir s'il a eu plusieurs manières ou s'il n'en a eu qu'une seule, celle que nous pouvons deviner d'après les imitations de Plaute.

La même question se représente pour Philémon, avec le même embarras d'y répondre (1). Lui

(1) M. Guillaume Guizot, dans son remarquable travail sur

aussi, il débuta au théâtre quinze ou seize ans avant Ménandre ; lui aussi, il offre un certain nombre de sujets qui semblent du ressort de la Comédie Moyenne. Outre les pièces à titres mythologiques, les *Héros*, les *Myrmidons*, *Palamède*, il en est une dont le titre rappelle cette critique des opinions, si fréquente dans les imitateurs d'Antiphane ; c'est celle des *Philosophes*, dirigée en partie contre le Stoïcisme. Cependant, comme Diphile, Philémon est certainement un poëte de la Nouvelle Comédie, le premier après Ménandre, si nous en croyons la tradition, le premier absolument, si l'on s'en était rapporté au jugement des spectateurs de son temps.

Des modernes, particulièrement dans ces derniers temps, semblent vouloir revenir sur la sentence des critiques anciens et donner raison à l'engouement populaire de ses contemporains : en accordant plus de goût à Ménandre, MM. Pierron, Burnouf et surtout Ed. Duméril ne sont pas éloignés d'accorder plus de verve comique à son rival, comme s'il nous était vraiment possible de nous faire quelque idée, je ne dis pas du style de Philémon, mais de son art et de la composition de ses pièces. On suppose donc que l'intrigue tenait plus de place dans ses comédies que dans

Ménandre et la Société Grecque, regarde la question comme tranchée par le fait que la première comédie de Philémon est l'ὑποβολιμαῖος *ou le fils supposé.* Mais ce sujet, comme tant d'autres, pouvait appartenir aussi bien à la Moyenne qu'à la Nouvelle Comédie.

celles de Ménandre; que, reconnaissant pour maître Euripide, tandis que l'influence de Théophraste s'était certainement exercée sur Ménandre, il était moins philosophe et plus dramatique; que, recherchant les succès populaires, plus que l'approbation des connaisseurs, il répandait dans son dialogue plus de mots à effet, d'expressions vives et pittoresques; qu'il avait par conséquent plus de verve comique, d'entrain et de passion; que ses personnages étant de moins bonne compagnie et les situations où il les mettait plus étonnantes et plus étranges, il provoquait davantage le gros rire; qu'en un mot il était à Ménandre ce que Plaute est à Térence. Tout cela n'est malheureusement que conjectures, et j'ajoute conjectures purement gratuites, puisque, contraires aux jugements des anciens, elles ne peuvent se vérifier sur les fragments qui nous restent des deux poëtes.

On raisonne toujours comme si l'on connaissait les modèles qu'a suivis Plaute (1) et que l'on fût certain qu'il a plus imité Philémon que Ménandre; mais c'est là une pure supposition. Admettons qu'elle soit fondée. Qu'en résulterait-il? Est-ce qu'aux inductions tirées des imitations de Plaute, on ne peut pas opposer les inductions contraires que suggèrent les imitations de Cécilius Statius (2)?

(1) On ne connaît certainement les originaux que de cinq comédies de Plaute, de l'*Asinaire,* imitée de Démophile; du *Cordage* et de *Casina,* empruntés à Diphile; du *Marchand et de l'Homme aux trois écus,* pris à Philémon.

(2) On connaît au moins 15 pièces de Ménandre, imitées

Il recherchait autant que Plaute le gros comique, en quelque sorte voyant et bruyant. Et cependant Ménandre était son modèle de prédilection. Deux faits seulement sont certains, et je crois qu'on n'en peut rien conclure : 1° Térence n'a jamais imité Philémon ; d'où l'on est en droit d'inférer, non que Philémon avait plus de verve comique que Ménandre, le modèle préféré du poëte latin, mais que sa manière n'allait pas à l'esprit délicat de Térence ; 2° Philémon l'emporta souvent sur son rival dans les concours comiques ; mais je n'en conclurais pas qu'il avait dans ses qualités comme dans ses défauts quelque chose de plus populaire. J'en conclurais simplement qu'il était plus approprié au goût et à la mode littéraire de son temps, encore tout engagé dans les habitudes de la Comédie Moyenne. Car les siècles suivants semblent avoir vengé Ménandre : si nous en croyons Plutarque, il était partout représenté aux applaudissements de la foule comme des connaisseurs ; et ce dire de Plutarque semble confirmé par les inscriptions, malheureusement encore trop rares, où nous trouvons quatre reprises de Ménandre contre une de Diphile, une de Philémon et une de Promachos. Il y a plus : l'auteur du *Traité de l'Élocution* déclare non-

par Cécilius : l'*Andrienne*, les *Adelphes*, l'*Androgyne,* la *Femme à la grosse dot,* les *Imbriens,* la *Pleureuse à gages,* les *Fêtes de Vulcain,* l'*Armateur*, le *Collier*, le *Sacrifice nuptial*, les *Synéphèbes*, la *Nourrice, Hymnis*, et l'*Enfant supposé*.

seulement que Ménandre écrivait ses pièces d'un style éminemment propre à la représentation théâtrale, et que, cherchant à rendre les secousses rapides des passions, il négligeait souvent les particules et les conjonctions qui allongent la phrase et retardent son élan; mais encore, ce qui renverse toutes nos suppositions modernes, que les comédies de Philémon brillaient plus à la lecture qu'à la représentation, tandis que celles de Ménandre gagnaient au mouvement de la scène et au jeu des acteurs une animation et un intérêt, que la simple lecture ne faisait pas suffisamment ressortir (1).

Laissons donc chacun à sa place, et, sans bouleverser les rangs, essayons de tirer des débris qui nous ont été conservés quelque lumière sur la nature du talent des poëtes comiques.

Philémon avait un goût si passionné pour Euri-

(1) C'est ainsi du moins que M. G. Guizot interprète et paraphrase ces mots du § 193 de Démétrius : « Le discours sans liaisons (et conjonctions) est peut-être plus propre aux débats; on l'appelle aussi théâtral. Le manque de liaison anime le jeu théâtral, tandis que la diction de l'écrivain est plus faite pour la lecture; or, elle est mieux liée et comme cimentée par les conjonctions. C'est pour cela qu'on joue Ménandre qui, la plupart du temps, néglige ces particules de liaison et qu'on lit Philémon: Ἐναγωνιος μὲν οὖν ἴσως μᾶλλον ἡ διαλελυμένη λέξις, αὐτὴ καὶ ὑποκριτικὴ καλεῖται. Κινεῖ γὰρ ἡ λύσις· γραφικὴ δὲ ἡ λέξις ἡ εὐανάγνωστος, αὐτὴ δέ ἐστιν ἡ συνηρτημένη καὶ οὖν ἠσφαλισμένη τοῖς συνδέσμοις· Διὰ τοῦτο δὲ καὶ Μένανδρον ὑποκρίνονται λελυμένον ἐν τοῖς πλείστοις, Φιλήμονα δ'ἀναγινώσκουσιν. »

pide, qu'il disait dans un de ses drames : « S'il restait, comme quelques-uns le pensent, du sentiment après la mort, je me pendrais et je mettrais volontiers un terme à ma vie, pour qu'il me fût donné de voir Euripide (1). » Il a dû l'imiter dans la contexture de ses fables, et l'on sait que ce n'est pas la partie la plus irréprochable de ce tragique. Pour donner plus de variété et de mouvement à la tragédie, il a multiplié et compliqué les événements ; et cela surcharge et embarrasse l'action, au lieu de la rendre plus réelle et plus parfaite. Et pourquoi ? C'est que ces événements dépendent moins d'une nécessité intrinsèque qui les fait sortir les uns des autres, que de la volonté arbitraire du poëte, qui les juxtapose et les rattache ensemble par des liens trop souvent factices. J'ai peur qu'il n'en ait été ainsi de l'intrigue dans les comédies de Philémon. Il combinait sans doute la fable de ses pièces avec plus de sérieux et de dextérité qu'Antiphane ou Alexis ; et l'on peut croire qu'il ne se laissait pas entraîner hors de sa route par le caprice de la parodie, où le poëte est bien plus guidé par ses souvenirs que par la logique des situations. Mais a-t-il donné à cette partie de l'art sa perfection véritable, qui est de tirer, grâce aux oppositions des caractères et au jeu des passions, les conséquences naturelles d'une situation donnée ? On peut en douter ; et par ce côté il tenait encore

(1) Fr. inc. 41 *a*.

à la Comédie Moyenne, quoiqu'il soit allé bien au-delà.

Sa passion pour Euripide se rencontrait encore en un point avec les habitudes de la Moyenne Comédie. Euripide n'est pas seulement sentencieux, il aime à disserter, et il pousse cette manie jusqu'à l'amour de la polémique. Philémon reprit la guerre de ses devanciers contre les systèmes philosophiques et leurs auteurs. Il ne se contente pas de les piquer en passant, comme dans ces deux mots sur Cratès le Cynique : « L'été, il portait un manteau épais ; l'hiver, un manteau troué, afin de s'exercer à la patience (1) » ; ni même de railler longuement leurs opinions, comme dans ce développement : « Les philosophes cherchent, à ce que j'entends dire (et perdent beaucoup de temps à cela), ce que c'est que le bien, et ils ne l'ont point encore trouvé. Les uns disent que c'est la vertu, d'autres la prudence, et ils débitent toutes sortes de choses embrouillées, excepté ce qu'est le bien effectivement. Moi, je viens de le trouver en vivant dans mon champ et en fouissant la terre. C'est la paix, ô Jupiter bien-aimé. Quelle déesse charmante et amie des hommes ! Mariages, fêtes, parents, enfants, amis, richesse, santé, pain, vin, plaisir, elle nous donne tout; ces biens viennent-ils à manquer, toute la vie des vivants n'est plus qu'une mort générale (2). »

(1) Fr. inc., 53.
(2) *Le Roux* (Πύῤῥος).

Mais encore il a dirigé toute une comédie contre les philosophes sous ce titre même : Φιλόσοφοι. Il n'en reste que trois vers contre Zénon et ses sectateurs : « Celui-ci enseigne une philosophie nouvelle ; il apprend à mourir de faim et il a des disciples. Pour toute nourriture, des figues et du pain ; pour boisson, de l'eau claire. » En écrivant cette pièce, Philémon suivait les habitudes de la Moyenne Comédie, qui tenait elle-même d'Aristophane et de ses émules cette haine de la libre pensée ; et il fut suivi à son tour par Baton, Damoxène et Theognète, qui se plurent à harceler les Stoïciens et les Épicuriens de leurs plaisanteries plus ou moins piquantes. Cette haine de la philosophie est tout ce qui restait de la liberté au théâtre, comme la philosophie est elle-même tout ce qui restait dans la réalité de l'ancienne liberté grecque (1). Car je ne puis pas plus voir une réapparition de la comédie politique dans la vive sortie de Philippide contre Stratoclès et les autres flatteurs de Démétrius Poliorcète, que dans les injures et les calomnies qu'Archédicus prodiguait contre Démocharès, neveu de Démosthène, pour faire sa cour à Antipater et à Cassandre (2). Mais, pour ne pas nous écarter de Philémon, pourquoi en voulait-il à la philosophie ?

(1) *Les Philosophes.*

(2) Meineke, 437-439, insiste beaucoup trop, ce me semble, sur les personnalités dans la Nouvelle Comédie ; elles n'y sont qu'un accident.

Ce n'était point par passion politique, comme Aristophane ; le parti des *Bons* avait en grande partie, à cette époque, passé avec armes et bagages à la philosophie. C'était encore pour plaire au peuple, qui conservait ses vieux préjugés contre la raison, et qui, incrédule à la foi des ancêtres, se jetait sur toutes les superstitions de l'Asie. Car Philémon est un sceptique, comme tous les comiques de ce temps ; ce qui ne l'empêchait pas de dire gravement : « Ne cherche point à connaître ce qu'est Dieu ; c'est une impiété de vouloir connaître celui qui ne veut pas être connu (1). » Et ailleurs : « Crois en Dieu et l'honore, sans chercher à le connaître ; car tu n'y gagnerais rien que la peine de tes recherches. Qu'il soit ou qu'il ne soit pas, ne désire point de le savoir ; mais honore-le comme s'il existait et qu'il fût toujours présent (2). » C'est une chose curieuse que cette persistante aversion des poëtes comiques pour les idées nouvelles : qu'ils appartiennent à l'Ancienne, à la Moyenne ou à la Nouvelle Comédie, ces incrédules ne peuvent supporter ceux qui dérangent les vieilles opinions dont eux-mêmes ils se moquent avec toute licence.

Un autre reste de la Comédie Moyenne dans Philémon, c'est l'habitude de prendre ou un usage, ou une tradition, ou une maxime pour objet de ses réflexions, sérieuses ou ironiques. « Pour moi,

(1) Fr. inc., 86.
(2) Fr. inc., 26.

dit-il quelque part, que Niobé ait été changée en pierre, par les dieux ! je ne l'ai jamais cru, et je ne croirai jamais qu'un être humain puisse devenir pierre. Mais, sans doute accablée de maux et succombant à sa douleur, elle ne pouvait parler à personne, et c'est pour cela qu'on a dit qu'elle était devenue pierre » (1). Ce tour n'est pas moins froid : « Crois-tu que la corne d'Amalthée soit, comme le représentent les peintres, une corne de bœuf? Non, elle est d'argent. Quand tu la possèdes, dis ce que tu souhaites, et tout te viendra en abondance, amis, défenseurs, témoins, aimables familiarités (2). » Sans être proprement des parodies, des réflexions de ce genre rappellent l'habitude de la parodie, et quoique ce dernier procédé soit rare dans les fragments de Philémon, il s'y rencontre pourtant. N'est-ce pas une parodie que cette apostrophe au législateur d'Athènes? » Tu as imaginé, Solon, une chose utile à tous les hommes ; car on rapporte que tu as le premier trouvé cette chose vraiment démocratique, par

(1) Fr. inc., 16.

(2) *L'Aile* (Ητερυγον), fr. 1. — Voici encore une réflexion littéraire très-juste, mais qui me paraît bien longue dans une comédie : « Quiconque ne dit rien de ce qu'il faut, lors même qu'il ne prononcerait que deux syllabes, appelle-le prolixe. Mais n'accuse point de longueur celui qui parle juste, quand même il parlerait beaucoup et longtemps. Témoin Homère : il écrit des myriades de vers, et personne pourtant ne pourrait reprocher à Homère d'être long. » Fr. inc., 11.

Jupiter, et vraiment salutaire (1). » Et quelle est cette invention δημοτικὸν καί σωτήριον ? C'est l'établissement de maisons où pût s'assouvir la luxure publique. La parodie est encore évidente, mais je suis loin de la blâmer, dans ce monologue de je ne sais quel cuisinier, qui se souvient du début de la Médée d'Euripide : « Quel désir me prend de raconter au ciel et à la terre comment le poisson était préparé ! Car, par Minerve, il est doux de réussir dans ses entreprises. Comme le poisson était tendre, tel que je l'ai servi, sans l'empoisonner de fromage ni le dorer des fausses couleurs ! Cuit, il semblait encore vivant. J'ai conduit le feu avec tant de ménagement et de douceur qu'on ne le croira jamais. Vous avez vu parfois une poule saisir un morceau trop gros. Elle court çà et là en rond, veillant sur sa proie et cherchant à l'avaler. D'autres la poursuivent. Il en fut de même. Le premier qui connut le goût de mon poisson, bondit et s'enfuit en l'emportant autour de la salle; les autres le poursuivaient à toutes jambes. Spectacle digne qu'on poussât des ah ! Les uns en attrapent une bouchée, d'autres n'en peuvent rien avoir, d'autres finissent par tout enlever. Encore on ne m'avait donné que des poissons d'eau douce, nourris de limon. Qu'eût-ce été, ô Jupiter sauveur, si j'avais eu ou un

(1) *Les Adelphes,* fr. 1. — C'est une parodie du genre de celles que les Grecs appelaient *paratragédies*, où l'on prend le ton tragique et emphatique pour dire quelque chose de plaisant.

scarus, ou le glaucisque de l'Attique, ou le câpre d'Argos, ou le congre de la chère Sicyme, ce poisson que Neptune porte dans l'Olympe pour les festins des dieux. Alors, grâce à mon génie, autant de convives, autant de dieux. J'ai trouvé le secret de l'immortalité; il n'est pas de mort que ne puisse rappeler à la vie la seule odeur des mets préparés par moi (1)! »

Toutefois, vu les succès constants de Philémon, confirmés par l'estime que les anciens critiques faisaient de son art et de sa verve, il est à croire que ces restes de la Moyenne Comédie ne faisaient pas le principal de sa manière. Mais ici nous ne nous trouvons pas dans un médiocre embarras. Philémon est célèbre par sa gaîté, et nous ne trouvons guère dans ses fragments (c'est là une des trahisons des morceaux choisis) qu'un Philinte assez morose. Comme Philinte, il veut que l'on supporte doucement la méchanceté des hommes et les maux attachés à la condition humaine. Mais il voit la vie sous un jour sombre et lugubre, qui eût fort déplu à Philinte, homme du monde et esprit modéré. Voici le ton des méditations de Philémon : « Si tu sais ce qu'est l'homme, tu seras assez heureux. Un tel est mort? N'y vois rien de terrible. Une telle a accouché? Une telle a fait une fausse couche? Celui-ci ne réussit pas? Celui-là tousse? La nature veut et porte toutes ces choses; évite seule-

(1) *Le Soldat.*

ment de t'en chagriner (1). » — Toutes les fois qu'un de nous, sortant des portes de la ville, aperçoit les sépultures qui bordent le chemin, qu'il réfléchisse en lui-même que chacun de ces hommes, couchés là, se disait : « Je courrai la mer, je planterai, je possèderai une belle maison que j'aurai bâtie (2). » — Syra, eh ! Syra ! — Hein ! que me veux-tu ? — Comment te va ? — Ne fais jamais cette question quand tu rencontreras un vieux ou une vieille : dis-toi aussitôt qu'il va mal (3). »

Aussi sentencieux, aussi triste que Ménandre, mais avec moins de mélancolie et avec plus de morosité, Philémon n'a pas dans le trait la gracieuse et expressive sobriété de son rival. Il disserte, il est diffus. Voyez ce long passage : « Si nous étions sincères, nous avouerions que, de tous les animaux, il n'y en a pas de plus misérable que l'homme. Consumant sa vie en soins inutiles, il est toujours dans le tracas, et toujours se travaille. Les autres animaux, la terre bienveillante leur donne la nourriture de chaque jour, qu'elle leur procure d'elle-même. Nous, quand elle a reçu la semence, c'est à peine si elle nous rembourse le capital ; pour ne pas nous en payer l'intérêt, elle a toujours quelque défaite, ou l'excès de la chaleur ou la gelée. C'est peut-être

(1) Fr. inc. 22.
(2) Fr. inc. 21.
(3) Fr. inc. 30.

parce que, étant les seuls à la tourmenter sans cesse et à la mettre sens dessus dessous, elle se venge de nous par cette banqueroute (1). » Il y a plus de verve dans cette sortie, mais elle est toujours un peu longue : « O trois fois fortunés et bienheureux les animaux qui ne raisonnent pas de ces choses. Ils ne s'intentent pas de procès; ils ne souffrent pas de maux empruntés. La nature que chacun d'eux apporte en naissant est la loi qu'il suit. Nous autres hommes nous nous sommes fait une vie non vivable. Nous sommes esclaves des opinions, fruit de l'invention des lois, esclaves de nos aïeux, esclaves de notre postérité. Impossible d'échapper au mal ; nous trouvons toujours quelque raison pour nous rendre malheureux (2). »

J'aime mieux Philémon, lorsqu'il exprime en quelques paroles brèves et épigrammatiques les résultats de ses observations, quelque peu gais qu'ils puissent paraître : « Examine bien : il n'y a pas de médecin qui désire voir ses amis en bonne santé, ni de militaire qui désire voir l'État tranquille (3). — Tu n'es plus un homme, mais un soldat qu'on engraisse comme une victime, pour être sacrifié, l'occasion venue (4). — Ne dis pas que tu vas donner; on ne donne pas lorsqu'on le dit, et l'on empêche les autres de donner (5). »

(1) Fr. inc. 4.
(2) Fr. inc. 8.
(3) Fr. inc. 44 *a*.
(4) Fr. 63.
(5) Fr. 72.

Philémon trouve des mots ingénieux et pleins de grâce pour exprimer les délicatesses de la bienfaisance. Celui-ci est trop précieux et trop contourné : « Tu avais bien fait en donnant, tu as mal fait en le reprochant. Tu détruis la richesse de ton œuvre par la pauvreté de tes paroles, en te glorifiant d'un don fait à un ami. Tu étais roi par ton action ; par tes paroles, tu deviens meurtrier (1). » Mais cet autre me paraît aussi expressif qu'ingénieux : « Si tu couvres la nudité d'un pauvre, tu la mets bien plus à découvert en lui reprochant ton bienfait (2). » Philémon a devancé le mot de Virgile, ce mot le plus beau peut-être qui ait été écrit par des hommes :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

« Par le pâtir apprends à compatir. Car un autre pour avoir pâti compatira à ta souffrance (3). » La pensée y est, l'expression aussi ; le tour seul est trop philosophique et pas assez affectueux :

Ἐκ τοῦ παθεῖν γίνωσκε καὶ τὸ συμπάσχειν ·
Καί σοι γὰρ ἄλλος συμπαθήσεται παθών.

Et, pour en finir, citons encore ce mot sur l'esclavage : « Quoique esclave, il est de la même chair que toi :

Κἂν δοῦλος ᾖ τις, σάρκα τὴν αὐτὴν ἔχει.

(1) Fr. inc. 18.
(2) Fr. inc. 83.
(3) Fr. inc. 51 *b*.

Car personne n'est esclave par nature ; c'est la fortune qui a asservi son corps. »

Mais toutes ces citations, qu'il serait facile de multiplier, montrent le penseur et l'écrivain ; elles ne montrent pas l'artiste et le poëte comique. Je ne crois pas que dans tous les fragments que nous avons il y ait, je ne dis pas l'esquisse de la fable d'une seule pièce, mais l'indication claire d'une seule scène. Pour se faire quelque idée de l'art de Philémon, il faut jeter les yeux sur l'*Homme aux trois écus* et sur le *Marchand* de Plaute, je voudrais pouvoir ajouter avec certitude, sur les *Bacchis*, l'une des comédies les plus spirituelles, sinon les plus morales de l'antiquité. Mais le prologue de cette pièce, qui seul nous autoriserait à en rapporter l'original à Philémon (1), loin d'être de Plaute, n'est même pas d'un ancien. Le *Trinumus* ou l'*Homme aux trois écus*, qui portait en grec le titre du *Trésor*, est une des rares comédies de ce temps où ne paraisse ni parasite, ni esclave fripon, ni courtisane, ni prostitueur ou prostitueuse, et où tous les personnages, même le dissipateur, sont pleins de

(1) Philemo græcam olim dedit fabulam.
Hanc, qui græcissant, Evantides nuncupant.
Plautus, qui latinissat, vocat Bacchides.

Les *Evantides* n'étant citées par aucun auteur de l'antiquité, on peut mettre en doute que Philémon ait donné une pièce de ce nom. — Pour les deux autres pièces, voir le Prologue de *Trinumus* (portant en grec le titre de Θησαυρὸς ou *Trésor*), v. 18-20, et le Prologue du *Marchand*, v. 9-10.

bons sentiments. Charmide, voyant sa fortune ébréchée par les folies de son fils Lesbonicus, est parti à l'étranger afin de la réparer, en confiant son fils et sa fille à son ami Calliclès, auquel il a révélé le secret d'un trésor qu'il laissait caché dans sa maison, dans la crainte que sa fille ne fût réduite à la mendicité par les dépenses de Lesbonicus. Celui-ci a été bientôt réduit à vendre la maison paternelle; mais c'est Calliclès qui l'a achetée pour mettre le trésor en sûreté. Le jeune fou est à peu près ruiné et sans ressource; heureusement il a un ami généreux, Lusitélès, qui, pour le tirer de la misère, lui demande la main de sa sœur. Il refuse de marier sa sœur sans dot; et malgré la résistance de Lusitélès, malgré les objections de son fidèle esclave Stasime, il se défera, en faveur de sa sœur, d'un champ, le seul bien qui lui reste de la fortune paternelle. Ce n'est pas non plus le compte de Calliclès que la fille de son ami se marie sans dot: mais comment recourir au trésor sans être vu, surtout sans éveiller les soupçons du dissipateur? Il imagine, sur les conseils de son voisin Mégaronide, de se faire envoyer de la part du père un homme (1) qui, avec des lettres et pour lui et pour Lesbonicus, est censé apporter la dot de la fille. Mais cet envoyé supposé est arrêté à la porte

(1) C'est ce personnage secondaire qui donne à la pièce de Plaute son titre de Trinumus, parce qu'il a reçu trois écus pour jouer son rôle d'envoyé de Charmide.

même de Calliclès par un vieillard qui lui prouve qu'il n'est qu'un fripon. C'est Charmide de retour. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le mariage s'achève heureusement et que, de plus, Charmide propose d'unir la fille de Calliclès à Lesbonicus, qui jure de renoncer désormais à ses folies de jeunesse. Toute cette fable vient évidemment de Philémon. Je retrouve dans cette pièce une autre marque du modèle grec ; tout le monde y moralise, Mégaronide, Calliclès, Lusitélès et son père Philton, Stasime, même le dissipateur Lesbonicus, et cette morale un peu pesante est sans gaîté. Ce n'est pas le défaut de Plaute, qui pousse habituellement le comique jusqu'à la bouffonnerie. Il vient donc de l'original ; ce qui s'accorde parfaitement avec le ton assez morose que nous avons relevé dans les fragments grecs de Philémon. L'autre pièce, empruntée certainement par Plaute au comique grec, le *Marchand* (1), a un tout autre caractère. Elle a pour sujet la rivalité amoureuse d'un père et de son fils, et répond assez bien à cette moralité que nous trouvons dans nos fragments : « Vieillard, renonce aux pensées et aux sentiments de la jeunesse, et ne va pas traîner dans l'opprobre l'honneur de tes cheveux blancs (2). » Sans en résumer la fable, je ne ferai que deux remarques,

(1) Même titre en grec : Ἔμπορος.

(2) Fr. inc., 88.

Γέρων γενόμενος μὴ φρόνει νεώτερα.
Μηδ' εἰς ὄνειδος ἕλκυε τὴν σεμνὴν πολιάν.

l'une sur le sujet même, l'autre sur quelques moyens empruntés par les comiques à la tragédie. Les comiques athéniens de la fin du IVe siècle et ceux du IIIe, si l'on en excepte peut-être Ménandre, paraissent s'être complu à placer les pères dans une situation assez scabreuse vis-à-vis de leurs fils. L'*Asinaire* de Plaute empruntée à Démophile, la *Casina* tirée de Diphile et les *Bacchis*, dont l'original était peut-être une pièce de Philémon, sont, avec le *Marchand*, des témoignages constants de la tendance à compromettre la dignité paternelle dans une lutte de folie et de désordre, où elle ne devrait jamais descendre. Ces pièces étaient-elles la représentation fidèle de la vérité? Plaute devançait certainement par ses peintures la corruption de son pays et de son temps : Rome n'en était pas encore là, quoiqu'elle perdît déjà de son antique austérité. Mais Démophile, Diphile et Philémon attaquaient un désordre qui, pour être rare, n'en était pas moins réel à Athènes, et qui eût toujours été vraisemblable, alors même qu'il ne se serait pas réalisé. L'égalité avait passé de la cité dans la famille; et le père, pour ne pas paraître un fâcheux et un rustre, vivait avec ses fils dans une familiarité et une camaraderie qui pouvaient aller loin. Nous reviendrons là-dessus à propos de Ménandre. Qu'il nous suffise, pour le moment, de signaler le fait qui a donné naissance aux quatre pièces imitées par Plaute et, sans doute, à bien d'autres que nous ne connaissons pas. Nous trouvons, d'un autre côté, des moyens

dramatiques qui ne sont pas habituels à la comédie. Elle avait pris à la tragédie ses obscurités sur l'identité des personnages et ses reconnaissances, la plus ordinaire des péripéties ; mais elle lui laissait généralement ses oracles et ses songes prophétiques et menaçants, ainsi que la peinture de certains états violents de l'âme, tels que la folie. Démiphon, dans le *Marchand,* a un songe, comme Démonès dans le *Cordage,* et, de plus, son fils Charin, auquel il a soufflé sa maîtresse, éprouve ou feint d'éprouver un accès de folie furieuse. Peu importe que cette folie et ce songe soient grotesques au lieu d'être terribles. Il n'en reste pas moins que Philémon, comme Diphile, ne craignait pas d'emprunter à la tragédie des moyens dramatiques, qui paraissent étrangers à leur rival Ménandre. Nulle trace ni dans ses fragments, ni dans les quatre comédies que lui a empruntées Térence, de personnages frapppés d'aliénation ; et s'il a mis des songes dans quelques pièces ridiculisant la superstition, ce n'était pas comme moyen dramatique, mais pour montrer le néant des fausses croyances qui s'y rattachaient.

L'*Homme aux trois écus* et surtout le *Marchand* nous font donc connaître quelque chose de l'art de Philémon, sur lequel les fragments nous laissent absolument sans lumière. Il avait incontestablement le génie comique ; mais ce comique était plus grossier que celui de Ménandre ; il consistait en situations violentes qu'une observation plus exacte des mœurs lui eût fait éviter. Un père peut

se trouver accidentellement en rivalité d'amour avec son fils, surtout s'il ne connaît pas la passion du jeune homme pour la belle : ce qui est le cas de Démiphon dans le *Marchand;* mais, à moins d'avoir perdu toute pudeur paternelle, il n'irait pas l'acheter lui-même à son fils, même en feignant d'agir pour un autre. J'en dis autant de la scène finale. S'il convenait que le barbon amoureux fût humilié, ce n'était pas par un jeune homme, tel qu'Eutique, l'ami de Charin. Quand le comique ne résulte pas de l'étrangeté des situations, il est presque toujours artificiel. Charin prenant, déposant, reprenant ses habits de voyage, selon que les paroles d'Eutique favorisent ou contrarient son amour, devait être fort divertissant à la scène; à la lecture, il n'est plus que déraisonnable et burlesque sans motif; aussi nous le représente-t-on dans un accès de folie. Retranchez, d'un autre côté, certaines réticences et certaines insolences toutes conventionnelles du rôle des esclaves, et leur rôle perdra beaucoup de son comique. Plaute, c'est-à-dire Philémon, leur fait souvent dire ce qu'ils ne devraient pas dire, pour exciter le rire quand même; et si l'on devait rendre les Bacchis au comique Grec, il faudrait ajouter qu'il prête à ses esclaves des plaisanteries pédantesques qui sentent plus la Moyenne Comédie que la Nouvelle. Sa fable, mieux composée que ne devait l'être généralement celle d'Alexis et d'Antiphane, se développe aisément et avec prestesse, dès que l'on a admis certaines suppositions.

Dans le *Marchand*, la complaisance de Lysimaque pour les amours de son vieux voisin amène tout naturellement les incidents qui suivent, la découverte par son fils Eutique de Pasicompsa, dont Charin a perdu la trace, la rencontre de Syra, suivante de sa femme Doripe, avec les cuisiniers qui viennent préparer le festin pour Démiphon et sa conquête, le cruel embarras où le jette le retour de Doripe qu'il croyait encore à la campagne, et enfin le dénoûment qui enlève Pasicompsa au barbon pour la rendre au jeune homme. Mais cette complaisance est bien peu vraisemblable. Je ne dis pas seulement que le vieillard ne devait pas s'y prêter par respect pour lui-même. Mais, si sa femme était absente, son fils était là, devant lequel il devait rougir et craindre d'introduire une courtisane, pour lui-même ou pour un autre, sous le toit conjugal. Enfin, on peut remarquer que si l'on parle beaucoup d'amour dans l'*Homme aux trois écus* et dans le *Marchand*, que s'il est le principal ressort qui met en mouvement, d'une manière ou d'une autre, tous les personnages, il n'y a pourtant pas une parole qui exprime naïvement et vivement la passion.

Les comédies de Philémon, si elles répondaient au *Marchand*, n'en devaient pas moins être extrêmement divertissantes, et les anciens les plaçaient assez haut, puisque Philémon venait pour eux immédiatement après Ménandre, quoique à une assez grande distance. Il aurait même dû être presque égalé à son rival, si cette appréciation

d'Apulée n'est pas exagérée : « Sachez donc que ce Philémon était un poëte de la Moyenne Comédie (1), contemporain de Ménandre ; il lutta avec lui, et s'il ne l'égala pas, il fut du moins son rival (*fortasse impar*, *certe æmulus*) ; et même j'ai honte de le dire, il fut souvent son vainqueur. On trouve dans ses comédies beaucoup de plaisanteries comiques, des intrigues ingénieuses, des reconnaissances d'enfants très-clairement expliquées ; les actions et les paroles de ses personnages sont conformes à leur situation ; sa plaisanterie n'est jamais triviale, sa gravité jamais tragique. Ses pièces sont rarement licencieuses ; et s'il y parle de l'amour, il le traite comme un égarement. Mais il ne laisse pas de mettre en scène le marchand d'esclaves sans foi, et l'amant tout bouillant de passion, et le valet adroit, et la maîtresse trompeuse, et l'épouse arrogante, et la mère indulgente, et l'oncle sermonneur, et l'ami entremetteur, et le soldat batailleur, et le parasite gourmand, et le père regardant, et les courtisanes à la parole insolente (2). » Mais remarquons bien qu'en faisant cet

(1) Erreur qu'il est à peine besoin de relever. Philémon n'était pas plus un poëte de la Moyenne Comédie que Ménandre ou qu'Apollodore de Caryste.

(2) Reperias tamen apud ipsum multos sales, argumenta lepide inflexa, agnatos lucide explicatos, personas rebus competentes, sententias vitæ congruentes : joca non infra soccum, seria non usque ad cothurnum ; raræ apud illum corruptelæ, et, uti errores, concessi amores. Nec eo minus et leno perjurus, et amator fervidus, et servulus callidus, et

éloge de Philémon, Apulée, comme tous les autres écrivains de l'antiquité, le met fort au-dessous de Ménandre (1).

Nous entrevoyons un peu mieux l'art de Ménandre que celui de Philémon et de Diphile, non-seulement parce que nous avons quatre pièces latines imitées et en grande partie traduites de lui, mais encore parce que nous pouvons reconstruire, avec des citations textuelles, quelques scènes de ses comédies. C'est bien peu, sans doute; mais, avec les jugements des anciens, cela suffit pour se former une idée assez juste de son art.

Il importe peu de savoir que Ménandre, né en 342, à Athènes, était fils du général Diopithe. Mais pour apprécier son éducation dramatique et le tour de son génie, il n'est pas inutile de savoir qu'il se forma sous la double discipline de son oncle, le poëte comique Alexis, et du philosophe Théophraste, l'auteur des *Caractères*. Il apprit de l'un le mouvement dramatique et la mise en scène; de l'autre ce qui manquait encore à la comédie, l'exacte représentation des mœurs et l'analyse de la passion. Voluptueux, mais élégant

amica illudens, et uxor inhibens, et mater indulgens, et patruus objurgator, et sodalis opitulator, et miles præliator. Sed et parasiti edaces, et parentes tenaces et meretrices procaces *(Florides,* ch. XVI).

(1) C'est ce que ne fait pas Ed. Duménil, qui prétend écraser Ménandre sous cet éloge de Philémon *(Hist. de la Comédie,* t. II, p. 67).

et modéré dans ses plaisirs, Ménandre, si nous nous en rapportons à la tradition, était de ce tempérament mélancolique et triste, qu'on voit souvent dans les poëtes comiques, lorsqu'ils sont des *contemplateurs*. Mourir jeune lui paraissait un bonheur. « Je regarde, comme le plus heureux des mortels, fait-il dire à un de ses personnages, celui qui, après avoir contemplé paisiblement ces objets augustes, le soleil qui luit pour tout le monde, les astres, l'eau, les nuages et le feu, retourne vite d'où il était venu. Il ne verra pas autre chose, qu'il vive cent ans ou peu d'années. Il n'y a pas de spectacles plus magnifiques que ceux-là. Considère donc ce temps qu'il nous est donné de vivre comme une assemblée solennelle que l'homme vient visiter. Là, il y a foule, marché, tumulte, et des voleurs, et des entretiens, et des jeux de hasard. Si tu quittes le premier ce lieu de passage, tu partiras avec les meilleures provisions de voyage, sans être haï de personne. Mais celui qui demeure, qui, harassé, perd ses provisions et éprouve le besoin dans sa misérable vieillesse, celui-là est en proie aux vexations et trouve partout des ennemis, partout des embûches. Non, le vieillard ne s'en va jamais par une bonne et belle mort (1) »; admirable expression qu'on peut faire entendre plutôt que traduire : εὐθάνατος ἄπηλθε. Plus tristes encore sont ces vers : « Si tu veux connaître qui tu es, regarde, quand tu te pro-

(1) Le fils supposé.

mènes hors de la ville, les tombeaux qui bordent le chemin. Là sont les ossements et la poussière vaine des rois, des puissants, des sages, de tous ceux qui se sont complu dans leur noblesse, dans leur fortune, dans leur renommée, dans leur beauté : le temps ne leur a rien laissé de tout cela. Tous les mortels vont habiter la même demeure souterraine. A cette vue, tu apprendras à connaître ce que tu es (1). » Ménandre, pourtant, était épicurien ; il avait pour Épicure, son contemporain et son ami, la même admiration que Lucrèce (2) ; il admettait, par conséquent, la morale du plaisir. Et c'est précisément pour cela qu'il était si dépourvu d'illusions. Il ne faut pas s'y tromper. Sous le mot et l'enseigne du plaisir, les vrais disciples d'Épicure (et avec raison, je crois) n'aimaient que cette chose assez fade que le maître nomme apathie ou absence de toute douleur physique et morale ; et comme leur maxime favorite est le *Nil admirari*, il n'est pas étrange qu'ils éprouvent si peu de passion et de goût pour l'existence. Cette tristesse et ce désenchantement, ce *vanitas vanitatum* ne l'empêchait pas d'avoir un sentiment très-vif de la vie et particulièrement de la jeunesse.

Ne pouvant juger Ménandre directement et par

(1) Fr. inc., IX.

(2) On prête à Ménandre cette épigramme où il compare Épicure à Thémistocle : « Salut à vous, glorieux fils des deux Néoclès. Toi, tu as donné la liberté à ta patrie ; toi, tu lui as donné la sagesse.

nous-mêmes, recueillons au moins les témoignages des anciens; nous verrons ensuite jusqu'à quel point ces témoignages sont confirmés par les fragments. Il était à peine mort qu'un de ses rivaux, le poëte comique Lyncée, composait en son honneur un écrit (σύγγραμμα περὶ Μενάνδρου) dont Athénée cite le second livre (1) : ce qui prouverait que si Ménandre, comme Euripide, ne remporta que rarement le prix dans les concours dramatiques, sa gloire n'en était pas moins éclatante, même de son vivant. Mais nous ne savons quels mérites lui reconnaissait Lyncée. Nous n'avons aucun doute sur le jugement d'Aristophane de Byzance : « O Ménandre, ô vie, s'écriait-il dans une épigramme un peu précieuse, mais expressive, lequel de vous deux a imité l'autre ?

« Μένανδρε καὶ Βίε, πότερος ἂν ὑμῶν πότερον ἀπεμιμήσατο ; »

Il faisait un si grand cas de ce poëte que, selon une inscription qu'on lit sur un marbre de Turin, il le plaçait le second (après Homère) et immédiatement après ce grand génie. Manilius reproduit l'épigramme d'Aristophane en la développant : « Ardents jeunes hommes, vierges enle-

(1) Athénée, IV, p. 242 b.—Ménandre, qui composa plus de 100 comédies (105 ou 108), n'eut le prix que huit fois. Il n'y a rien à conclure de ce fait. Euripide aussi n'obtint que cinq fois le prix, et pourtant il était le poëte tragique le plus populaire en même temps que le plus contesté.

vées par des amoureux, vieillards aux précautions trompées, esclaves dont l'adresse tourne tous les obstacles, par les peintures qu'il a tracées de vous, Ménandre a étendu sa gloire par tous les siècles, lui le maître de son art quand le doux langage d'Athènes était dans toute sa fleur ; il a donné la vie en spectacle à la vie, et ses écrits en ont pour toujours consacré le tableau (1). » L'observation, l'exacte peinture de la vie, voilà Ménandre selon les anciens (2). Il était un de ces poëtes dont on peut dire à plus juste titre ce qu'Ovide a dit de lui-même : « Voilà des vers où nos propres passions se reconnaissent : de quel indiscret ou de quel devin cet homme peut-il donc avoir appris le secret de nos cœurs (3) ? » Les anciens qui lisaient Ménandre devaient sans doute mieux savoir ce qu'était Ménandre que les modernes avec leur érudition nécessairement courte et leurs théories plus ou moins fantastiques.

(1) Ardentes juvenes raptasque in amore puellas,
Elusosque senes, agilesque per omnia servos,
Quis in cuncta suam produxit sæcula vitam
Doctor in urbe sua linguæ sub flore Menander,
Qui vitæ ostendit vitam chartisque sacravit.
V, 472.

Ovide avait déjà dit :

Dum fallax servus, durus pater, improba lena,
Vivent, dum meretrix blanda, Menandrus erit.
Amorum, I, ép. XV, 18.

(2) C'est surtout d'après les œuvres de Ménandre que Cicéron a dit : « Comediam esse imitationem vitæ, speculum consuetudinis, imaginem veritatis. »

(3) *Amores*, I, XV, 17.

Mais il y a des textes qui, mal entendus, peuvent paraître assez compromettants, je l'avoue, pour la gloire dramatique de Ménandre, et cela d'autant plus qu'ils sont des éloges dans l'intention de leurs auteurs. De ce nombre est celui de Quintilien, au Xe livre de l'*Institution oratoire*. Après avoir dit qu'Euripide lui paraît comparable aux orateurs les plus éloquents et qu'il excelle surtout dans l'art d'exciter les passions et plus particulièrement la pitié, le rhéteur ajoute : « Aussi Ménandre l'a-t-il admiré, comme il le témoigne souvent (1), et même imité, quoique dans un genre différent : *Ménandre*, qui l'a lu avec soin, *peut à lui seul, selon moi, procurer tout le fruit que se proposent nos préceptes :* tant il a bien représenté la vie humaine sous toutes ses faces ! Tant il a de fécondité dans l'invention et de force dans l'élocution ! Tant il montre d'art dans la peinture des choses, des personnes et des passions ! Je tiens certainement pour très-judicieux ceux qui attribuent à Ménandre les discours que nous avons sous le nom de Charisius, mais il *me paraît bien plus orateur* (2) *dans*

(1) Nos fragments ne nous offrent aucun témoignage de cette espèce, à moins qu'on appelle témoignages certains rapports de pensée et de style.

(2) Quel pavé, si l'on entend ces mots au propre ! Est-ce que l'éloquence du poëte est la même que celle de l'avocat ou de l'orateur politique ? Le défaut d'Euripide c'est précisément d'avoir apporté dans la tragédie non pas l'éloquence, mais les artifices et les procédés de l'art oratoire.

ses comédies, à moins qu'on ne trouve que les *Arbitres* (Ἐπιτρέποντες, l'*Héritière*, Ἐπίκληρος), les *Locriens* ne *soient pas une image fidèle de ce qui se passe au barreau,* ou que le *Trembleur* (Ψοφοδεής), le *Législateur* (Νομοθέτης), et l'*Enfant supposé* (Ὑποβολιμαῖος) *ne soient pas des morceaux achevés d'éloquence.* Cependant, je crois que *c'est particulièrement aux déclamateurs que la lecture de Ménandre peut être utile*, parce que leurs sujets les obligent à jouer un plus grand nombre de rôles, à faire le personnage d'un père, d'un fils, d'un soldat, d'un paysan, d'un riche, d'un pauvre, d'un furieux, d'un suppliant, d'un homme doux ou brutal ; et dans tous ces caractères Ménandre observe admirablement la convenance. On peut dire qu'il a tellement surpassé tous ceux qui ont écrit dans le même genre que lui, qu'il les a éclipsés par l'éclat de son nom. » Voilà, il faut en convenir, un singulier éloge d'un poëte comique. Mais il faut se rappeler que Quintilien rapporte tout à l'art qu'il enseigne, et que les poëtes comiques, aussi bien ceux de l'Ancienne Comédie que ceux de la Nouvelle, peuvent être en effet très-utiles à l'apprenti orateur. Je ne m'arrête pas à ces exagérations que telles ou telles pièces sont des morceaux achevés d'éloquence ou des images exactes de ce qui se passe au barreau ; il ne faut pas plus les prendre à la lettre que les phrases sur Homère, modèle de l'exorde, de la proposition, de la confirmation et de la péroraison. Autrement, elles seraient de ces assertions ridicules qui ne

font de tort qu'à celui qui les émet. Quant à la proposition la plus compromettante en apparence et dont on a le plus abusé contre Ménandre (1), celle où il est question de son affinité avec les faiseurs de *declamationes*, prise au sens où l'écrit Quintilien, elle est parfaitement juste. Les déclamateurs faisaient un travail analogue à celui de Ménandre ou à celui de tout poëte dramatique, Shakespeare ou Molière : ayant à faire parler des personnages différents, ils devaient, comme le poëte dramatique, prendre le ton, les idées, les mœurs, les passions de chacun : c'est ce qu'ils faisaient très-mal et ce qu'avaient très-bien fait les orateurs attiques, pour lesquels et d'après les discours desquels Aristote a écrit les morceaux si remarquables de sa rhétorique sur les passions et sur les mœurs. Recommander aux déclamateurs de faire comme Ménandre, ce n'était nullement l'assimiler à un déclamateur creux et sonore, comme le veut Ed. Duméril, mais reconnaître qu'il avait parfaitement observé la convenance dans les mœurs et dans la passion.

C'est encore sur cette exacte appropriation ou cette convenance de la manière et du style de

(1) Particulièrement Ed. Duméril, t. II de l'*Histoire de la Comédie*, p. 66. « La force comique qu'on lui attribue sur la foi d'un contre-sens n'était que *de la verve oratoire et de l'éloquence en menue monnaie;* c'était la faculté de *se monter la tête* et de trouver sur un sujet quelconque des expressions énergiques qui touchaient l'esprit, même quand *l'ensemble sonnait creux comme une déclamation.*

Ménandre, avec le caractère ou la condition de ses personnages, qu'insiste l'auteur de *la comparaison de Ménandre et d'Aristophane*. Reprochant à celui-ci d'attribuer au hasard et sans discernement à ses personnages les mots qui se rencontraient sous sa plume, de sorte qu'on ne saurait dire si c'est un père ou un fils, un paysan ou un dieu, une vieille femme ou un héros qui parle, l'écrivain ajoute : « Mais le style de Ménandre est si bien composé, si bien fondu, et conspire si heureusement avec lui-même que, tout en s'appliquant à tant de passions, à tant de caractères, à tant de personnages de toute sorte, il conserve toujours son unité et son égalité, employant les locutions les plus répandues et les plus en usage. Si la circonstance demande quelque fracas et quelque pompe dans les paroles, Ménandre imite les musiciens habiles : après avoir en quelque sorte ouvert toutes les clefs de sa flûte, il ramène bientôt sa voix à son ton naturel. Il y a eu bien des ouvriers industrieux et habiles; mais pas un n'a su faire un soulier ou un masque ou un habit, qui convînt en même temps à l'homme, à la femme, à l'adolescent, au vieillard, au maître, au domestique. Le style de Ménandre convient au naturel, à la condition, à l'âge de chacun (1). » Plutarque nous apprend de plus que

(1) M. Guil. Guizot ne voit pas comment le style de Ménandre pouvait être tellement un et tellement divers. C'est pourtant ce qui arrive à tout écrivain dramatique. Il écrit avec son style, et pourtant, s'il est vraiment poëte dramatique, il

des premières pièces de Ménandre à celles qui marquent le milieu de sa carrière, et de celles-ci à celles qui en marquent la fin, son style alla toujours se perfectionnant, « sans qu'on puisse dire où il se serait arrêté (1) », étant mort dans la force de l'âge et du talent, à l'âge de cinquante-deux ans.

Mais il faut remarquer que si les anciens vantent beaucoup la perfection dramatique du style de Ménandre, ils parlent à peine de son talent comique. Plutarque n'en dit que ce mot prétentieux : « Ses comédies abondent en plaisanteries divines — ou pour conserver le jeu de mots, — en sel divin, comme s'il était sorti de cette mer qui produisit Vénus. » On ne peut douter cependant

parle le langage (quant au ton du moins et à l'accent, sinon quant aux mots) des personnages qu'il met en scène. C'est aussi ce qu'on voit dans les logographes ou orateurs attiques. Lysias est toujours Lysias : ce qui ne l'empêche pas de parler, comme aurait pu le faire chacun de ses clients quoique dans un langage moins propre, moins correct et moins uni.

(1) A propos de ce mot, Ed. Duméril écrit : « Nous rappellerons à ceux de nos lecteurs qui trouveraient ce langage bien sévère, qu'un des plus grands admirateurs de Ménandre a dit que, s'il avait vécu plus longtemps, il aurait probablement perfectionné beaucoup sa comédie. — D'abord Plutarque n'a pas dit cela ; et, en second lieu, quand il aurait dit que Ménandre se serait encore perfectionné, cela ne l'empêcherait pas de reconnaître que la comédie de Ménandre était parfaite dans la mesure des choses humaines.

que Ménandre ne possédât la force et la vivacité de l'expression, ni le talent comique : ce qui fait que César, dans des vers bien connus, appelle Térence un demi-Ménandre *(dimidiate Menander)*. Or, le poëte latin avait la grâce, la délicatesse, la connaissance du cœur humain, la fine observation de la passion et des mœurs ; que lui manquait-il donc pour être un vrai Ménandre ? *Vis* la force, l'énergie, la vivacité, et *virtus comica* le talent comique (1). Ces mots de César sont importants pour juger Ménandre. Car les fragments que nous lisons, venant en grande partie du *Florilegium* où du recueil moral de Stobée, nous offrent toutes les qualités, moins celles qui font le comique, ou du moins le génie et la vertu comiques y paraissent-ils rarement.

(1) « Toi aussi, toi, o demi Ménandre, tu es placé parmi les premiers, et c'est avec justice, à cause de ton amour pour la pureté du langage. Plût aux Dieux qu'à la douceur de tes charmants écrits s'ajoutât la force, afin que ton talent comique pût aller de pair avec celui des Grecs, au lieu que tu gis sans gloire en ce point ! C'est la seule chose que je regrette et m'afflige de voir te manquer, ô Térence.

Tu quoque, tu in summis o dimidiate Menander,
Poneris, et merito, puri sermonis amator.
Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis,
Comica ut æquato virtus polleret honore
Cum Graiis, neque in hac despectus parte jaceres !
Unum hoc maceror et doleo tibi deesse, Terenti. »

Il faut joindre *comica* avec *virtus* et non avec *vis*, sans quoi *virtus* tout seul ne formerait pas de sens. Mais le sens général du morceau n'en est pas changé. Si la force comique n'est pas indiquée par *vis*, elle l'est par *virtus*.

Nous sommes donc réduits sur ce point à croire les anciens sur parole.

Il nous sera peut-être impossible de retrouver dans les fragments de Ménandre le poëte comique; mais nous espérons au moins y retrouver le poëte dramatique en examinant la fable, les passions, les mœurs et les caractères.

Nous savons par une anecdote le soin que Ménandre donnait à la fable ou au plan de ses pièces. Un de ses amis lui disait un jour : « Quoi! Ménandre, voici la fête de Bacchus qui approche et tu n'as pas encore fait ta comédie? — Ma comédie est faite, répondit-il, j'ai fini d'en arranger le plan; il ne me reste plus que les vers à écrire (1). » Pourrons-nous, même sans recourir aux quatre comédies imitées par Térence, entrevoir l'art qu'il déployait dans la composition de sa fable? Voici d'abord la sèche analyse que nous trouvons du *Trésor* Θησαυρὸς, et de l'*Apparition* Φάσμα, dans les commentaires de Donat. A propos des vers du prologue de l'Eunuque, où Térence reproche à son critique Luscius de Lavinium d'avoir gâté le *Trésor* de Ménandre, Donat écrit : « un jeune homme, qui avait dissipé son patrimoine dans une vie de désordre, envoie un esclave au tombeau que son père s'était fait construire à grands frais de son vivant, pour l'ouvrir, afin d'y porter les mets funèbres que le vieillard avait commandé

(1) Plutarque, Πότερον Ἀθηναῖοι κατὰ πόλεμον ἢ κατὰ σοφίαν ἐνδοξότεροι.

d'offrir en son honneur au bout de dix années. Mais le champ dans lequel était ce tombeau avait été acheté du jeune homme par un vieil avare. L'esclave emploie l'aide de ce vieillard pour ouvrir le tombeau, et il y trouve un trésor avec une lettre. Le vieillard revendique et retient le trésor, prétendant l'avoir enfoui là dans une invasion étrangère. Le jeune homme en appelle au tribunal, auprès duquel le vieil avare qui retenait le trésor comme lui appartenant, prend le premier la parole et plaide ainsi sa cause : — Athéniens, qu'est-il besoin que je parle ici de la guerre que nous eûmes avec les Rhodiens? et le reste dont Térence se moque comme contraire à la nature et aux usages des tribunaux. » Le petit roman qui constituait la fable du *Trésor* est certainement incomplet. Outre que Donat ne dit rien du dénoûment qui, d'ailleurs, est facile à deviner, il est peu probable que cette comédie fût sans amour; car nous savons par Ovide et par Plutarque que l'amour était la cheville ouvrière de tout le théâtre de Ménandre :

Fabula jucundi nulla est sine amore Menandri.

Mais nous avons une des données, sinon la donnée unique de tant de pièces de la Moyenne comme de la Nouvelle Comédie, toutes intitulées uniformément θησαυρὸς (1). Cette donnée

(1) Nous connaissons le θησαυρὸς d'Anaxandride (Moy. Com.) — Ceux d'Archédicus, de Dioxippe, de Diphile, de Philémon (Nouv. Com.).

était-elle la principale ? C'est ce que nous aurons à rechercher tout à l'heure.

La notice de Donat sur l'*Apparition* (Φάσμα) paraît être un peu plus complète. C'est toujours à propos de Luscius de Lavinium, qui avait aussi traduit ou imité cette comédie de Ménandre :

Idem Menandri *Phasma* (1) nunc nuper edidit.

« Le *Phasma*, dit Donat, est une pièce de Ménandre, où la belle-mère d'un jeune homme, laquelle avait eu une fille d'un de ses voisins et qui la faisait élever secrètement dans la maison contiguë à la sienne, la voyait assidûment et à l'insu de tout le monde, de la manière suivante. Elle avait fait percer le mur mitoyen entre sa maison et celle de son plus proche voisin, sous prétexte d'avoir un lieu sacré (une sorte d'oratoire) dans le passage même. Et tendant ce passage de feuillage et de guirlandes, elle y faisait souvent ses dévotions pour appeler à elle la jeune fille. L'adolescent, ayant remarqué ce manége, en pénétra le secret. Lorsqu'il se trouva la première fois en présence de la jeune fille, il fut frappé de sa vue et ressentit une sorte d'horreur religieuse, comme s'il était en face de quelque divinité : c'est ce qui valut à cette comédie le titre de

(1) Je me servirai de ce mot pour désigner la pièce, ne sachant s'il faut traduire φάσμα par *apparition* ou par *fantôme*.

Phasma. Puis connaissant ce qui en était, il s'enflamma peu à peu d'amour pour la jeune fille, au point qu'il n'y avait plus que le mariage qui pût remédier à cette violente passion. Aussi, au grand avantage de la femme et de la jeune fille, conformément aux vœux de l'adolescent et du consentement de son père, la pièce se termine par la célébration des noces. »

J'ai traduit littéralement ces deux sèches et incomplètes analyses, parce qu'elles sont précieuses, en ce sens qu'avec le Prologue de la *Casina* (1), elles montrent avec quelle fidélité les auteurs latins suivent leurs modèles grecs pour tout ce qui touche à la composition. Rien n'est plus analogue aux données premières des comédies latines que ces deux petits romans qui servent de point de départ l'un à la fable du *Trésor*, l'autre à celle du *Phasma*. Les poëtes latins pouvaient allonger ou raccourcir une scène, en ajouter ou en retrancher quelques-unes, substituer, comme c'était souvent le cas de Plaute et de Cécilius, des plaisanteries de leur crû à celles de l'original, compliquer enfin un peu plus l'intrigue en transportant, comme l'a fait plus d'une fois Térence, un personnage d'une comédie grecque dans une autre. Mais pour la donnée première de la fable, pour la fable elle-même, pour ce qu'il y avait de principal dans l'économie du drame, ils le respectaient scrupuleusement.

(1) V. 34-85.

Mais ce serait à tort, je crois, que l'on considérerait les maigres notices que je viens de citer pour de vraies analyses. Donat ne nous a guère conservé que les cadres dans lesquels Ménandre avait placé la fable de ses deux comédies et ces cadres étaient empruntés. Nous le savons certainement pour la première des deux pièces citées. La découverte d'un trésor inespéré qui venait tirer d'embarras quelque écervelé ruiné par des courtisanes, ou quelque fille malheureuse dont la beauté et la vertu méritaient un meilleur sort, était une de ces inventions un peu banales que les poëtes de la Moyenne Comédie s'étaient passées de main en main avant qu'elles ne fussent adoptées par Philémon et par Ménandre (1). Il en était de même, selon toute vraisemblance, de l'*Apparition* ou du *Fantôme*. Si nous ne trouvons aucune œuvre de ce nom parmi celles de la Comédie Moyenne, le fait seul que Philémon et Théognète avaient l'un et l'autre laissé un *Phasma* suffirait pour prouver qu'ils en avaient pris l'idée première à leurs devanciers ; en général, quand les auteurs de la Comédie Nouvelle paraissent se piller les uns les autres en reproduisant les mêmes titres, on peut être assuré qu'ils mettent à contribution, comme un bien commun, quelque imagination dramatique d'un Antiphane ou d'un Alexis. Mais se contentent-ils, surtout Ménandre,

(1) Outre le Θησαυρὸς d'Anaxandride, il faut citer l'Ὑδρία (ou la *Cruche* pleine d'or) d'Antiphane.

de modifier les incidents du drame, de les enchaîner d'une manière plus naturelle et plus suivie, de les combiner avec plus d'art? Est-ce à de simples retouches, il est vrai, plus savantes, que leur effort d'invention se termine? Au lieu de solliciter les bribes qui nous restent du *Trésor* et de l'*Apparition* pour leur arracher ce que peut-être elles ne disent pas, tournons-nous vers quelque comédie dont les fragments, moins rares et plus significatifs, laissent moins de place à des inductions purement conjecturales.

Si le titre de Πλόκιον signifie, comme je crois, *Collier* (1), la comédie de Ménandre qui le portait était une de ces pièces nombreuses dans lesquelles un anneau, des jouets d'enfant (2) ou tout autre signe matériel servait à amener le dénoûment. Mais ce collier, moyen de reconnaissance, la fâ-

(1) Cécilius, au lieu de latiniser le titre grec sous la forme de *Plocium*, aurait bien dû le traduire : nous n'aurions plus à nous demander si ce titre signifie le Collier ou s'il n'est point le nom propre d'une femme esclave.

(2) Les jouets d'enfant sont dans le *Cordage* le signe auquel Demonès reconnaît sa fille dans Palestra.—Ménandre avait fait une comédie sous le titre même de Δακτύλιος (anneau qu'on porte au doigt), comme Alexis, Amphis, Timoclès. L'anneau joue encore un rôle dans l'*Hécyre* et dans les *Adelphes*. Dans l'*Hécyre*, Philumène reconnaît le jeune homme qui l'avait violée à un anneau qu'il lui avait enlevé. Dans les *Adelphes*, la mère de Pamphila conserve comme pièce de conviction l'anneau qu'Æschinus avai laissé tomber :

Si inficias ibit, testis mecum est annulus, quem amiserat.

cheuse position de la jeune fille à qui il avait été enlevé, les petits incidents auxquels il pouvait donner lieu, étaient la moindre partie de la fable de Ménandre. Ce qui la constituait principalement, c'était la conception des personnages : Crobyla, la femme à la grosse dot, son faible et malheureux mari dont nos fragments ne nous apprennent pas le nom, Ménédême qui, quoique veuf, après avoir été pauvrement marié, n'en est pas plus heureux, le fidèle et bon esclave Parménon; c'était sans doute la misère passionnée du fils de Crobyla, conservant au cœur l'image d'une vierge (la fille de Ménédême) à laquelle il avait fait, dans le désordre d'une fête, cette violence si habituelle dans les comédies des Grecs; c'était la vive peinture de ces mœurs, de ces passions, de ces intérêts opposés. Une fois que Ménandre avait arrêté tout cela dans son esprit, il pouvait dire que sa comédie était faite sans en avoir écrit un seul vers. Avec les éléments qu'il empruntait à la Comédie Moyenne, le viol, le collier, la reconnaissance, il ne pouvait même pas dire qu'elle fût commencée; car ces éléments pouvaient entrer indifféremment dans vingt fables différentes.

Voici deux vieillards causant ensemble. L'un est furieux contre sa femme Crobyla qu'il a épousée pour sa dot et qui le lui fait bien payer par son humeur impérieuse. Elle vient de le forcer de mettre en vente une jeune esclave, adroite et d'un agréable service, qu'elle soup-

çonnait d'être la maîtresse de son mari : « Certes, s'écrie-t-il, la riche héritière n'a plus qu'à dormir sur l'une et l'autre oreille. Elle vient d'accomplir une mémorable et glorieuse prouesse, en jetant hors de la maison celle qui la chagrinait si fort et qu'elle voulait éloigner, afin que tout le monde n'eût plus d'yeux que pour le visage triomphant de Crobyla (car il est facile de reconnaître qu'elle me domine en souveraine), et pour la fière mine qu'elle a acquise. Le proverbe lui va bien : âne au milieu des singes. Ne parlons pas de la nuit maudite, chef de file de tous mes malheurs. Hélas! avoir pris pour ses seize talents cette Crobyla, un bout de femme, d'une coudée de haut, et quelle morgue! Est-il possible de supporter une morgue pareille? Non, par Jupiter Olympien et par Minerve, non! Elle m'a renvoyé ma pauvre petite, d'un si bon service et plus prompte à servir que la pensée (1). (Je n'ai plus pour me servir qu'un esclave que j'avais mis au rebut), parce qu'il ne se peignait pas et, que sale comme il était, il se grattait si bien en me donnant à boire que (de dégoût) je ne buvais pas (2). » Mé-

(1) Mot à mot, plus prompte que le discours, c'est-à-dire, devançant les ordres de son maître.

(2) Je place ici avec G. Guizot un fragment retrouvé par Ch. Daremberg, fragment encore mal rétabli, mais dont le sens général paraît assez clair. Supposer avec Dübner que ces mots étaient dans la bouche de Ménédême et s'appliquaient à Parménon, c'est confondre Ménandre avec Philémon ou avec Plaute, qui ne se défend pas les grosses

nédême cherchait sans doute à apaiser, à consoler le pauvre mari qui ne se montait que davantage. « J'ai épousé, répondait-il à tous ces beaux discours qui ne persuadent jamais personne, j'ai épousé une Lamie (un vampire) qui avait une dot. Ne te l'ai-je pas dit déjà? Oui, ne te l'ai-je pas dit? La maison, les terres sont à elle, et à la place de ces biens j'ai pris en elle la pire des choses mauvaises. Elle est insupportable à tout le monde, et non à moi seul; elle l'est à mon fils, encore plus à ma fille. » — « Ce que tu me dis là est terrible, je le sais bien (1) », répond naïvement Ménédême, soit qu'il feigne d'entrer dans la pensée de son ami, afin d'affaiblir sa peine et sa colère en ayant l'air de les partager, soit qu'il ait éprouvé lui-même quelque chose de son malheur.

Ménédême a bien d'autres tourments devant lesquels les maux dont son ami gémit et s'irrite, ne sont qu'une pitié. Pauvre, il a pour toute fortune une fille à marier, et pour l'accabler, il a enfin appris le malheur arrivé à son enfant dans le désordre d'une veillée religieuse. C'est ce qui l'a tiré des champs où il cachait son indigence, et

plaisanteries même contre les esclaves les meilleurs, par exemple contre le Stasime du *Trésor* ou de l'*Homme aux trois écus*.

(1) Le mot « elle (ma femme) a commencé à me plaire vivement une fois qu'elle a été morte » appartient certainement au Ménédême de Cécilius qui avait imité le *Collier*. Mais je n'oserais le mettre dans la bouche du Ménédême de Ménandre.

l'a amené dans Athènes, sans doute dans l'espoir d'y retrouver le jeune inconnu qui a déshonoré Pamphila. Parménon, l'esclave fidèle, dévoué, attaché à ses maîtres comme s'ils étaient sa famille, ignore tout, et ne sait ce qu'il doit penser, lorsque du seuil de la maison il entend les gémissements de sa jeune maîtresse en travail d'enfant. « La crainte, dit Aulu-Gelle, la colère, les soupçons, la pitié, la douleur l'agitent, *timet*, *irascitur*, *suspicatur*, *miseretur*, *dolet* »; et tous les mouvements de son âme, toutes ses émotions, si nous en croyons cet érudit, étaient rendus par le poëte grec avec une vivacité et un éclat admirables (1). Quand il apprend la triste vérité, Parménon s'écrie : « O trois fois malheureux celui qui, dans l'indigence, se marie et devient père! L'insensé! Il n'a pas le nécessaire pour se garder dans le présent, et s'il lui arrive un de ces malheurs attachés à la vie humaine, il n'a pas la richesse pour y servir de voile. Sa vie est misérable, toute à découvert, battue par la tempête, ayant tous les maux en partage sans aucun bien qui le récompense. En pleurant sur un seul homme, je donne à tous un salutaire avertissement. » Les fragments que je vais citer appartenaient probablement au même morceau; mais ils devaient être entrecoupés de pensées

(1) Hi omnes motus ejus affectionesque animi in græcâ quidem comœdiâ mirabiliter acres et illustres (liv. II, ch. XXIII).

moins générales et, par cela même, plus touchantes : « Mon maître a pris un mauvais parti (lorsqu'il est venu ici). Aux champs, personne ne savait qu'il fût de la classe de ces citoyens qui ne comptent pas dans l'État : il avait la solitude pour envelopper et cacher sa misère..... Tout indigent qui veut vivre à la ville cherche de gaîté de cœur un surcroît de désespoir. Quand ses yeux tomberont sur un homme qui peut vivre dans l'oisiveté et les délices, il sentira mieux combien sa propre vie est pénible et misérable....... Les champs ne sont-ils pas d'ailleurs pour tous les hommes l'école de la vertu et d'une libre vie ? »

Mais nous l'avons dit, Ménédême avait ses raisons de venir à Athènes, et il n'est pas trompé dans ses espérances. Il retrouve l'inconnu qui avait mis sa fille à mal, dans le fils même de son ami, le jeune Æschinus, qui, grâce au collier, reconnaît Pamphila. Æschinus ne demande qu'à réparer son tort; son père y consent. Est-ce dans la joie que lui cause cet heureux changement de fortune, ou bien en apprenant l'opposition que Crobyla y oppose, que Ménédême débite à son excellent serviteur la grave moralité conservée par Stobée? « O Parménon, il n'en est pas du bonheur dans cette vie comme d'un arbre qui sort d'une seule racine ; mais le mal pousse naturellement à côté du bien, et il arrive parfois que la nature fait sortir le bien du mal. » Ces derniers mots me font pencher pour la première supposition. Mais que Ménédême les prononce ou plus tôt ou plus

tard, il est constant que Crobyla s'oppose au mariage désiré par son fils et consenti par son mari. « Tu ne veux pas sans doute, dit-elle à celui-ci, avoir une bru qui te serait odieuse et que tu serais obligé de ne voir que rarement. » Elle a un meilleur parti à proposer à son fils. « N'écoute que ta mère Crobyla, et épouse notre parente (1). » Mais voyant Ménédême indigné, menaçant, décidé à entamer un procès scandaleux qui ne tournerait ni à l'avantage, ni à l'honneur de son fils et de sa famille, le mari de Crobyla trouve dans sa peur même le courage de tenir tête au dragon devant lequel il tremble habituellement, et d'humilier au moins une fois son intolérable arrogance. Il ne s'autorisera pas de son opulence pour commettre une injustice, et il appuiera lui-même devant le tribunal les réclamations de son voisin pauvre. Étonnée et comme paralysée de cette fermeté de ton inattendue, l'altière petite femme ne sait que demander un délai, pour n'avoir pas l'air de céder entièrement. « Rentrez pour aujourd'hui, nous remettrons le mariage à un autre jour. » Nous ne connaissons toute cette fin du *Collier*, à partir de la reconnaissance, que par Cécilius. Mais il est évident qu'il suivait pas à pas son modèle, et que s'il méritait, aux yeux de

(1) La citation précédente est de Cécilius, ainsi que celles qui suivront celle-ci. Par une bonne fortune qui est rare, elles nous indiquent le mouvement même du drame, à partir de la reconnaissance.

Varron, la palme de la composition parmi les comiques latins, il devait cet avantage à l'exactitude de son imitation. C'est donc à Ménandre qu'il faut renvoyer tout l'honneur de la supériorité que Varron reconnaît à Cécilius.

Or, qu'y a-t-il de remarquable dans la composition de Cécilius, ou plutôt de Ménandre ? C'est qu'une fois admises les prémisses quelque peu romanesques et conventionnelles qui forment au point de départ la situation, le drame se développe de lui-même, et uniquement par des moyens naturels, empruntés aux mœurs et à la passion. Voilà ce qu'il y avait de nouveau dans l'art comique ; voilà ce qui distinguait la Comédie Nouvelle de la Moyenne, et Ménandre de tous ses rivaux. Si les caractères sont peut-être esquissés plutôt que fortement dessinés, chaque personnage, du moins, a les mœurs de son sexe, de son âge, de sa condition, et parle, agit en conséquence de ces mœurs. Femme riche, et par dessus le marché laide et ridiculement petite, Crobyla a cette humeur hargneuse et despotique que les latins appelaient si justement *muliebris impotentia,* accrue par l'orgueil et l'insolence de la richesse (1), et aigrie par le ressentiment de sa laideur. Elle croit faire un grand coup en exigeant l'expulsion d'une jeune esclave dont tout le tort était de ne pas déplaire à son mari, moins par jalousie

(1) ὑβρισταὶ γὰρ καὶ ὑπερήφανοι (οἱ πλούσιοι) Arist. : *Rh.*, lib. II, ch. XVI.

peut-être que pour exercer son pouvoir; et c'est précisément ce qui va ruiner son autorité. Car il n'est pas supposable, comme le dit M. G. Guizot, que Ménandre ait montré d'abord cette jeune esclave pour ne lui donner aucune part dans le drame : c'est elle qui, d'une manière ou d'une autre, devait amener la reconnaissance d'Æschinus et de Pamphila (1). Dès lors, les plaintes, les menaces de Ménédème, dont l'indignation d'Hégion, dans les *Adelphes* (2), ne nous donne sans doute qu'une faible idée, mettaient un courage inattendu au cœur du débonnaire mari, bien aise d'avoir enfin une occasion de braver sa femme et de la chagriner; et le faible époux de Crobyla se sentait d'autant plus brave qu'il était secondé par l'amour de son fils. Le reste s'explique suffisamment par les fragments de Ménandre et de Cécilius que nous

(1) Était-ce parce qu'elle était en possession du collier enlevé par Æschinus à Pamphila? Mais Æschinus ne s'était pas, sans doute, défait de cette dépouille. Il est encore moins supposable que le collier était passé des mains du fils dans celles du père, qui l'eût donné à la jeune esclave : ce qui aurait justifié la jalousie de Crobyla. Or, l'exigence de la dame doit être un acte de pure autorité. Mise en rapport, sans doute, soit avec Parménon, soit avec Ménédême, la jeune esclave, qui avait vu le collier entre les mains d'Æschinus, comprenait, à quelques paroles de son interlocuteur, que ce collier avait été dérobé à Pamphila et dans quelles circonstances il lui avait été dérobé, et laissait échapper quelque indiscrétion qui mettait sur la voie le père ou le fidèle serviteur.

(2) Térence, *Adelphes,* act. III, sc. IV.

avons cités. On le voit, à part la coïncidence du renvoi de la jeune esclave avec la position critique de Pamphila, il n'y a rien de fortuit dans le drame : toutes les péripéties, tous les changements qui s'y produisent, ont leur principe dans le développement des caractères ou de l'ἦθος.

La passion n'y avait pas moins de place. On le sent aux plaintes du mari et à celles de l'esclave Parménon. Mais il faut en donner des preuves plus évidentes et plus sensibles ; et je choisis pour cela les fragments du Μισούμενος (*l'homme haï*) et de la Περικειρομένη (*la femme tondue*), parce que j'y trouve des indications de scènes et même deux rôles tout entiers que notre imagination peut facilement reconstruire.

Parlant de la liberté et de la servitude morales, Epictète dit à son auditeur : « Qu'est-ce donc que la servitude ? N'es-tu jamais allé où tu ne voulais pas ? N'as-tu pas dépensé plus que tu ne voulais ? N'as-tu jamais poussé des cris et des gémissements ? N'as-tu jamais souffert d'être maltraité, d'être éconduit ? Mais si la pudeur t'empêche d'avouer tes honteuses faiblesses, vois ce que dit et fait Thrasonidès (1). D'abord, il sort par une nuit pendant laquelle Géta (son esclave) n'aurait pas le cœur de sortir ou ne sortirait que forcé par son maître, en poussant de grands cris et en déplorant son rude esclavage. Et puis que dit-il ?

(1) C'est le principal personnage du *Misumenos*, l'homme haï lui-même.

— Une vile esclave m'a asservi, moi que jamais ennemi n'a pu vaincre. — Quoi donc ! misérable. Tu es esclave d'une jeune fille, et encore d'une jeune fille de peu ? Pourquoi dis-tu donc encore que tu es libre ? Pourquoi vantes-tu tes expéditions ? Puis il demande son épée et s'irrite contre celui qui, par bienveillance et par amitié, refuse de la lui donner. Il envoie des présents à la jeune fille à qui il est odieux ; il la supplie, il gémit, il pleure ; et puis, après un léger succès, il ne se tient plus d'enthousiasme et de joie. » Mais a-t-il cessé de désirer et de craindre (1) ? continue Epictète, qui peut-être fait allusion, peut-être ajoute cette réflexion à la fin et à la morale de la pièce. Le philosophe ne cite textuellement que deux vers ; mais il indique toute la conduite de la comédie.

Thrasonidès était devenu, par ses vanteries et ses hâbleries soldatesques, un objet de dégoût et de haine pour une jeune esclave dont il était épris. Ne voulant point la violenter, parce qu'il l'aime, ne pouvant supporter d'être sous le même toit qu'elle sans jouir de son amour, il sort par une nuit affreuse. C'est à ce fait et à ces sentiments que se rapportent ces vers cités par Plutarque : « Elle est là dedans, chez moi ; il m'est permis de la posséder et je le désire, mais je ne le fais pas (2). » Nous voyons, en effet, par Diogène de

(1) *Entretiens* d'Epictète.
(2) Fr. 4.

Laerte, que, tout en étant maître de celle qu'il aime, au lieu d'user et d'abuser de ses droits de propriétaire, il se tient éloigné de sa maîtresse, à cause de l'aversion qu'il lui inspire (1). Il sort donc pour déplorer sa misère et calmer les bouillons de son âme. « Apollon, s'écrie-t-il, as-tu jamais vu un homme plus misérable, un amant plus infortuné (2)? » C'est au milieu de ces plaintes qu'il disait à son esclave Géta : Oh! s'il m'est jamais donné de voir cet heureux moment — (celui où il recouvrerait les bonnes grâces de sa maîtresse), — je me sentirai revivre alors ; pour le moment (3)... Mais où peut-on trouver des dieux justes, Géta? » C'est ce dont Géta se souciait assez peu, comme l'indique Épictète ; ce qui l'inquiétait bien davantage, c'était de sortir par une nuit horrible et de courir sous la pluie sur les talons de son maître :

(1) Diog., VII, 130. Ils disent (les Stoïciens) que l'amour est l'impétueux désir de conquérir l'affection d'une personne (qui nous frappe) par sa beauté visible, et qu'il ne va pas à la possession physique, mais à la possession de l'âme (καὶ μὴ εἶναι συνουσίας, ἀλλὰ φιλίας) ; qu'en conséquence, Thrasonidès, quoique ayant en son pouvoir la femme qu'il aimait, se tenait éloigné d'elle parce qu'il en était haï (τὸν γοῦν Θρασονίδην, καίπερ ἐν ἐξουσίᾳ ἔχοντα τὴν ἐρωμένην, διὰ τὸ μισεῖσθαι ἀπέχεσθαι αὐτῆς.

(2) Fr. 6. — Ce fragment pourrait être dans la bouche de Géta, se moquant des doléances de son maître. Mais je ne sais sur quoi se fonde l'éditeur des fragments, dans la collection Didot, pour attribuer décisivement ces deux vers à l'esclave et non à Thrasonidès, auquel ils conviennent si bien.

(3) Fr. 6.

« Pourquoi ne pas dormir? répliquait-il à Thrasonidès. Tu m'assommes avec tes promenades (1). » Et ce n'est pas à cette réplique impatiente que se bornaient, on peut le croire, la mauvaise humeur de Géta et ses doléances trop fondées sur les fâcheuses nécessités de la servitude. Un vers détaché, qui se rapporte sans doute à cette première scène, est un trait de caractère. Quoiqu'il sache ce que lui coûtent ses fanfaronnades, Thrasonidès ne peut s'empêcher de dire en sortant, comme s'il voulait exterminer quelque légion ennemie : « Je vois que je dois prendre avec moi ma massue laconienne (2). » La jeune esclave ne se rendait pas d'abord à ses présents, à ses prières, à ses protestations, à ses larmes ; et dans son désespoir il criait qu'on lui donnât son épée. Mais « les épées sont disparues (ἀφανεῖς γεγόνασιν αἱ σπάθαι) » (3), lui répondait-on, et il s'irritait, comme l'indique Épictète, contre celui qui lui faisait cette réponse.

Enfin, Thrasonidès faisait si bien par ses cadeaux, par ses protestations et par ses promesses, que la jeune esclave consentait à sortir et à lui montrer un esprit plus doux, ce qui transportait hors de lui notre pauvre amoureux. Sans doute, il jurait par les serments les plus sacrés qu'il ne reviendrait plus à ces récits glorieux et à ces

(1) Fr. 7.
(2) Fr. 11.
(3) Fr. 12.

sottes hâbleries qui fatiguaient les gens et qui lui avaient aliéné l'esprit de sa maîtresse. Car ces vers que prononçait la jeune esclave indiquent à la fois et les serments du soldat et le peu de foi qu'elle y ajoutait : « Oui, mais un beau jour l'ivresse fera sortir cet esprit vantard des retraites où il veut se dissimuler et se cacher (1). » Alors on n'entendra plus qu'épées, que légions pourfendues (2). La comédie se terminait-elle par cette scène de réconciliation qui laissait prévoir des brouilles nouvelles? Cela me paraît douteux, et un court fragment, égaré dans un grammairien, semble indiquer que Thrasonidès avait des ennemis : « Mon père, ils ont Thrason en haine, mais ils ne l'ont pas tué (3). » Or, quels pouvaient être les ennemis de Thrasonidès, si ce n'est quelque amant de la belle et les camarades ou les serviteurs de cet amant? C'était assez l'habitude dans la Comédie Nouvelle que ces foudres de guerre et ces conquérants auxquels nulle belle ne résistait, fussent dupés, rossés et frustrés de la maîtresse qu'ils avaient payée à beaux deniers comptants (4). Mais ne nous lançons point dans les conjectures : le peu que nous entrevoyons suffit pour faire juger combien devait être passionné le

(1) Fr. 7.

(2) Fr. 10. Σπαθᾷν employé dans le sens d'ἀλαζονένεσθαι (se vanter), d'après le *Lexique* de Photius, p. 399.

(3) Fr. 8.

(4) Voyez le *Soldat fanfaron* et le *Brutal* de Plaute, et l'*Eunuque* de Térence.

rôle de ce militaire, haï de sa maîtresse pour ses airs bravaches et pour ses forfanteries.

Ce rôle était en quelque sorte complété par l'autre pièce dont j'ai indiqué le titre : *La Femme tondue*. Nous n'avons ici que de simples indications; les deux principaux fragments, sur quatre qui nous restent, ne se rapportent pas au premier rôle, celui du soldat. Mais les indications que nous trouvons dans une épigramme d'Agathias, dans quelques mots de Lucien et de Philostrate, suffisent pour reconstituer ce personnage. « Le violent Polémon, lisons-nous dans l'*Anthologie*, ce brutal que Ménandre a représenté sur la scène rasant les charmants cheveux de sa compagne, a trouvé un imitateur dans ce Polémon moderne qui, de ses mains scélérates, a ravagé les cheveux bouclés de Rhodanthé, et qui, ajoutant à l'œuvre comique des forfaits douloureux et tragiques, a déchiré à coups de fouet les membres délicats de la belle : châtiment digne d'un fou furieux ! Quel si grand mal avait donc fait cette jeunesse en voulant prendre en pitié mes souffrances? Le misérable! il nous a séparés tous deux, m'enviant dans sa noire jalousie jusqu'à la vue de ma maîtresse. Mais il est le *Haï* (Μισούμενος); hélas ! et je suis l'*homme chagrin* (Δύσκολος), loin des yeux de ma Περικειρομένη (1). » Ménandre avait donc, *dans la femme*

(1) Brunck, *Analecta*, III, p. 38. — Trois titres de comédies de Ménandre. Déjà Fronton avait joué ainsi sur des titres. « Tu crois posséder un trésor dans ta beauté, Comodus, ne

tondue, donné le premier rôle à Polémon, violent et brutal soldat, agité de toutes les fureurs de la jalousie. Ayant ou croyant avoir à suspecter la fidélité de sa maîtresse, aussitôt, dans sa promptitude à la colère, Polémon éclate, accable la malheureuse jeune femme de reproches et d'injures, et, ce qui était l'affront le plus sanglant, lui rase les cheveux. Ce qu'il fit ensuite, Philostrate nous l'apprend : « Même le Polémon de Ménandre n'a point rasé un beau mignon ; ce n'est que sur une captive aimée qu'il s'est porté dans sa colère à cet excès. Il ne peut, d'ailleurs, supporter de l'avoir ainsi traitée ; mais, tombant à ses genoux, il crie, il pleure, il se repent de cet attentat contre sa chevelure (1). » Ainsi repentant de sa fureur et irrité contre lui-même, il maudit son action, s'humilie aux pieds de sa maîtresse, se répand en protestations et en prières pour obtenir son pardon. Il faudrait avoir sous les yeux la peinture de tous ces mouvements passionnés, et c'est à peine si l'on peut rapporter à cette scène, et encore par conjecture, ce vers conservé par Plutarque : « Quelle femme j'ose outrager, malheureux que je suis ! » et ces mots

sachant pas qu'elle est plus fugitive qu'une apparition (Φάσματος). Le temps fera de toi le *Haï*, puis le *Laboureur ;* et tu désireras vainement la Περικειρομένη. » — Brunck n'a pas mis Φάσματος en lettres majuscules. Je crois pourtant qu'il y a là encore une allusion à une pièce de Ménandre, le φάσμα (*Anal.,* II, p. 346).

(1) Philostrate, épist. XXVI.

décousus qu'on lit dans un Lexique : Ὁ δ'ἀλάστωρ ἐγὼ καὶ ζηλότυπος ἄνθρωπος (Moi, le maudit et le jaloux !) (1).

Toutes les passions jouaient leur rôle dans les comédies de Ménandre ; mais l'amour y dominait comme dans le théâtre moderne. « Ce qui fait l'unité de toutes les pièces de Ménandre, disait Plutarque, c'est l'amour qui s'y répand partout comme le souffle commun d'une seule âme. Grand disciple et premier initié de ce dieu, il a parlé de l'amour tout à fait en philosophe (2). » Mais ce qui vaut mieux, il en parlait et en faisait usage en poëte dramatique. « Dans ses comédies, dit le même Plutarque, il amène adroitement au mariage l'homme qui a fait violence à une jeune fille. Met-il en scène une courtisane hardie et effrontée ? Son amant se raisonne, se repent et finit par rompre avec elle. Est-ce, au contraire, une maîtresse sage et qui rend tendresse pour tendresse ? Elle retrouve son vrai père qui la reconnaît, ou bien Ménandre soumet l'amour à l'épreuve d'une attente prolongée et jette ainsi sur la liaison des amants un respect qui la rend intéressante (3). »

Quelque insuffisants que soient pour notre curiosité et pour notre plaisir de courts fragments dépareillés et des indications plus ou moins

(1) Fr. 4 et 5.

(2) Περὶ ἔρωτος *(sur l'Amour)*, dans Stobée.

(3) *Propos de Table*, VII ; question 8.

claires ramassées de côté et d'autre dans les philosophes, dans les rhéteurs, dans les poëtes de l'*Anthologie*, ils suffisent non-seulement pour nous montrer quelle large place la passion occupait dans les comédies de Ménandre, mais encore pour nous faire sentir avec quelle vivacité ingénue et en même temps avec quelle simplicité il en exprimait les mouvements si divers. Il n'en est pas ainsi pour les mœurs, où il n'excellait pas moins que dans la passion. Les mœurs sont une chose très-délicate qui ne s'exprime point par quelques mouvements subits ou par quelques exclamations, mais qui se répand doucement et uniformément dans tout le corps de l'ouvrage; on conçoit donc qu'elles disparaissent dans des fragments mutilés et décousus. C'est, de plus, la chose qu'il est le plus difficile de faire passer dans une imitation ou dans une traduction. La moindre modification dans le tour de la phrase, la plus légère impropriété d'expression effacent cette fleur charmante et fugitive. Je voudrais faire sentir cela par un exemple. On dit que Perse a rendu plus exactement que Térence le début de l'Eunuque; je n'en crois rien. Il est certain que matériellement Perse est plus exact, puisqu'il ne supprime pas plusieurs vers au commencement, comme a fait Térence; mais a-t-il aussi bien conservé le ton et l'ἦθος de tout le passage? Je traduis: « Oui, Dave, je te commande de le croire, je songe à mettre un terme à mes douleurs passées. Quoi! toujours être l'opprobre

d'une famille qui ne connaît point le goût du vin ! Jeter mon patrimoine à un seuil infâme où il se brise avec un honteux éclat ! Aller sous la pluie, ivre et une torche éteinte à la main, chanter à la porte de Chrysis ! — Courage, jeune homme, reprends ta raison ; immole une brebis aux dieux libérateurs. — Mais penses-tu qu'elle pleurera, Dave, si je l'abandonne ? — Chansons ! Tu n'es qu'un enfant et tu te feras battre encore de la petite pantoufle rouge. Tu as beau t'agiter et ronger les filets qui te retiennent ; si elle le veut, tu diras : allons-y sans retard. — Que faire donc (1) ? Maintenant même, lorsque c'est elle qui me prie et qui fait les avances, n'irai-je pas ? — Non, si tu es sorti de chez elle pleinement sauvé et tout à toi ; non, tu n'iras pas, même maintenant. » Je ne relève pas une certaine raideur générale, que Perse ne sait jamais éviter, fort peu conforme au style du dialogue dramatique. Mais je n'ai pas besoin d'avoir le texte grec sous les yeux pour dire que les expressions « *siccis cognatis, dedecus obstem, frangam ad obscurum limen rem patriam* » appartiennent au poëte satirique et non au jeune homme qui parle. Je ne retrouve point dans le vers :

> Euge, puer, sapias : dîs dispellentibus agnam
> Percute

la familiarité et le ton à la fois affectueux et

(1) C'est ici que commence Térence.

légèrement moqueur de l'esclave fidèle. Perse a donc conservé le mouvement, et par conséquent, jusqu'à un certain point, la passion du morceau qu'il a traduit ; mais il me paraît y avoir trop substitué le ton du poëte moraliste à l'accent du jeune homme et à celui du serviteur dévoué, et par conséquent effacé en grande partie ce que les rhéteurs grecs appellent les mœurs. A défaut des pièces originales, c'est dans Térence que nous pouvons encore sentir la vérité des peintures du poëte grec. Car si les comédies de Térence, pour leur appliquer un mot d'Horace, sont si *bene moratæ* (1), il faut en rapporter le mérite à son modèle qui, je l'avoue, malgré l'espèce de disgrâce où le comique latin paraît tombé aujourd'hui, a trouvé un admirable interprète. Cela serait encore plus sensible pour nous, si, même en ne possédant pas l'original grec, nous pouvions comparer les *Adelphes* et l'*Andrienne* de Cécilius avec les *Adelphes* et l'*Andrienne* de Térence. Nous y verrions sans doute presque partout, comme Aulu-Gelle le prouve par quelques passages du *Collier*, que Cécilius ne craignait pas de s'écarter de son modèle pour ce qui concerne les mœurs, et qu'à leur fine et délicate peinture il substituait de grosses plaisanteries, comme il y en a tant dans Plaute, qui juraient peut-être avec le sujet et les

(1) Turpilius, autre imitateur fidèle de Ménandre, était renommé aussi, à en croire Varron, pour l'exacte et fine observation de l'*ithos*.

personnages, mais qui excitaient les éclats de rire du peuple.

Ménandre donc, à juger de lui par Térence, excellait incontestablement dans ce comique vif et ingénu, comme Fénelon l'appelle, qui consiste dans la fidèle représentation de la passion et surtout des mœurs. Mais pour le comique en quelque sorte voyant et bruyant qui nous amuse tant dans Plaute, si Ménandre le possédait, il semble qu'il le réservait pour certains rôles destinés *ad hoc*, les esclaves fripons, les cuisiniers, les parasites et sans doute aussi les soldats fanfarons. Et encore cela n'est-il pas bien sûr; car nous savons par Térence lui-même que les rôles du soldat fanfaron et du parasite, qui sont dans l'*Eunuque*, sont empruntés au Κόλαξ ou *Flatteur* du comique grec (1). Eh bien ! il faut que l'auteur latin ait bien effacé la force comique de ces personnages ou que le comique y fût presque aussi discret que dans les autres parties de Ménandre ; car on y chercherait en vain l'entrain et la verve que Plaute déploie en pareil cas. Tout y est tempéré, adouci, fait plutôt pour amener le sourire sur les lèvres que pour soulever ces éclats de rire contagieux qui secouent tout notre être et qui s'emparent victorieusement des spectateurs. Mais ici nous ne parlons que par conjecture, contraire-

(1) *Colax* Menandri est : in ea est parasitus colax
Et miles gloriosus : eas se non negat
Personas transtulisse in *Eunuchum* suam.
(*Eunuque*, prol. 38-32).

ment aux témoignages de l'antiquité (1), tandis que, pour les mœurs, les inductions que nous tirons de Térence s'élèvent presque à la certitude.

Seulement une question se présente et elle est suggérée par les titres de quelques pièces de Ménandre : alla-t-il plus loin que la peinture des mœurs ou de ce que Châteaubriand appelle *caractères naturels*, tels que l'homme, la femme, le jeune homme, la jeune fille, le vieillard, le père, la mère, le fils, etc. ? S'éleva-t-il jusqu'à la peinture de ce qu'on appelle plus spécialement des caractères? C'est là une question difficile à résoudre dans la disparition totale des monuments, et d'autant plus difficile que les apparences peuvent facilement tromper. Ainsi, quand nous lisons un titre comme celui-ci : Μισογύνης, nous sommes portés naturellement à croire qu'il s'agit d'un homme qui a pris en haine tout le sexe. Mais cette comédie, que le grammairien Phrynichus mettait au-dessus de toutes les autres du même auteur,

(1) A moins que ces témoignages ne doivent s'entendre dans le sens de celui-ci, de Quintilien : « A peine avons-nous quelque ombre de la comédie grecque, tant la langue latine me paraît peu susceptible de *cette grâce qui n'a été donnée qu'aux seuls Attiques* et que les Grecs eux-mêmes n'ont pu retrouver dans aucun autre dialecte (Vix levem consequimur umbram, adeo ut mihi sermo ipse latinus non recipere videatur illam solis concessam Atticis venerem, quando eam ne Græci quidem in alio genere linguæ obtinuerint). — Si la *virtus comica* consistait dans cette *venus* ou *venustas* dont parle Quintilien, elle ne serait pas précisément ce que nous appelons verve ou force comique.

ne représentait simplement qu'un mari qui haïssait sa femme. Pas un des fragments qui nous restent ne va au-delà. Le mariage déplaît à notre homme depuis qu'il est marié. « Pour parler net, c'est la chose même qui me déplaît. — C'est que tu la prends à gauche. Tu n'y vois que les côtés désagréables et qui te chagrinent, et tu fermes les yeux sur ses avantages ; mais tu ne trouveras nulle part, mon cher Symile, aucun bien auquel ne soit pas attaché quelque grain de mal. Une femme dépensière est à charge, dis-tu ; elle ne laisse pas son mari vivre comme il l'entend. Mais elle donne à l'homme un grand bonheur, des enfants. S'il tombe malade, elle le soigne avec dévouement ; s'il est maltraité par la fortune, sa compagne lui reste ; mort, elle l'ensevelit et l'enterre décemment. Voilà ce qu'il faut considérer sans cesse et mettre en regard des petits inconvénients de chaque jour ; ainsi, l'ensemble de ta vie te paraîtra plus supportable. Mais, si tu passes tout ton temps à faire le relevé de ce qui te chagrine, sans mettre en balance les avantages, tu te désoleras éternellement (1). » Ces raisonnements touchent peu notre plaignard : « la femme lui paraît un animal sans frein et de tout point incommode (2). » Il n'est rien qu'il ne reproche à la sienne. Outre son humeur fâcheuse, elle le ruine en dépenses frivoles. Elle paie dix

(1) Fr. 1.
(2) Fr. 2.

mines (926 fr., 80), un cotyle de parfum (0 lit., 27) (1). Il lui faut des boîtes dorées pour enfermer ses sandales (2). Et ce n'est rien au prix de ce que coûte sa superstition : « Ce sont les Dieux qui nous ruinent le plus, nous autres maris (3). » Encore si cette sotte dévotion le laissait tranquille chez lui ! Mais « au logis, nous sacrifions cinq fois par jour, et, à chaque sacrifice, sept esclaves, rangées en cercle, jouent des cymbales, tandis que d'autres poussent des hurlements (4) ! » Mais s'il trouve sa femme insupportable, il ne paraît pas qu'il fût plus aimable envers elle qu'elle envers lui. Il la taquine, il l'injurie, il la persécute si bien, qu'elle perd patience et « lui jure qu'elle va le traduire en justice et l'accuser de mauvais traitements (5). » Et l'effet suivait la menace : condamné peut-être à quelque grosse amende, le misogyne s'écriait : « Voilà où nous amènent et le double libellé d'un greffier, et une citation, et la drachme consignée entre les mains d'un juge (6). » Nous n'avons donc pas affaire à l'*Ennemi des femmes*, mais à un maniaque de mari que tout blesse et irrite, parce qu'il ne sait rien prendre comme il faut. Cette

(1) Athénée, XV, p. 691, C.

(2) Pollux, VII, 87.

(3) Fr. 3.

(4) Fr. 4. — On peut toutefois croire qu'il a mis ordre, mais non sans peine, à ce tapage religieux ; car dans le fragment 4 il parle à l'imparfait.

(5) Fr. 5.

(6) Fr. 6.

comédie n'avait pas plus de portée générale que n'en aurait la *Marmite* de Plaute (1), lors même que la *Marmite* nous serait parvenue avec le second titre de Φιλάργυρος ou d'*Avare*, que portait le Φάσμα de Philétaire.

Mais pouvons-nous dire la même chose du *Superstitieux* (Δεισιδαίμων), du *Timoré* (Ψοφοδέης), du *Défiant* (Ἄπιστος), de l'*Homme morose* ou du *Bourru* (Δύσκολος), du *Calomniateur* (Καταψευδόμενος), du *Flatteur* (Κόλαξ), de l'*Héritière* ou de *la Femme à la grosse dot* (Ἐπίκληρος)? Ne faut-il pas reconnaître là des comédies de caractère? Ce n'est qu'en hésitant que je me prononce pour la négative. Je ne nie pas absolument, mais j'ai les plus grands doutes, et, tant qu'on ne me montrera pas une comédie de caractère dans l'antiquité, je conserverai ces doutes et serai plus prêt à nier qu'à affirmer. Je me fonde pour cela sur le livre même de Théophraste, ce maître de Ménandre. Ses *Caractères* sont vus en quelque sorte par le dehors. Quelques traits de physionomie morale, et puis c'est tout : le reste consiste en détails particuliers et passagers, en démarches tout extérieures, en apparences sensibles et qui sautent aux yeux; rien de profond, rien de vraiment

(1) Euclion n'est pas plus l'avare par excellence que le savetier dans la fable de La Fontaine. Dans le comique, comme dans le fabuliste, le personnage principal est un pauvre homme devenu fou par la possession inespérée d'un trésor, et dont la folie cesse dès qu'il se dessaisit de la maudite marmite, objet de tant d'inquiétudes et de transes.

général. Je puis me tromper, mais je crois que les caractères n'étaient dans les pièces du comique que ce qu'ils sont dans le livre du philosophe.

Il est impossible pourtant de s'en tenir à cette fin de non-recevoir. Examinons, voyons. On donne souvent les *Adelphes* et l'*Heautontimorumenos* (ou l'*Homme qui se punit lui-même*) pour des comédies de caractère. Il y a ici, ce me semble, une illusion. Elle est évidente, pour peu qu'on y pense, au sujet de l'*Heautontimorumenos*, à moins qu'on ne donne le nom de caractère à une passion accidentelle et qui s'en ira comme elle est venue. Ce père qui, désespéré d'avoir forcé son fils, par sa parcimonie et sa sévérité d'ailleurs assez légitime, à courir chercher fortune dans les armées étrangères, se prive de tous les plaisirs, parce qu'il ne veut s'accorder aucune des jouissances dont son fils est sevré, et s'afflige des plus rudes labeurs, parce que son fils y est peut-être soumis, est certes une des plus touchantes créations du théâtre. Cependant cette tristesse sombre et désespérée, qui emploie ce qui lui reste de forces à se tourmenter et bourreler elle-même, — je n'oserais pas le dire, si le poëte lui-même ne m'y autorisait, — est un accès de folie : Πρὸς Ἀθήναν, δαιμονᾷς. (1)... ; Πᾶς πατὴρ μῶρος (2)... Mais un accès de folie ne peut former un caractère ; il se dissipe avec la contrariété qui le cause.

(1) Au nom d'Athéné, es-tu possédé ?
(2) Tout père est (un peu) fou.

En le considérant en soi et à part le fait accidentel qui sert de fondement à toute la comédie, Mérédême, ce bourreau de soi-même, n'est qu'un de ces pères faibles, au cœur tendre jusqu'à la mollesse, et, qui ne sachant pas concilier l'autorité paternelle avec l'affection, ne sont pères qu'à demi.

Tel est aussi Micion dans les *Adelphes*.

Platon, dans une piquante critique de l'esprit d'égalité qui régnait à Athènes et qui avait passé de la cité dans la famille, représente les pères s'accoutumant à traiter leurs enfants en égaux et même à les craindre, et les enfants s'égalant à leurs pères et n'ayant pour eux ni respect ni crainte, parce qu'autrement leur liberté en souffrirait;... les jeunes gens voulant aller de pair avec les vieillards et leur tenant tête, soit en paroles, soit en actions, tandis que les vieillards, de leur côté, descendent aux manières des jeunes gens et s'étudient à copier leurs façons, dans la peur de passer pour des gens d'un caractère fâcheux et despotique (1). Diphile et Philémon se sont complu à étaler et à flétrir les scandales de cette intempestive camaraderie, dont Ménandre n'aperçut pas ou systématiquement ne voulut pas voir les conséquences. Nous ne voyons pas qu'il ait jamais mis en scène des pères partageant les désordres de leurs fils; mais il veut qu'ils soient leurs confidents, sans se douter qu'ils deviennent

(1) *République*, VIII, p. 562 E, 563 A.

par cela même, jusqu'à un certain point, leurs complices. Au lieu de concevoir la paternité comme une espèce de royauté naturelle (1), — royauté qui ne s'exerce et ne se maintient que par des bienfaits et par l'affection, mais qui ne laisse jamais fléchir son autorité sans préjudice pour la famille, comme pour l'État, — il aime à la mettre tout entière dans l'indulgence et dans la tendresse.

Nous sommes maintenant à même de mieux entendre l'idée première des *Adelphes* et les deux principaux personnages. Micion est opposé à Déméa, comme l'indulgence paternelle à la sévérité, pour démontrer que la première est plus efficace et vaut mieux que la seconde dans la direction des enfants. Il faut le dire, quelque ingénieuse que soit cette comédie dans sa conduite, quelque piquants qu'en soient les détails, Micion et Déméa sont moins des caractères vivants que des thèses personnifiées. Micion a bien de l'esprit, et c'est ce qui cache l'inconsistance qui est au fond de son personnage. Célibataire par crainte des charges du mariage, il s'est jeté dans le mal qu'il voulait éviter en adoptant Eschine, un des fils de son frère Déméa. Il affecte par système la plus grande complaisance et une sorte d'indifférence épicurienne pour les folies du jeune homme; et, malgré sa philosophie, il en est plus ému qu'il ne voudrait. Car s'il est ferme dans ses principes

(1) C'est la doctrine d'Aristote.

en face des reproches de son frère, il l'est beaucoup moins quand il est seul et qu'il a vent de quelque nouvelle incartade. Il s'inquiète, il se tourmente, trouvant que les désordres de son fils adoptif commencent à aller trop loin ; mais il n'a pas le courage d'y mettre le holà : cela serait contraire à ses maximes et sans doute aussi à sa faiblesse de cœur. A peine essaie-t-il, par quelque reproche détourné, d'arrêter dans une voie dangereuse celui qu'il a habitué à vivre avec lui sur le pied de l'égalité. Si Ménandre avait voulu démontrer la thèse opposée à celle qu'il soutient, il n'aurait pas fait choix d'un autre personnage : c'est là, selon moi, le défaut essentiel de sa comédie. Déméa est mieux conçu, mais il finit par se démentir. C'est un de ces esprits bornés et excessifs qui gâteraient et feraient prendre en haine les meilleures causes. On lui pardonnerait sans doute, on l'approuverait même de vouloir diriger la conduite du fils qui lui reste, et de s'inquiéter de celle du fils qu'il a cédé, puisque aussi bien il y est intéressé dans les deux cas par sa qualité de père. Mais au manque d'esprit il mêle un vice de caractère qui n'est pas rare : il éprouve une secrète et maligne joie à trouver son frère en faute, parce que les idées de son frère ne sont pas les siennes, et qu'il tient pour insensé quiconque ne pense pas comme lui. C'est avec un air de triomphe insultant qu'il accourt reprocher à Micion les escapades du jeune Eschine, plus occupé qu'il est à s'informer des fredaines du fils

qui n'est plus à lui, qu'à veiller sur la conduite du fils qui lui reste et qui demanderait toute son attention. Mais plus il triomphe de l'apparente folie de Micion et se complaît dans sa propre sagesse, plus il est trompé ; excellent personnage de comédie et vrai caractère. Seulement, précisément parce qu'il est un vrai caractère, il ne devrait pas, si je puis le dire, se retourner tout à coup, comme on retourne un habit, quand il s'aperçoit de son erreur. Lui « le rustre, le dur travailleur, l'homme au front chagrin et sévère, l'économe âpre au gain » :

'Εγὼ δ'ἄγροικος, ἐργάτης, σκυθρὸς, πικρὸς,
Φειδωλὸς (1),

il devient subitement plus complaisant et plus relâché que son frère Micion, contre lequel il s'est tant gendarmé. C'est une invraisemblance que Térence a eu raison de pallier, de corriger autant que faire se pouvait. Son Déméa cède, il est vrai, comme celui de Ménandre ; il consent non-seulement à donner les mains au mariage d'Eschine avec Pamphila, mais encore à laisser Ctésiphon, son autre fils, son vrai fils d'après les mœurs grecques et romaines, garder sa maîtresse, la joueuse de flûte, violemment enlevée au pros-

(1) Ce vers conservé par Photius (Lexique, p. 387) prouve que la faute de ce changement dans le caractère de Déméa est de Ménandre et non pas de Térence.

titueur. Mais en cédant, comme l'altière et acariâtre Crobyla, il conserve son humeur dure et hargneuse, et, pour faire pièce à Micion, il le contraint par ses obsessions à affranchir un esclave et à épouser la vieille Sostrata. Évidemment il n'a pas changé, et il reprendra bientôt sa vie sauvage et ses sermons grondeurs (1).

Ménandre avait représenté les relations de famille dans plusieurs autres comédies : les *Sœurs jumelles* (Διδύμαι), les *Enfants d'un même père* (Ὁμοπάτριοι), l'*Amitié fraternelle* (Φιλάδελφοι), les *Arbitres* ou plutôt l'*Arbitre* (Ἐπιτρέποντες) (2), les *Cousins* (Ἀνέψιοι), et j'ajouterais volontiers la *Concubine* (Παλλακή). Mais les débris de ces pièces sont trop rares et trop insignifiants pour que j'ose dire qu'il y avait mis ou non des caractères bien tracés et nettement accusés. Au contraire, on pourrait supposer que l'Ἐπίκληρος (*Héritière*), si elle

(1) C'est uniquement au point de vue des caractères que j'approuve cette modification apportée par Térence à la comédie de Ménandre ; car elle n'est pas heureuse comme dénoûment. Elle fait de Micion un vieillard imbécile et ridicule : ce qui est contre l'esprit de toute la pièce.

(2) Ἐπιτρέποντες signifie littéralement recourant à l'arbitrage (d'une ou de plusieurs personnes). D'après un rhéteur anonyme, la femme et l'homme, dans la comédie de l'*Héritière*, prenaient pour arbitre leur petit enfant. Je croirais volontiers que le rhéteur s'est trompé et qu'il a mis l'Ἐπίκληρος à la place des Ἐπιτρέποντες. Dans tous les cas, qu'elle se rapporte, soit à l'*Héritière*, soit à l'*Arbitrage*, cette indication du rhéteur anonyme manque dans la Collection Didot.

répondait à la *mulier dotata* des comiques latins, avait fourni à Ménandre un caractère où se réunissaient, pour se fortifier mutuellement, l'humeur tyrannique et sans règle dont les anciens faisaient le fond de la nature féminine, et les orgueilleuses prétentions nées de la richesse. Mais il est plus que douteux que le poëte eût repris dans cette comédie le rôle de Crobyla. C'était, d'après le passage de Quintilien sur Ménandre, une pièce où se rencontraient des débats juridiques et qui, par conséquent, devait avoir son principe dans les lois qui réglaient la succession des orphelines : ce qui donne à supposer un jeune homme réclamant ou refusant la fortune et la main d'une orpheline, sa plus proche parente. L'héritière qui donnait le titre à la pièce et qui ne paraissait peut-être pas en scène, ne pouvait donc être le type accompli de l'orgueil et du despotisme féminins.

Avant de passer aux fragments, mis sous des titres qui paraissent annoncer plus particulièrement des comédies de caractère, voyons les transformations que Ménandre fit subir à certains personnages, moitié réels, moitié conventionnels, qu'il avait reçus de ses devanciers. Du cuisinier, il n'y avait rien à faire; à peine Ménandre a-t-il touché à ce personnage grotesque. Mais il renouvela le soldat fanfaron; par la passion d'abord. Nous avons vu les scrupules d'amour vraiment remarquables de Thrasonidès et les fureurs jalouses de Polémon. Mais Polémon est un jaloux plutôt que

le jaloux ; et, à supposer que les scrupules, bien nouveaux pour un Grec et surtout pour un soudard, que Ménandre prêtait à son Thrasonidès, puissent fournir la matière d'un caractère, il est douteux que Ménandre se soit proposé de peindre autre chose dans ce personnage, que les faiblesses et les petites misères de l'amour. Les fanfaronnades, d'ailleurs, tenaient encore beaucoup trop de place dans l'un et l'autre personnage, pour qu'ils fussent l'idéal l'un du jaloux, l'autre de l'amoureux transi. Mais Ménandre avait reproduit le soldat fanfaron dans plusieurs autres comédies, dans le *Faux Hercule*, dans *Thrasyléon* ou *Cœur-de-Lion*, peut-être dans le *Capitaine Recruteur* (Ξενόλογος) et dans les *Soldats* (Στρατιῶται), où il devait faire le principal personnage. Ce n'est pas dans ces comédies, toutefois, que nous lui voyons prendre une physionomie nouvelle, c'est dans le *Flatteur ;* là il nous paraît sous les traits, déjà nettement accusés, du Fat. C'est d'abord le Fat, homme à bonnes fortunes (1). « Tu as possédé, lui dit Colax pour chatouiller agréablement sa sottise, Chrysis, Coronée, Anticyre, Ischas, et la petite Nannion au minois si joli (2). » Ménandre s'était-il borné à ce trait, ou avait-il développé ce caractère de fatuité dans le *Flatteur* ou ailleurs ? C'est certainement

(1) Titre d'une comédie de Baron.

(2) *Le Flatteur*, p. 3. — Le sot auquel s'adresse le flatteur s'appelait Bias ou le Fort dans Ménandre. C'est le Thrason de Térence.

d'un comique de son école, si ce n'est de lui (1), que vient le Pyrgopolinice de Plaute, qui « n'a pas moins de prétention, pour parler comme Naudet, à la faveur de Vénus qu'à la gloire de Mars. » Terreur des guerriers, il fait les délices des belles; il le croit du moins, ou il le dit, et cette vanité lui coûte cher. Notre fanfaron est ensuite le Fat, homme à bons mots. Car il a toutes les vanités. Il ne se contente pas de la gloire d'être un aussi grand buveur qu'Alexandre : « En Cappadoce, mon cher Struthias, j'ai bu un condy d'or de la capacité de dix cotyles, trois fois de suite et tout plein. — Tu as bu alors plus que le roi Alexandre. — Pas moins, non par Minerve, pas moins. — Exploit merveilleux (2)! » Il lui faut encore la gloire du bel esprit, et ses plaisanteries ont la même finesse et la même légèreté que ses vanteries de buveur et de tranche-montagne. Malheureusement, nous ne connaissons plus cette nouvelle face de la fatuité du militaire que par l'*Eunuque* de Térence, où Struthias et Bias, qui étaient les personnages principaux du *Flatteur*, ne sont plus que des personnages épisodiques et secondaires sous les noms de Gnathon et de

(1) Il y a, en effet, dans le *Miles gloriosus* un vieillard, très-peu romain et profondément athénien, et qui ne peut avoir été peint que par Ménandre ou quelque poëte imitateur de sa manière, comme Apollodore de Caryste.

(2) *Le Flatteur*, fr. 1. — Le cotyle valant 2 litres 70, le condy devait contenir 27 litres.

Thrason (1). Ajoutez à cette double fatuité la sotte insolence de la richesse rapidement acquise : « Nous sommes riches, démesurément riches; voici de l'or de Cyndes et des costumes persans, et dans la maison nous avons des étoffes de pourpre, des ouvrages faits au ciseau et au tour, des figures en relief, de petites coupes, et d'autres où sont sculptés des animaux fabuleux, à moitié boucs, à moitié cerfs, et d'autres encore qui ont de grandes anses (2), » et vous aurez un des types les plus complets de la bêtise humaine. Seulement les traits divers qui forment cette figure ridicule sont dispersés de côté et d'autre; il ne semble pas que Ménandre les ait réunis pour en faire un de ces caractères qu'on ne refait pas. Il en est de même du parasite.

Ce n'est plus le glouton qui, pour satisfaire un insatiable appétit, supportait sans sourciller les brocards, les injures et les coups. Il est devenu un personnage d'importance. Ménandre connaît encore ces gens « qu'on trouve toujours à l'entour des cuisines et que l'on surprend mesurant l'ombre pour savoir combien il y a encore de temps jusqu'au souper (3) » ; mais s'il les raille

(1) Toute la première scène du troisième acte de l'*Eunuque* est certainement empruntée à Ménandre : c'est Térence lui-même qui nous en avertit dans son Prologue.

(2) *Les Pêcheurs*, fr. 4.

(3) Plutarque, *De l'ami et du flatteur*, ch. IV. Le moraliste se rappelle ici un trait de satire lancé contre un certain Chèrephon par Ménandre (*La Colère*, fr. 2).

en passant, il ne leur fait pas l'honneur de les mettre en scène. Son parasite n'a pas de ces grossières inquiétudes, parce qu'il sait que partout il est le bienvenu, que partout son couvert est mis et l'attend. N'est-il pas, comme l'écrit Plutarque se souvenant de la Nouvelle Comédie et de Ménandre, « le fidèle courtier et ministre des folles amourettes, exquis à merveille pour mettre au net le compte de la dépense d'un festin, non paresseux à faire apprêter un banquet, bien advenant à entretenir des concubines, sans honte et sans merci, quand on lui commande de parler des grosses dents à un fâcheux beau-père ou de chasser la femme espousée et légitime (1) ? » Ce n'est pas, toutefois, dans ces fonctions d'officieux à tout faire ou de factotum diligent et empressé qu'il paraît dans les rares fragments de Ménandre, ni dans les comédies imitées de lui par Térence (2). Mais le parasite contenait en lui le complaisant ou le flatteur. Car le parasitisme n'est que l'art de vivre sans rien faire aux dépens des sots qui possèdent, et le seul moyen de s'emparer de l'esprit de ces dupes, c'est de caresser leurs faiblesses secrètes et leur vanité. Le parasite par excellence est donc, aux yeux de Ménandre, le flatteur ; c'est sous ce titre même que le poëte lui avait consacré une comédie entière, qui

(1) *De l'Ami et du Flatteur*, ch. XLI, trad. d'Amyot.

(2) Le *Phormion*, qui nous présente le parasite sous cet aspect, est imité d'Apollodore et non de Ménandre.

était un de ses chefs-d'œuvre, et dans laquelle, si nous en croyons Athénée, il avait tracé le caractère du flatteur avec la plus grande exactitude (1). Nous ne connaissons plus guère cette pièce que par les emprunts de Térence dans son *Eunuque* (2). Struthias, qui est devenu Gnathon chez le poëte latin, fait avec complaisance cette profession de foi qui ne laisse aucun doute sur son caractère, ni sur le but que Ménandre s'était proposé. « Quelle différence, grands dieux ! d'un homme à un homme, d'un sot à un homme d'esprit ! Voici à propos de quoi me vient cette réflexion. Aujourd'hui, je rencontre en arrivant un individu de mon pays, un homme de ma condition, un brave garçon qui a fricassé, comme moi, tout son patrimoine. Je le trouve malpropre, dégoûtant, efflanqué, dépenaillé, affreusement vieux. Hé ! lui dis-je, que signifie cet équipage ? — Que j'ai perdu tout ce que j'avais. Voilà où j'en suis réduit. Amis et connaissances, tout le monde m'a tourné le dos. — Alors, le regardant d'un air de pitié : Comment, repris-je, lâche que tu es ? T'es-tu donc arrangé de manière à ne plus trouver en

(1) Livre VI, p. 258 E. Κεχαρακτήρικε δὲ ὡς ἔνι μάλιστα ἐπιμελῶς τὸν Κόλακα Μένανδρος ἐν τῷ ὁμωνύμῳ δράματι.

(2) Accusé d'être un plagiaire par son envieux Luscius, Térence déclare ne connaître ni le *Flatteur* de Nævius, ni celui de Plaute, — étaient-ce des imitations de Ménandre ? — mais avoue qu'il a emprunté au *Colax* ou *Flatteur* du poëte grec le parasite et le soldat fanfaron de son *Eunuque* (V. le Prologue, v. 25-33.

toi-même la moindre ressource ? As-tu perdu ton esprit avec ton bien ? Je suis de même condition que toi. Regarde-moi, quel air élégant, quel teint, quelle mise, quel embonpoint ! Je suis riche et je n'ai pas le sou ; je n'ai rien et rien ne me manque. — Mais j'ai un malheur, moi ; je ne sais ni faire le bouffon, ni supporter les coups (1). — Et tu t'imagines que les choses vont de cette manière? Tu es à cent lieues de la vérité. C'était bon jadis pour les parasites du vieux temps. Nous avons une nouvelle manière de piper les oiseaux ; et c'est moi qui suis l'inventeur de cette méthode. Il est certaines gens qui veulent être les premiers en tout et qui ne le sont pas ; je m'attache à eux. Je ne fais pas métier de les égayer par mes bons mots, mais je ris des leurs et je m'extasie sur leur esprit. Quoi qu'ils disent, j'applaudis ; l'instant d'après, s'ils disent le contraire, j'applaudis encore. On dit non, je dis non ; oui, je dis oui. Enfin, je me suis fait une loi d'applaudir à tout. C'est le métier qui rapporte le plus aujourd'hui. — Tout en causant de la sorte, nous arrivons au marché. Aussitôt je vois accourir vers moi avec empressement tous les fournisseurs, marchands de marée, bouchers, traiteurs, rôtisseurs, pêcheurs, chasseurs, gens à qui j'ai fait gagner de l'argent quand

(1) Il croyait donc que les parasites devaient être de la famille des Duricapitons (*Persan*, v, 6), qui supportaient gaîment les soufflets et sur la tête desquels les convives cassaient les marmites (*Captifs*, 20-22).

j'en avais, et à qui j'en fais encore gagner tous les jours, depuis que je n'en ai plus. Ils me saluent, m'invitent à dîner, me font compliment sur mon retour. Quand mon misérable meurt-de-faim me voit en si grand honneur et si peu embarrassé de trouver ma vie, il se prend à me conjurer de le laisser se former à mon école. J'en ai fait mon disciple ; et je veux qu'à l'exemple des sectes de philosophes, qui prennent le nom de leurs chefs, les parasites prennent un jour, s'il est possible, celui de Gnathoniciens (1). » Ainsi, Struthias n'est pas un flatteur vulgaire ; il est même en état de tenir école de flatterie ; il a découvert une nouvelle méthode, la vraie méthode de l'art parasitique ou de l'art de flatter et de plaire ; il la pratique avec tant de succès qu'outre la position avantageuse qu'il se fait auprès des sots aussi riches que vaniteux, il jouit encore du crédit le plus grand et le plus fructueux auprès de tous les fournisseurs qui vivent de leur bêtise. Il est donc passé maître dans la science de manier les gens comme il lui plaît et d'en tirer les profits les plus solides pour le prix de quelques belles paroles. Au moins, il s'en vante. Mais on aimerait à le voir pratiquer son industrie plutôt qu'à l'entendre en discourir. Or, si son rôle se bornait à ce qu'on entrevoit, tant par les vers trop rares qui restent du Κόλαξ que par les scènes de l'*Eunuque*, Struthias ne remplissait pas toute l'idée qu'on peut

(1) *Eunuque*, acte II, scène III.

se faire d'un flatteur. Il a trop beau jeu avec la glorieuse stupidité de Bias, dont il se moque trop à découvert. Son rôle est presque tout entier en grosses flatteries et en persiflage. Sans doute, la scène de Bias-Thrason et de Struthias-Gnathon qui, au nom de cet illustre vainqueur, vient de remettre à Thaïs une jeune esclave de la plus grande beauté, est en elle-même une scène charmante. — Tu dis donc que Thaïs me fait de grands remerciements. — Infinis. — Vraiment? Elle est enchantée ? — Moins du cadeau lui-même que de ce qu'il vient de toi. C'est pour elle un vrai triomphe. — Il faut avouer que j'ai le don de rendre agréable tout ce que je fais. — Je ne suis pas à m'en apercevoir. — Le roi lui-même ne savait comment me remercier des choses les plus simples ; il n'en était pas de même des autres. — Les autres ont beau faire ce qu'ils peuvent, un homme d'esprit sait toujours s'en approprier l'honneur : c'est ce qui t'arrive. — Tu l'as dit. — Ainsi donc le roi n'avait des yeux..... — Sans doute. — Que pour toi? — Que pour moi. Il me confiait le commandement de ses armées, tous les secrets de l'État. — C'est merveilleux. — Et puis quand le dégoût du monde ou la fatigue des affaires le prenait, s'il voulait respirer, et pour ainsi dire..... tu m'entends ? — Oui ; se décharger l'esprit de toutes ces misères. — C'est cela. Alors il m'emmenait souper seul à seul avec lui. — Peste ! voilà un roi qui a du bon goût. — Oh ! c'est un homme qui se livre à peu de personnes.

— J'oserai dire, à personne, s'il sait te goûter. — Les autres enrageaient.., l'un d'eux surtout, celui qui commandait les éléphants indiens. Un jour qu'il m'importunait plus que de coutume : Ami Straton, lui dis-je, est-ce parce que tu commandes à des bêtes que tu fais tellement le fier. — Voilà ce qui s'appelle un bon mot, un mot plein d'esprit. D'honneur, tu as cloué ton homme. Et qu'a-t-il répondu? — Il est resté muet. — Je le crois bien. — Et la manière dont j'embrochai le Rhodien en pleine table ? T'ai-je conté cela, Gnathon? — Jamais, conte-le moi, je te prie. *(A part)* Ce sera pour la millième fois. — Je me trouvais donc à table avec le Rhodien que je te dis, un tout jeune homme. J'avais, par hasard, amené une fille; voilà mon Rhodien qui se met à prendre des libertés avec elle et à se moquer de moi. Que fais-tu donc, lui dis-je, impudent? Tu es un lapin et tu veux te faire fricasser? — Ah! ah! ah! — Qu'en dis-tu? — Délicieux, charmant, incroyable; rien de mieux. Mais le mot, je t'en prie, est-il bien de toi? Je le croyais d'un ancien. — Tu l'avais entendu? — Fort souvent; c'est un des meilleurs que l'on cite. — Il est de moi. » Puis il prouve à Thrason qu'il est aimé de Thaïs par cet argument irrésistible : « Puisqu'elle soupire après tes cadeaux et qu'elle en est enchantée, c'est qu'elle t'aime de tout son cœur, et ce n'est pas d'aujourd'hui; il y a longtemps qu'il t'est facile de lui donner du souci. Elle a toujours peur que si elle te fâche, tu ne portes

ailleurs le tribut que tu lui paies maintenant. — Tu as raison ; cela ne m'était pas venu à l'esprit. — Tu veux rire ; c'est que tu n'y avais pas songé ; tu l'aurais certainement beaucoup mieux trouvé que moi, Thrason (1). »

C'est la mise en action aussi simple que piquante de cette observation morale très-juste que le flatteur se moque, au fond de son cœur, de celui qu'il caresse, et, d'un autre côté, qu'il peut beaucoup oser, parce qu'il n'y a point d'appâts si grossiers que la vanité ne soit capable d'avaler : de sorte que ce qui semble raillerie et persiflage au spectateur impartial est, pour le vaniteux, la vérité même ; encore ne suis-je pas assuré qu'il ne trouve les éloges les moins mérités et les plus énormes au-dessus de son indicible mérite. Il faut pourtant que cette ironie, cachée sous la louange, ne soit pas trop ostensible, à moins d'avoir affaire à un imbécile qui ne sent rien. « C'est ce qui n'échappe pas au flatteur, dit Plutarque ; il sait se garder de se rendre suspect, à moins que, d'aventure, il ne rencontre quelque mignon glorieux bien paré ou quelque lourdaud qui ait un peu le cuir gros — *et, comme on dit vulgairement, qui soit un peu de grosse pâte ;* — il se moque et gaudit d'eux à gorge déployée, comme Struthias en la comédie, foulant aux pieds et ballant sur le ventre de la sottise de Bias, *en manière de dire,* par les louanges qu'il lui donne, *sans que l'autre*

(1) L'*Eunuque*, acte III, scène I.

le sente : Tu as bu plus que le roi Alexandre-le-Grand ;—ou bien il se pâme et fond à force de rire, au sujet du Cyprien (1). » De plus, ce texte de Plutarque confirme nos inductions précédentes sur le personnage du flatteur. Au lieu d'être le flatteur achevé, Struthias n'était, à beaucoup d'égards, qu'un flatteur vulgaire, mesuré et taillé en quelque sorte sur la sottise de l'imbécile qu'il flagornait. Aussi ne se défendait-il aucune moquerie à l'égard de Bias (ὅλῳ τῷ μυκτῆρι χρῆται) : ce que le courtisan émérite et parfait se garderait de faire auprès des princes et des hauts personnages dont l'orgueilleuse faiblesse est pour lui une source de faveurs et de revenus.

J'ai insisté sur le soldat fanfaron et sur le parasite, parce qu'ils sont, avec l'héritière, les seuls personnages de Ménandre, présentant une ébauche de caractère, que nous connaissions réellement. Que pouvons-nous dire du *Défiant,* du *Calomniateur?* Ce sont pour nous de simples titres ou étiquettes qui ne nous apprennent rien de la nature ni de la valeur de ce qui était mis dessous. Nous ne savons même pas si l'Αὑτὸν πενθῶν *(Celui qui pleure sur lui-même)* représentait le mélancolique, comme le suppose M. Benoît, ou si, comme je le crois, c'était le caractère décrit par Théophraste sous le nom de Μεμψίμοιρος (celui qui

(1) *Du Flatteur et de l'Ami*, ch. XI; Tr. Amyot; les mots soulignés ne sont pas dans le texte. — Le Cyprien dont il s'agit ici est le jeune Rhodien dont parle Térence.

aime à se plaindre de sa destinée). Je doute fort que l'Ἐπαγγελλόμενος (1) soit le vantard, comme traduit M. Benoît d'après quatre vers qui rentrent, en effet, dans cette idée, mais qui pourraient bien ne pas appartenir au principal personnage. Quant à l'Avare proprement dit, je n'oserais affirmer, sur la foi d'Alciphron (2), que Ménandre l'eût jamais mis en scène. Il y avait dans son théâtre beaucoup de vieillards, — pères ou grands-pères, — économes, regardants, serrés, qui se montraient assez peu disposés à délier les cordons de la bourse pour payer et entretenir les folies de leurs enfants. Mais ce n'est point là précisément l'avarice.

La superstition est le travers que Ménandre paraît avoir attaqué avec le plus d'insistance. C'est qu'elle était déjà une des plaies les plus profondes de la Grèce, corrompue par son contact toujours

(1) On traduit généralement ce mot par *Sponsor* (répondant, garant). — Voici la traduction des vers sur lesquels M. Benoît se fonde dans sa conjecture : « Relève par ta fierté la bassesse de ton origine ; ce sera d'un bel effet sur les étrangers, mon ami ; mais si toi-même tu te fais humble, si tu t'annules toi-même, alors le ridicule devient ton partage. » M. Benoît y ajoute les deux vers suivants, qui n'ont peut-être aucun rapport avec les premiers : « Pour faire réussir un discours impudent, il n'y a qu'un moyen, c'est de le faire court et de bien saisir l'à-propos. »

(2) Toute l'Égypte est en l'air dans le désir d'entendre *tes avares*, tes amoureux, tes superstitieux, tes défiants (Πάντα μετέωρα νῦν ἐστι βουλόμενα .... ἀκοῦσαι φιλαργύρων καὶ ἐρώντων καὶ δεισιδαιμόνων, καὶ ἀπίστων). Liv. III, let. 4.

plus intime avec l'Asie, et que les contemporains du poëte auraient pu dire bien avant Plutarque : « O Grecs, que de maux vous avez été chercher chez les Barbares (1) ! » Ménandre touchait sans doute à cette infirmité mentale dans sa *Thessalienne ;* mais cette comédie était moins une pièce de caractère qu'une pièce d'amour analogue, par son sujet, à la *Magicienne* de Théocrite (2). Il devait entrer plus avant dans la matière, tant dans son *Trophonius* que dans son *Menagyrtès* ou *desservant de Cybèle ;* malheureusement il n'en reste rien qui puisse nous éclairer sur le sujet précis des pièces ni sur les personnages. Quant à son *Inspirée* (Θεοφορουμένη), nous n'en connaissons (3)

(1) Vers cité par Plutarque et dont j'ignore la provenance. *De la superstition*, ch. III.

(2) Cette supposition paraît confirmée par la 37e lettre, liv. I, d'Alciphron, et par le 4e dialogue de Lucien *(Dialogues des hétaires),* opuscules inspirés sans doute par la *Thessalienne.*

(3) Le fragment capital de cette comédie n'a rien à voir avec la superstition. Le voici : « Si quelqu'un des Dieux venait à moi et me disait : — Craton, quand tu seras mort, tu devras revivre, et tu seras ce que tu voudras, chien, mouton, bouc, homme ou cheval ; car c'est une destinée que tu vives deux fois : choisis donc ce qui te plaît. — Tout, répondrais-je aussitôt, fais-moi tout plutôt qu'homme. C'est le seul des animaux qui soit heureux ou malheureux sans le mériter. Un cheval généreux est mieux traité qu'un autre ; si tu es un bon chien, tu seras bien plus en honneur qu'un chien dégénéré. Un coq vaillant est mieux nourri que le coq bâtard qui le craint comme valant mieux que lui. Mais un homme bien né, d'un bon naturel, d'excellentes habi-

que la moralité générale indiquée par ce vers : « Celui qui a le plus de raison, voilà le meilleur devin et le meilleur conseiller. » Nous entrevoyons mieux ce qu'étaient les comédies de la *Prêtresse* et du *Superstitieux* (1). Une femme, Rhodé, distinguée tant par l'éducation que par la naissance, mais égarée par le fanatisme, s'oubliait jusqu'à se faire inscrire parmi les prêtresses décriées de Cybèle ; prêtant l'oreille à des charlatans religieux, elle espérait et se vantait d'avoir, par de ridicules cérémonies, tout pouvoir sur les puissances du ciel. « Non, femme, lui criait son mari, il n'y a pas de Dieu qui sauve un homme par l'intermédiaire d'un autre homme (2). Le mortel qui n'aurait qu'à heurter des cymbales pour forcer à son gré une divinité de descendre vers lui ; celui, dis-je, qui ferait cela serait plus grand que Dieu

tudes, n'est d'aucun prix en ce siècle. Le premier rang appartient au flatteur, le second au sycophante, le troisième au médisant. Il vaut mieux naître âne que de voir ceux qui valent moins que vous vivre avec plus d'éclat. »

(1) A toutes ces comédies, se rapportant plus ou moins aux idées et pratiques religieuses, faut-il ajouter le Ψοφοδέης ? Oui, si ce titre signifie le timoré ; mais rien ne nous assure de ce sens. Psophodeès doit être plutôt pris dans sa signification première de peureux ou d'homme qui tremble à tout bruit. C'est le δειλὸς ou lâche de Théophraste.

(2) Nous trouvons une satire analogue dans ces quatre vers de l'*Écuyer :* « Je n'aime point une divinité qui se promène par voies et par chemins avec une vieille femme, et qui se glisse dans les maisons à l'aide d'un tableau. Un vrai et légitime Dieu ne sort pas de chez lui et fait le salut de ceux qui lui ont élevé une statue. »

même. Mais ce ne sont que d'audacieux artifices, inventés par des impudents pour vivre de la crédulité publique, dérisions, Rhodé, pour abuser de la sottise humaine. » Ce discours avait si peu d'effet sur la malheureuse, qu'oubliant sa dignité et la pudeur, elle courait à travers les rues et les places, à la suite de la bruyante procession de la *Grand'Mère*. « C'est passer, ô femme, par dessus les bornes prescrites à une épouse légitime que de franchir le seuil de ce vestibule. A la porte du vestibule, la femme qui se respecte doit s'arrêter. Mais se jeter dans la foule et courir les rues en hurlant des injures aux passants, c'est le fait d'une chienne, Rhodé. » Mais, au lieu d'entendre critiquer les égarements de cette pauvre folle, on voudrait la voir agir, parce que c'est dans l'action seulement qu'on saisit le développement d'un caractère, et nos fragments sont absolument muets sur l'intrigue et la conduite du drame. Il y avait certainement une ébauche au moins, un commencement de caractère dans le *Superstitieux* (Δεισιδαίμων), et le peu de textes qui nous en restent nous montrent quelque peu sa sottise en action. « Que cet accident me tourne à bien, Dieux vénérables ! En attachant ma chaussure, j'ai cassé la courroie de mon soulier droit. — Et ce n'est pas merveille, radoteur. La courroie était tout usée, et, dans ta ladrerie, tu ne voulais pas acheter des chaussures neuves (1). » Mais cet acci-

(1) *Le Superstitieux*, fr. 4.

dent n'était-il pas un vrai présage ? Notre homme sent qu'il va tomber malade. Il a donc quelque gros péché d'omission ou de commission sur la conscience. Il ne sait lequel ; mais il n'en fera pas moins des cérémonies expiatoires. Qu'on lui dise tant qu'on voudra que sa maladie vient d'une cause naturelle, et non de l'oubli de quelque pratique religieuse ni de la colère des Dieux ! Il n'en prendra pas moins quelque magicien pour médecin : « Prends exemple des Syriens. Quand, pour avoir mangé du poisson avec excès, ils voient enfler leurs jambes et leur ventre, ils prennent un sac et vont dans la rue se coucher sur un fumier afin d'apaiser la Déesse par cette humiliation profonde (1). » Les amis de Phidias, — c'était le nom du superstitieux, — à cet argument sans réplique, n'ont plus qu'à le laisser faire et à lui dire : « Si tu avais une maladie réelle, Phidias, il te faudrait y chercher un remède réel aussi. Mais tu n'as rien. C'est un remède chimérique que tu as trouvé à un mal chimérique : sois sûr de son efficacité. Que des femmes rangées en cercle te fassent donc les frictions prescrites et qu'elles brûlent le soufre autour de toi. Allons, asperge-toi d'une eau puisée à trois sources, après y avoir jeté du sel et des lentilles (2). » Mais tout cela, ce sont les dehors

(1) Fr. 6.

(2) A ces fragments du *Superstitieux* faut-il ajouter le 5[e] des fragments incertains ? « Tous les animaux sont bien plus heureux et bien plus sensés que l'homme. Et, d'abord, considère-moi cet âne : c'est un être bien misérable incontesta-

de la superstition ; n'avait-elle pas d'autres conséquences moins inoffensives, sinon pour Phidias, que ces puérilités troublent et rendent misérable, au moins pour sa femme, pour son fils ou pour sa fille ; en un mot, la superstition se trahissait-elle chez lui par des folies, comme celles d'Orgon dans le *Tartufe*, qui pussent servir de fondement à une vraie action dramatique ? Nous sommes condamnés à l'ignorer.

Même question sans réponse au sujet du *Quinteux*. Nous voyons bien que Smicrinès est un être assez désagréable, et comme dit Casaubon, un de ces hommes moroses et dégoûtés à qui rien ne plaît que ce qu'ils font, si même ils ne sont pas mécontents de ce qu'ils font. Tout l'irrite ; il trouve à redire à tout. Il consent bien que l'on sacrifie aux Dieux, pourvu que les sacrifices soient à bon marché : « Car, voilà, dit-il, comme ils sacrifient, ces fripons qui emportent des mannes et des corbeilles pleines, non pour les Dieux, mais pour eux-mêmes. L'encens a quelque chose de plus religieux, ainsi que la galette sacrée ; alors,

blement. Mais aucun mal du moins ne lui arrive par son fait ; il n'a que ceux que la nature lui a départis ; tandis que nous, outre les maux qui nous arrivent nécessairement, nous nous en créons bien d'autres à nous-mêmes. Nous voilà inquiets si l'on éternue ; si l'on prononce une mauvaise parole, nous nous fâchons. Un songe qu'un autre a eu nous épouvante. Qu'une chouette vienne à gémir, nous pâlissons : sans compter rivalités, gloire, ambition, lois, maux de toute sorte que nous avons ajoutés par surcroît à ceux de la nature. »

du moins, le Dieu reçoit toute l'offrande déposée dans la flamme. Mais eux, c'est un bout d'entrecôte, ou le foie, ou les os, toutes choses qui ne se mangent pas, qu'ils réservent aux Dieux, et ils ne manquent pas d'avaler le reste (1). » Cela donc le choque, que le prêtre vive de l'autel ; cela ne le choque pas moins qu'on veuille bien vivre chez lui. Il devait se récrier à toutes les dépenses utiles ou inutiles, ne prêcher qu'épargne, que travail, quitte à se fâcher encore si l'on obéissait à ses idées moroses, parce qu'on ne travaillait et n'épargnait pas assez à son gré. Une partie de son humeur atrabilaire tenait à son avarice, si l'on s'en rapporte à cette leçon que lui fait son fils : « Tu me parles sans cesse d'argent, chose bien inconstante. Ah ! si tu es sûr de conserver tes richesses, garde-toi alors d'en rien donner à personne, puisque tu en es le maître. Mais si tout ce

(1) *Le Quinteux* (Δύσκολος), fr. 2. — Idées analogues, quoique dans un autre dessein, dans la Μέθη ou le *Festin*, fr. 1 : « Les Dieux ne nous traitent-ils pas comme nous les traitons nous-mêmes? On conduit au temple une chétive petite brebis de dix drachmes au plus. Mais que ne dépensons-nous pas le même jour pour des joueuses de flûte ou de harpe, ou bien en parfums, en vin de Thasos, en anguilles, en fromage, en miel? Le tout monte au moins à un talent. Ainsi, nous méritons que les Dieux, même quand il leur plaît d'agréer notre sacrifice, ne nous accordent que pour dix drachmes de leurs faveurs..... Pour ma part, si j'étais Dieu, je ne souffrirais pas qu'on mît jamais sur l'autel les reins d'une victime sans y joindre une anguille digne de faire mourir d'envie notre parent Callimédon. »

que tu possèdes appartient plus à la fortune qu'à toi, pourquoi, mon père, en envier leur part à d'autres ? Elle pourra bien, dans son caprice, te les enlever pour les donner à un indigne. C'est pourquoi je te dis, moi, que, tout le temps que tu en es maître, tu dois en user généreusement, mon père, pour aider tout le monde et pour faire autour de toi le plus d'heureux que tu pourras. Car le bien qu'on a fait est seul impérissable ; et s'il t'arrive jamais quelque revers, tu pourras espérer qu'on en usera de même pour toi à ton tour. Oh ! qu'il vaut bien mieux avoir un ami au soleil qu'un trésor caché, qu'on garde enfoui sous la terre. » On peut entrevoir, d'après ces dispositions du père et du fils, que le fond du drame était sans doute cette guerre si fréquente, dans la Nouvelle Comédie, entre la parcimonie d'un vieillard et la prodigalité honnête ou peu morale d'un jeune homme. Mais alors l'action, si cette conjecture était fondée, dépendrait moins de l'humeur chagrine que de l'avarice de Smicrinès, qui ne serait ainsi qu'accidentellement le *Dyscolos* ou le Quinteux.

Je sais que, lorsqu'on examine les fragments de Ménandre, il faut tenir grand compte de la voie par laquelle ils nous sont arrivés, et qu'avec de pareilles données il y aurait de la témérité à se prononcer trop catégoriquement sur la nature de son œuvre. Que serait, par exemple, la comédie de Molière réduite à une anthologie morale, où l'on ne lirait que ce qu'il y a de plus général dans

les discours de ses Ariste et de ses Philinte? Mais quand je considère la constitution de la fable dans toutes les comédies latines qui nous sont parvenues et que, de plus, je me rappelle le mot d'Ovide : « Nulle pièce de Ménandre sans amour », et celui de Plutarque : « L'amour est la cheville ouvrière dans tout le théâtre de Ménandre », je ne puis m'empêcher de penser que la fable habituelle, dans laquelle étaient jetés les personnages, était peu favorable au développement des caractères; que c'est pour cela qu'il n'y en a pas un seul dans toutes les pièces de Plaute et de Térence qui dépasse un simple croquis, et qu'il n'y a pas lieu réellement de distinguer dans Ménandre, non plus que dans ses imitateurs, la comédie de caractère de la comédie d'intrigue. Mais si Ménandre a plutôt entrevu la comédie de caractère à travers la comédie d'intrigue qu'il ne s'en est saisi d'une prise puissante pour l'en dégager, il n'y a pas de poëte qui ait su peindre d'une touche si fine et si délicate, non-seulement les vives et charmantes saillies de la passion, mais encore ces mœurs ou ces convenances naturelles, dont Aristote a donné de si profondes analyses, et que les logographes ou écrivains de plaidoyers mettaient tant d'art à faire valoir dans leurs discours. Toutes ses comédies — qu'elles aient pour titre le nom propre d'une personne réelle, comme *Glycère*, *Thaïs*, *Phannium*, ou bien un mot qui désigne un métier et même un simple accident, comme les *Pêcheurs*, l'*Armateur*, l'*Écuyer*, la *Femme tondue*, la *Femme*

battue, la *Femme mise en vente*, etc., ou bien, enfin, une épithète qui semble annoncer un caractère, comme le *Quinteux*, le *Superstitieux*, le *Flatteur*, — toutes ses comédies, dis-je, se distinguaient par la peinture naïve de la passion et par l'observation exacte des convenances naturelles ou des mœurs. J'ajoute qu'aucun poëte ne les a représentées d'une manière plus aimable. C'est ce qui paraît dans beaucoup de sentences qu'il avait certainement prêtées à des esclaves; elles sont tout l'opposé de l'esprit de bravade et de révolte si fortement exprimé par Plaute. C'est ce qui paraissait surtout dans la peinture de ses jeunes hommes. S'ils n'avaient pas une physionomie très-individuelle, s'ils ne se distinguaient pas les uns des autres par des traits nettement prononcés, ils avaient tous le charme de la grâce et de la vie. Ardents, généreux, naturellement bons, innocents jusqu'au sein de leurs désordres qui venaient moins de corruption que de chaleur de sang et d'exubérance de jeunesse, ils étaient affectueux pour les femmes auxquelles ils s'attachaient et pleins d'un tendre respect pour ces pères qui contrariaient leurs amours, bien loin d'étaler cette effronterie emportée que les héros de Plaute ont peut-être empruntée à ceux de Diphile et de Philémon. Mais je ne veux point refaire ce que Sainte-Beuve a trop bien fait pour qu'on y touche après lui. Les qualités charmantes qu'il relève et admire dans les jeunes gens de Térence étaient sans doute celles des jeunes gens de Ménandre, qui, en cette

partie, à ce qu'il semble, avait trouvé un égal dans son imitateur.

Quoi qu'il en soit, la comédie d'intrigue d'Antiphane, d'Eubule et d'Alexis, renouvelée, transformée par Diphile, Philémon et Ménandre, donna naissance à la comédie morale (ἠθικὴ), et celle-ci contenait, laissait déjà percer par maint endroit la comédie de caractère. La gloire de Ménandre, c'est d'avoir effacé ses devanciers et ses rivaux au point qu'il fut regardé comme le représentant de cet art nouveau dans lequel les mœurs et les passions dominent. Peut-être ne le placerions-nous pas aussi haut qu'a fait l'antiquïté, qui le rangeait parmi les trois ou quatre souverains de la poésie (in summis). Il n'avait (on peut le dire sans le rabaisser) ni la verve étincelante d'Aristophane, ni la profondeur et les puissantes combinaisons de Molière ; et dans toute sa manière règne une certaine mollesse qui n'est pas sans grâce, mais qui décèle quelque fatigue dans l'esprit grec, toujours vivace après une si longue fécondité. Il n'en mérite pas moins le titre de créateur ; car, outre qu'il ne connaît point de supérieur, ni peut-être d'égal dans ce que l'ancienne rhétorique appelait les mœurs, il a cette bonne fortune de pouvoir être considéré, si l'on excepte la comédie d'aventure, comme le père de toute la comédie venue après lui ou de la comédie universelle.



MALHERBE

ET LES MUSICIENS

Par M. Jules CARLEZ

Vice-secrétaire de l'Académie

J'ai, dans une précédente étude, entrepris d'associer à l'histoire de la musique les noms de Pierre et de Thomas Corneille. Un travail analogue, ayant cette fois Malherbe pour objectif, est certainement chose possible ; le poëte caennais entretint, lui aussi, des relations avec les musiciens de son temps ; plus d'un compositeur s'inspira de ses stances ou de ses chansons ; enfin, si mince qu'ait été sa participation aux ballets de cour qui tenaient alors, dans les divertissements de la haute société, la place qu'occupa ensuite la tragédie lyrique, elle a existé néanmoins. A l'aide de ces diverses raisons, nous pouvons grouper autour de l'auteur de la *Consolation à Duperrier* quelques-uns des musiciens, ses contemporains, crayonner quelques traits des mœurs musicales de l'époque et signaler, lorsque nous les rencontrerons, certaines particularités peu ou point connues.

Ce poëte, qui nous fournit le prétexte d'un

travail musicographique, ne tenait, paraît-il, qu'en médiocre estime l'art des sons et n'en avait jamais fait la moindre étude. Je le regrette ; car, à vrai dire, j'aurais assez aimé à me représenter François de Malherbe adolescent, se mêlant aux jeux par lesquels, au temps de M. de Bras, la jeunesse caennaise se plaisait à divertir les promeneurs de « l'isle de la Cercle » ; faisant sa partie dans les concerts de « cornets, fleustes, violons, luts, quiternes, mandores, chants de musique et tabourins », qui avaient pour théâtre le canal Robert, chargé de barques et gondoles ; imitant ses compagnons, « qui iettent des fusees en l'air ainsy que la nuict approche, et des feux artificiels, pour donner recreation plus grande à ceste multitude de sieurs officiers, dames, damoiselles, et du peuple qui se pourmenent en ces prairies, chaussees et ponts (1). » Tout au plus est-il permis de supposer que le jeune Malherbe, s'il prit quelquefois part à ces passe-temps, figurait parmi les artificiers, sinon parmi les musiciens.

Il ne faisait pas grand cas de la musique, c'est Racan qui prend soin de nous l'apprendre ; mais ne professait-il pas un égal mépris pour la peinture et même pour la poésie, toujours selon Racan, ce qui semble d'ailleurs peu croyable ? D'un autre côté, n'est-ce pas de Malherbe également que Tallemant des Réaux a dit qu'il prétendait

(1) Charles de Bourgueville, sieur de Bras, *Recherches et Antiquitez de Caen*, p. 8.

ne se connaître qu'en deux choses, en musique et en gants? Entre le propos de Tallemant et le dire de Racan, nous serions tenté d'hésiter ; mais le poëte lui-même se charge de nous tirer d'embarras : Annonçant à Peiresc (1) qu'il vient d'être mis en possession de l'air qu'avait adapté Guédron à l'une de ses chansons, il ajoute : « *Je ne m'y connais pas*, mais tout le monde le trouve fort bon. »

Longtemps il se montra médiocrement soucieux d'écrire des vers favorables à la musique, et surtout de couper les strophes d'une façon régulière et tout à l'avantage des compositeurs. C'est encore Racan qui nous fait remarquer cette négligence, et il le fait avec d'autant plus de complaisance qu'il trouve en même temps le moyen de parler de son propre talent sur le luth et de son amour pour la musique, qui faisait de lui, semble-t-il, le poëte favori des musiciens.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les premiers ballets ou carrousels pour lesquels le concours de Malherbe fut réclamé, sa part de collaboration n'est marquée que par des vers destinés à être simplement récités. Ainsi, il écrit pour le carrousel des *Quatre Éléments*, couru au Louvre et à l'Arsenal en mars 1606, les stances : *O qu'une sagesse profonde*, adressées aux dames et déclamées par les demi-dieux marins. Un peu plus tard, en 1608, selon les uns, en 1609, d'après les autres, ou enfin en 1610, si l'on en croit

(1) Lettre du 24 mars 1610.

le plus grand nombre, c'est un sonnet qui forme la part contributive de Malherbe au *premier ballet de Monseigneur le Dauphin*. Nos compositeurs modernes, qui ne craignent pas de s'attaquer au sonnet, malgré sa coupe peu musicale, reculeraient sans nul doute devant celui-ci. Il offre cependant de l'intérêt pour les musiciens, mais à un autre point de vue : au point de vue historique. Le poëte y célèbre les aptitudes musicales du jeune dauphin, qui sera bientôt Louis XIII. C'est au roi Henri qu'il s'adresse :

Voici de ton État la plus grande merveille,
Ce fils où ta vertu reluit si vivement;
Approche-toi, mon Prince, et vois le mouvement
Qu'en ce jeune Dauphin la musique réveille.

Qui témoigna jamais une si juste oreille
A remarquer des tons le divers changement ?
Qui jamais à les suivre eut tant de jugement,
Ou mesura ses pas d'une grâce pareille ?

. . . .

Vraiment, voilà qui n'est pas mal observé, surtout de la part d'un ignorant en musique. Notez que le jeune Louis n'avait alors que neuf ans, et que l'avenir, loin de démentir les vers du poëte, vint leur donner en quelque sorte une couleur prophétique ; chacun sait que le fils d'Henri IV, mettant à profit les loisirs que lui

créait le grand cardinal, s'acquit comme instrumentiste et comme compositeur une réputation méritée. Malherbe avait été moins bien inspiré en écrivant les tercets hyperboliques qui complètent le sonnet.

Le ballet de Mgr le Dauphin se composait de dix entrées, plus le grand ballet ou ballet général (1). Je ne sais qui en avait écrit la musique : Saint-Amant ou Richomme, Mazuel ou Lazarin ; le compositeur, quel qu'il fût, n'avait pas fait une grande dépense d'idées ; le tout est assez banal.

Passons, sans nous y arrêter, sur le *ballet de la Reine*, auquel Malherbe fournit les stances : *Pleine de langues et de voix*, récitées par la Renommée, s'adressant au roi Henri (2); et arrivons de suite au *ballet de Madame*, dansé en l'honneur de la fille aînée du roi, Mme Élisabeth, future reine d'Espagne.

Là encore, Malherbe ne contribue à la fête que comme auteur de quelques stances déclamées (3).

(1) « Le Roi, dit Bassompierre dans ses *Mémoires*, fit danser un ballet à M. le Dauphin; et parce que c'eût été une fête assez mélancolique, s'il n'y eût eu que ses petits-enfants qui en eussent été, le Roi commanda que les galans de la cour en dansassent un immédiatement avant le sien, ce que nous fîmes. »

(2) Ce ballet, le plus beau de tous ceux que la Reine ait dansés, au dire de Bassompierre, était divisé en trois entrées : 1° les Américains; 2° la Reine; 3° les luths de la Reine.

(3) A la fin, tant d'amants, tant d'âmes blessées,
Languissent nuit et jour, etc.

De petites nymphes, menant l'Amour prisonnier, viennent les réciter devant le roi. Mais ce ballet devait déterminer, au moins d'une façon indirecte, plusieurs faits de collaboration entre notre poëte et certains compositeurs. Les répétitions avaient mis en présence Henri IV et Charlotte de Montmorency; le roi vert-galant, bien qu'il comptât alors cinquante-six ans bien sonnés, s'éprit de la belle, qui, deux mois après, devenait l'épouse du prince Henri de Condé. Celui-ci ne tarda pas à être instruit de la passion du monarque; pour éviter toute aventure fâcheuse, il s'exila volontairement de la cour, et emmena sa femme à Bruxelles. Demeuré seul, en face de ses amours déçues, Henri IV demanda à la poésie de se faire l'écho des chagrins que lui causait l'absence de l'objet aimé; et comme, à défaut d'inspiration personnelle, un roi a toujours sous la main un poëte qui y supplée, Malherbe écrivit pour lui quelques pièces bien sentimentales, et qui comptent parmi ses meilleures. Deux d'entre elles nous arrêteront tout particulièrement.

La première en date ne fut peut-être pas la première mise en musique. Il s'agit des stances dans lesquelles Alcandre, c'est-à-dire le roi, déplore la captivité de sa maîtresse, stances qui débutent par ce joli vers :

Que d'épines, Amour, accompagnent tes roses !

Si la poésie date de 1609, il semble, en revanche,

que la musique soit de quelques années postérieure à la mort d'Henri IV; en effet, dans une lettre qu'il écrit à Peiresc, le 3 mai 1614, Malherbe dit en désignant cette pièce de vers : « On a fait un air à une chanson que j'avais faite pour le feu roi. » Donnons un nom à l'être indéfini que représente le *on* du poëte : il s'appelait Antoine Boësset. Bien qu'il n'eût alors que trente ans tout au plus, le futur surintendant de la musique de Louis XIII jouissait déjà d'une certaine réputation, qu'il devait surtout à ses airs de cour à quatre et cinq parties, dont l'harmonie élégante servait à la fois de support et d'ornement à une mélodie aimable et distinguée. Ce sont là, entr'autres, les qualités de la chanson : *Que d'épines, amour, accompagnent tes roses!* (1).

Cette chanson se répandit promptement et obtint de la vogue. Un poëte inconnu s'avisa de parodier, dans une pieuse intention, quelques-uns des couplets; la chanson profane, inspirée par les désespérances amoureuses du roi Henri IV, devint une sorte de cantique, ou de chant moral, sur les vanités du monde; un air nouveau y fut adapté, et cette transfiguration de l'œuvre de Malherbe fut insérée dans un recueil intitulé : *Amphion sacré*,

(1) Publiée pour la première fois en 1617, dans les *Airs de cour* (liv. II, p. 19), la chanson de Boësset parut ensuite dans le recueil intitulé : *Airs de différents auteurs mis en tablature de luth* (liv. VII, p. 18). On la trouve aussi dans le Ier livre d'*Airs* d'Antoine Boësset, édité comme les précédents par Pierre Ballard.

recueilly de quelques excellens musiciens de ce temps, contenant plusieurs beaux airs, chansons, noëls et madrigales, desquels beaucoup n'ont encore esté mis en lumière, à 4 et 5 voix; Lyon, chez Louys Muguet, 1615.

Voici, avec l'original en regard, la teneur des couplets parodiés ; la comparaison entre les uns et les autres est assez piquante à faire :

Stances de Malherbe.

Que d'épines, amour, accompagnent tes roses !
Que d'une aveugle erreur tu laisses toutes choses
A la merci du sort !
Qu'en tes prospérités à bon droit on soupire !
Et qu'il est malaisé de vivre en ton empire
Sans désirer la mort !

La mer a moins de vents qui ses vagues irritent
Que je n'ai de pensers qui tous me sollicitent
D'un funeste dessein ;
Je ne trouve la paix qu'à me faire la guerre;
Et si l'enfer est fable au centre de la terre,
Il est vrai dans mon sein.

Mais parmi tout cet heur, ô dure destinée !
Que de tragiques soins, comme oiseaux de Phinée,
Sens-je me dévorer !
Et ce que je supporte avecque patience,
Ai-je quelque ennemi, s'il n'est sans conscience,
Qui le vit sans pleurer (1) ?

Couplets parodiés.

Que d'espines, ô monde, accompagnent tes ros
Que d'une aveugle erreur tu laisses toutes chos
A la mercy du fort !
Qu'en tes prospéritez à bon droit on souspire
Et qu'il est malaisé de vivre en ton empire
Sans désirer la mort !

Les vents dans l'Océan tant de vagues n'irritent
Comme les vains pensers les mondains sollicit
A quelques grands desseins :
Qui ne trouvent la paix qu'à se faire la guerre,
Désireux de pouvoir le grand rond de la terre
Ranger dessous leurs mains.

Mais parmi tout le cours de leur vie insensée,
Par leurs tragiques soins, comme oiseaux de Phi
On les voit dévorer,
Et comme transportez d'un forcené courage
On les voit leur malheur, leur prison, leur se
Et leurs ceps (2) adorer.

Singulière rencontre : l'auteur de la musique,

(1) L'ordre de ces deux dernières stances est interverti ici, conformément à celui qu'a suivi l'auteur des couplets imités.

(2) Vieux mot qui signifie : liens, chaînes.

appliquée à ces couplets, imités du poëte caennais Malherbe, était lui-même un caennais : Guillaume Chastillon de La Tour, compositeur assez fécond et non dépourvu de talent. Il a fourni à ce recueil de l'*Amphion sacré,* auquel ont également participé des musiciens comme Guédron, Gastoldi, Bonnet, Cerveau, etc., une trentaine d'airs à quatre parties, parmi lesquels figure la chanson dont je viens de transcrire les paroles.

Il sera sans doute intéressant de comparer, au moins sous le rapport mélodique, la musique des deux chansons; voici pour chacune d'elles la partie de *dessus* (1). Celle de Boësset est nettement dessinée, malgré les fréquents changements de mesure, et donne d'une façon parfaitement claire le sentiment du mode mineur; celle de La Tour se rattache, au contraire, à la tonalité du moyen âge; plus vague aussi comme rhythme, la mélodie en est presque insignifiante et demanderait à n'être point séparée des parties qui forment avec elle l'ensemble harmonique. Comme on le remarquera, la musique du dernier vers est à peu près la même dans les deux chansons (2).

« Vous m'avez vu, ce me semble, écrivait Malherbe à Peiresc, le 12 février 1610, quelques couplets d'une méchante chanson que j'avais com-

(1) V. nos 1 et 2.

(2) Je dois à mon excellent confrère, M. G. Becker, de Genève, la copie de la chanson de La Tour, ainsi que les renseignements relatifs à l'*Amphion sacré,* dont il possède un exemplaire.

mencé à faire sur un air que m'avait baillé M. le marquis d'Oraison. A cette heure que le l'ai achevée, je vous prie, Monsieur, me faire ce bien de prier M. le Marquis, de votre part et de la mienne, de vous en donner l'air et me l'envoyer par le premier, et, tout aussitôt, je vous envoyerai les paroles ; j'y ferai mettre un autre air, et nous retiendrons le meilleur. » Il s'agit ici de la chanson :

Que n'êtes-vous lassées,
Mes tristes pensées,

que Malherbe écrivit, toujours au nom du roi, après le départ définitif de la princesse de Condé pour la Belgique. L'air sur lequel s'arrêta le choix de Malherbe était de Guédron, le plus mélodiste assurément des compositeurs français de l'époque. Le ton mélancolique de sa chanson est en parfaite harmonie avec les vers du poëte (1).

De nos jours, une femme du monde parisien, dont les compositions ont une véritable valeur artistique et sont estimées à bon droit, Mme la vicomtesse de Grandval a écrit sur les stances : *Que n'êtes-vous lassées*, de nouvelle musique. Il n'y a pas de comparaison possible à établir entre la mélodie du maître de chapelle de Louis XIII et celle d'un compositeur du XIXe siècle ; néanmoins, en les rapprochant l'une de l'autre, on y constate,

(1) V. n° 3.

toutes proportions gardées, un certain air de parenté ; il semblerait que Mme de Grandval, qui a donné à son œuvre, pleine de sentiment d'ailleurs, un tour archaïque très-réussi, se soit inspirée de la chanson de Guédron (1).

A peine Malherbe avait-il remis au roi la chanson : *Que n'êtes-vous lassées*, que l'inconsolable Henri lui en demandait une nouvelle : « Il m'a commandé ce soir de lui faire une élégie, écrit le poëte à Peiresc, le 18 février 1610 ; je me vais mettre après. Je lui ai baillé la chanson pour laquelle je vous avais prié de m'envoyer un certain air sur lequel j'ai pris ma mesure. Je vous fais encore la même prière ; ce sera pour le comparer avec celui que Guesdron y fera ; car le roi l'a envoyé quérir à l'heure même qu'il a eu lu mes vers, et lui a dit qu'il vouloit qu'il y travaillât dès ce soir. »

Henri IV, comme on le voit, aimait à être servi sans retard ; bon gré mal gré, il fallait que l'inspiration fût aux ordres du poëte et du compositeur, et les mît en mesure d'accomplir la volonté du souverain. Cependant, il semblerait cette fois que Guédron en ait pris tout à son aise ; car voici ce que dit Malherbe dans une nouvelle lettre, datée du 24 mars, c'est-à-dire cinq semaines après la précédente : « Je viens de recouvrer l'air qu'a fait M. Guesdron sur la chanson dont il est ques-

(1) La mélodie de Mme de Grandval a été publiée sous le titre : *L'Absence* (Paris, Heugel et Cie).

tion. Je ne m'y connais pas; mais tout le monde le trouve fort bon, et surtout le roi. Vous en ferez le jugement, et M[me] d'Oppède qui lui fera bien de l'honneur de passer par un si beau canal que le sien..... »

Cette chanson, qui commence par le vers : *Donc cette merveille des cieux*, complète avec deux autres, sur lesquelles il me serait difficile de mettre un nom de musicien : *Quelque ennui donc qu'en cette absence*, et *Revenez mes plaisirs*, *ma dame est revenue*, l'ensemble des poésies chantées que Malherbe écrivit pour Alcandre-Henri IV. Deux mois plus tard, le couteau de Ravaillac dénouait de la façon la plus tragique le dernier roman du vaillant mais trop sensible monarque.

L'année suivante, Malherbe adressa à la reine-régente, Marie de Médicis, quelques vers groupés par stances de quatre (1), qu'il fit, paraît-il, sur l'air d'une chanson alors en vogue :

Belle qui m'avez blessé d'un trait si doux.

La musique de cette chanson était de Pierre Ballard, un des membres de la famille célèbre qui a tenu si longtemps dans ses mains le privilége des impressions musicales (2). Un commentateur de Malherbe, Ménage, dit que ces stances ne purent être chantées, parce qu'il manquait un

(1) « Objet divin des âmes et des yeux, etc. »

(2) V. cette chanson dans le II[e] vol. des *Échos du temps passé*, publiés par J.-B. Weckerlin; Paris, Flaxland.

pied au premier vers, ce qu'il aurait pu dire aussi du troisième. Il eût été facile de remédier à ce défaut, sans changer quoi que ce soit à la mesure des vers; mais j'incline à croire que ce qui empêcha de chanter ceux-ci, ce fut le caractère même de la poésie, absolument réfractaire à la musique.

Si Malherbe se trouva cette fois en faute, il ne s'ensuit pas pour cela, comme l'a prétendu Racan, qu'il n'ait jamais su faire de vers sur des airs composés à l'avance; quelques-unes des chansons dont il a été question précédemment furent, au contraire, écrites de cette façon. Il est vrai qu'il n'en venait pas à bout sans quelque difficulté, ainsi qu'il l'avoue lui-même à propos de vers que la reine lui avait demandé de faire sur l'air d'une chanson italienne, et qui, nonobstant la peine qu'ils lui avaient donnée, obtinrent l'approbation d'un des compositeurs de la cour, Henri Le Bailly. Ce fut encore sur un air proposé à l'avance que Malherbe fit la chanson : *Chère beauté que mon âme ravie*, qu'il adressait en 1620 à la marquise de Rambouillet.

La publication, en avril 1612, du double mariage entre le roi Louis XIII et l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, et entre M[me] Élisabeth et le prince d'Espagne, donna lieu à de grandes fêtes, dont le souvenir a été conservé sous le nom de *fêtes du camp de la place Royale*. Ces fêtes s'ouvrirent par une représentation allégorique, dans laquelle on vit paraître la Gloire, entourée des Sibylles. La

Gloire récita d'abord des vers de Gombaud, puis les Sibylles chantèrent l'une après l'autre des stances de Malherbe, mises en musique par Antoine Boësset (1). D'autres stances du même poëte et du même musicien furent chantées à la suite de celles-ci « au nom de tous les Français (2). » Ainsi s'opéra, pour la première fois sur un théâtre, l'alliance des vers de Malherbe avec la musique.

En dehors de toute action théâtrale, cette alliance se renouvelait assez fréquemment, dans le genre sérieux comme pour les vers tendres. Les paraphrases des psaumes *Domine Deus noster* et *Sæpe expugnaverunt me* furent mises à contribution par des compositeurs en quête de sujets à traiter. De son côté, Guédron s'empare de la chanson : *Ils s'en vont*, *ces rois de ma vie*, une des plus jolies inspirations de Malherbe, et la revêt d'un air charmant, que quelques-uns ont attribué plus tard à Antoine Boësset (3). Cela ne sortait pas de la famille; mais, si bon musicien qu'il fût, Boësset ne montra pas toujours cette franchise de pensées qui caractérise les productions de son beau-père; on peut dire aussi que nul, parmi les musiciens de son temps, ne sut autant que Guédron concentrer en une simple mélodie ce sentiment délicat, cette nuance de tendresse ou de mélancolie, d'où ces airs d'autre-

(1) « Que Bellone et Mars se détachent, etc. »

(2) « Donc après un si long séjour, etc. »

(3) V. *Échos du temps passé*, IIe vol.

fois tirent la conservation de leur charme et de leur fraîcheur première.

La chanson : *Ils s'en vont, ces rois de ma vie*, a été de nouveau mise en musique par Henri Reber, et publiée sous le titre : *Le Départ* (1). Œuvre d'un esprit fin et d'une imagination distinguée, la mélodie de Reber montre les qualités d'expression de sa devancière, assorties aux conditions de la technique moderne.

Elle a dû également tenter plus d'un compositeur, cette autre chanson qui commence par ce vers si mouvementé :

Sus, debout, la merveille des belles !

Chanson tout aimable et comme imprégnée d'un parfum champêtre.

L'air est plein d'une haleine de roses,

dit le poëte avec un rare bonheur d'expression ; et plus loin il esquisse en deux coups de pinceau de séduisants tableaux qui font penser à ceux que peindront plus tard Boucher, Fragonard ou Lancret.

Je dois m'en tenir malheureusement à signaler le caractère bien musical de cette pièce, sans pouvoir y rattacher le nom d'un musicien ; et il en est de même pour quelques autres chansons de

(1) Paris, Richault.

Malherbe, celle, par exemple, qui commence ainsi :

Laisse-moi, raison importune,

et qu'il envoyait, en 1608, à la vicomtesse d'Auchy « avec le plus bel air du monde. » Puis cette autre qu'il fit pour la princesse de Conti, au nom du duc de Bellegarde :

Dure contrainte de partir.

Et nous ne sommes pas plus avancés à l'égard de la chanson :

Q'autres que vous soient désirées,

produit de la triple collaboration de la duchesse de Bellegarde, Racan et Malherbe. Contentons-nous donc de poser ici quelques points d'interrogation et abordons un sujet sur lequel nous avons des renseignements plus précis.

L'annonce du mariage de Mme Élisabeth avait été, comme nous l'avons vu, l'occasion de grandes fêtes ; son départ pour l'Espagne fut précédé de nouvelles réjouissances. Le roi et la reine-mère, voulant faire danser un ballet dans lequel leur sœur et fille aurait le rôle principal, chargèrent quelques-uns de leurs fournisseurs attitrés pour ce genre de divertissements de trouver, chacun de son côté, un sujet digne de la circonstance. L'heureux vainqueur, en cette sorte de concours,

fut un sieur Durand, contrôleur provincial des guerres; la reine choisit son projet de ballet comme étant, dit un écrivain « le plus haut et moins embrouillé, et se rapportant le plus à la condition et qualité de Madame, qu'il faisoit être une Minerve, et tout le ballet un triomphe qu'elle faisoit d'avoir captivé le prince d'Espagne, à qui elle avait été promise (1). »

Durand fut chargé, non-seulement d'organiser le personnel du ballet dont il avait présenté le canevas, mais aussi d'en régler les danses et de composer les vers qui devaient précéder ou accompagner chaque entrée. La tâche était assez compliquée pour nécessiter l'aide d'un collaborateur, d'autant plus que le temps pressait; c'est pourquoi la reine fit appeler Malherbe. Celui-ci écrivit treize stances, auxquelles il ajouta ensuite la chanson : *Cette Anne si belle*. Durand avait composé pour sa part cinq pièces de vers ou récits. Un troisième collaborateur, René Bordier, qui, en sa qualité de poëte ordinaire des ballets de la cour, avait probablement réclamé l'honneur de participer à la besogne, fournit deux autres pièces.

La direction générale des machines fut confiée au sieur Francine, ingénieur et surintendant des fontaines du roi. Guédron composa la musique des récits, à l'exception d'un qui fut écrit par Henri Le Bailly. En admettant que la musique des danses, dont l'auteur est resté inconnu, ait été

(1) De Beauchamps, *Recherches sur les Théâtres de France.*

composé par un troisième, cela ferait un total de sept personnages, poëtes, musiciens et machiniste, ayant pris part à l'élaboration d'une œuvre scénique qui ne devait avoir que deux représentations.

Le *Ballet de Madame* ou le *Triomphe de Minerve* fut dansé au Petit-Bourbon, le jeudi 19 mars 1615, et donné de nouveau le dimanche suivant. Il se composait d'un prologue en vers récités ou chantés, puis de quatre entrées : la première, dansée par des enfants représentant les *Ardens* ou vapeurs nocturnes ; la deuxième, les Sibylles qui, après avoir dansé, jetaient en l'air des rouleaux sur lesquels étaient imprimés des vers composés par Bordier à la louange du roi et de la reine. Les Tritons et Tritonides formaient la troisième entrée, et les Bergers la quatrième, après laquelle venait le grand ballet, où paraissait Madame, représentant Minerve, et où dansaient avec elle toutes les dames de la Cour.

La musique de ce ballet n'annonce certainement que de fort loin les compositions gracieuses, vives et légères, que devaient écrire, deux siècles plus tard, Adam, Gide, Benoist et leurs émules, pour accompagner les entrechats, le taqueté et le ballonné d'une Fanny Elssler, d'une Taglioni ou d'une Carlotta Grisi. Elle ferait moins prévoir encore ces poëmes symphoniques si expressifs et si curieusement instrumentés, qui s'appellent : *Coppélia*, *Sylvia* ou *la Korrigane*, et qui constituent le ballet moderne. Néanmoins, dans son cadre étroit et avec ses proportions plus que mo-

destes, elle se montre plus intéressante que la plupart des compositions du même genre et de la même époque ; les rhythmes y sont plus variés et la phrase musicale s'y étend davantage.

La partie vocale du ballet l'emportait sans nul doute sur l'instrumentale. Comme je l'ai déjà dit, à l'exception des vers adressés par la Nuit à la reine, vers que Le Bailly avait mis en musique et qu'il chanta lui-même, les récits étaient composés par Guédron ; dans le nombre se trouvait celui de Malherbe : *Houlette de Louis, houlette de Marie.* Il fut chanté par un des bergers, le sieur Marais, homme d'armes de la compagnie du duc de Bellegarde, grand-écuyer. Ce fut lui également qui dut interpréter la jolie chanson : *Cette Anne si belle,* que le poëte et le musicien avaient intercalée dans le ballet. Un autre chanteur, nommé Robert, fut chargé de représenter le Soleil, rôle brillant s'il en fut jamais. Enfin, un détail qu'il importe de rappeler : en ce temps-là, de même que plus tard, sous Louis XIV, les instrumentistes, aussi bien que les choristes, paraissaient en scène, costumés et mêlés aux figurants. Dans le ballet de Madame, la musique de la chambre du Roi représenta les Tritonides ; celle de la chapelle figura dans la troupe des esprits ou démons aériens ; quant à la musique des luths, elle fit son entrée en costumes d'amazones et sous la conduite du luthiste Ballard (1), à la suite de Minerve.

(1) Ce musicien, qui doit ne faire qu'un avec Pierre Ballard, précédemment cité, fut le maître de luth de Louis XIII.

Le ballet de Madame est le dernier ouvrage de ce genre auquel Malherbe ait apporté le concours de sa muse, et je n'aurai plus à citer de lui que quelques chansons ou poésies absolument indépendantes de toute action scénique. Je laisse de côté celles au sujet desquelles les renseignements musicaux me manquent, telles que les deux chansons que Malherbe fit en 1616 pour le duc de Bellegarde (1). Mais en voici une dont le caractère plein de noblesse a été bien compris par le musicien ; il a pris soin d'y assortir sa mélodie, et il y a réussi. Les stances sur lesquelles Antoine Boësset a composé cette chanson :

Ne délibérons plus, allons droit à la mort,

avaient été écrites en 1622 pour le comte de Soissons, Louis de Bourbon, à qui l'on faisait espérer qu'il épouserait Henriette de France, depuis reine d'Angleterre. Ménage appelle l'air de Boësset un chef-d'œuvre, et regrette qu'il n'ait été composé qu'après la mort de Malherbe, ce qui lui a procuré, dit-il, « cette mortification de ne point voir de beaux airs sur ses belles chansons. » Ici, Ménage fait preuve à la fois d'inexactitude et d'injustice : d'inexactitude, parce que la chanson de Boësset fut publiée dès 1624 (2), c'est-à-dire quatre ans avant la mort de Malherbe ; d'injustice,

(1) *Mes yeux, vous m'êtes superflus*, et *C'est assez, mes désirs*, etc.

(2) *Airs de cour et de différents auteurs*, VI[e] livre.

parce que le poëte n'avait eu, au contraire, qu'à se féliciter des beaux airs que des musiciens comme Guédron et Antoine Boësset, qui furent ses collaborateurs ordinaires, appliquaient à ses chansons.

Les belles stances qui nous offrent la paraphrase d'un fragment du psaume 145 :

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde ;

furent-elles mises en musique du temps de Malherbe? Je l'ignore. Peut-être n'est-ce que de nos jours qu'elles sont passées dans la langue des sons ; du moins y ont-elles rencontré en Reber un traducteur vraiment digne d'elles. La mélodie qu'elles lui ont inspirée se recommande par l'élévation de la pensée et la puissance du sentiment (1).

De même, c'est un compositeur moderne qui, le premier, a revêtu d'un chant la plus célèbre des poésies de Malherbe : la *Consolation à Duperrier*. En sa double qualité de musicien érudit et de mélodiste aimable, M. Weckerlin avait tous droits à s'emparer d'un sujet négligé par ses devanciers, et toute autorité pour le traiter dignement (2).

Les dernières poésies de Malherbe s'éloignent,

(1) Henri Reber, *Stances de Malherbe ;* Paris, Richault.

(2) Les *Stances à Duperrier* font partie de la collection qui a pour titre : *Les Poëtes français mis en musique par J.-B. Weckerlin ;* Paris, Durand et Schœnewerk.

surtout comme caractère, des conditions indispensables à l'alliance des vers et de la musique. Le tragique événement qui vint combler d'amertume les derniers mois vécus par le poëte et peut-être hâter sa fin, la mort de son fils, ne fut sans doute pas étrangère à l'abandon par lui de ce lyrisme spécial qui appelle l'union des deux muses.

Ce fils qui succombait si prématurément, victime d'un naturel querelleur, avait reçu une instruction aussi brillante que solide, et la musique y avait eu sa part. « Il n'espère à rien qui ne soit grand, et ne veut point de passe-temps qui ne soit honorable. Il a tant importuné sa mère de lui faire montrer à sonner du luth, qu'elle a été contrainte de le lui accorder. A quoi il a si bien avancé, que M. Regis assure qu'il a plus appris dans trois jours qu'aucun autre n'auroit fait en quinze. Madame y faisoit quelque difficulté, craignant que cela ne vous fût pas bien agréable; mais je lui dis bien que j'écrirois que vous le trouveriez bon, car cela sert toujours aux personnes de toute qualité. » Voilà ce qu'écrivait Peiresc à Malherbe, le 25 juillet 1609; le jeune Marc-Antoine avait alors à peine neuf ans.

Loin de s'opposer à l'expansion des goûts musicaux de son fils, Malherbe eut soin, au contraire, de les encourager. Il lui envoyait de Paris la musique nouvelle qui avait eu du succès à la Cour : « J'envoye à Marc-Antoine, écrit-il le 20 août 1613, une sarabande qu'a faite Gautier sur

la danse des Topinamboux; quand il l'aura apprise, il vous en donnera du plaisir: on la tient pour une des plus excellentes pièces que l'on puisse ouïr. » Le 10 octobre suivant, il revient sur le même sujet : « Vous me mandez bien (c'est toujours à son ami Peiresc qu'il s'adresse) que vous avez ouï la sarabande des Topinamboux, mais vous ne me mandez pas, ni de la main de qui, ni ce qui vous en a semblé. Son auteur, qui est Gautier, est tenu le premier du métier (1) : je ne sais s'il aura réussi, et si le goût de Provence sera conforme à celui de la Cour. »

Il faut croire que le goût de la Provence, où le jeune Malherbe étudiait la musique en amateur, sous la direction du luthiste Regis, différait quelque peu de celui de la Cour; car notre poëte écrivait encore, à propos d'une composition du cru que Peiresc lui avait fait parvenir : « ... Pour cet air provençal que vous m'avez envoyé, je l'ai fait voir à Guedron, qui le trouve du tout impertinent. »

Ces petits détails, qui n'ont qu'une importance relative, prouvent néanmoins que Malherbe, en dépit de ce qu'on en a pu dire, ne dédaignait pas de s'intéresser, le cas échéant, aux choses de la musique. Ils nous le montrent, comme nous l'avons déjà vu au cours de ce travail, entretenant

(1) Gautier, surnommé *le Vieux*, fut un des plus célèbres luthistes français. Il a laissé de nombreuses compositions pour son instrument.

de courtoises relations avec les musiciens ses collaborateurs. Ainsi se trouve atténué le reproche de musicophobie qui lui fut adressé jadis. Puisse se trouver justifiée, par la même raison, la pensée qui m'est venue d'écrire ce chapitre complémentaire aux études nombreuses qu'a provoquées l'œuvre de notre illustre compatriote !

N° 1

CHANSON D'ANTOINE BOËSSET



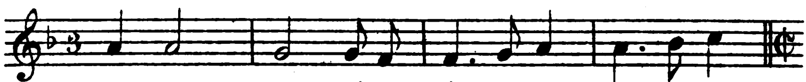
Que d'é_pi _ nes, A_mour, ac_com _ pagnent tes



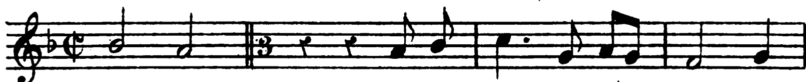
ro _ ses! Que d'une a _ veugle er_reur tu lais _



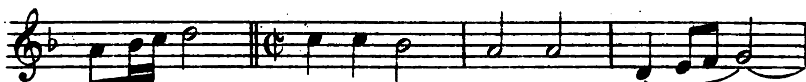
_ses toutes cho _ ses A la mer_ci du sort!



Qu'en tes pros _pé_ri _ tés à bon droit on sou _



_pi _ re! Et qu'il est ma_lai _ sé de



vi _vre en ton em_pi _ re Sans dé _ _



_ _ si _ rer la mort! Qu'en tes pros_pé_ri _



_tés à bon droit on sou _ pi _ re!



N° 2

CHANSON DE CHASTILLON DE LA TOUR

Que d'é_pi_nes, ô monde, ac_com_pa_gnent tes
ro _ ses! Que d'une a - veu_gle er _ reur tu
lais_ses tou _tes cho _ ses__ A la merci du__
fort! Qu'en tes prospé _ ri _ tés à bon droit on sou -
_pi _ re! Et qu'il est___ ma_ lai _ sé de vivre
en ton em_pi _ re Sans dé - si_rer la mort!

N° 3

CHANSON DE GUÉDRON



Mes tris _ tes ——— pen _ sé _ es,

De trou _ bler ma rai _ son! Et faire a _

_ vec _ que blâ _ me Re_bel _ ler —— mon

âme Con_tre sa gué _ ri _ son! ——

N° 4

CHANSON D'ANTOINE BOËSSET

Ne dé_li _ bérons plus, allons droit à la

mort; La tristes_se m'ap _ pelle à ce der_

_ nier ef _ fort, Et l'honneur m'y con _ vi _ e.

Je n'ai que trop ——— gé _ mi: Si parmi tant d'en_

_ nuis j'aime en _ co _ re ma vi _ e,

Je ——————— suis mon en _ ne _ mi.

Grav. et Imp. Rosoor-Delattre, Tourcoing-Nord

RECHERCHES

SUR

LES NOMS DES POINTS DE L'ESPACE

Par M. le Comte de CHARENCEY

Membre correspondant

Nous donnerons ici un petit extrait d'un travail de plus longue haleine commencé, il y a quelque temps déjà, sur la symbolique et la nomenclature des points de l'espace chez diverses races, tant de l'ancien que du nouveau continent. Le présent mémoire sera consacré exclusivement à des recherches philologiques sur le nom des diverses plages de l'horizon.

I. Souche Caucaso-Transgangétique.

Nous avons déjà exposé, dans de précédents mémoires, les motifs qui nous déterminent à admettre une parenté entre les dialectes du Caucause, tels que le Géorgien et le Tcherkesse, et ceux de l'extrême Orient, tels que le Chinois ou

l'Annamite (1). L'existence de dialectes congénères usités aux deux extrémités du continent Asiatique semble indiquer que les peuples qui les parlent avaient occupé la plupart des régions intermédiaires, postérieurement aux premières migrations des races parlant des idiomes agglomérants ou Touraniens, mais avant que les races Indo-Européennes et Sémitiques n'eussent encore quitté les plateaux de l'Asie centrale.

Quoi qu'il en soit, voici les noms des points de l'horizon dans les principaux dialectes de la souche en question.

A. Famille Iméréthienne.

Géorgien (2).

Est. *Aghmosavali.* Dans la dernière partie de ce mot, nous reconnaissons comme composant *savali*, « Ouest, Occident. » Nous sommes moins certain de la valeur du premier élément. Peut-être est-ce lui que nous retrouvons dans l'adjectif *aghmatébouli*, « meilleur. » L'Est serait donc, dans toute la force du terme, la région « plus favorisée que l'Occident. » Une telle dénomina-

(1) *Des affinités des langues Transgangétiques avec les langues du Caucase*, p. 307 et sqq., de l'année 1862, des *Mémoires de l'Académie de Caen.* — *Recherches sur les langues Caucaso-Transgangétiques*, p. 373 et suiv. du 2e vol. de la *Revue de linguistique.*

(2) Klaproth, *Vocabulaire et grammaire de la langue géorgienne* (Paris, 1827).

tion s'accorderait parfaitement avec ce que nous savons, d'ailleurs, de la valeur faste ou néfaste attribuée par les Orientaux à tels ou tels des points de l'espace.

Sud. *Samkhréti*, étym. inconnue. Remarquons seulement qu'il paraît se rattacher à la même racine que le nom donné au point opposé de l'espace, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. L'on retrouverait ici une répétition du fait déjà signalé relativement au nom de l'Est, comparé à celui de l'Occident. Les deux régions funestes du Nord et de l'Ouest auraient reçu des dénominations dont dérivent précisément les termes servant à désigner les deux régions favorables de l'Est et du Sud.

Ouest. *Savali*, étym. incert.

Nord. *Tchdritiéthi*, *Samkhri*, étym. incert.

B. Famille Aware (1).

Aware propre.

Est. *Baq-Baxuda*, *Baq Baqi*, litt. « sortie du soleil »; de *Baq* « soleil. »

Sud. *Qilba*, étym. incert., serait-ce par hasard l'Arabe *kibla* (d'où notre mot *cible*), c'est-à-dire l'endroit vers lequel se tournent les Musulmans

(1) M. Schiefner, *Versuch ueber das Awarische*, n° 8 du tome V (année 1862), des *Mémoires de l'Académie de St-Pétersbourg*. — M. Schiefner, *Ausfuehrlicher Bericht ueber Awarische Studien* (Voy. n° 6 du tome XVIII des *Mém. de l'Acad. de St-Pétersbourg*.

pour faire leur prière? Le tombeau de Mahomet est bien évidemment au sud du pays des Awares.

OUEST. *Baq-terxi*, *Baq terhin*, litt. « coucher, occullation du soleil » ; *Baq-berxuda*.

NORD. *Mogab-rax*, litt. « côte de derrière » ces populations auraient-elles donc été dans l'usage de s'orienter sur le midi? D'autres encore, nous le verrons tout à l'heure, semblent avoir été dans le même cas.

C. Famille Adighé.

Tcherkesse (1).

EST. *Hâh-Shey*. Nous ignorons la valeur de la 1re syllabe *hâh*, mais ne retrouverions-nous pas simplement, dans la 2e, le terme *Shey* « mer? » Le mot entier signifierait donc quelque chose comme « côté de la mer. » Effectivement, la Caspienne baigne la rive orientale du pays Tcherkesse. Une raison toute contraire engagea les Hébreux, nous le verrons tout à l'heure, à désigner l'Occident sous le nom de « mer. »

SUD-EST. *Khôb-Shâhyæ*, étym. inconnue.

SUD. *Kâb-leyshee*, étym. inc.

SUD-OUEST. *Toghl-Shee*, étym. inc.

OUEST. *Abû-Seyshee*, ótym. inc.

NORD. Non indiqué.

(1) M. Loewe, *A dictionnary of the Circassian language* (Londres, 1854).

D. Famille Tibeto-Barmane.

Tibètain.

EST. *Çar.*
SUD-EST. *Çar-lho.*
SUD. *Lho.*
SUD-OUEST. *Lho-nub.*
OUEST. *Nub.*
NORD-OUEST. *Nub-byang* (pron. *tchang*).
NORD. *Byang* (pron. *tchang*).
NORD-EST. *Byang-çar* (pron. *tchang*).
ZÉNITH. *Steng.*
NADIR. *Oc.*

Barman.

EST. *Arhé* (pron. *ashé*).
SUD-EST. *Arhé-tong.*
SUD. *Tong.*
SUD-OUEST. *Anok-tong.*
OUEST. *Anok.*
NORD-OUEST. *Anok-mrok.*
NORD. *Mrok.*
NORD-EST. *Arhé-mrok.*
ZÉNITH. *Athak-bahor-khyak-mu.*
NADIR. *Ok-bahor-khyak-mu.*

E. — Famille Thaï-Khmer.

Siamois (1).

EST. *Bun* peut être de l'adjectif *bun*, « Abon-

(1) Mgr Pallegoix, *Dictionarium linguæ Thaï vel Siamensis* (Paris, 1854).

dant, plein, parfait? » Cette dénomination pourrait bien, dans ce cas, se rattacher à la valeur faste attribuée au levant. — *Thĭt-bun,* litt. « côte du levant. » — *Bura-pha, Bura-phatĭt,* de *Bura,* « en avant, antérieur. » — *Tavan-ok,* litt. « soleil se levant. » *Bura-Thĭt.*

Sud-Est. — *Akhanĕ-thĭt* — *Akhâ-né* — *Thĭt-akkhané.*

Sud. *Taï,* litt. « dessous, au-dessous. — *Thak-sĭnna-thit,* de *thaksin,* « tourner vers la droite. » Les Siamois s'orientant, comme les Indous, sur le soleil levant, ont, naturellement, le sud à leur droite.

Sud-Ouest. *Hora : di-thĭt.*

Ouest. *Chĭm* — *Pachĭm* — *Pa-ximma* (sign. aussi dernier). — *Pa-ximma-thit* — *Pra-chim ;* litt. ; « vénérable seigneur Occident. » Les Siamois accolent volontiers cette épithète de *Pra* ou *Phra,* même à des choses inanimées, mais que l'on juge dignes de respect. Ainsi, l'un de leurs codes de lois s'appele *Phra-tom* — *Pra-chĭma-thit* — *Pra-xĭma-thit* (*xima,* dernier, extrême).—*Tavan-tok,* litt. « soleil qui se couche. »

Nord-Ouest (et « vent du nord-ouest. ») *Phat-Luang* — *Phajab-thĭt* — *Thĭb-Phajab.*

Nord. *Vao* — *Nua,* litt. « sur, supérieur. » — *Udora-thit* — *Thĭt-nua* — *Udora,* litt. « très-haut » ; prob. pris au Sanscrit.—*Lom-vao* (spec. l'Aquilon), de *Lom,* « vent. »

Nord-Est. *Isan-thit* — *Isan.*

Cambodgien.

Est. *É-koti—Tôs-ê-kot,* litt. (région de l'Orient).
Sud-est. *Akéné,* cf. le terme Siamois corresp.
Sud. *Ê-tbaung — Tôs-ê-tbaung.*
Sud-Ouest. *Nidĕy.*
Ouest. *É-lĕch — Tôs-ê-lĕch.*
Nord-ouest. *Péatriahp.*
Nord. *É-chœûng.*
Nord-est. *Eysan* (cf. le terme Siamois corresp.).

E. Famille Sinique.

Chinois.

Est, *Tong.*
Sud. *Nân.*
Ouest. *Sê.*
Nord. *Pĕ.*

F. Famille Annamite.

Cochinchinois.

Bien que cette langue diffère essentiellement du Chinois, cependant elle en a profondément subi l'influence. Un grand nombre de termes ont passé de l'idiome des habitants de l'Empire du Milieu dans celui de leurs voisins du Sud, qui ont reçu d'eux leur civilisation. On en pourra juger, notamment, par les noms mêmes des points de l'espace.

Est. *Quảng-dhoû — Phûong-dhou.*
Sud. *Nan*, cf. le Chinois corresp.
Ouest. *Quảng-tay – Bên-tay.*
Nord. *Bâc — Chinh-bâc—Bên-bac — Phûong-bâc.*

II. Souche Malayo-Polynésienne.

Il était bien juste, ce nous semble, de faire figurer les idiomes dans ce groupe immédiatement après eux de la souche Caucaso-Transgangétique qui seule renferme des langues réellement *juxtaposantes* ou *monosyllabiques*. Effectivement, le Malai et dialectes congénères nous offre, pour ainsi dire, le parfait exemple du passage de la juxtaposition à l'agglomération. Les mots racines y apparaissent composés en général de deux syllabes, au lieu d'être monosyllabiques, comme en Tibétain ou en Chinois. D'un autre côté, l'usage d'affixes, le plus souvent de préfixes servant à distinguer, tant bien que mal, les catégories grammaticales est fréquent en Malai, en Javanais, en Madécasse. Seulement, ces affixes font réellement si peu corps avec le mot qu'on les supprime fort souvent, et alors, c'est la position seule des racines qui permet, comme dans les dialectes juxtaposants, de déterminer le sens de la phrase.

A. Famille Malayo-Javanaise.

Malai.

Cet idiome, qui est celui d'un peuple de marins par

excellence, se trouve naturellement très-riche en termes désignant les points de l'espace.

Est. *Timor* (d'où le nom de l'île de *Timor,* à l'est de Java). — *Timor-tapat,* litt. *Timor* ou *est jeune.* — *Bâwah angin,* litt. « sous le vent. »

Est-Sud-Est. *Timor menunggâra,* litt. « Est entaché de Sud-Est.

Sud-Est. *Tunggâra* ou *Tĕnggara, Tongara.*

Sud-Sud-Est. *Sélatan menunggâra* (S. entaché de S.-E.).

Sud. *Sélatan,* litt. « Le détroit », spéc. celui de Singapour, considéré comme étant au sud de la patrie primitive des Malais. Cette dernière, en effet, doit évidemment être cherchée dans la région Nord-Est de Sumatra. — *Selat.*

S.-S.-Ouest. *Sélâtan dâya.* Ce mot *Daya* reparaît dans le nom du sud-ouest, mais nous en ignorons l'origine.

S.-O. *Bârat-Dâya.*

O.-S.-O. *Bârat sa-mâta Sélâtan.*

O. *Bârat,* cf. le Javanais *Barat,* « tempête », et le Makassar *Bara,* « vent d'ouest. » — *Daya-barat,* « vent d'ouest, tempête. » Pijnappel traduit le terme Javanais par *Stoermwind, regens laag,* tempête, pluie. » — Bougui, *barĕ* sign. *Stœrmwind, regenbin,* « vent d'ouest, pluie. » — *Bârat tapat.* Ce terme *tapat* n'est, peut-être, qu'une contraction de *ter-apat, ter-ampat,* « qui est au quart », à sav. de l'horizon. — *Alas-angin,* litt. « sur le vent. »

O.-N.-O. *Bârat sa-mâla utâra.*

N.-O. *Bârat-Laut,* litt. « Ouest maritime. »

N.-N.-O. *Utara bârat laut,* litt. « Nord-Ouest maritime, Nord-Nord-Ouest. »

Nord. *Utâra,* du sanscrit *Uttara.* Cf. le Bisaya *Otula.* Ceci est assez surprenant. Du reste, *Uttâra* a encore, en sanscrit, d'autres sens, tels que « supérieur, gauche, postérieur », dont le Malai ne semble avoir tenu aucun compte. Le dictionnaire de M. l'abbé Favre n'entre dans aucune explication au sujet de l'étymologie du mot Malai.

N.-N.-E. *Utâra sa-mâta Timor,* litt. « Nord avec un œil d'Est.

N.-E. *Timor-laut,* « Est maritime », la mer étant au Nord de la patrie primitive des Malais, tandis que le détroit de Malakka se trouve au Sud.

Javanais (1).

Est. *Vêtan.*
Sud. *Kidul.*
Ouest. *Kulôn, kilên.*
Nord. *Lôr, lêr.*

Les Javanais n'ont que ces quatre noms pour les points de l'espace. On en ignore l'étymologie. Pour les noms des points intermédiaires, ils sont formés à peu près de la même façon qu'en français.

(1) Pijnappel, *Maleisch-Nederduitsch Woordenbœk.*

B. Famille Tagale-Bisaya.

Tagalog.

Est. *Si-langan*,	étym. inc.
Sud. *Lang-hili*,	
Ouest. *Calonocan*,	
Nord. *Hilaga*,	

III. Souche Vasco-Américaine.

Les langues appartenant à cette souche se distinguent surtout des précédentes par l'extrême développement de leur matériel grammatical, mais elles ne sont point encore arrivées à un degré fort supérieur de précision et distinguent assez peu les diverses catégories du discours. Nous avons exposé d'ailleurs, dans de précédents mémoires, les motifs qui nous engagent à admettre la parenté du Basque avec les dialectes Américains.

A. Famille Esquimaude.

Groënlandais (1).

Il tire ses dénominations des points de l'espace, surtout de circonstances topographiques et clima-

(1) H. Rink, *Groenland geographisk og statistik beskveret* (Description géographique et statistique du Groënland), t Ier, p. 46 (1852), et t. III, p. 113 (1857).

tériques propres à la contrée, ainsi, du reste, que l'on en pourra juger.

Est. *Tonno,* litt. « le dos. » C'est, en effet, dans la direction de l'Orient que les Esquimaux des possessions danoises, fixés sur le rivage ouest de la Péninsule, aperçoivent les montagnes glacées et inaccessibles qui en constituent, pour ainsi dire, l'épine dorsale. Par la même raison, sans doute, l'adverbe *pàna* est pris dans le double sens de « en haut » et « à l'est. »

Sud. *Kigat.* Le terme *kigangak* ou *kiéngak*, « vent du sud » ou plutôt « du sud-est », semble apparenté à la racine *kieko,* « chaleur » ; en effet, il amène d'ordinaire le dégel, même au cœur de l'hiver.

Nous verrons tout à l'heure que *kiéngak* pourrait bien désigner d'une façon plus spéciale le vent du sud-est. *Kaùa,* dans le dialecte septentrional, et *kaûba,* dans celui du midi, est un adverbe signifiant « au sud. » Il pourrait bien être apparenté avec le substantif *kau,* « jour, clarté. » *Nigok,* « vent du sud », a certainement la même origine que *nigick,* « froid. » Rappelons, à ce propos, que sur la côte ouest du Groënland, les vents du sud et du sud-ouest amènent d'ordinaire les vents, la pluie et la neige. Ils sont beaucoup plus froids que le vent du sud-est.

Sinersok, autre nom du vent du sud, c'est litt. « celui qui souffle le long de la côte » de *Sinè,* « côte, rivage. »

Ouest. *Kita,* litt. « bord de l'eau, extrémité »

l'adverbe *Kanna* signifie également « à l'ouest, en bas », mais avec une idée de proximité. Nous parlerons tout à l'heure de *Auammut,* pris dans le sens de « à l'occident. »

NORD. *Abba* (dial. du Nord) et *Agva* (dial. mérid.), litt. « au nord. » Nous en ignorons l'étymologie.

Audngnak se prend, à la fois pour « Nord » et « vent du nord, le côté septentrional »; prob. apparenté avec *Auat,* « extérieur », d'où *Auammut,* « hors du continent, en mer, à l'ouest ou au nord-ouest. »

Tchiglit (des bouches du Mackenzie).

EST. *Tçanéρanéρaneρmun.* Cette suffixe *mun* indique la causalité. Quant à la racine *tçanéρ* ou *tçanéρané,* elle marque opposition, contradiction. Le savant Père Petitot voit, dans ce nom de l'orient, une preuve évidente de l'origine occidentale, c'est-à-dire asiatique à attribuer à la race Esquimaude. Le nom entier de cette plage de l'univers signifierait donc, « ce qui fait que l'on est à l'opposite », sans doute, de la région d'arrivée.

SUD. *Tchivoρkρamun*, de *mun,* « à, vers, au »; *kρa* ou *kρan,* « sur, dessus », et *tchivop.* Ce dernier mot se retrouve certainement dans la racine *tchivu,* « le devant », la partie antérieure à laquelle se joint, par raison d'euphonie, la consonne de liaison ρ ou *r* grasseyé (quelque chose comme

le *aïn* arabe). Le terme entier signifiera donc : « vers le dessus de la partie antérieure. » Ceci accuse chez les Tchiglits, tout comme chez les Awares et les Basques, l'usage de s'orienter soit par le midi, soit par l'occident. Le R. P. Petitot reconnaît là un indice tendant à établir que les Esquimaux ne sont pas venus du Midi sur les bords du Mackenzie. Pour pousser la logique à toute outrance, on devrait, sans doute, en conclure qu'ils sont arrivés par le Nord.

Ouest. *Uavaρneρk*, terme dont notre savant auteur déclare n'avoir pu encore découvrir le sens précis. Il fait cependant remarquer que *Avatik* signifie « commencement, début. »

Nord. *Kanunaρgneρk*. Enlevons le suffixe *neρk*, et il restera *kanun* ou *kanon*, lequel paraît vouloir dire « ténébreux, sombre, sale », d'où peut-être *kanon-miyouρk*, « troubler », et *kano-paluk-tamik*, « limon. » Du reste, cette étymologie doit être considérée comme douteuse.

B. Famille Algique.

C'est vraisemblablement de toutes les familles linguistiques de l'Amérique du Nord, celle que l'on trouvait répandue sur le plus vaste espace. Elle se partage en plusieurs groupes assez distincts, mais dont nous n'avons pas à étudier ici les particularités.

Algonquin.

Est. *8aban* (le 8 indique une légère nuance du son de notre diphthongue *ou*) d'où *8abanong,* « à l'est. » Le mot *8aban* fait partie de ces verbes qui, dans les langues américaines, s'emploient comme de vrais substantifs. Il signifie litt. « il y a jour, clarté », ou plus littéralement encore « il y a blanc. » Ainsi, *ni 8abis* « je suis blanc » ; *8aban* en constitue la 3ᵉ personne « il est blanc, il fait blanc. » *8ab* forme la racine indiquant l'idée de blancheur, et quant à *an,* c'est une désinence verbale que nous rencontrerons dans les deux noms suivants des points de l'espace.

Sud. *Ca8an* (prononcez le *c* comme notre *ch* dans *chat*, *chétif*). *Ca8anong* signifie « au sud, au midi. » Le sens propre de *ca8an* est « il y a adoucissement » (de la température), de la racine *ca*, *ca8* , *co*, qui indique adoucissement, et de la finale *an*, déjà vue.

Ouest. *Cingapian* et *cingapianong* « à l'ouest. » *Cingapian* signifie litt. « il y a place *à coucher.* » Toutefois, ce mot commence à vieillir. On dit plus souvent aujourd'hui, pour l'occident, *épangicimok,* litt. « là où il tombe » (le soleil), du verbe *apangicim* », venir tomber, tomber », spéc. en parlant de l'astre du jour.

Nord. *Ki8étin*, sign. aussi « aquilon, vent du nord. » « Au nord » se dira *ki8étinong. Ki8étin* a litt. le sens de « vent qui revient, qui retourne ;

de *ki8é,* « revenir, retourner », et *notin*, « il vente, il fait du vent. »

Cri (1).

Est. *Sâkâstenok,* litt. « vers le lever du soleil », de *sâkâstaw,* « le soleil se lève, apparaît » ; rac. *sâk,* « sortir, croître, commencer à paraître. » On dit aussi *wâbunotak, wâpunotak,* litt. « vers l'aurore », de *wapun,* « l'aurore s'avance, il est jour », de la rac. *wâb* ou *wâp,* « blanc, blanchir. »

Sud. *Sâwan,* étym. très-incertaine ; peut-être apparenté à *ôsawisiw*, « jaune », et *osâwinew,* « jaunir. »

Ouest. *Pakisimôtak,* litt. « vers le coucher du soleil », de *pakisimow*, « se coucher (en parlant de la lune ou du soleil » ; rac. *pakisin,* « tomber à terre », dérivé lui-même de *paki,* « descendre, laisser tomber. »

Nord. *Kiwétinok*, litt. « vers l'aquilon », de *kiwétin,* « aquilon » ou « vent qui s'en retourne », de *kiwew,* « s'en retourner, regagner sa demeure. » Cette dénomination n'indiquerait-elle pas chez les Cris et, d'une façon plus générale, chez les tribus Algiques, l'usage de s'orienter sur le soleil de midi ? L'on sait que, chez certaines populations civilisées de l'Amérique, le midi passait pour la région sacrée par excellence, à peu près comme l'est, chez les Sémites.

(1) Le R. P. Lacombe, *Dictionnaire et grammaire de la langue des Cris* (Montréal, 1874)

C. Famille Mohawk.

A, pour caractère des plus tranchés, la rareté ou même l'absence complète de consonnes labiales. Elle se divise en deux groupes : 1° le groupe Huron qui ne comprend qu'un seul idiome, à savoir le Wyandot chez lequel on signale un certain nombre d'exemples de l'emploi de la lettre *f;* et 2° le groupe Iroquois comprenant plusieurs dialectes, mais tous absolument dépourvus de labiales. L'on soupçonne un lien de parenté entre les langues Mohawkes et celles de certaines tribus du sud, par exemple les populations Chahta-Muscogulges et surtout les Tuscaroras.

Onondaga.

Est. *Tsi tkarak8inekens*, litt. « là d'où le soleil sort », de *karak8a*, « soleil », et *tkaiakens,* « sortir, il sort. » Quant à la particule *Tsi,* elle s'emploie devant les mots qui ne peuvent prendre de post-positions.

Sud. *Entié* signifie aussi « milieu du jour, l'heure de midi. » Par ex. *Arékho n'entié*, « il n'est pas encore midi. » La racine de ce mot ne serait-elle pas *enta*, « jour »; cf. le Sénéca *undé,* « jour », le Nottoway *antyékê*, « temps » ?

Ouest. *Tsi iaté8atsothos,* litt. « là où elle met ses pieds dans l'eau », sans doute par allusion au soleil se couchant, non dans l'Océan, mais dans

les grands lacs. On sait qu'en Iroquois, le soleil, comme généralement tous les corps inanimés, appartient au genre commun ou ignoble. Ce genre tend, dans le parler des Iroquois actuels, à se transformer en un véritable féminin. C'est une preuve de l'influence exercée par les langues d'origine Indo-Européenne sur celles des Peaux-Rouges. Signalons la ressemblance évidemment toute fortuite de cette particule *Tsi* de l'Onondaga avec le *Thsi* employé chez les Mordvines comme préfixe des noms des points de l'espace. Nous remarquerons encore ici la présence du verbe *Tékatsothos*, « je mets mes pieds dans l'eau, à la 3e personne du genre ignoble (ou mieux, irrationnel) », et de l'affixe de localité *ia,* litt. « au-delà. »

NORD. *Othoréké,* de *Iothoré,* « il fait froid », et de la postposition *ké.* Le sens du mot serait donc « dans le froid, la froidure. »

Ces renseignements concernant les noms des plages du monde en Onondaga nous ont été transmis par un savant contemporain. Ils nous sont donnés, sous une forme un peu différente, par un ancien missionnaire (1). Ex.

EST. *Tkarakk8inkens hag8a.* Cf. le précédent. Quant au mot *hag8a,* il semble signifier « région, côté. » Nous allons le retrouver employé dans les noms suivants des autres points de l'espace.

(1) John Glimmery, *A French-Onondaga dictionnary* (from a manuscript of the 17th century) de la collection *American linguistics* de M. Shea (London. 1863).

SUD. *Garhonianen hag8a,* litt. « côté du soleil »; de *Garhonia, Karak8a,* « soleil. » Cf. le Wyandot; *Caghroniaté,* « nuage, ciel. »

OUEST. *Hadé8atcho8atch hag8a.*

NORD. *Hôtôrégué hag8a.*

D. Famille Siousse.

Minétari (ou Hidatsa) (1).

EST. *Ushati* (le *sh* équivaut au *ch* français dans *chérir, châtier*), étymologie inconnue. A l'orient, *Ushatikha* (le *kh* = *ch* allemand dans *Buch*); — *Ushatikoa,* « dans l'est, en se dirigeant vers l'est »; — *Ushatita,* « tourné vers l'orient, faisant face à l'est. »

SUD. *Umata,* étym. inconnue. De là *Umatakha,* « au midi »; — *Umata oa,* « dans la direction du sud », — et *Umatata,* « tourné au sud. ».

OUEST. *Patsati* (étym. inc.), d'où *Patsatikha,* « à l'ouest »; — *Patsatikoa,* « occidental, dans la direction de l'ouest. »

NORD. *Amashita,* peut-être de la racine *shita,* « froid », que M. le Dr Matthews déclare cependant n'avoir jamais rencontré dans l'usage courant et sous sa forme isolée. De là *Amashitakoa,* « vers le nord, boréal »; les composés *Amashitakoa ama-*

(1) M. Washington Matthews, *Grammar and dictionnary of the language of the Hidatsa* (de la collect. Shea's *American linguistics;* série 2, nº 1). New-York, 1873.

khati, « aurore boréale », litt. « lumière du nord », et *Amashitakoa mashi,* « les blancs qui habitent *Rupert-Island* » ; de *mashi,* « un blanc, un Européen.

Centre. *Dumata, rumata* ou *numata,* les lettres *d, r, n* étant, en Minétari, sujettes à de fréquentes permutations.

E. Famille Athabaskane,

Appelée Denné-Dindjie par le R. P. Petitot.

Peau-de-Lièvre.

Est. *Kfwé-tin*, litt. « derrière les montagnes, en cachette des montagnes. » Les montagnes se trouvant précisément à l'ouest du territoire occupé par les Peaux-de-Lièvre, cette dénomination n'indiquerait-elle pas qu'à l'époque où elle s'introduisit dans la langue, les Indiens en question habitaient, comme le rapportent leurs traditions, le versant occidental de la grande cordillière du Nord ?

Sud. *Nié.* Ce terme signifie également « chaussée, terre en arrière. » M. l'abbé Petitot regarde comme certain que les *Peaux-de-Lièvre* ont pénétré dans la région du Mackenzie par l'ouest-sud-ouest, en traversant les montagnes rocheuses vers les 60 ou 62° L. N., et se sont ensuite avancés dans la direction de l'est-nord-est jusque sur les bords de la mer Glaciale et de la rivière de Cuivre.

Voilà pourquoi le sud serait toujours pour eux le sud-ouest. Faisons observer, à ce propos, que la tribu des Flancs-de-Chien appellent cette région (du sud) *Kfwè''un*, litt. « au-delà des monts », parce qu'il y a plusieurs chaînes de rochers entre le midi et leur territoire.

Ouest, *Tan*, *taan*. C'est une racine simple et, par conséquent, difficile à expliquer. Remarquons seulement que *Ti, té, texé* signifient « terre, continent » dans plusieurs dialectes Dénnés. Le R. P. Petitot rappelle que les mots *Ttan, ttazan* (le double *t* indiquant ici le claquement de la consonne) signifient « l'arrière », et *ttan-sen, ttazin,* « en arrière, par derrière. » Serait-ce un nouvel indice ajouté à tant d'autres que les Dénnés-Dindjies, ainsi que l'attestent leurs anciennes traditions, sont bien réellement sortis de l'ouest, c'est-à-dire d'Asie. La permutation de la claquante et de la dentale simple se rencontre parfois dans les dialectes Athabaskans. Toutefois, aucun d'entre eux ne fait usage de la claquante (ou mieux, de la détonnante), pour le nom de l'ouest.

Notre savant auteur ajoute que *ta, tan, tag, teg* signifient « là haut. » Cela pourrait convenir à l'occident. De ce côté, en effet, les montagnes rocheuses établissent une barrière qui se prolonge tout le long du continent. N'oublions pas, toutefois, que *ton* et *tan* s'emploient surtout pour exprimer l'action d'aborder, de prendre terre; exemple : *Tan dél'a,* « il aborde »; — *Ton-ta,* « il débarque. »

Nord. *Inkfwin,* litt. Zénith, chevet (de la terre).

Chippéwayan ou Montagnais.

Est. *Sa-yissi*, litt. « intérieur *ou* demeure du soleil », de *Sa*, « soleil », et *yissi*, « demeure. »

Sud, *Sa-sin*, litt. « au soleil », ou *Na-sin*, *Yuna-sin*, litt. « vers l'autre côté, vers les terres éloignées »; de *Yunapè*, *Yénapè*, « pays éloignés, terres étrangères. » Cela seul démontrerait, comme le fait observer notre auteur, que les Montagnais ne pensaient point avoir jamais habité les pays méridionaux.

Ouest. *Ta-sin*, peut-être litt. « vers la terre. » Cf. le terme corresp. chez les Peaux-de-Lièvre.

Nord. *Thin sin*, contract. pr *Yuthin ttsin*, litt. « au large, dans la grande mer. »

Dindjié.

Est. *Non*. L'on ignore le sens véritable de ce monosyllabe, mais *Nan*, *nœn*, *né*, *ni*, *no*, *nou* (suivant les dialectes) veulent dire « terre. » Peut-être est-ce là l'origine de ce terme énigmatique.

Sud. *Tégè-ttsen*, litt. « en haut » de la rivière Mackenzie (sous-entendu).

Ouest. *Tien*, mot racine aussi bien que le terme servant à désigner le point opposé. C'est par erreur sans doute que, d'après le R. P. Petitot, ce mot de *Thien* ou *Tien* servirait, en Chinois, à désigner la terre, le continent. Le Chinois *Tien* (archaïque *Ten*) veut dire « ciel. »

NORD. *Yétchit, Yéthœn,* c'est-à-dire « large. » Cet adjectif s'emploie comme un nom véritable pour désigner toute région unie et étendue, qu'il s'agisse, d'ailleurs, de la terre ou de la mer. Au terme Dindjié correspondent régulièrement le Chippéwayan *Yuthén* et le Peau-de-Lièvre *Yunk-fwin,* qui, d'ailleurs, possèdent le même sens.

F. Familles Californiennes.

Nous réunissons sous ce titre général les dialectes parlés par diverses tribus vivant tant dans le bassin de l'Orégon qu'en Californie. Sans doute fort dissemblables entre eux et se rattachant à des souches très-différentes, ils ne paraissent pas néanmoins avoir d'affinités bien sensibles avec les idiômes des autres familles citées dans ce travail. En tout cas, ces dialectes ont été très-peu étudiés jusqu'à ce jour, et il est à craindre qu'ils ne disparaissent avant que l'on n'ait songé à en dresser des grammaires ou vocabulaires.

Mutsun (1) (groupe de Santa-Cruz).

EST. *Yachmu, Yachmou.*

SUD. *Ramay* (cf. *Rumay*), « rivière. »

OUEST. *Arras* (cf. *Taris,* « vent »; — *Tarshi,* « froid », — et *Chara,* « ciel, firmament.) »

NORD. *Tamarte.*

(1) *Historical Magazine,* 1864, February, p. 68.

Santa-Barbara (dialecte de l'île de la Croix) (1).

Est. *Titsowah*
Sud. *Minawan* (cf. *Mihre,* « eau. »)
Ouest. *Paskpielaw.*
Nord. *Mibeemon.*

Klamath ou Modoc.

Les noms des points de l'espace dans ce dialecte ne nous sont point connus ; mais nous pouvons citer le nom du vent d'ouest, qui est *Txalama.* Ce terme signifierait, litt. dit-on, « entre », *id est* entre le nord et le sud. *Txalamtala* aurait le sens de « vers l'ouest, à l'occident. »

Ehnek (sur la rivière Klamath).

Est. *Tovaroop* (*oo* = *ou* français).
Sud. *Eurook* (*Eurouk*).
Ouest. *Tovoecoru.*
Nord. *Carrook, Carrouk* (cf. *Morrook, Morrouk,* « colline. »
« Vent » se dit *Shukkur* dans cet idiome.

Calaveras ou Thlama.

Est. *Officiny* (cf. *Opp* « soleil. »)

(1) *California,* par M. Tarmer, n° 8 (1856 ou 1857).

SUD. *Humtinin.*
OUEST. *Cop-pram.*
NORD. *Hosminin* (cf. *Hoso-um,* « froid. »)

Dialecte de San Rafaël (sur la baie de San Francisco).

EST. *Alhubaroa* (cf. *Alhow*, « mort, défunt »).
SUD. *Guchawe.*

Nous ignorons les noms de l'ouest et du nord. En revanche, l'on sait que le vent se dit *ya* dans cet idiome.

G. Famille Mexico-Californienne.

Comprend les idiomes en vigueur chez certaines populations des plus policées de l'Amérique, lors de la découverte. Nous croyons que le *Sahaptin* et certains dialectes voisins se doit ranger dans ce groupe. Il en est certainement de même du *Padouca,* parlé en Louisiane et qui était peut-être la plus orientale des langues Mexico-Californiennes. Cette dernière famille, d'ailleurs, se divise en un assez grand nombre de sous-groupes, que nous n'entreprendrons pas de déterminer ici.

Dialecte des Indiens de Warm-Spring ou des Chutes-River (Orégon).

Nous ne connaissons que les noms du vent du sud, *Huli,* et du vent du nord, *-'ks'-s* (cf. *ka-sauissa,* « froid »).

Kij ou dialecte de San Gabriel (côte sud de la Californie).

Est (Inconnu).

Sud (Inconnu).

Ouest. *Yamopocorotamit*, litt. « le soleil est pluvieux », de *Tamit*, « soleil » ; *yamo*, « cela, lui », d'où *yamarawoksk*, « il est pluvieux », etc.

Nord. *Romi*, sign. inconnue.

En Kij, l'on dit *Ahekin* pour « vent » (cf. le Mexicain *Ehecatl*, le Maya *ik*.

Opata (1).

Est (ou plutôt *à l'est*). *Sini*, *Sinitzi*.

Nord (au). *Vate*, *Vatza* (cf. *vat*, eau, et *vadoi*, *vadora*, « été. »

Les autres noms manquent.

Aztèque ou Mexicain.

Est. *Tlahuitéopan*, *Tlavilcope*, *Tlavilope* (étym. inconnue).

Sud. *Huitzlampa*, *Vitzlampa*, litt. « Rhumb du midi. »

Ainsi, le terme *Vitznahua* ou *Huitznahua* désignait spécialement des populations de race nahuatle habitant le sud du Mexique. Du reste,

(1) Pimentel, *Cuadro descriptivo de las lenguas indigenas de Mexico*, t II, p. 271 340.

cette expression de *Lampa*, « rhumb », jointe au nom de la plupart des points de l'espace, s'explique sans peine, si l'on se rappelle que les peuples de la Nouvelle-Espagne se servaient des mêmes roues ou cadrans pour marquer à la fois dans leur calendrier, les divisions du temps et celles de l'espace (1).

Ouest. *Cioatlampa, sihuatlampa,* litt. « Rhumb des femmes », de *sihuatl,* « femme. » C'est que les Mexicains, qui faisaient, comme les riverains du Nil, consister le bonheur des âmes élues dans le privilège d'accompagner l'astre du jour, avaient donné à ce dernier pour escorte les ombres des guerriers morts sur le champ de bataille, depuis l'aurore jusqu'à l'heure de midi, et celles des femmes mortes en couche depuis midi jusqu'à la nuit.

Nord. *Mictlampa,* litt. « Rhumb des morts. » En effet, les Mexicains plaçaient au septentrion le séjour des ombres non appelées à la béatitude. On peut voir, par tout ce qui précède, à quel point les données théologiques des Mexicains avaient influé sur les noms attribués par eux aux points de l'horizon. Nous ne connaissons pas d'autres peuples chez lesquels le même fait se reproduise d'une façon aussi frappante.

(1) Gemelli-Carreri, *Giro del mundo*, t. VI. part. VI, chap. LV à LVII (Napoli, 1699-1700).

H. Famille Pirinda-Othomie (1).

Othomi.

Est. *Poç'mhiadi*, *buç'xadi*, litt. « lever du soleil », de *Hiadi*, « soleil », et *Poç'ni*, « se lever, surgir. »

Sud. *Madatt* (étym. inc.).

Ouest. *Na y yhy* (étym. inc.).

Nord. *Mahuihqui.*

I. Famille Mam-huastèque.

Maya.

Est. *Lakin,* litt. « nouveau *ou* prochain soleil », de *Kin,* « soleil, jour », et *Laak*, *Lakil,* « se lever, surgir », avec élision de la consonne finale. On dit aussi *likin,* lequel paraît avoir la même signification, de *likil,* « se lever, surgir. » Il est vraisemblable, au reste, que *likil* et *lakil* doivent être considérés comme deux formes légèrement différentes d'un seul et même mot (cf. le grec σχιζω et σχαζω). La mutation du *a* en *i*, de même que l'élision de la consonne double, semblent des lois phonétiques familières au Maya; cf. par exemple, *xibalba* ou *xibilba*, nom du pays de la métropole des *Xibes* ou *Chives* (le *valum-chivim*

(1) Neve y Molina, *Reglas y arte del idioma Othomi* (Mexico, 1863).

de la légende votanide), litt. « patrimoine des mâles *ou* des hommes », de *xib*, « masculus, vir », et *balba*, *bâlba* ou *baalba*, « patrimonium. » Citons encore *xim* et *xem*, « terme, origine » ; *xaman* et *xamin*, « nord. »

Un ancien nom affecté à ce point de l'horizon, ç'aurait été, d'après Lizana, *Cenial* ou *Cenyal*, litt. « petite descente », parce que de ce côté seraient venus seulement un petit nombre d'émigrants. M. l'abbé Brasseur préférerait traduire par « signal de descente », de *Cen* « signal, signe distinctif, ornement », et *Yal* ou *ial* « descendant. » Toutefois, le nom de *Nohen ial* ou « grande descente », donné, nous le verrons tout à l'heure, au côté opposé, ne milite guère en faveur de l'opinion exprimée par notre docte compatriote. Il vaut mieux, suivant nous, s'en tenir à celle du missionnaire espagnol, et voir dans *Cenial* un de ces termes archaïques qui, peut-être, avait disparu de l'usage courant, dès l'époque de la découverte.

Sud. *Chakin*, litt. « soleil rouge *ou* fort », de *Kin* « soleil » et *Chac* « rouge, fort, beaucoup. » *Chakin* serait donc, en réalité, pour *Chac-kin*, avec élision de la consonne finale.

Ouest. *Chikin*, litt. « bouche du soleil *ou* soleil qui s'accroît », de *Chi* « bouche, entrée, ouverture, espace par lequel on entre ou sort », ou de *Chic* « s'accroître, s'agrandir. » En effet, par un effet de réfraction dont nous n'avons point à chercher ici la cause, le disque solaire, à son coucher, lorsque ses rayons ont déjà perdu une grande

partie de leur force et de leur éclat, semble plus volumineux qu'il ne l'est, par exemple, à l'heure de midi.

Lizana nous apprend qu'un ancien nom de ce point de l'espace, c'était *Nohen ial* ou « grande descente », parce que, dit-il, une foule de colons seraient venus par l'ouest, dans la péninsule Yucatèque.

NORD. *Xaman*, *Xamin* (étym. inc.). Peut-être ce terme aurait-il signifié, dans la langue Maya primitive, « en arrière, *pars posterior.* » Cela se rapporterait à l'usage où paraissent avoir été certaines populations américaines de s'orienter sur le sud. Effectivement, on trouve en Quiché *Xambe*, « qui est en arrière », probablement de *be* « chemin » et d'une ancienne forme aujourd'hui inusitée *xam* « posterior » (1).

J. Famille Mosquito.

Mosquito (2).

Si les noms des points de l'espace ne nous sont point connus dans cet idiome, du moins nous savons ceux que portaient les vents soufflant de chacune des plages de l'univers.

Vent d'est : *Lelma pasu.*

(1) Abbé Brasseur de Dourbourg, *Grammaire de la langue Quichée* (avec un vocabulaire); Paris, 1862.

(2) Alexandre Anderson, *A grammar of the Moskito language* (New-York, 1846).

Vent du sud : *au-pasu;* prob. *pasu* sign. « vent », *lelma* « est » et *au* « sud. »

Vent d'ouest (ou d'en bas) : *devas* (étym. inc.).

Vent du nord : *yabra* (étym. inc.).

K. Famille Péruvienne.

Qquichua (1).

Nous sommes assez pauvres en renseignements concernant les langues de l'Amérique du Sud. Ceci paraît tenir à une double cause; d'abord, au peu de soin avec lequel les vocabulaires ont souvent été colligés ; ensuite, à ce que certaines populations primitives n'expriment les noms des points de l'horizon qu'au moyen de métaphores, indiquant d'une façon spéciale les divisions du nycthémère ou les mouvements du soleil, et non pas les plages de l'univers.

Le Qquichua ou Péruvien possède plusieurs dialectes, par exemple le *Cuzqueno* ou dialecte de Cuzco, l'antique métropole des Incas, le *Quitu*, en vigueur à Quito. L'Aymara de la Bolivie offre certaines affinités avec le Qquichua, spécialement dans une partie importante de son vocabulaire. Ceci peut être le résultat d'emprunts. A d'autres égards, ces deux langues diffèrent notablement, et s'il existe entre elles un lien de parenté, il ne

(1) Holguin, *Vocabulario general de todo el Peru* (Ciudad de los reyes, MDCVIII).

peut être que fort éloigné. Quoi qu'il en soit, voici les noms des points de l'espace en Qquichua.

Est. *Yntip llokksinan, intip llokksimunan, intip ceccamunan.* Tous ces termes, nous l'allons voir à l'instant, suffiraient à attester le caractère essentiellement montagneux de la région habitée par les Qquichuas. En effet, *yntip* ou *intip* n'est autre chose que le génitif de *ynti, inti,* « soleil. » Dans *llokksinan* ou *llokksimunan,* nous reconnaissons sans difficulté le radical *llocsini,* ou mieux *llokksini,* « salir a lo alto », sortir par en haut, apparaître d'en haut, par exemple d'une chaîne de montagnes. L'expression *yntip llokksimunan* correspondrait donc à notre expression française : « Apparition du soleil d'en haut *de la chaîne des Cordillières.* » *Yntip ceccamunan* possède à peu près le même sens ; car nous y retrouvons un dérivé du verbe *ceccani,* « apparaître en haut, de derrière, par exemple *la montagne.* »

Nord. *Chauppunchau,* de *chau* « moitié », que nous retrouvons dans le dérivé *chaupinchani,* « poner en medio », et *ppunchau,* « jour, soleil. » Ce terme répond donc plutôt au français « milieu du jour, heure de midi », qu'à notre terme « nord. »

Ouest. Il existe un certain nombre de termes servant à désigner l'ouest, l'occident. Le plus usité semble être *yntip yaucunan,* de *ynti,* « soleil », et *yaucani,* « entrer quelque part, être renfermé *ou* tenir dans un objet. » On l'emploierait, par exemple, en parlant de l'eau contenue dans

un vase. Le terme entier signifierait donc « entrée, retraite du soleil », par exemple dans les flots de la mer ou les cavernes des montagnes.

On dit encore pour l'ouest *chincanan pata,* locution dont le sens est assez compliqué. *Chincana* signifie en *Qquichua* « cache, cachette, retraite. » Il est même passé dans le langage des créoles pour désigner l'arrière-boutique d'un cabaret, l'endroit où les pratiques se retirent pour faire bombance sans être vues. De là encore le verbe créole *chingar,* pris dans le sens obcène du grec οισφειν, συνουσιαζειν. Ajoutons qu'une localité célèbre de la République de l'Équateur porte le nom de *Inca chingana,* « retraite, boudoir de l'Inca. »

Quant à *pata,* ce mot signifie « gradin », et plus spécialement « surface plane d'un édifice, terrasse d'un toit. » Il conviendra donc de traduire *Yntip yaucunan* par « occultation du soleil, crépuscule. »

Enfin, la dernière désignation de l'occident mérite d'être signalée à cause de son caractère réellement empreint d'une certaine poésie, c'est *chullay cunanpaca,* litt. « instant où l'aigle s'accroupit (pour dormir) »: de *chullay,* « s'accroupir », que nous retrouvons dans le dérivé *chullay cachuni,* « s'accoufler, s'accroupir de peur; *cunan,* « alors, à l'instant où », et *paca,* « aigle. »

Sud. *Chaututa, chaupituta :* de *chau,* « moitié », et *tuta,* « nuit. » Holguin, du reste, rend ce terme *chaututa,* non par l'espagnol « poniente », mais bien par « *media noche* », litt. « minuit, milieu de la nuit. » Cf. les termes polonais et bretons pour

sud et nord, qui signifient litt. « région de midi, région de minuit. » Seulement, la situation géographique des Péruviens, primitivement cantonnés au sud de la ligne, les obligeait à donner aux expressions de leur langue une valeur tout inverse. Pour eux, le côté de *midi*, c'était le nord; celui de *minuit*, c'était le sud. Un mot maintenant ne sera peut-être superflu sur la façon dont les sujets des Incas désignaient les quatre grandes divisions de leur empire, puisque ces divisions correspondaient aux quatre points cardinaux.

Anti-suyu, ou « district des Antis », était la province de l'Est. On appelait Antis une population féroce et anthropophage vivant dans la cordillière des Andes, à laquelle elle a même donné son nom.

Colla-suyu ou *district des Collas*, population du Pérou méridional, formait la division du sud.

Cunti-suyu ou *province des Cuntis*, race habitant le littoral du Pacifique, constituait la portion occidentale du domaine Incacique.

Chincha-suyu ou *chinchay-suyu*, « région des Chinchas », comprenait la partie boréale du Pérou. Holguin traduit ce terme de *chincha* par « Pueblo en las lianes. »

Ces provinces réunies, avec Cusco pour centre, formaient le *Tahuantin-suyu* ou « les quatre régions. »

L. Famille Euskarienne (1).

Les peuples de cette famille semblent être venus de l'Afrique boréale en Espagne. A une époque excessivement reculée, ils durent occuper une portion notable de l'Europe occidentale. Des dialectes de leur langue primitive se parlèrent bien longtemps, sans doute, dans une grande partie de la péninsule Ibérique et même de l'Aquitaine. Le seul idiome encore vivant de ce groupe, c'est le Basque, qui paraît offrir certaines affinités d'une nature toute spéciale avec les dialectes du groupe Algique.

Est. *Sortalde*, litt. « côté d'origine ; de naissance », de *sor*, « naître », et *alde*, « côté, région. »

Sud. *Eguerdialde*, litt. « côté de midi », de *eguerdi* ou mieux *egunerdi*, litt. « Diei dimidia *pars* ». et *alde*. Cette expression n'est, du reste, donnée que par Larramendi, qui l'a peut-être fabriquée de toutes pièces. *Egoa* ou *egoya*, employé par notre auteur pour désigner le vent du midi, signifierait, dit-on, le sud dans quelques localités du pays Basque et spécialement aux environs de Bayonne. *Egoa* ne serait-il pas une contraction pour *eguerdikoa*, litt. « quod ad meridiem *pertinet?* »

(1) Larramendi, *Diccionario trilingue Castellano, bascuense y latin* (édit. de 1853, Saint-Sébastien).

Ouest. *Sartaldea,* litt. « côté de l'entrée », de *sar*, « ingredi. » Un savant basquisant, M. Vinson, nous faisait observer que ce terme, non plus que celui de *sortalde* pour l'est, ne sont jamais employés par les gens du pays, lesquels, en fait de points de l'espace, ne distinguent guère que le nord et le sud. Ces noms de l'est et de l'ouest ont, d'ailleurs, dans leur mode de formation quelque chose de pédantesque, qui ne s'accorde guère avec une origine populaire et réellement nationale. Cette qualification de « côté de l'entrée », pour l'ouest, indiquerait peut-être une réminiscence d'érudit, relative à l'entrée quotidienne du soleil dans le sein de *Téthys* ou la mer.

Nord. *Iparra*, *ipharra, ifarra.* Ces termes signifient également « aquilon » (1). Lorsque l'on veut préciser davantage, on emploie *iparra* spécialement pour le vent du nord, et *ipharalde* pour « septentrion. » La forme *ifarra*, donnée par Larramendi, ne doit pas nous faire oublier que le *ph* basque correspond, non à notre *ph* ou *f*, mais à un *p* suivi d'une légère aspiration. M. Mary-Lafont ferait dériver *iparra* du grec ὑπαρκτιος. Rien ne nous paraît prouver la légitimité d'une pareille étymologie. Ne vaudrait-il pas mieux le rattacher à une racine indigène *ip* ou *ib*, qui n'est plus

(1) Salaberry, *Vocabulaire de mots basques, bas-navarrais* (Bayonne, 1856). — Archu, *Uskara eta franses gramatika* (Baionan, 1853). — M. Louis Gèze, *Eléments de grammaire basque* (suivis d'un vocabulaire); Bayonne, 1853.

employée seule, mais que l'on retrouve dans *iphuru*, point d'où le laboureur se retourne pour tracer un nouveau sillon? *Iphuru* n'est probablement lui-même que pour *ib-buru*, litt. « Tête postérieure », de *buru* « caput. » Le même radical existe encore dans les dérivés et composés *iphurdia* « le derrière », *epurmamiak* « clunes » ; litt. « posteriores mamillæ » (Cf. *arrathoin* et *garrathoin*, rat.), *Gibel* « dos », avec *g* prosthétique et le nom de la province de *Guipuscoa*, qui est bornée au nord par la mer, litt. « quod de dorso. » Les Basques, comme les Yucatèques, s'orientaient donc sur le soleil de midi. Le nord, pour eux, c'était la région postérieure.

Pour les noms des différents vents, nous trouvons :

Ifarpe « vent du nord-est », de *ifarra*, déjà vu et *pe* « sub », litt. « ce qui est au-dessous du septentrion », ou mieux « petit septentrion. »

Ifarcoya « vent du nord-ouest », litt. « ce qui va vers le nord » ; cf. *co* « apud, pro. »

Sortegoya « vent du sud-est » ; litt. « ce qui va vers l'est. »

Egoa, egoya (déjà vu), indique spécialement le vent du sud-ouest.

IV. Souche Nigritique.

Les langues des Nègres ont encore été fort peu étudiées au point de vue de la philologie com-

parée ; cependant, quelque différentes qu'elles paraissent être les unes des autres, on croit retrouver entre elles certaines traces d'une commune origine. Il est démontré, par exemple, que les idiomes de l'Afrique australe (abstraction faite des dialectes Hottentots et Boschesmans qui offrent certaines affinités avec l'égyptien et le berber) ne forment qu'une seule et même famille, désignée d'ordinaire sous le nom de famille *Bantou*.

A. Famille Yoloffe.

Woloff (1) (Nord-ouest du Sénégal).

Est. *Pènkube.*
Sud. *Nyelembube.*
Ouest. *Harfube, Karfube.*
Nord. *Gopge.*

Nous ignorons l'étymologie de ces différents noms des points de l'espace.

B. Famille Mandingo.

Mandingo (2) (Sud-ouest du Sénégal).

Est. *Tilibe.*
Sud. *Buloba.*

(1) *Dictionnaire woloff-français et français-woloff* (Dakar, 1855).

(2) R. Maxwell Macbrair. *A grammar of the Mandingo languaye* (London).

OUEST. *Tiliji.*
NORD. *Mara.*
Etym. incertaines.

C. Famille Ashantie.

Côte de Guinée.

Ga ou Akra (1).

EST. *Bokâ, nâdsiasĭ.*

SUD. *Nsogbe, woyi, ninendsuragbe.*

OUEST. *Anaigbe, yitengbe, asĭgbe (gbĭ,* sign. « jour », en *Akra,* et *ase, asefâm* « en bas », en Ashanti.

NORD. *Kô; koyi; koyibge, ube kugbe.*

Ashanti.

EST. *Apuei, anefo, bokâ* (cf. *pue,* se lever, poindre « to rise. »

SUD. *Epom'; po-fâm'; ni-fê; kesĕ-fâm; sudi* (d'origine européenne).

OUEST. *Atifi; atoefâm* (ce monosyllabe *fâm* paraît signifier « côté, région »).

NORD. *Kwaemu; kwaemifâm; benkum; kusu-fâm; nordefâm* (d'origine européenne). *Kusu* signifie « obscur, ténébreux » en Ashanti. *Kusufâm* est donc litt. « la région de la nuit. »

(1) Rev. J.-G. Christaller. *A dictionnary English-Tshi (Ashantee), akra,* etc. (Batel, 1874).

Il est probable qu'une certaine parenté existe entre le Woloff et les dialectes Ashantis.

D. Famille Wakuafi.

Engutak eloikob ou wakuafi (1) (près le royaume d'Usumbara).

Est. *Engollong etadou ;* litt. « the sun rise », de *engollong* « sun. »

Ouest. *Engollong edou* ou *engollong emutau ;* litt. « the sun went down. »

Nous ignorons les noms des deux autres points de l'espace dans cette langue.

E. Famille Bantou.

Pongoué ou Mpongwé (2) (côte de Gabon).

Est. *Olomba.*

Sud. *Olamba, olomba.* N'y aurait-il pas, de la part des rédacteurs du vocabulaire, une confusion avec le nom de l'Orient ?

Ouest. *Nkomi.*

Nord. *Ngongo* (sign. aussi *aquilon*).

(1) The R. Krapf; *Vocabulary of the Engutak-eloikob or Wakuafi* (Toebingen, 1854).

(2) *Dictionnaire français-pongoué*, par les missionnaires de la Congrég. du St-Esprit (Paris, 1877).

F. Famille Haoussa.

Haoussa.

Est. *Gabbés.*
Sud. *Gussum*, *kodu.*
Ouest. *Yamma.*
Nord. *Aréwa.*

Yoruba (1).

Est. *Gabas, mé, uà-orugn, ilà orugn ;* litt. « lever du soleil », de *orugn,* « soleil », et *i* préfixe.

Sud. *Gùsû.*

Ouest. *Yama ; atiwo-orugn,* litt. « marche du soleil », de *ati,* « aller. »

Nord. *Aréwa.*

Quoique la langue Haoussa soit parlée par une population de sang noir, quelques linguistes pensent pouvoir la rattacher, non à la souche nigritique, mais bien à la souche chamitique. S'il en est ainsi, le Yoruba, usité à l'ouest du Niger et du pays de Benin, à l'est du Dahomey, au sud du Nifé et au nord du pays des Bighés, serait lui aussi chamitique d'origine. Ce serait une preuve

(1) R. P. Bowen, *Grammar and dictionnary of the yoruba language*, dans le tome X de la *Smithsonian contribution to knowledge* (Wasinghton, 1858).

nouvelle de la facilité avec laquelle les Nègres échangent leurs dialectes nationaux contre des idiomes étrangers.

V. Souche Touranienne.

Bien que de grands doutes s'élèvent aujourd'hui sur la parenté des dialectes constituant cette souche, les uns avec les autres, nous croyons cependant très-défendable l'opinion de ceux qui leur attribuent une origine commune. Les pronoms personnels offrent souvent beaucoup d'affinités dans les langues de ce groupe. Elles se font remarquer par leur structure généralement agglomérante, mais qui n'arrive pas cependant, comme les dialectes américains, jusqu'à l'incorporation. Il existe, du reste, encore entre elles quelques caractères communs, mais dont l'examen nous entraînerait trop loin pour aujourd'hui.

A. Famille Dravidienne (1).

Tamil.

Est. *Kila*, litt. « en bas. » Ce *l* barré se prononce comme *r* dans le pays Tamoul, comme notre *j* à Pondichéry, comme *y* à Madras, et comme le *l* polonais chez les Canarais.

(1) Caldwell, *Comparative grammar of the Dravidian languages.*

SUD. *Ten,* sign. litt. « à l'opposite. » C'est que les anciens Dravidiens paraissent s'être orientés sur le midi, de même que les Aryâs du nord de l'Inde le faisaient sur l'est (1).

OUEST. *Mêl;* litt. « haut, en haut. » *Padunayaru, padunnâyiru,* corrupt. pour *padu-nâyiru,* litt. « soleil couchant. » Quant à la qualification de « haut, en haut » donnée à l'ouest, n'y faudrait-il pas voir une preuve que les Dravidiens ont pénétré dans le midi de l'Inde par la région Tamoule? Effectivement, il n'y a que là que l'Ouest constitue la région élevée, celle des montagnes. Au contraire, chez les Malayâlams, c'est l'Orient qui constituerait la région élevée; tandis que l'Occident n'est que le côté de la mer.

NORD. *Vadu* (Cf. le nom de l'aquilon, *vâdei,* probablement apparenté avec le verbe *vâd-u,* « flétrir, faner, dessécher »). Rappelons-nous qu'en Canarais on trouve *Bada vanu* (avec *v* euphonique), litt. « un pauvre, un misérable », et en Malayâlam, *vâduka* (pr. *vâduga*), pour « pauvre, chétif, fané. » Par une bizarrerie que nous ne chercherons point à expliquer, les Tamouls, bien que vivant dans une région dévorée des feux du soleil, attribuent une influence néfaste à l'aquilon. Au contraire, dans toute l'Inde, une idée agréable semble associée au vent du sud. C'est ce qu'indique bien son nom sanscrit de *Kâma-ratham,* litt. « char de *Kâma* (le Cupidon indien).

(1) *Ibid.*, p. 109-110 (en note).

Télougou (1).

Dans cet idiome, les noms de l'espace sont, à l'exception d'un seul, tous empruntés au sanscrit. On peut les former également du nom de la divinité présidant, d'après la mythologie Brahmanique, à chacune des plages de l'univers, suivie du terme *mûla* (plur. *mûla-lu*), qui signifie « point de l'horizon. »

Est. *Indra-mûla*, litt. « région d'*Indra* », ou *Pûrva* (d'orig. sanscrite). C'est sans aucun doute par erreur que l'on trouve ce nom changé en *Tûrva.*

Sud-Est. *Agneya-mûla*, « région d'Agni », le dieu du feu.

Sud. *Dakschinan*, du sanscrit *Dakshina*, ou *Yâma-mûla*, litt. « région de *Yâma* », le dieu des enfers.

Sud-Ouest. *Nairriti-mûla*, « région de Nirriti. »

Ouest. *Padamara*, terme d'origine indigène, qui, bien que très-défiguré, a sans doute le même sens que les mots correspondants du Tamil, du Malayâlam, du Canarais et du Tulu. On a pour la déclinaison, *padamati*, « de l'ouest, occidental », et au locatif, *padamata*, « à l'ouest. » On dit aussi pour l'occident, *varuna-mûla*, « région de Va-

(1) C. P. Brown, *Telugu grammar*, p. 261 à 266 (Madras, 1846).

rouna. » C'est le dieu de la mer. A l'origine, on le considérait comme le génie de l'océan céleste.

Nord-Ouest. *Vâyunya-mûla*, « région de Vayou », le dieu du vent.

Nord. *Kubêru-mûla*, « région de Couvêra. » C'est le Plutus indien, le dieu des trésors souterrains, sans doute à cause des richesses métalliques que la chaîne de l'Himâlaya recèle dans ses flancs. On dit aussi *uttaram*, du sanscr. *uttâra* « nord. »

Nord-Est. *Içânya-mûla*, « région d'*Içani* », le dieu de la justice.

Malayâlam.

Est. *Kilakku*, litt. « en bas. » M. Caldwell voit, dans ce terme, la preuve que les Malayâlas sont bien venus de l'est, c'est-à-dire du pays Tamoul. Toutefois, M. le Dr Grundert (1) se refuse à en tirer une conclusion aussi absolue, et à en conclure que les *Malayâlas* soient un simple rejeton de la nation Tamoule. Il est assez probable, en effet, que les Dravidiens ont suivi, dans leurs migrations, à peu près la même marche que les peuples Aryâs, c'est-à-dire qu'ils se seront étendus des côtes occidentales de la péninsule aux côtes orientales. En tout cas, il n'est point douteux que les termes de *killakku* pour l'est, comme celle de *mêlku* pour l'occident, n'aient pris naissance dans

(1) Dr Grundert, *Introduction to the Malayâlam dictionnary*.

le pays Tamoul. On dit aussi, pour l'est, *purvvam* (pris au sanscrit).

Sud. *Tem;* cf. le corresp. Tamil.

Ouest. *Mêlku;* litt. « en haut, au-dessus », cf. le nom de l'est. Du reste, *mêlku* est peu usité en Malayâlam. On emploie plus volontiers *padinnâyaru*, d'ordinaire abrégé en *padinnâru*, litt. « soleil couchant », cf. le correspondant Tamoul. Il semblerait qu'un caractère sacré soit attribué à ce point de l'espace. Ainsi s'expliqueraient *padinnatta*, « la chambre de l'ouest », et, par extension, « le sanctuaire des ancêtres, la chambre à coucher du maître de maison. » On qualifie de *mâles* les deux pièces du nord et de l'occident. Sous tous ces rapports, la symbolique des peuples du sud-ouest de l'Inde semble s'écarter considérablement de celle de la plupart des autres peuples.

Nord. *Vadu;* cf. le corresp. Tamoul. De là *vadagu*, « au nord, boréal. »

Canarais.

Est. *Pûrva* (mot sanscrit) ; le terme *keta*, litt. « Bas, en bas », existe bien dans cet idiome, mais non avec le sens d'« Est, orient. »

Sud. *Tem.* cf. le Tamoul corresp.

Ouest. *Padouva, padouvana, paduvala;* cf. le Tamoul corresp.

Nord. *Bada, badagou, badaga.*

Tulu.

Est ?
Sud. *Inka, tenkana, tengana*, cf. le Tamoul.
Ouest. *Padâyï*, cf. le Tamoul.
Nord ?

B. Famille Kasdo-Scythique.

Comprend un certain nombre d'idiomes, jadis parlés sur le littoral de la mer des Indes ou du golfe Persique, tels que le Susien et l'Akkad du sud de la Babylonie. Les dialectes de cette famille semblent offrir d'assez nombreuses analogies avec les idiomes ougro-finnois et peut-être même dravidiens. En tout cas, ils ont cessé d'être parlés depuis bien des siècles.

Akkad.

Une liste de caractères cunéiformes, comprenant les noms des vents de chacun des quatre points cardinaux a été donnée par M. Rawlinson, tant en Akkad qu'en Assyrien ou Sumérien. Reste à savoir à quel vent ou point précis de l'espace correspondait chaque groupe de caractères. Si l'on remarque que les Assyriens disposaient généralement les noms des points de l'espace dans le même ordre et que cet ordre nous est révélé par une inscription de Sargon, la difficulté ne tardera point à disparaître. Or, voici de quelle façon le prince Ninivite énumère ces plages de l'univers.

Imnu, « à droite. » *Pani*, « en avant. »
Shumelu, « à gauche. » *U arka*, « en arrière. »

Or, pour les Sémiles, nous le verrons plus loin, le sud était toujours le côté de la droite. Donc, dans le texte reproduit par Rawlinson, nous devons nous attendre à débuter par le midi, pour passer ensuite au nord, puis à l'est et, enfin, à l'occident.

Sud. *Im uru lu*. Nous trouvons d'abord le caractère *im* signifiant « vent » en Akkad, et qui, sans doute, ne joue ici que le rôle d'un complément idéographique.

Le signe suivant pourrait, comme le fait observer M. l'abbé Léger, se lire *er*; mais, dans l'inscription de Sargon, il est remplacé par un idéogramme devant se prononcer *qishgal*.

Or, les deux signes *er* et *qishgal* ont en commun la valeur *uru*. Ce dissyllabe, exprimé par l'un ou l'autre des deux signes veut dire « ville. »

Im signifie « menu bétail », par exemple mouton ou chèvre.

Im uru lu, im ur lu voudrait donc dire « vent de la ville du menu bétail. » Si l'on regarde *im* comme un simple complément graphique qui ne se prononçait pas, restera *uru lu, ur lu*, « ville *ou* région du menu bétail » pour le sud. On sait, en effet, combien les pâturages des bords de la mer, les *prés salés* sont favorables à l'élève du mouton.

Nord. *Im sidi; si* veut dire « corne » et ensuite « côté. » *Di* a le sens de « achever, reposer, heureux. » *Sidi* se doit rendre par « côté favorable »,

et par ext. « heureux, favorable. » Nous traduirons le nom Akkad du nord par « vent du bon côté » ou mieux « région favorable. » Sans doute, le septentrion était regardé comme une région faste, parce que de ce côté souffle l'aquilon qui chasse les nuées marines toutes chargées de pluie. Dans la symbolique hébraïque, au contraire, un rôle néfaste semble avoir été attribué au nord.

Est. *Im kurra.* Ce dernier mot de *kurra* pourrait bien n'être pas primitif dans la langue des Akkads. Elle l'aura emprunté au sumérien ou assyrien. Dans ce dernier idiome, en effet, *kur* (état simple) et *kurra* (état prolongé), signifient à la fois « pays, montagne. »

Maintenant, ajoute M. l'abbé Léger, pourquoi ce terme de « montagne » pour l'orient? Faut-il voir là quelque réminiscence mythologique relative à la mystérieuse montagne du nord-est, regardée comme le pilier des cieux? Ne serait-ce pas tout simplement que les chaînes montagneuses les plus voisines de la Chaldée se trouvaient précisément à l'est?

Ouest. *Im martu* « demeure » se dit *mar* en Akkad, et *tu* signifiait d'abord « entrée », puis « coucher du soleil. » *Im martu* est donc le « vent de la demeure du crépuscule. »

C. Famille Kamtschadale.

A ce groupe appartiennent les dialectes de l'extrémité orientale de la Sibérie, non compris, bien entendu, celui des Tschouktschis pêcheurs ou

Namollos, qui sont une tribu de race et de langue esquimaude, ni celui des Aïnos du sud de la Péninsule, lequel se rattache à une autre famille. Malgré l'opinion contraire soutenue par quelques savants, les patois Kamtschadales (Koryèque, Youkaghir, Tschouktschi nomade) nous paraissent bien réellement constituer une famille à part, n'ayant pas de lien de parenté direct avec l'Aïno ni les dialectes Jénisséiques.

Tschouktschi (nomade).

EST. *Tirki-nini*, *tyna-yirgin*. Évidemment, ces mots doivent signifier quelque chose comme « lever » ou « apparition du soleil. » Cet astre est appelé *tirkiti, tirkir* en Tschouktschi, et *tikiti*, *tyket* en Koryèque.

SUD. *Tirki-padga* (*tirki*, soleil; *padga*, sens inconnu).

OUEST. *Tirki-tytwy;* probablement « chute, coucher du soleil. »

NORD. *Kératgin* (étym. inc.).

Koryèque.

EST?

SUD. *Tiki-pata;* cf. le corresp. Tschouktschi.

OUEST?

NORD. *Kaiolgin.*

(1) M. L. Radloff, *Ueber die Sprache der Tschuktschen und der verhaeltniss zum Korjaschen;* extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de St-Pétersbourg*, VII[e] série, tome III, nº 10 (St-Pétersbourg, 1861).

D. Famille Jénisséi-Kourilienne.

Dans de précédents mémoires, nous nous sommes efforcé d'établir la parenté de l'Aïno, d'un côté, avec le Coréen, et de l'autre, avec les dialectes du groupe dit Jénisséïque, lesquels, bien qu'offrant des traits de parenté avec les autres langues de l'Asie boréale, ont cependant développé dans leur sein les principes de flexion presqu'au même point que les langues sémitiques. En tout cas, ces dialectes nous paraissent constituer une famille bien tranchée, à laquelle nous proposons de donner le nom de *famille Jénisseï-Kourilienne*. Elle semble se composer de deux groupes d'idiomes très-inégalement développés. Le premier, comprenant les dialectes des rives de l'Iénissei (Imbazk, Kotte, Assane), prendra le titre de *Iénisseïque*. Quant au second, il comprend deux langues qui n'occupent point un rang très-élevé dans le domaine de l'agglomération, à savoir le Coréen et l'Aïno, en vigueur dans l'île de Yéso, le sud de Tarakaï et du Kamtschakta, les Kouriles et la côte Ghiliake. Aussi, qualifierons-nous ce second groupe d'*Aïno-Coréen*.

Kotte (1).

EST. *Egâ ashtsaï pagnitchagn,* litt. « solis orientis regio. »

(1) Pour la plupart des dialectes Touraniens de l'Asie du Nord, voyez spécialement Castren, *Nordische reisen und forschungen*.

Sud. *Uyelchegn*, litt. « par dessus, d'en haut. »

Ouest. *Egâ thégin pagnitchagn*, « solis cadentis regio. »

Nord. *Thigalchagn*, litt. « en bas, en pente. »

Du reste, nous verrons que presque toutes les populations Touraniennes fixées au nord de l'Altaï s'accordent à regarder le nord comme la région basse, car c'est celle de la mer. La même raison leur fait considérer comme « région haute » le midi, dans la direction duquel se trouve la chaîne altaïque.

E. Famille Khassovo-Japonaise.

Quelques linguistes considèrent aujourd'hui encore le japonais comme un idiome tout à fait isolé et ne présentant d'affinité sensible avec aucun autre. Toutefois, les recherches de M. Boller me semblent avoir eu pour résultat de démontrer absolument le contraire. Plusieurs des pronoms japonais accusent une certaine ressemblance avec ceux des dialectes samoyèdes. C'est encore par l'étude de ces derniers que M. Boller pense être parvenu à expliquer les noms de nombre des insulaires de Nippon. Jusqu'à plus ample informé, nous persisterons donc à rattacher tous ces idiomes à une seule et même famille, que nous désignerons du nom de *Khassovo-Japonaise*. A son tour, celle-ci constituera deux groupes : celui du nord-ouest ou *Samoyède*, et celui du sud-est, compre-

nant le Japonais et le Lou-tchouan. Débutons par le groupe Samoyède.

Yourak.

Comme pour la plupart des autres dialectes de ce groupe, ce sont plutôt les noms des vents que l'on nous donne que ceux des points de l'espace, qui, sans doute, sont peu en usage.

Vent d'est. *Peadandsou,* litt. « vent des Samoyèdes de la forêt », de *pea,* « arbre, forêt. »

Vent du sud. *Youba,* litt. « chaud »; — *Mêrceko,* « petit vent, vent doux »; de *mêrce* ou *merta,* « vent. »

Vent d'ouest. *Tunany mêrtea,* litt. « vent du mariage. » Nous ignorons l'origine de cette étrange dénomination. On dit aussi *saroda mertea,* litt. « vent de la pluie »; de *saro,* « pleuvoir, il pleut. »

Vent du nord-ouest. *Naramdi-merte,* litt. « vent à travers le pâturage *ou* les feuilles d'osier »; de *mertea* (déjà vu); *nar,* « au travers », et *hamdé* (feuille d'osier).

Nord. *Uœrm, ˝œrm, êerm, ˝êrm;* cf. le Suomi *haermae,* « frimas »; le Lapon *tjuormès,* « grêle. »

Il est assez singulier que nous retrouvions en Basque, *orm,* « glace », et *uorm,* « gelée. » Ils ne se rattachent à aucune racine indigène connue. Serait-ce un emprunt fait par les ancêtres de la nation basque à ces tribus *Ougro-Finnoises,* qui partageaient avec eux la possession du continent européen, avant l'arrivée des Aryas?

Tawgu.

NORD. *˜Armun.*

Samoyède-Iénisseïque.

NORD. *Umu.*

Samoyède-Ostyak.

NORD. *Narne-pêlek,* litt. « côté des joncs. »

Kamassine.

NORD. *Than,* sign. inc.

Japonais (moderne).

EST. *Higasi.*
SUD. *Minmai.*
OUEST. *Nisi.*
NORD. *Kita.*

F. Famille Est-Altaïenne.

Forme deux groupes principaux, le Tongouse et le Mantchou. A ce dernier appartient le dialecte *sandan,* parlé sur la côte de la mer de Japon.

Tongouse.

EST. *Zîn, zînta,* litt. « gauche, à gauche. »
SUD. *Zuleski,* litt. « par devant. »
OUEST. *Baron,* litt. « à droite. »
NORD. *Amaskê,* litt. « en arrière. »

Le sens des termes en question démontre, chez les Tongouses, l'usage de s'orienter, non sur le levant, mais bien sur le midi. Il paraît en être de même chez les Mongols.

G. Famille Mongole.

Bouryète.

Est. *Tsun*, litt. « la gauche » ; cf. le corresp. Tongouse.

Sud. *Urda, urde*, litt. « en avant, précédent, antérieur. »

Ouest. *Barun, baragn*, litt. « la droite » ; cf. le corresp. Tongouse.

Nord. En dialecte d'Udinsk, *kibaragn*, litt. « temps pluvieux » ; en dial. Chorinske, *aro*, litt. « en arrière. »

H. Famille Turke.

Turk Osmanli (1).

Est. *Gun-dhogouei, gun-dhogoucou*, litt. « lever du jour. » — *Meschriq* (pris à l'arabe).

Vent d'est : *gun-dhogouçou-ïéli* (*ïéli*, vent).

Sud-Est. *Keschischlemè. — Beïn es-Schary vel Djenoub.*

Vent de sud-est : *keschischlemè ïéli.*

(1) M. Bianchi, *Dictionnaire français-turc et turc-français.* Paris, MDCCCLVI.

Sud. *Qybla*, pris de l'arabe *kibla*, point vers lequel on se tourne pour prier (de là peut-être notre mot *cible*). — *Djenoub.*

Vent du sud : *qybli-gharbi* (s'applique aussi au vent de sud-ouest).

Sud-Ouest. *Bathy-lodos.*

Vent du sud-ouest : *bathy lodos ïéli.* — *Beïd el djenoub vel gharb.*

Ouest. *Bâti-gun batîci*, litt. « chute du jour. » — *Gharb* (d'origine arabe).

Vent d'ouest : *bâthy-ïéli.*

Nord-Ouest. *Qara ïel tharafi.*— *Chimal u-gharb araci.*

Vent de nord-ouest : *qara ïel*, litt. « vent noir. »

Nord. *Ildyz tharafi* — *chimal, chemal* (d'orig. arabe).

Vent du nord. *Bâdi-chimal.*

Nord-Est. *Poïraz tharafi* — *chimal u schary araci.*

Vent du nord-est. *Poïraz*, *poïraz ïéli.*

I. Famille Ougro-Finnoise.

Ostyak.

Est ?

Sud. *Noûm*, litt. « supérieur, ce qui est au-dessus. »

Ouest ? Le nom du vent d'ouest est *âdem turum wet*, litt. « mali genii ventus », lequel, évidemment, offre un caractère mythologique.

Nord. *Awas*, litt. « inférieur. qui est au-des-

sous », et *yit*, même sign. L'on voit que les tribus Ougro-Finnoises, comme celles de race Mongole et Tongouse, faisaient du sud la région haute, et du nord, la région basse.

Magyar.

Est. *Kelet*, d'une racine *kel*, qui pourrait bien être empruntée au grec κελεῖν.

Sud. *Dél;* cf. le grec δείλη. Cette influence de la langue hellénique sur le hongrois semble un fait digne d'être signalé.

Ouest. *Nyugot,* de la racine *nyug;* cf. le grec νυχ-εύειν, « pernoctare. »

Nord. *Eszak*, de la rac. *éj*, « nuit. » Ce serait le seul nom d'un des points cardinaux ayant une origine indigène.

Mordvine.

Est. *Thsi lismé,* litt. « apparition *du jour* », du verbe *lishan*, « apparaître, sortir. » — *Thsi stéamu*, litt. « lever *du jour*. » — *Vostok* (d'orig. russe).

Sud. *Thsin kutka*, litt. « milieu *du jour*, midi. » — *Pisi pel*, litt. « côté de la chaleur. »

Ouest. *Thsi valgomo*, *thsi valgume* « occasus. » Le mot *thsi* ou *thsin* semble signifier « côté, région. »

Nord. *Ven kud,* syn. inc. Peut-être « côté de *wenaju* », nom russe de la Finlande, située effectivement au nord par rapport au pays des Mor-

dvines. — *Yakshama,* litt. « froid. » — *Pol'-ve,* peut-être « côté de la nuit. »

Livonien.

Est. *Uomog, mogor.*
Sud. *Jedel,* cf. Suomi *etelne.*
Ouest. *Odog, puoli.*
Nord. *Puoj,* cf. Suomi *pohja;* esthonien *pohho.*

Suomi.

Est. *Itae* (d'orig. teutonique).
Sud. *Etelne*, *Suwi* (d'orig. teutonique).
Ouest. *Laensi.* Cf. le lapon corresp.
Nord. *Pohja.*

Esthonien.

Est. *Ma kaar,* étym. assez obscure, peut-être « terre des vapeurs », à cause des brouillards qu'amène la proximité des grands lacs situés à l'orient de l'Esthonie. — *Paeiwa tœsseminne,* litt. « solis ortus. »

Sud. *Luun,* litt. « milieu *du jour*, midi. »

Ouest. *Paeiwa minneminne,* litt. « solis ortus, solis progressio. »

Nord. *Pohho,* litt. « inférieur, base, fondement. » Toujours le septentrion considéré comme la région basse.

Lapon (1).

Est. *Tjuko, Wuosta* (d'orig. suédoise).

Sud. *Kibmahenddum*, litt. « coctus », de *kibmahaddet*, « coquere. »—*Tuolletem* (même sens), de *tuollet*, « cuire, être soumis à la cuisson. »

Ouest. *Alle, allen* (serait-ce de la racine *all*, « haut, élevé ») ?

Nord. *Nuorta, nuortel* (d'orig. suédoise).

VI. Souche Indo-Européenne.

Les noms des points de l'espace, chez bon nombre des peuples dont il vient d'être question, attestent un penchant à s'orienter exclusivement sur le midi. C'est ce que nous avons pu constater chez les Mayas du Yucatan, les Basques, les Bouryètes, les Tongouses et les Dravidiens, qui diffèrent cependant beaucoup entre eux par la race, la langue et la situation géographique. Tout au plus, chez une tribu de race Athabaskane, pourrait-on signaler une preuve, bien peu concluante d'ailleurs, d'orientation prise sur le levant. Au contraire, dans le monde Indo-Européen et surtout Sémitique, nous allons voir l'est considéré comme la région sacrée par excellence, et conséquemment celle sur laquelle on se doit orienter. La langue Indo-Européenne primitive, que quelques savants

(1) Œhrling, *Dictionnarium sveco-lapponicum.*

ont crue un idiome mixte, formé de la fusion d'un dialecte Sémitique avec un autre dialecte d'origine Touranienne, semble s'être de fort bonne heure scindée en deux dialectes. Le premier, que nous pouvons qualifier d'*Aryo-Asiatique*, donne naissance aux deux groupes Iranien et Aryo-Indou. Quant au second, qu'il conviendrait de nommer *Aryo-Européen*, il se dédoubla également en groupes Slavo-Germanique et Gréco-Celtique. Par suite de la continuation de ce travail de division dichotomique, nous voyons ce groupe *Slavo-Germanique* donner naissance aux deux rameaux *Letto-Slave* et *Germanique*. De même, du groupe *Gréco-Celtique* sortent : 1° le rameau *Thraco-Hellénique*, qui se subdivise en *branche Hellénique* et *branche Thraco-Illyrienne*; 2° le rameau *Italo-Celte*. Les langues Celtiques, à leur tour, se divisent en deux tribus : celle des dialectes Gaëliques (Irlandais et Écossais), et Kymriques (Gaulois, Bas-Breton et Gallois).

A. Famille Aryo-Indienne.

Sanskrit.

Est. *Prâtchi,* litt « région de devant. » —*Pûrva,* « à l'opposite. » Ces termes s'expliquent sans peine par l'orientation sur le soleil levant.

Sud. *Dakschinâ* (d'où le nom du *Dékkan,* partie méridionale de la péninsule Indostanique), litt. « la droite, le côté droit. » Quand on a l'est en face, on a aussi forcément le midi à sa droite.

OUEST. *Prâtichi,* litt. « ce que l'on a en arrière, ce qui est opposé *à l'orient.* »

NORD. *Udici,* litt. « région d'en haut. » — *Uttara,* litt. « supérieur, en haut, au-dessus. » En effet, la région élevée de l'Himalaya bornait l'Inde au nord. Une raison géographique tout opposée décida, nous l'avons déjà vu, les tribus Sibériennes à qualifier le sud de contrée élevée.

B. Famille Letto-Slave.

Paléoslave.

EST. *Vostok,* litt. « marche en avant *du soleil* »; de *vos,* « sus », et *tok,* « progredi. »

SUD. *Youg,* sens inc.

OUEST. *Zapad,* litt. « chute en arrière ou au-delà *du soleil* »; de *za,* « trans, retro », et *pad,* « cadere. »

NORD. *Céwier,* litt. « rude, rigoureux. »

Polonais.

EST. *Wschod*, litt. « descente en avant, pente en avant », de *schod,* « descente, déclin, parcours », et *w,* « en haut, en avant. »

SUD-EST. *Strona poludniowowschodnia*, litt. « côte de l'est et du sud », de *strona,* « côté, région. »

Vent du sud-est : *wiatr poludniowowschodni;* de *wiatr,* « temps, vent. »

Sud. *Poludnie,* litt. « midi, le milieu du jour. » Autan, vent du sud : *wiatr poludniowy.*

Sud-ouest. *Strona poludniowo-zachodnia,* litt. « côté du sud et de l'ouest. »

Vent du sud-ouest : *wiatr poludniowo-zachodni.*

Ouest. *Zachod,* litt. « marche en arrière », de *chod*, « démarche, allure », et *za*, « en arrière, au-delà. » Ce terme, ainsi que le mot paléoslave correspondant, semblent renfermer une allusion évidente au mode d'orientation sur le soleil levant.

Nord-ouest. *Strona nieba polnocno zachodnia*, litt. « région du ciel entre le nord et l'occident », de *niebo*, « ciel. »

Vent du nord-ouest : *wiatr polnocno zachodnia.*

Nord. *Polnoc,* litt. « minuit, milieu de la nuit. »

Aquilon, vent du nord : *akwilon* (pris au français). — *Wiatr polnocny.*

Nord-est. *Strona nieba polnocnowschodnia.*

Vent du nord-est : *wiatr polnocnowschodni.*

C. Famille Germanique.

Allemand.

Est. *Oesten, morgen,* litt. « matin. »

Vent d'est : *ostwind.*

Sud-est. *Sued-oest.*

Vent de sud-est : *Sued-oest wind.*

Sud. *Sueden, sued.*

Vent du sud : *sued, suedwind.*

Sud-ouest. *Sued-west.*

Vent du sud-ouest : *sued-west, sued-west wind.*

OUEST. *West, westen.*
Vent d'ouest : *west-wind.*
NORD-OUEST. *Nord-west.*
Vent de nord-ouest : *nord-west wind.*
NORD. *Nord, norden.*
Aquilon, vent du nord : *nordwind.*
NORD-EST. *Nord-oest.*
Vent de nord-est : *nord oest wind.*

Hollandais.

EST. *Oosten.* — Vent d'est : *oostewind.*

SUD-EST. *Zuidoost.* — Vent de sud-est : *zuidoost-wind.*

SUD. *Zuiden.* — Vent du sud : *z-wind.*

SUD-OUEST. *Zuidwesten.* — Vent de sud-ouest : *zuidwestewind.*

OUEST. *Westen, Avond,* litt. « soir. » — Vent d'ouest : *westewind.*

NORD-OUEST. *Noordwesten.* — Vent de nord-ouest : *noordwestewind.*

NORD *Noorden.* — Aquilon : *noordewind.*

NORD-EST. *Noordoosten.* — Vent de nord-est : *noordoostewind.*

Anglais.

EST. *East.*

SUD-EST. *South-east.* — Vent de sud-est : *south-easter.*

SUD. *South.* — Vent du sud : *southerly-wind.*

Sud-ouest. *South-west.* — Vent de sud-ouest : *south-wester.*

Ouest. *West.* — Vent d'ouest : *westerly wind.*

Nord-ouest. *North-west.* — Vent de nord-ouest : *north-western.*

Nord. *North.* — Aquilon : *northwind, northerly wind.*

Nord-est. *North-east.* — Vent de nord-est : *north east wind.*

Nous ignorons la signification des noms des points cardinaux dans les idiomes germaniques.

D. Famille Thraco-Hellénique.

Schype ou Albanais.

Est. Njα *ou* τάν δέλλj δίελι, litt. « lever du soleil » : de δελλj, « se lever », et διελ, « soleil » ; cf. le latin *dies.* Quant à νjα et τάν, ce sont des prépositions.

Sud (et vent du sud). Νοτία, du grec νοτία, « humidité. » Les deux termes suivants désignent spécialement l'autan, le vent du midi, à savoir : ἔρε νοτί, litt. « vent humide » ; de ἔρε, « vent. » — Ἔρε εσιουτ, litt. « vent de pluie » ; de σε, « pluvio. » Ce dernier terme peut être considéré comme purement albanais.

Ouest. Τάν *ou* νjα περενδον, litt. « le couchant, au couchant » ; de περενδοj, « je disparais, je péris », sous-entendu διέλι, « soleil. » Le vent d'ouest se dit βερί-ου ; de βερεα, « printemps » ; cf. le latin *ver.*

Nord. Βορέjα ou μουρέρι. Ces deux mots paraissent,

au fond, identiques, μουρέρι étant, sans aucun doute, pour une forme archaïque, βουρέρι. C'est le grec βορρας ou βορέας, apparenté lui-même à l'albanais βόρjα, « neige. »

Grec.

Est. Ἕως, ἕῳα, ἧως, litt. « aurore, côté de l'aurore. »

Sud. Μεσεμβρῖα, pour μεση ἡμερα, « midi, milieu du jour. » Νότος, litt. « humide » ; cf. νοτίς, « humidité. » Le sens primitif de νότος paraît avoir été celui de « vent du sud », et par extension « pluie. »

Ouest. Δύσίς, δυσία, litt. « enfoncement, pénétration du soleil dans la mer » ; de δύομαι, « pénétrer, s'enfoncer. »

Nord. Ἄρκτος, litt. « l'Ourse, constellation de l'Ourse. » — Βορέας, βορρας, que l'on a voulu rattacher à ὀρός, « montagne », à cause de la chaîne des Balkans qui borne la péninsule hellénique au septentrion, paraît plutôt, comme nous l'avons dit plus haut, apparenté à la racine albanaise signifiant « neige. » Du reste, βορέας signifie aussi, et même plus spécialement, « vent du nord, aquilon. »

E. Famille Italique.

Latin

Est. *Oriens*, litt. « lever » du soleil.

Sud-Est. *Euronotus*, des deux termes grecs

εὐρύς, « large », et νότος, « vent du sud. » Se dit aussi du vent de cette région.

Sud. *Auster* (sign. aussi *vent du sud*) se rattache vraisemblablement à la même racine que le grec αὔω, « dessécher. » C'est que le vent du sud, fort humide en Grèce, où il ne parvient qu'après avoir franchi la Méditerranée et la mer Égée, est, au contraire, fort sec dans la campagne romaine. Il y arrive après avoir soufflé sur les collines arides du pays de Naples.

Ouest. *Occidens,* litt. « tombant, se couchant », le soleil.

Nord-ouest (et vent nord-ouest). *Cercius, circius ;* prob. apparenté au grec κίρκος, litt. « tournoyant en rond », et par extens. « fauçon. » Aujourd'hui encore, les habitants de Carcassonne appellent *cers* le vent qui souffle de ce côté.

Nord. *Septentrio,* pour *septem triones* ou mieux *septem striones*, litt. « les sept astres », et non « les sept bœufs de labour », comme le prétendait Varron (1). Ces sept astres ne sont autres que ceux dont se compose la constellation de la Grande-Ourse. Le nom latin du nord rappelle donc parfaitement pour le sens, sinon pour la forme, le terme grec correspondant. Ne faut-il pas voir là une réminiscence non-seulement philologique, mais peut-être même légendaire et mythologique

(1) M. Max Mueller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, trad. de MM. G. Harris et G. Perrot, t. II, 8e leçon, p. 87 (Paris, 1867).

de l'époque reculée, où les ancêtres des Grecs, comme ceux des Italiotes, composaient encore une seule et même tribu ?

NORD-EST (et vent du nord-est). *Etesius*, du grec ἐτεσιος, « annuel, périodique », tiré lui-même de ἔτος, « année. » On l'avait appliqué aux vents qui soufflent du nord ou du nord-est dans l'archipel, à cause de leur périodicité.

Les noms des points cardinaux diffèrent essentiellement en latin et en grec, parce qu'ils existaient déjà dans l'idiome italique, avant l'époque des plus anciennes relations entre les deux péninsules de l'Europe occidentale. Il en est tout autrement de ceux des points collatéraux. Les Latins qui, sans doute, ne les possédaient point encore dans leur idiome national, se hâtèrent de les emprunter à la langue hellénique. C'est une preuve nouvelle de la profonde influence exercée, dès une époque assez reculée, par la culture grecque sur les habitants du Latium (1).

F. Famille celtique.

La parenté, incontestablement plus étroite des dialectes celtiques avec ceux de l'antique Italie (2) qu'avec tous les autres idiomes Indo-Européens,

(1) T. Momssen, *Histoire romaine*, trad. de M. de Guerle ; t. I, chap. XIII, p. 236 (Bruxelles, 1863).

(2) M. d'Arbois de Jubainville, *le Celtique et l'Ombrien*, p. 41 et suiv. du nº de juin 1876 de la *Revue celtique*.

devrait faire supposer une certaine affinité dans les noms des points de l'espace, d'une part chez les Celtes et de l'autre en latin. Il n'en est rien, toutefois. En revanche, ces dialectes, fils du Gaulois qui, à tant d'égards, se sont considérablement éloignés du vieux type Indo-Européen, gardent un caractère plus archaïque que toutes les autres langues de l'Europe, sur un point important. Chez eux, les noms des plages de l'univers renferment de fréquentes allusions à l'orientation sur le soleil levant. C'est, au reste, ce dont le lecteur pourra juger sans peine.

Irlandais.

Est. *Oirthear*, litt. « devant, avant, au commencement », d'où *oirthéarach*, « oriental. » L'est constitue donc la région que le spectateur a devant lui.

Sud. *Deas*, litt. « droite, la main droite. » Le midi se trouve forcément à droite de celui qui regarde l'orient.

Ouest. *Iar*, litt. « après » *Iarthar*, « l'ouest d'un pays. » Le mot *idr,* « noir, obscur », bien qu'actuellement homophone avec celui qui désigne l'occident, paraît appartenir à une racine différente.

Nord. *Tuath,* litt. « la gauche. » De là, par une métaphore que nous retrouvons en français, *tuathal*, « maladroit, gauche. » Les faiseurs de vocabulaires n'ont pas manqué de faire ressortir

la similitude de génie qui se manifeste, sous le rapport de la désignation des points de l'espace, entre l'Hébreu et les dialectes Celtiques (1). Leur observation pourrait s'appliquer tout aussi bien au Sanscrit et aux autres dialectes Sémitiques.

Gallois.

Est. *Dwyr,* litt. « aurore. »

Sud. *Deheu, deau*, et, par contr., *de,* litt. « droite. »

Ouest. *Gorllewin.* En gallois, *llewin* sign. « brillant, lumière. » Quant à la préfixe *gor,* elle a, d'ordinaire, une valeur augmentative; mais comment comprendre cette métaphore de « grande lumière » pour désigner l'occident ? L'hypothèse qui consisterait ici à rendre *gor* par « extrême » ne semble guère plus admissible. Une opinion à laquelle, pour notre part, nous nous rangerions le plus volontiers, est celle qui fait de *gor* une particule diminutive ou, mieux, péjorative. Certains indices nous permettent d'affirmer qu'elle le fut jadis, bien qu'aujourd'hui elle ait changé de valeur. Ainsi, l'on peut citer *gorynys,* « presqu'île » : de *ynys,* « île » (en bret. *gourenez,* péninsule, et *enez* ou *inis,* « île. ») — *Gordderch,* « concubine, maîtresse illégitime »; de *serch,* « amour. » Remar-

(1) O. Brienn. *Irish and english Dictionnary,* IIe vol., p. 161.

quons, à ce propos, que le breton *stargein*, « amour », suppose une forme primitive *starch*. Cette chute du *t* après la sifflante est rare en gallois; mais l'on en cite des exemples; cf. *sêr*, « étoile », au breton *stéren* (grec Ἀστήρ).

Quant au sens diminutif à attribuer à *gor*, le breton, du reste, semblerait plus archaïque que le gallois. Il dit, par exemple, *klézé*, épée (cf. lat. *gladius*), et *gourglezé*, poignard, litt. « petite épée. » Nous traduirons donc le nom gallois de l'occident, par « petite lumière, lumière affaiblie. » Cette explication est, après tout, on ne peut plus conforme aux lois de la logique, comme à celles de l'étymologie.

Nord. *Goglled*. *Go* est une préfixe qui, en irlandais, indique destination ou direction, et souvent correspond à nos prépositions « pour, à », comme dans la formule *Erin go braigh* « Ireland for ever. » En gallois, son sens primitif s'est sensiblement altéré, et on l'emploie surtout comme diminutive. Elle y équivaut à nos expressions « presque, un peu. » Peut-être pourrait-on admettre sans trop de témérité que, de cette préposition gauloise, les Basques ont formé leur finale destinative *ko* ou *go*. D'un autre côté, *gledd* n'est autre chose que la forme composée de *cledd* « épée. » Nous traduirons donc *gogledd* par « le côté de l'épée », c'est-à-dire la gauche, et, en conséquence, le nord. Remarquons qu'en bas-breton, *kleiz*, certainement apparenté à *klézé* « épée », veut dire « la gauche. »

Bas-Breton.

Les termes dont se sert notre breton ont un caractère moins archaïque que ceux des dialectes congénères, puisqu'ils ne contiennent presque aucune allusion au mode d'orientation (1).

EST. *Saô-héol, sével-héol*, litt. « lever, montée du soleil. »

SUD. *Kresteiz* « milieu du jour, midi », de *kreiz* « media pars » et *Deiz* « dies. »

OUEST. *Kûz-héol*, litt. « cache du soleil, » — *hlézé, kleiz* « gauche. »

NORD. *Hânter-noz*, « milieu de la nuit, minuit. » — *Stéren*, litt. « étoile », *id est* l'étoile polaire.

VII. SOUCHE SÉMITO-CHAMITE.

Les savantes recherches de plusieurs érudits modernes, et spécialement celles de M. l'abbé Ancessi, ont achevé d'établir un fait déjà soupçonné depuis longtemps, la communauté d'origine entre les dialectes de Sem et ceux de Cham ; les langues sémitiques ne sont, à vrai dire, autre chose que des idiomes chamitiques parvenus à leur plein degré de développement. Ajoutons que les dialectes hottentots semblent offrir bien de l'analogie avec le berber et l'ancien égyptien. Peut-être conviendrait-il de les regarder simple-

(1) Legonidec, *Dictionnaire de la langue Celto-Bretonne.*

ment comme des langues chamitiques demeurées à l'état rudimentaire. L'un des principaux arguments à invoquer contre l'hypothèse d'une langue primitive unique était précisément tiré du caractère si particulier des dialectes Sémitiques, et spécialement de la trilliterité de leurs racines. Cet argument tombe de lui-même, dès que la comparaison de l'hébreu ou de l'arabe avec l'égyptien permet d'établir la filiation de ces formes si compliquées et de les rattacher à d'autres plus anciennes à la fois et plus simples.

A. Famille Chamitique.

Vieil égyptien.

Les conditions géographiques et topographiques véritablement exceptionnelles dans lesquelles vivaient les riverains de la vallée du Nil, contribuèrent à marquer tous les éléments de leur civilisation, d'un cachet spécial. On en trouve la preuve jusque dans le système d'orientation par eux adopté. Voici ce que dit Plutarque à ce sujet :

« Et s'y faict une lamentation sacrée sur le Nil,
« par laquelle, on le déplore, comme naissant à
« la main gauche, et se perdant à la main droicte;
« car les Égyptiens estiment que la partie du soleil
« levant soit la face du monde, et la partie du
« septentrion soit le costé droict, et la partie du
« midy, le costé gauche. Le Nil, doncques, qui
« sourd à la main gauche et se vient perdre en

« la mer, à la main droicte, à bon droict, est dit « avoir la naissance à la gauche et la mort à la « droicte (1). »

D'après l'écrivain grec, les riverains du Nil se seraient donc, par une anomalie dont nous ne connaissons point d'exemple, orientés sur le soleil couchant. En effet, l'occident, le désert regardé comme la région des morts, passait aussi, par suite, pour celle de la résurrection. Aussi, sur les monuments, voyons-nous parfois l'ouest qualifié de « pays de vie. »

Faisons-le toutefois remarquer, l'étude du lexique ne vient pas confirmer d'une façon absolue le témoignage de Plutarque. Elle indiquerait plutôt une orientation sur le midi, sans doute parce que les Égyptiens venus par l'isthme de Suez dans la vallée du Nil avaient le sud en face d'eux, lorsqu'ils remontaient leur fleuve sacré. L'écrivain de Chéronée, du reste, semble parler exclusivement de l'Orient du monde, tandis que nous ne nous occupons ici que de l'orientation du spectateur. Seuls, entre tous les peuples, les Égyptiens auraient donc possédé un double mode d'orientation. Quoi qu'il en soit, voici les noms des points de l'espace dans l'antique Égypte :

Est. *Abt,* litt. « gauche. »

Sud. *Res,* sign. inc.

Ouest. *Ament,* litt. « droite. » Le sens primitif était celui de « caché », d'où le nom d'*Ammon*,

(1) Plutarque, *De Iside et Osiride* (traduct. d'Amyot).

le souverain des dieux, la divinité mystérieuse. Le mot *Ament* ou *Amenti* désigne également la terre des morts, située à l'occident. L'ouest constituait pour l'Égyptien la région sacrée par excellence.

Nord. *Meh*, sign. également « se remplir. » Peut-être ne sont-ce là que deux homophones, ayant chacun une racine différente.

Kopte (1).

Les noms des points de l'espace y ressemblent beaucoup à ceux du vieil égyptien.

Est. *Eiebt, iebt*, de l'égypt. *abt*. — *Mampeire*, litt. « région du lever du soleil », de *ma*, « terre, pays » et *peire* « ortus est sol. » – *Manschaï*, de *ma* et *scha* « ortus solis. »

Sud. *Res*, cf. le vieil égyptien. — *Meere*, sign. inc.

Ouest. *Eamnt*, de l'égyptien *Ament*. — *Eunt*, *euent*, sign. inc. — *Manqtp*, litt. « région du soleil couchant », de *ma* et *qôtp*, « occidit sol. »

Nord. *Qêt, Hêt;* signifie aussi « ventre », de même que le terme correspondant de l'idiome pharaonique veut dire en outre « se remplir. » Nous ignorons totalement quelle association on a pu établir entre des idées aussi différentes.

Kabyle (du Djurdjura) (2).

Est. *Scherk*.

Sud. *Kebla* (cf. les noms turcs du sud).

(1) Peyron, *Dictionnarium latino-copticum*.

(2) M. Brosselard, *Dictionnaire français-kabyle*.

Ouest. *Gharb.*

Nord. *Asmawi.*

Tous ces termes sont d'origine arabe. On sait combien a été profonde l'influence exercée par l'idiome du Coran sur les dialectes indigènes du nord de l'Afrique.

Enfin, nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Ancessi la liste suivante des noms des points de l'espace dans un certain nombre de dialectes chamitiques (V. la page suivante).

B. Famille Sémitique.

Dans la plupart des idiomes ci-dessus étudiés, l'on a vu les noms des points de l'espace tirés le plus souvent soit de la position du soleil, soit du mode d'orientation en vigueur chez chaque nation. Rarement, ces noms renferment une allusion quelconque à la coloration du ciel ou au jeu des effets lumineux. A peine pourrait-on citer quelques exceptions; ainsi le nom du sud, en groënlandais, semble se rattacher à un radical signifiant « jour, clarté. » Il en est de même en hongrois et dans quelques autres langues. Toutefois, ces mêmes allusions y sont encore trop peu perceptibles pour qu'il en ait pu sortir tout un système de symbolique des couleurs appliquées aux plages de l'univers. Il nous semble en être tout autrement pour ce qui concerne les dialectes sémitiques. C'est évidemment, à notre avis, chez les peuples qui les parlent que l'on doit chercher

	EST.	SUD.	OUEST.	NORD.
Kanouri.	*Gédi.*	*Anum.*	*Futè.*	*Yélâ.*
Tédâ.	*Yé, foto.*	*Onum.*	*Yala, di.*	*Mâ.*
Fulfuldé.	*Fu-mangé.*	*So-bundu.*	*Gorgal, nir-nangé.*	*So-birré.*
Songaï.	*Wéné-hunaï.*	*Isé-hêré.*	*Wéné-Kangaï.*	*Siggé-hêré.*
Logona.	*Kosé-wénî.*	*Alugé,*	*Madê.*	*Naluka.*
Wandala.	*Até-dziglâ.*	*Watsi(a) atirê.*	*Futé, atir-zala.*	*Kadun-yaglâ.*
Bagrimna.	*Dzunnu.*	*Ra.*	*Bangri.*	*Mêla.*
Mabo.	*Talum.*	*Môta.*	*Lulun.*	*Minsax.*

l'origine des teintes emblématiques affectées aux diverses plages du monde, et dont l'usage a été constaté chez un certain nombre de races des deux continents (1).

Hébreu.

Est. *Qedem,* litt. « au devant, antérieur », et par une métaphore toute naturelle « ancien. » Cette dénomination tire évidemment son origine de l'orientation sur le soleil levant, regardé comme sacré par excellence chez les Sémites, aussi bien que chez les Indo-Européens. — De là, le dérivé *qidmath,* lequel a le même sens. De *qedem* provient le nom du fabuleux *Cadmus*, signifiant à la fois « l'ancien » et « l'oriental. » — *Mizràh,* litt. « lever, éclat du soleil », de la racine *zarah* « ortus est, fulgidus fuit. » Ce verbe *zarah,* du reste, ne peut s'employer qu'en parlant d'un corps céleste et spécialement de l'astre du jour. Le sens primitif de ce verbe paraît avoir été celui de « findere »; c'est celui qu'a conservé l'éthiopien *scharha.* De là plusieurs racines dérivées et à signification secondaire, que nous exposerons ici dans leur ordre :

1° Éthiopien, *scharha* et *scharqa,* « illucescere, oriri. » — Hébreu, *zarah* (déjà vu).

(1) *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob* (dans le IVe volume des *Actes de la Société philologique*).

2° Arabe, *scharaqa,* « findere, aperire, explicare, ampliare, crescere, *de germine dicitur.* »

3° Hébreu, *zalah*, « felix fuit. » — Syriaque, *zêlah,* idem. — Arabe, *zalaha.* — Amharinga, *salâ.*

Les quelques exemples que nous venons de citer font assez bien ressortir, ce semble, la différence de génie des langues sémitiques et indo-européennes. Notre terme *orient,* par exemple, ne signifie autre chose que « le lever. » Bien qu'on l'applique spécialement à un point de l'espace, il ne nous présente qu'une sorte d'appropriation, et, si nous osons nous exprimer ainsi, de localisation du sens de la racine primitive. Il en est tout autrement du terme hébreu correspondant, dont le sens est à la fois, à certains égards, bien plus compréhensif et plus restreint. La racine passe de la valeur de « fendre, éclater », à celle de « émettre des rayons », puis « briller, illuminer », comme fait le soleil en dissipant les ténèbres. Enfin, elle en arrive à la signification purement morale de « être heureux. » La situation géographique des régions où chacune des deux races eut son berceau et acquit les facultés physiologiques qui la distinguent, pourrait peut-être, en bonne partie du moins, nous donner le motif de cette différence dans la manière de traiter le langage. L'Arya habitait primitivement dans les froides régions de la Bactriane dont le climat, relativement rigoureux, force l'homme à vivre concentré à lui-même, développe en lui l'esprit de

méditation et la faculté d'analyse. Aussi, le parler indo-européen peut-il être considéré comme celui d'une race de philosophes et de penseurs. Chaque racine du lexique répond à une notion précise et strictement déterminée. Au contraire, le Sémite, sorti, suivant toutes les apparences, des fertiles plaines de la Géorgie, vivant sous un ciel plus clément, devint, avant tout, l'homme de la sensation, et chez lui l'imagination se développa au détriment de la réflexion et de l'esprit d'analyse. Le langage des Sémites porte l'empreinte de cette disposition congéniale. Très-approprié aux élans de la poésie lyrique, il l'est beauconp moins à l'exposition des spéculations abstraites. Pour l'enfant de Sem, chaque racine du lexique est, à vrai dire, quelque chose de vivant, une sorte de tableau où se réflètent les diverses impressions de l'âme humaine. Ajoutons que l'opposition entre les jeux de l'ombre et de la lumière, beaucoup plus tranchée dans les régions chaudes que dans les plaines septentrionales, portait l'enfant de Sem à affecter une teinte spéciale à chaque point de l'espace.

Sud. *Yâman,* litt. « dexter, pars dextera », de là *yâmin,* « main droite. » De même que l'est passait pour la région sacrée, la droite, c'est-à-dire le sud, était considérée comme le côté favorable par excellence. De là le soin que prend le patriarche Jacob à changer en *Benjamin,* litt. « fils de ma droite », le nom de son fils *Bénoni.* De là encore l'épithète d'*Arabie heureuse,* appliquée au *Yémen*

ou Arabie australe. On dit aussi pour le sud : *Têmân*, *Temâna* (cf. le syriaque corresp.), et enfin *Negeb*, litt. « aride », de *Nâgab* « aridum fuit. » Effectivement, la Terre-Sainte se trouve bornée au midi par le désert. Il est clair que cette dernière dénomination n'est pas primitive. Elle a dû prendre naissance dans le pays même de Chanaan.

Ouest. *Ma'reb*, litt. « vespertinus », de *'Ereb* « soir », primitivement « confusion, mélange. » Ce terme est lui-même apparenté à la racine *'ârab* « texuit, plicuit, miscuit », et *ârab*, « texuit » ; cf. le kopte *orb* « constringere. » Nous retrouvons, du reste, en syriaque, *'arab* « res mixta », (chaldaïque, *'ârab*) et en hébreu, le dérivé *'arbêb* « commiscuit, confudit. » L'ouest est donc la région de la confusion, du mélange. De ce terme *'ereb* vient le nom de l'Europe, appliqué par les Phéniciens aux pays de l'occident. — *Ahâr*, litt. « retro, retrorsum, pars posterior » de la racine *ahar* « moratus est, tardavit », mais dont le sens primitif semble avoir été celui de « posterior fuit. » Il est clair que celui qui reste en arrière se trouve en retard. En outre, l'ouest constitue bien la région postérieure pour le spectateur faisant face à l'orient. — *Ahrôn*, dérivé du précédent, litt. « retro, posterior. » — Enfin, *yâm*, litt. « mer » et *hayâm*, « la mer. » Ce nom de l'occident est évidemment particulier à la langue du pays de Chanaan, baigné à l'ouest par la Méditerranée.

Nord. *Zaphôn*, litt. « pars abscondita, obscura », de *zâphan*, *zâfan* « occultavit, se volvit, *sol*. » C'est

que, pour les Sémites, le nord ne constitue pas, à proprement parler, la région de la neige et des frimas, mais plutôt celle de la brume et des brouillards, celle où le soleil voit s'affaiblir sa chaleur et la force de ses rayons. Les Hébreux, en outre, de même que les savants de l'antiquité et du moyen âge, se figuraient notre hémisphère boréal divisé en trois zones, dont une seule habitable, la zone tempérée. Quant à la région polaire, c'était bien la contrée obscure par excellence, puisque jamais elle ne recevait la lumière du soleil. D'un autre côté, l'excès de la chaleur ne permettait point à l'homme de vivre dans les régions intertropicales. Quelque erronée que soit une telle théorie, elle est restée bien longtemps en crédit. Les découvertes des Arabes, puis plus tard celles des Portugais, purent seules en démontrer la fausseté. Du reste, cette racine *zaphôn,* dans le sens de « septentrion », ne se retrouve point dans les autres dialectes sémitiques.

Syriaque.

Est. *Madeneho,* litt. « lever », de *danaho* « ortus est *sol.* »

Sud. *Toimeno,* litt. « côté droit », de *têmând,* « la droite. »

Ouest. *Maherebo,* litt. « déclin, coucher », de *harab,* « occidit *sol.* » Cf. l'hébreu *ma 'reb.*

Nord. *Gareboio,* étym. inc. Cf. le verbe *gerab,* « être couvert de lèpre. » Serait-ce à cause de la valeur sinistre attribuée au septentrion ?

Assyrien ou Sumérien.

Nous suivrons ici l'ordre spécial dans lequel nous l'avons déjà dit, Assyriens et Akkads énuméraient les points de l'horizon.

Sud. *Shu-u-tav, shûtav* (et non *shûpar*, comme lit M. Ménant). — *Shimtat*, litt. « plaga dextera. »

Nord. *Iltanu, soûmou*, litt. « sinistra. »

Est. *Shadou, shadu-u*, litt. « oriens. » C'est aussi le nom du génie ou demi-dieu présidant à cette région.

Ouest. *A-khar-ru, akharrou*, litt. « l'arrière, la partie postérieure. » Cf. l'hébreu corresp. Les Assyriens désignaient le pays de Chanaan sous le nom de *mat akharrou*, litt. « terre de derrière », et par ext. « région de l'ouest. »

Arabe.

Est. *Mat'riquo*, litt. « lever », de *t'araqa* ou *scharaqa*, « ortus est *sol* », cf. plus haut.

Sud. *Ettimano*, litt. « côté droit, droite. » Cf. l'hébreu, l'assyrien et le syriaque corresp.

Ouest. *Magrebo*, litt. « coucher, déclin », de *garab* « exiit, occidit *sol*. » Voy. l'hébreu corresp.

Nord *Tumalo*, litt. « la gauche », *tĕmâla* (même sign.).

Ghéez ou Éthiopien.

Est. *Saraqe*, cf. l'hébr. *zarah*, litt. « ortus est sol. » — *Zebâhq*, étym. inc.

Sud. *Samen,* litt. « droite », nom d'une province de l'Éthiopie.

Ouest. *Arabe,* litt. « en arrière », cf. l'hébreu, le syriaque et l'arabe corresp.

Nord. *Mas'ĕ*, étym. inc. — *Dabubé*, peut-être de la racine *dabab*, « eminere, superior esse. »

Le sens de cette métaphore semble assez difficile à saisir.

Les recherches que nous venons de faire sur la partie du lexique sémitique, consacré aux points de l'espace, révèle comment les enfants de Sem furent amenés à l'affectation de teintes symboliques spéciales pour chacun d'eux. Le génie de leur langue les y portait, pour ainsi dire, à leur insu. Cela est surtout sensible, si l'on étudie le vocabulaire hébraïque qui, à tant d'égards, conserve un caractère d'archaïsme bien marqué. Le nord étant, dans la langue d'Israël, la région sombre, ténébreuse par excellence, il devenait tout naturel de lui réserver la teinte noire. De même, le nom de l'est, dans la plupart des dialectes du même groupe, renferme une allusion spéciale au lever du soleil.

Ce point de l'espace devait donc revêtir la nuance de l'astre du jour au moment où il devient visible, c'est-à-dire le jaune.

Les motifs qui firent attribuer le rouge au midi semblent, à première vue, moins aisés à déterminer. Nous ne croyons, néanmoins, point impossible d'en venir à bout. Le sud était, nous l'avons déjà dit, le côté heureux, favorable. Rien

de plus logique, par suite, que de lui faire correspondre la couleur par excellence, *id est,* le rouge. La position intermédiaire du rouge entre les teintes sombres, telles que le noir et le bleu, et les nuances claires, comme le blanc et le jaune, en fait pour ainsi dire la reine des nuances, celle qui a le plus d'éclat et tire le plus l'œil. De là cette comparaison d'un aveugle aimant à se rendre compte des choses, qui prétendait que le rouge devait ressembler au son de la trompette. On sait qu'en espagnol *colorado*, litt. « coloré », veut dire spécialement « rouge », et en russe *krasnoï* revêt le double sens de « beau » et de « rouge. » Si la Bible nous représente Esaü vendant son droit d'aînesse pour un plat de lentilles ou mieux « de rouge », cela signifie simplement qu'il échange le droit aux bénédictions spirituelles en vertu desquelles il devait être père du Messie contre les biens de ce monde. D'ailleurs, si le jaune personnifie, pour ainsi dire, l'est et le soleil levant, le rouge ne devenait-il pas forcément l'emblème de l'astre du jour, dans toute sa force et tout l'éclat de sa splendeur?

Pour nous rendre compte de la corrélation établie entre le blanc et l'ouest, il convient de ne point oublier une particularité assez singulière des dialectes sémitiques. Ils se plaisent fréquemment à revêtir une même racine de sens non-seulement différents, mais presque opposés. Aussi, d'après Gesenius (1), l'arabe *gharab,* dont le sens propre

(1) Gesenii, *Thesaurus Philologico-criticus.*

serait celui de « être confus, obscur », peut-il se prendre dans celui de « albicans esse. » En effet, l'occident, le côté du soir, n'est point, à proprement parler, celui des ténèbres et de l'obscurité, mais plutôt la région de la lumière affaiblie, parfaitement caractérisée par la teinte blanche. Le blanc, en effet, est la couleur qui possède, pour ainsi dire, l'individualité la moins prononcée, puisqu'elle est apte à recevoir toutes les autres. Du reste, la symbolique hébraïque substitue, ainsi que l'on sait, le vert au blanc, comme livrée du couchant. Ne serait-ce pas à cause de la nuance des ondes marines qui baignent les rivages occidentaux de la Palestine?

Un souvenir de cette vieille symbolique s'est maintenu jusqu'à nos jours, dans les noms donnés aux mers de l'Asie occidentale. On sait la qualification de *mer Erythrée* ou « rouge », appliquée primitivement à l'océan Indien et au golfe Persique. Actuellement encore n'appelons-nous pas « mer Rouge » le golfe qui sépare l'Arabie de l'Égypte? Tous ces océans, précisément, se trouvent au sud de la région sémitique. Enfin, les Turcs nomment *aq Denyz*, ou « mer Blanche », la Méditerranée qui borne à l'ouest leurs possessions asiatiques, et *kara Denyz*, ou « mer Noire », le Pont-Euxin, qui se trouve au nord de leur pays. A coup sûr, si la géographie ne place point de mer jaune dans ces parages, c'est que le domaine sémitique n'est séparé de la Haute-Asie que par des chaînes de montagnes.

Bien que le vocabulaire hébreu soit celui qui nous fournisse le plus de renseignements sur ces couleurs affectées aux points de l'espace, rappelons-nous, néanmoins, qu'il a été nécessaire de recourir au lexique arabe pour expliquer philologiquement l'attribution du blanc à la région de l'ouest. De ce fait, l'on pourrait peut-être induire que la symbolique en question avait déjà pris naissance chez les Sémites avant l'époque de leur dispersion. Ne formant alors qu'une seule tribu, ils parlaient encore ce dialecte unique d'où découlèrent plus tard l'hébreu, l'arabe et l'assyrien. En effet, le culte rendu aux points de l'espace et la valeur cabalistique attribuée au nombre quatre, qui en est la conséquence, se retrouvent chez toutes les populations primitives. Elles ont précédé de beaucoup le développement du sabéisme et du polythéisme astrolâtrique.



L'ESPRIT POSITIF

ET

LA PHILOSOPHIE POSITIVE

Par M. L. LIARD

Recteur de l'Académie de Caen, membre titulaire



Le *Cours de Philosophie positive* d'Aug. Comte a eu quatre éditions depuis 1842. Pour ce volumineux ouvrage, d'une lecture si difficile, c'est plus que la preuve d'un succès, c'est l'indice du progrès de la doctrine qu'il expose. La philosophie positive a grandi, et elle devait grandir, se disant fille légitime de la science et à ce titre appelée à partager les fruits de ses conquêtes. Elle a d'ailleurs été servie par un concours exceptionnel de circonstances : la désuétude croissante des idées religieuses et des idées métaphysiques ; les progrès des sciences ; la vulgarisation de leurs découvertes par l'enseignement, par les arts mécaniques et l'industrie ; le prestige chaque jour accru de l'esprit scientifique ; enfin, dans l'ordre social, le désir et l'attente d'un nouvel état de choses,

solide et durable, promis par le positivisme, au nom de méthodes nouvelles, ignorées jusqu'ici des politiques conservateurs, aussi bien que des politiques révolutionnaires.

Mais, pour avoir lié sa fortune à celle des sciences, le positivisme a-t-il les droits qu'il prétend à venir seul au partage de tous les profits de la science? L'état actuel de l'Europe savante en ferait douter. En Angleterre fleurit, depuis cinquante ans, une philosophie qui proscrit la métaphysique et relève seulement de l'expérience, sans pour cela se dire positiviste. Stuart Mill et Herbert Spencer se sont même plus d'une fois efforcés d'arracher de leurs noms l'étiquette de positivistes qu'on y accolait volontiers. En Allemagne, cette terre classique de la métaphysique transcendante, l'esprit positif a fait de nombreuses conquêtes parmi les philosophes ; si l'on excepte les derniers représentants, pour la plupart vieillis, de la métaphysique hégélienne, les penseurs allemands sont tous animés de l'esprit positif; ils n'ont cependant pas adopté le positivisme de Comte ; les uns relèvent la critique de Kant sur des bases purement scientifiques, les autres interprètent dans le sens du matérialisme les conclusions de la science. En France enfin, les savants de laboratoire, loin d'avoir été subjugués, comme l'a dit Littré, par la démonstration et d'avoir accepté les enseignements de la philosophie positive, Claude Bernard, Wurtz, Berthelot, Sainte-Claire-Deville, pour n'en pas citer d'autres,

montrent que l'esprit positif peut aller sans la foi positiviste ; et ceux de nos philosophes qui ne croient pas à la possibilité de déterminer l'essence absolue des choses, sont des témoins que la doctrine d'Auguste Comte n'est pas l'unique refuge des esprits désabusés de la métaphysique. Le positivisme, en dressant son bilan, inscrirait-il à son actif quelque chose du bien d'autrui ?

I.

L'esprit positif et la philosophie positive ne sont pas la même chose. A peine connu des anciens, qui, pour la plupart, comme Pythagore et Platon, attachaient même à la science des nombres un sens religieux et métaphysique, inauguré dans l'ère moderne par Léonard de Vinci et Galilée, entretenu et accru par Newton, Lavoisier, Bichat et tous les grands savants contemporains, l'esprit positif consiste à bannir de la science toute recherche étrangère à celle des lois des phénomènes. Les temps ne sont pas loin encore où l'on expliquait les choses de la nature par des puissances mystérieuses, invisibles, intangibles, « petits lutins de facultés, disait spirituellement Leibnitz, paraissant à propos comme les fées de l'Amadis, et faisant tout ce que voulait un philosophe, sans façon et sans outils. » Mises en déroute par Descartes, ces puissances occultes reparurent plus tard sous le nom de forces et fluides, forces vitales, forces chimiques, fluide électrique, fluide

magnétique. L'esprit positif les tient pour rien, et il s'attache uniquement, suivant l'heureuse expression de Claude Bernard, à découvrir le *déterminisme* de chaque phénomène, c'est-à-dire l'ensemble des conditions naturelles qui en provoquent l'apparition. La philosophie positive est autre chose. Elle se donne pour l'architecte d'un édifice dont les sciences particulières, ramenées à leurs objets véritables, seraient les ouvrières. Aussi a-t-elle, comme toute doctrine générale, ses principes, j'allais dire ses dogmes spéciaux. C'est d'abord cette assertion, commune d'ailleurs à bien d'autres écoles, que l'absolu nous échappe et que le relatif seul est à notre portée ; c'est la loi des trois états ; l'esprit humain, et dans l'humanité tout entière, et dans les individus, part de l'état théologique, explication des choses par des volontés arbitraires, traverse l'état métaphysique, explication des phénomènes par des puissances abstraites, pour parvenir et s'arrêter à l'état positif, explication des faits par les lois ou rapports constants qui les unissent ; c'est encore la classification des sciences : les sciences se distribuent suivant la complexité croissante des objets qu'elles étudient, en mathématique, astronomie, physique, chimie, biologie et sociologie, ou physique sociale, une science nouvelle que Comte se flatte d'avoir créée, et qui est à ses yeux le faîte de l'édifice scientifique ; sciences hiérarchiquement coordonnées et qui ne peuvent être réduites les unes aux autres. On n'est positiviste qu'à la con-

dition de se tenir enfermé dans les cadres tracés par la main infaillible du maître ; les dissidences ne sont pas permises, car la doctrine se prétend investie d'une autorité indiscutable, celle de la science elle-même, qui s'impose aux esprits.

La philosophie positive, on le voit, a pour matériaux les connaissances positives, et c'est là en partie le secret de son ascendant sur certaines intelligences ; il suffit qu'elle se réclame du savoir démontré pour s'introduire chez nombre d'esprits qui ne savent pas ce que la science recèle de profondes ignorances. Mais, en organisant les sciences en philosophie, Auguste Comte n'a-t-il pas transformé l'esprit positif dont il s'inspirait en esprit positiviste, et aujourd'hui cet esprit positiviste est-il en tout d'accord avec l'esprit positif d'où il est issu ? — M. Littré déclare, dans sa dernière préface du *Cours de Philosophie positive,* que ce livre « a pourvu pour longtemps au *développement* de l'esprit positif parmi les peuples occidentaux. » Mais, d'autre part, un savant anglais, que l'on ne saurait suspecter de partialité pour la métaphysique, M. Huxley, estime que l'influence d'Auguste Comte sur le développement des sciences de la nature a été négative, pour ne pas dire fâcheuse. Laquelle choisir de ces affirmations contraires ?

Auguste Comte s'est inspiré de l'esprit moderne de la science. Sa guerre déclarée aux entités, formes substantielles, forces mystérieuses, ou fluides inaccessibles, en fait foi ; il dit et

répète que la seule fonction de la science est de déterminer les lois des phénomènes, c'est-à-dire les rapports de succession ou de similitude qui les unissent, que la nature intime des choses, leur cause première ou finale, nous échappent. Sa théorie de la méthode scientifique en témoigne également. On a prétendu parfois qu'il s'était confiné dans un étroit empirisme, et qu'il avait banni les idées de la science. C'est une erreur. Sur ce point capital, il ne pense pas autrement que le grand théoricien de la méthode expérimentale en biologie : « Toute l'initiative expérimentale, a dit Claude Bernard, est dans l'idée, car c'est elle qui provoque l'expérience ; la raison ou le raisonnement ne servent qu'à déduire les conséquences de cette idée et à les soumettre à l'expérience ; une idée anticipée ou une hypothèse est donc le point de départ nécessaire de tout raisonnement expérimental. » Avant lui, Auguste Comte avait mis en relief la nécessité des hypothèses. Ses pages, sur ce sujet, sont parmi les plus durables de son œuvre. « Dans la recherche scientifique, dit-il, il faut souvent anticiper sur les résultats de l'expérience par une supposition provisoire ; sans cet heureux détour, la découverte des lois naturelles serait évidemment impossible. » Mais, ajoute-t-il, et tous les esprits scientifiques seront de son avis, les hypothèses doivent être « susceptibles, par leur nature, d'une vérification positive, plus ou moins éloignée, mais toujours inévitable » ; et il faut les

tenir « pour des anticipations sur ce que l'expérience et le raisonnement auraient pu dévoiler immédiatement, si les circonstances du problème eussent été plus favorables. » C'est là l'esprit positif, sans mélange et sans altération. Mais, quand on se livre à un courant, il faut s'y laisser emporter et renoncer à le diriger ou à l'endiguer. Le tort d'Auguste Comte est d'avoir voulu fixer à la science positive des limites infranchissables. Aussi est-il arrivé que le courant a passé outre, et que les positivistes restés aux bornes assignées par le maître, sont, depuis longtemps déjà, dépassés par les savants. C'est en cela que l'esprit positiviste ne nous semble plus aujourd'hui de tout point conforme à l'esprit positif.

On connaît les récentes conceptions générales de la physique. Tyndall les a résumées en un large et poétique langage : « La loi universelle est la généralisation inattendue de l'aphorisme de Salomon, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, en ce sens qu'elle nous apprend à retrouver partout la même puissance primitive dans l'infinie variété de ses manifestations. L'énergie de la nature est une quantité constante..... La loi de conservation exclut rigoureusement la création et l'annihilation. Les vagues peuvent se changer en rides et les rides en vagues ; la grandeur peut être substituée au nombre et le nombre à la grandeur ; des astéroïdes peuvent s'agglomérer en soleils ; des soleils peuvent se résoudre en faunes et en flores ; les flores et les faunes peuvent

se dissiper en gaz ; la puissance en circulation est éternellement la même ; elle roule en flots d'harmonie à travers les âges, et toutes les énergies de la terre, toutes les manifestations de la vie, aussi bien que le déploiement des phénomènes, ne sont que des modulations ou des variations d'une même mélodie céleste. » L'hypothèse occupe à coup sûr une grande place dans cette conception de l'équivalence et de l'unité des phénomènes physiques ; mais ce qui est acquis à la science d'une manière définitive, c'est la nature mécanique des principaux phénomènes extérieurs, son, chaleur et lumière ; c'est la corrélation des diverses forces physiques : elles forment une chaîne continue où chacune peut être prise pour origine de toutes les autres ; c'est enfin l'équivalence mécanique de la chaleur et du mouvement ; à la disparition d'une quantité déterminée de mouvement correspond l'apparition d'une quantité déterminée de chaleur ; à la disparition d'une quantité déterminée de chaleur correspond l'apparition d'une quantité déterminée de mouvement ; le mouvement d'un marteau qui tombe sur une enclume est brusquement arrêté et semble anéanti ; mais, dans le marteau et dans l'enclume, de la chaleur est apparue, et s'il était possible de la recueillir toute et de l'appliquer comme force motrice au marteau, elle l'élèverait à la hauteur d'où il est tombé. Cette découverte capitale de Joule et de Mayer a ouvert à la science de nouvelles et immenses perspectives sur les

infiniment petits moléculaires et atomiques, et l'a fait pénétrer là où le plus puissant microscope n'aurait pu l'introduire. Ainsi la science retrouve, par les voies de l'expérience et du calcul, les conceptions mécaniques de Démocrite et de Descartes. Certes, elle est loin d'avoir exploré tous les dessous de la nature; il faut se tenir en garde contre un excessif appétit de généralisation, et croire avec Helmholtz que l'établissement définitif de l'unité des forces physiques est « une œuvre dont la réalisation est réservée à un avenir encore lointain, et que la génération présente ne verra peut-être pas. » Mais il n'en est pas moins vrai qu'en constituant la physique mécanique et mathématique, qui tend à effacer toute différence foncière entre les divers phénomènes de la nature inorganique, la science reste fidèle à l'esprit positif; ce ne sont pas de chimériques entités qu'elle poursuit en cherchant les équivalents mécaniques des phénomènes en apparence les plus étrangers au mouvement, ce sont des rapports constants et invariables entre des faits, c'est-à-dire des lois.

Eh bien! Auguste Comte avait, par avance, interdit à la science d'aller jusque-là. L'arrêt d'interdiction est plus d'une fois formulé dans le *Cours de Philosophie positive :* « Tous les bons esprits reconnaissent aujourd'hui que nos études réelles sont strictement circonscrites à l'analyse des phénomènes, pour découvrir leurs lois effectives, c'est-à-dire leurs relations constantes de succession et de similitude, et ne peuvent nulle-

ment concerner leur nature intrinsèque, ni leur cause première ou finale, ni leur *mode essentiel de production.* » Et ailleurs : « Ne pouvant nullement connaître les agents primitifs ou le *mode de production* des phénomènes, toute science doit concerner seulement les lois effectives des phénomènes. » Et plus loin encore, il proclame « l'inanité radicale de toutes les études dirigées vers la nature intime et le *mode de production* des phénomènes » ; et, pour que toute méprise fût impossible sur ce qu'il entend par *mode de production* des faits, Comte déclare qu'il s'agit des explications moléculaires et mécaniques. C'est ainsi qu'il veut éliminer de la science, comme toute autre supposition du même genre, l'hypothèse de l'éther, agent mécanique de la lumière, et cela à l'époque de Young et de Fresnel; c'est ainsi qu'il rejette l'identité fondamentale de la chaleur rayonnante et de la lumière, qu'il nie l'unité des sources de chaleur. « Aucun philosophe ne voudrait, dit-il, ne reconnaître qu'une seule source de chaleur à laquelle il faudrait inévitablement ramener toutes les autres; une telle obligation ne pourrait être remplie que par des rapprochements très-vagues et purement hypothétiques, qui ne sauraient avoir un vrai caractère scientifique. »

Et qu'on ne dise pas : ce sont là erreurs de détail, inévitables dans une œuvre d'aussi longue haleine; et d'ailleurs un philosophe n'est pas tenu de prévoir et d'annoncer les découvertes à venir.

— Ces assertions tiennent au fond même de l'esprit positiviste, et quand on prétend réunir et garder en soi tout l'esprit de la science, on est tenu, sinon d'en devancer les découvertes, au moins de ne pas les déclarer par avance irréalisables et antiscientifiques. Du reste, pour les disciples, ce ne sont pas erreurs à corriger. Comte avait nié la possibilité d'une astronomie stellaire. L'invention du spectroscope, et par elle l'analyse de la lumière des étoiles, ont fait réformer ce jugement. Vaincu par l'évidence, M. Littré a souhaité la bienvenue à la spectroscopie, aux théories sur la constitution du soleil, à l'analyse de la lumière des étoiles et des comètes, les reconnaissant « faits grands et nouveaux. » Mais, sur tout le reste, il persiste à penser comme le maître. « En face du progrès continu des sciences, dit-il, chacun effectuera pour son usage la mise au jour du livre de M. Comte. » Mais cela ne signifie pas que les théories nouvelles de la science y auront accès; elles en briseraient les cadres rigides, et devant elles tomberaient les séparations élevées par Auguste Comte entre les diverses sciences de la nature et leurs subdivisions; l'ordonnance de la philosophie positive en pourrait être bouleversée. Aussi la rédaction de la *Revue de Philosophie positive* a-t-elle déclaré quelque part n'accepter que sous bénéfice d'inventaire l'équivalence, la réciprocité et l'unité des forces physiques (1). Cette

(1) Les positivistes ne donnent pas davantage droit de cité

réserve est peut-être sagesse ; on reconnaîtra toutefois qu'une telle sagesse, transportée dans la science, l'eût immobilisée.

Mais comment Auguste Comte a-t-il été conduit à fixer ainsi à l'explication des phénomènes physiques des bornes depuis longtemps franchies? C'est par la crainte injustifiée de voir la physique retomber en métaphysique, et par une prévention non mieux justifiée contre l'ingérence des mathématiciens dans les sciences de la nature. A l'époque où fut écrit le *Cours de Philosophie positive*, c'est-à-dire de 1830 à 1842, la défaite des entités scolastiques était en grande partie consommée; mais elles avaient fait place à des fluides impondérables et intangibles, fluide électrique, fluide magnétique, fluide nerveux, etc., véritables agents métaphysiques de production. Ces fluides, Comte les poursuit, non sans raison, à l'égal des formes substantielles et des causes occultes de la scolastique. Expliquer un phénomène électrique en le rapportant au fluide électricité, cela ne revient-il pas à dire : l'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive? D'autre part, Comte regarde comme fâcheuse « l'influence des géomètres, ou pour mieux dire des algébristes, qui de nos jours ont tant abusé de l'analyse mathématique et l'ap-

dans la science à l'hypothèse évolutioniste et transformiste, d'abord pour la raison qu'elle n'est pas encore suffisamment vérifiée, mais surtout parce qu'elle est relative *au mode de production des choses*, et que toute question de cette espèce doit être écartée.

pliquent à des hypothèses chimériques, et qui, naturellement, devront s'efforcer d'éloigner le plus possible la démonétisation scientifique de leurs nombreux calculs, dès lors réduits à leur véritable valeur abstraite, souvent fort médiocre. » Or, les théories de la physique mécanique ne vont pas sans un emploi constant de l'analyse mathématique. — Mais quelle que soit la raison de ses erreurs, elles n'en existent pas moins; il n'a pas vu qu'en se laissant aller à l'impulsion de l'esprit positif on pouvait expliquer le mode de production des phénomènes, sans recourir à des agents mystérieux, et qu'il était possible de mesurer les actions et les réactions qui s'accomplissent au sein de la matière, et d'introduire ainsi les mathématiques dans la physique, sans les appliquer à de chimériques hypothèses. — Les sciences physiques se sont donc étendues au-delà du champ que le père de la philosophie positive assignait à leurs démarches, et l'esprit positiviste, s'il fût devenu celui de la science, eût entravé les progrès de l'esprit positif.

La chose ne sera pas moins évidente si de la physique nous passons à la biologie. Là, moins encore que sur le domaine de la matière inorganique, il est permis de dire que le *Cours de philosophie positive* a pourvu pour longtemps au développement de l'esprit positif en Occident. — La culture scientifique d'Auguste Comte avait été surtout mathématique; il n'avait des sciences de la vie qu'une connaissance de seconde main; aussi

la législation qu'il a voulu leur imposer n'est plus reconnue par les biologistes. N'exagérons rien, cependant; à une époque où les forces vitales étaient encore souveraines, il a vu que la biologie devait être positive comme les autres sciences de la nature. Mais on ne saurait soutenir qu'il a été l'inspirateur des héritiers de Bichat, de Cuvier et de Blainville. N'insistons pas sur ses méprises de détail, l'emploi du microscope presque réprouvé, l'uniformité morphologique des tissus traitée de chimère inintelligible, l'arrangement en série linéaire des espèces vivantes déclaré inattaquable, pour nous attacher de préférence aux points principaux, à savoir le but et la méthode de la biologie.

La biologie est la science de la vie en général. Ainsi définie, elle est aux études descriptives, d'ordinaire groupées sous le nom générique de sciences naturelles, ce que la chimie, par exemple, est à la minéralogie. — La vie, d'après Auguste Comte, ici disciple de Blainville, est un mouvement intestin, à la fois général et continu, de composition et de décomposition; elle suppose donc à la fois un organisme et un milieu, et, à ce point de vue, elle est l'ensemble des actions et des réactions mutuelles de ces deux éléments. Par suite, pour en découvrir les lois, il faut déterminer les rapports qui unissent en une corrélation permanente et nécessaire, organes et fonctions. Aussi le problème général de la biologie peut-il se poser de la façon suivante : *étant donné l'organe de la*

modification organique, trouver la fonction, ou l'acte, et réciproquement.

La méthode la mieux adaptée à ce problème est, d'après Comte, la méthode comparative. Il faut, dit-il, « concevoir tous les cas envisagés comme devant être radicalement analogues sous le point de vue que l'on considère, et représenter, en conséquence, leurs différences effectives, comme de simples modifications déterminées dans un type fondamental abstrait. » S'agit-il d'une pure question d'anatomie, « on regarde, à partir de l'homme adulte et normal pris pour unité fondamentale, toutes les autres organisations comme des simplifications successives, par voie de dégradation continue de ce type primordial, dont toutes les dispositions essentielles doivent se retrouver toujours dans les cas même les plus éloignés, qui les montrent dégagées de toute complication plus ou moins accessoire ? » S'agit-il, au contraire, d'une question de physiologie proprement dite, « on cherche surtout à saisir l'identité fondamentale du phénomène principal qui caractérise la fonction proposée, à travers les modifications graduelles que présente la série entière des cas comparés. » Et cette méthode d'analogie semble à Comte devoir donner aux études biologiques un caractère philosophique égal « à celui de l'analyse mathématique appliquée aux questions de son véritable ressort. » — Quant à l'expérimentation biologique qui, aux mains de Magendie, avait déjà produit des résultats si positifs, il y trouve tant de difficultés et d'in-

convénients qu'il en méconnaît à peu près complètement le rôle et les avantages. Sans en condamner formellement l'usage, il déclare qu'on s'en est fait une idée fausse et exagérée ; que, sauf un petit nombre d'heureuses exceptions, elle a suscité « des embarras scientifiques supérieurs à ceux qu'elle se proposait de lever, » et qu'à vrai dire le seul mode d'expérimentation compatible avec la vie est celui qui, « sans affecter directement les organes, modifie, sous un point de vue déterminé, le système des circonstances extérieures. »

Rapprochons maintenant ces assertions des vues du grand physiologiste français qui, bien que disparu, reste encore, et pour longtemps, le guide et l'inspirateur de la science biologique. — D'après Claude Bernard, la vie n'est pas l'œuvre de forces mystérieuses qui échapperaient à l'observation et au calcul ; il n'y a au monde qu'une chimie, une physique et une mécanique, dont les lois s'étendent à tous les phénomènes, et, par suite, il n'y a pas lieu de distinguer une science spéciale de la vie. Mais, si les forces mises en jeu par l'être vivant ne sont pas à lui, les procédés par lesquels ils apparaissent lui appartiennent en propre ; si les faits de la vie, pris en eux-mêmes, reviennent en dernière analyse à des phénomènes mécaniques, physiques et chimiques, ils sont produits et manifestés à l'aide d'instruments organiques, éléments histologiques cellulaires, épitheliaux, musculaires, nerveux, etc., dont nous ne trouvons pas

les analogues hors des êtres vivants. Dans l'organisme, il y a donc un objet spécial pour la science de la vie, c'est précisément l'outillage organique propre à la matière vivante. « La physiologie générale est ainsi ramenée à être la science des éléments histologiques ou des radicaux de la vie, ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'elle constitue une science expérimentale qui étudie les propriétés de la matière organisée, et explique les procédés ou les mécanismes des phénomènes vitaux, comme la physique et la chimie sont les sciences expérimentales qui étudient les propriétés de la matière brute, et expliquent les procédés et les mécanismes des phénomènes minéraux..... Elle doit arriver à expliquer et à régler les phénomènes de la vie, en se fondant sur la connaissance des éléments histologiques ; mais, à raison de la nature périssable des êtres vivants, elle doit rattacher les modifications et les manifestations de ces propriétés à la loi évolutive organotrophique ou créatrice de la matière organisée (1). »

Et quelle méthode convient à une telle science, si ce n'est l'expérimentation? La spontanéité des corps vivants a longtemps paru les soustraire aux influences physico-chimiques, et ainsi les rendre inaccessibles aux procédés de l'expérience. Mais en

(1) Les théories de Claude Bernard sur l'objet de la physiologie générale sont exposées surtout dans son *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale*, Paris, 1864, et dans son *Rapport sur les progrès et la marche de la Physiologie générale en France*, Paris, 1867.

eux, comme dans les corps bruts, aucun phénomène n'apparaît, sans être provoqué à l'existence par un ensemble de conditions déterminantes. Aussi, au point de vue de la méthode, la science de la vie ne diffère-t-elle pas essentiellement des sciences de la matière inorganique ; elle doit, comme elles, rechercher les conditions d'existence ou les *déterminismes* des faits ; comme elles, elle doit aussi, là où l'observation est insuffisante, recourir à l'expérimentation proprement dite. Elle rencontrera, à s'en servir, des difficultés spéciales, inconnues en physique et en chimie ; mais elle en triomphera, à condition de ne pas oublier un des caractères les plus essentiels des phénomènes vitaux. Tout organisme vit dans un milieu approprié ; c'est là un fait constaté dès la plus haute antiquité. Mais, en même temps, chaque être vivant porte en lui-même un milieu intérieur, liquides en circulation, fluides intra-organiques, qui, tout en conservant des rapports nécessaires d'échange et d'équilibre avec le milieu extérieur, s'en isole cependant et se spécialise de plus en plus, à mesure que l'organisme devient plus parfait. C'est là le vrai *milieu physiologique,* celui où se produisent et vivent les éléments histologiques, seuls agents effectifs des phénomènes vitaux, celui, par conséquent, où l'expérimentateur doit agir pour agir sur les faits qui, de prime abord, semblent soustraits à son activité.

Voilà, rapidement esquissés, les principes féconds, confirmés par d'immortelles découvertes,

qui président aujourd'hui à la science générale de la vie. Que nous sommes loin d'Auguste Comte et de l'esprit positiviste ! Et comme l'on comprend, après avoir confronté le *Cours de Philosophie positive* et les résultats de la science contemporaine, que tant de savants répudient le positivisme. Après avoir lu, sans parti pris, les chapitres de l'ouvrage consacrés aux sciences de la nature, on est conduit à se dire : l'esprit positif a passé par là ; mais il ne s'y est pas arrêté, il est allé plus loin.

II.

Une des causes les moins contestables du progrès de la philosophie positive, c'est à coup sûr la fonction politique et sociale qu'elle s'attribue. — On sait que, dans la seconde partie de sa vie, Auguste Comte a dressé le plan d'une société nouvelle, reposant uniquement sur la science expérimentale. La puissance publique serait partagée entre deux pouvoirs, l'un spirituel, l'autre temporel ; le premier aux mains des savants, le second à celles des industriels et des banquiers ; les savants auraient dans ce nouvel état le rôle qu'eut le clergé au moyen âge ; sans puissance matérielle, ils gouverneraient et dirigeraient souverainement les hommes par le seul ascendant de la force morale et intellectuelle. C'est, on le voit, le rêve de Platon avec l'organisation catholique. Ceux des disciples d'Auguste Comte qui s'arrêtent aux en-

seignements du *Cours de philosophie positive* répudient la *politique positive* par laquelle s'ouvre la seconde carrière du maître ; mais ils n'en pensent pas moins que leur philosophie est appelée à régénérer les sociétés, et que la fin suprême du positivisme est l'organisation sociale à l'aide des principes et des méthodes de la science. Voici, sur ce sujet, ce que confesse un ancien industriel, converti au positivisme et mort dans sa foi nouvelle : « J'abandonne la théologie, qui ne peut plus discipliner les peuples par la foi au christianisme. J'abandonne la métaphysique, qui, après avoir énergiquement retiré l'humanité des langes de la théologie, la laisse, dans l'adolescence, se morfondre en discussions oiseuses et irritantes, sans pouvoir la conduire à son âge adulte, faute d'un savoir positif, pour clore la révolution..... Je suis allé au positivisme, parce que l'ascension d'une civilisation ne peut avoir lieu sans une doctrine pour guider sa marche..... et nécessairement cette nouvelle doctrine proviendra de la philosophie positive, attendu que, procédant de la science générale, elle connaît la loi historique du monde, sans laquelle l'éducation, l'opinion et les mœurs des hommes errent fatalement (1). »

Et le disciple le plus autorisé du maître, celui dont l'ascendant moral a été une puissante recommandation pour la doctrine, M. Littré, n'a-t-il pas

(1) V. *Philosophie positive,* juillet 1867 : *Comment on devient positiviste,* par Félix Aroux, ancien fabricant de draps.

déclaré que la philosophie positive est venue pour prendre la direction spirituelle des sociétés, à l'heure où la métaphysique, qui l'avait prise des mains de la théologie, est en voie de l'abandonner?

D'ailleurs, c'est à cette direction que Comte a toujours visé; son but fut toujours de faire concourir toutes les sciences à la science suprême du gouvernement des sociétés; c'est la fin à laquelle, suivant lui, sont suspendues et la mathématique, et l'astronomie, et la physique, et la chimie, et la biologie. Outre ses déclarations doctrinales, nous en avons la preuve et dans ses premiers écrits, et dans sa correspondance. En 1824, il publiait, dans le *Catéchisme des industriels* de Saint-Simon, un *système de politique positive*, première ébauche de ses conceptions futures, où il pose nettement la fin qui dirigea l'effort intellectuel de sa vie active. En 1842, c'est-à-dire l'année même où fut achevé le *Cours de philosophie positive,* il écrivait à Stuart Mill : « Maintenant, ce qu'il importe par dessus tout de comprendre et de faire partout pénétrer, jusque chez les masses populaires, c'est que toute l'efficacité politique, propre à la philosophie métaphysique et négative, qui domine encore, est essentiellement épuisée, et que la grande révolution occidentale ne peut faire un pas vraiment capital que sous l'ascendant général d'une nouvelle philosophie pleinement positive. »

Mais, nous le demandons, quelle séduction n'est-ce pas, dans une société divisée, lasse de

ses luttes, et malgré tout crédule au progrès, que de dire : Nous vous offrons ce que la théologie ne peut plus vous donner, ce que la métaphysique a été impuissante à fournir ; le sol est mobile sous vos pas ; les matériaux dont il est fait sont trop divers pour s'agglomérer solidement ; nous vous apportons l'assiette inébranlable de la science. Depuis bientôt cent ans, l'esprit de retour au passé et l'esprit de révolution se livrent tantôt d'éclatantes, tantôt de sourdes batailles, où les vaincus d'hier sont les vainqueurs d'aujourd'hui, et au milieu de ces incessantes oscillations l'équilibre attendu ne peut être atteint. Nous apportons un esprit nouveau, également étranger, par son origine, aux réactions et aux révolutions, seul capable de rallier et de pacifier les forces sociales dispersées et hostiles, et d'accomplir par la science le rêve de la métaphysique. Ajoutez que la morale de cette doctrine est loin d'être, comme on l'a dit souvent, sans y avoir regardé, celle d'un grossier matérialisme. Le matérialisme aboutit logiquement à l'égoïsme ; or, rien n'est plus contraire à l'égoïsme que l'*altruisme* d'Auguste Comte ; c'est la sympathie d'Adam Smith ; c'est l'amour de l'humanité érigé en règle de nos relations sociales. De là cette belle maxime où se mêlent l'esprit du christianisme et l'esprit de la science : « Agir par affection et penser pour agir. »

On comprend qu'avec un tel programme et de telles promesses la philosophie positive se soit emparée de plus d'un esprit. Comment, en pré-

sence des résultats solides obtenus par la science dans les autres domaines de l'activité humaine, ne pas se laisser aller à l'espoir que la science, introduite dans la politique, y fera ce que les révolutions n'ont pu faire? Et comment ne pas s'ouvrir à une doctrine qui s'offre précisément comme la solution scientifique, paisible et définitive de tous les conflits sociaux? Il y a longtemps déjà qu'un ouvrier disait à M. Louis Reybaud, dans une enquête industrielle : Nous ne sommes pas socialistes, nous sommes positivistes. — A voir ce qui s'est passé autour de nous depuis une dizaine d'années, on peut croire que le positivisme a fait, dans la politique, de nombreuses recrues. Un changement de méthode s'est opéré dans l'école politique issue de la philosophie du XVIIIe siècle. On semble avoir renoncé aux utopies pour se contenter des profits immédiats ; à la grande ombre longtemps et vainement poursuivie, on a préféré la proie de chaque jour, et l'esprit public, mieux informé, a de jour en jour moins de confiance dans la méthode révolutionnaire. En un mot, l'esprit positif a pénétré dans la politique. Mais est-ce une conquête de la philosophie positive?

Il est difficile de répondre à cette question d'une façon péremptoire. Peut-être parmi les guides actuels de l'opinion, en est-il qui, de près ou de loin, ont été touchés par le positivisme. Mais, alors même, qui pourrait assurer qu'ils n'ont pas eu d'autres maîtres, d'autres inspirateurs? Et si

toutes les doctrines scientifiques qui ont cours aujourd'hui étaient appelées à produire leurs titres à la revendication dont nous parlons, l'évolutionisme, qui à la conception des soudaines apparitions dans la nature a substitué celle des progrès lents et continus, n'aurait-il pas autant et plus de droits à faire valoir que le positivisme? Ne se plaît-on pas aujourd'hui à comparer la société à un être organisé? Et, dès lors, n'est-il pas naturel de croire que le progrès s'en accomplit lentement, comme par une épigénèse, ou, si l'on aime mieux, par une sélection sociale? Du reste, sans ouvrir cette enquête générale, il nous suffira de comparer brièvement les tendances reconnues de l'esprit public avec celles de l'esprit positiviste. — L'esprit public, en France, s'éloigne des révolutions; mais ce n'est pas pour se porter vers la dictature; il semble s'attacher chaque jour davantage au régime parlementaire de la libre discussion. Or, rien n'est plus contraire aux tendances de la politique positiviste. Auguste Comte a toujours rêvé de dictature. Après la révolution de Février, il conseillait aux républicains d'abolir le régime parlementaire. Plus tard, en 1852, il voulait offrir au czar Nicolas l'autocratie sur tout l'Occident. Ce sont là, nous le savons, des épisodes de sa seconde carrière, sur lesquels, par conséquent, nous n'insisterons pas; mais ces chimères ne sont-elles pas le fruit naturel de l'esprit positiviste? En politique, la philosophie positive subordonne l'individu à l'ensemble dont il fait partie. Sur cette voie, on en vient vite à

faire bon marché de la liberté et de la dignité individuelle. Aussi n'est-il pas étonnant que le positivisme ait toujours condamné la souveraineté du peuple et les libertés qui en sont les conséquences, y compris la liberté de conscience. Ce n'est pas dans sa seconde carrière, mais au début de la première, en 1822, qu'Auguste Comte a écrit les lignes suivantes, reproduites textuellement, plus tard, dans le *Cours de philosophie positive.* « Il n'y a point de liberté de conscience en astronomie, en physique, en chimie, en physiologie même, en ce sens que chacun trouverait absurde de ne pas croire de confiance aux principes établis dans ces sciences par les hommes compétents. S'il en est autrement en politique, c'est uniquement parce que, les anciens principes étant tombés et les nouveaux n'étant pas encore formés, il n'y a point, à proprement parler, dans cet intervalle, de principes établis. » L'esprit sacerdotal tient-il un autre langage (1)?

Et, d'ailleurs, peut-on soutenir qu'en politique la stérilité de la métaphysique est aujourd'hui démontrée par d'irrémédiables échecs ? — La po-

(1) Ici nous pourrions multiplier les citations. Voici un extrait de la 46e leçon du *Cours de philosophie positive*, qui met en un vif relief la pensée autoritaire de Comte : « Une telle disposition suffirait évidemment, même abstraction faite de toute aberration active, pour entraver radicalement la réorganisation intellectuelle, en s'opposant à la convergence effective des esprits, qui ne sauraient être finalement ralliés sans la renonciation volontaire de la plupart d'entre

litique métaphysique, au dire des positivistes, consisterait à poser *a priori* les principes du gouvernement des sociétés ; ainsi faisait Rousseau dans son *Contrat social.* A leur avis, il doit arriver de ces entités morales ce qui est advenu des entités scientifiques ; après avoir régné, elles disparaîtront devant des lois positives, extraites de l'expérience ? Mais où donc est ce corps de politique scientifique qui remplacerait la politique du droit et de la liberté ? Où sont les théorèmes, les lois qui permettraient de maîtriser les évènements humains et de les prévoir avec l'infaillibilité de la science ? On parle de méthode scientifique en politique, sans prendre garde que ce mot sonne creux aux oreilles de quiconque sait ce que c'est que la science ? Que les positivistes produisent dans cet ordre de choses des découvertes aussi incontestables que la loi de la gravitation universelle, nous demandons même moins, que la loi de la chute des corps en physique, et ils prouveront l'aptitude de leur doctrine à prétendre à la direction des hommes. Mais, en attendant, les sociétés modernes, malgré les triomphes passagers de la force, ne se désaccou-

eux à leur droit absolu d'examen individuel, sur des sujets aussi supérieurs à leur véritable portée, et dont la nature exige néanmoins, plus impérieusement qu'en aucun autre cas, une communion réelle et stable. » Et plus loin, dans la même leçon : « La tolérance systématique ne peut exister, et n'a réellement jamais existé, qu'à l'égard des opinions regardées comme indifférentes ou comme douteuses. »

tument pas des idées de droit et de dignité humaine. La métaphysique, au sens large du mot, la métaphysique dont on voudrait borner le rôle à la critique des idées religieuses et à l'affranchissement des esprits en vue d'une nouvelle servitude, a une puissance génératrice qui, loin d'être épuisée, ne s'est pas encore pleinement manifestée. Jusqu'ici, les notions qu'elle a introduites dans le monde n'ont pas eu libre champ à se développer; avant de fructifier, il leur faut sortir victorieuses de la concurrence vitale où elles sont encore engagées. Il serait singulier, en se plaçant au point de vue de la philosophie positive elle-même, que les idées métaphysiques qui, dans l'ordre des sciences, ont été une transition vingt fois séculaire de l'état théologique à l'état positif, eussent, en politique, épuisé leur force en moins d'un siècle. On n'a pas encore droit de les déclarer stériles; leur œuvre est une œuvre de longue haleine, et le positivisme, pour être équitable, doit leur faire un plus long crédit. Cette lenteur à porter les fruits attendus est parfois, pour certaines âmes, une cause de découragement et de doute; mais le remède est à la source même du mal. Si c'est une œuvre lente que celle d'affranchir, d'éclairer et de moraliser les âmes, peut-on cependant faillir au principe qui l'inspire : considérer les êtres raisonnables et libres comme des fins et non comme des moyens?

La conclusion qui se dégage de cette étude

peut, ce nous semble, se formuler ainsi : il faut se garder de confondre la philosophie positive avec l'esprit positif, et de mesurer les progrès de l'une aux progrès de l'autre. La philosophie positive est une systématisation du savoir positif aux environs de l'année 1835 ; mais elle ne saurait prétendre à la possession exclusive de l'esprit positif ; ses cadres sont trop étroits pour le contenir aujourd'hui.



UNE RÉVÉLATION LITTÉRAIRE

LES ORIGINES

DE LA CURÉE DE BARBIER

Par M. Julien TRAVERS

Président de l'Académie

La mort d'Auguste Barbier a ramené l'attention publique sur ce poëte, qui est une de nos gloires. Une lettre d'un de ses amis à un membre de l'Académie française donne d'intéressants détails sur la fin de l'illustre auteur de *la Curée.* Elle est datée de Nice (Monte-Carlo), 15 février 1882. La voici presque tout entière :

« Je n'ai plus à vous apprendre la mort de votre éminent confrère Auguste Barbier ; au moment où je vous écris, le chemin de fer emporte vers Paris sa dépouille mortelle ; mais peut-être serez-vous désireux d'avoir quelques détails sur sa fin. J'en ai été presque témoin. Je l'avais vu lundi matin, 13 février, la veille de sa mort que je ne croyais pas si prochaine. Il était extrêmement changé, mais il avait gardé toute sa présence d'esprit. Il jugeait son état avec une lucidité parfaite et une admirable sérénité. « Je suis en règle « et en paix avec tout le monde, me dit-il, avec « Dieu, avec les hommes, avec moi-même. Je

« vous laisse avec Lacaussade le soin de ma mé-
« moire et de mes manuscrits. Vous publierez ce
« qui vous paraîtra convenable. Je l'ai, du reste,
« indiqué par écrit dans mon testament. Vous
« allez voir Laprade; dites-lui que je l'ai aimé
« jusqu'au dernier moment, et que je lui ai écrit
« une lettre d'adieu ... une lettre, ajoutait-il,
« qu'il ne faudrait lui remettre qu'au moment
« opportun. » (M. de Laprade est en ce moment assez sérieusement malade à Nice.) Barbier me fit encore quelques recommandations et protestations d'amitié personnelle, et je le quittai, ne voulant pas le fatiguer et lui disant : « Au revoir! »

Mais je ne devais pas le revoir vivant. Le soir du même jour, la faiblesse augmenta, le délire le prit; il eut une syncope dans la nuit; le matin, à cinq heures, il expirait sans trop de souffrances. Sa filleule, Mme Olivier, qui était accourue de Paris aux premières nouvelles, lui a fermé les yeux. Elle l'avait veillé jour et nuit avec un tendre dévouement, et elle vient de partir pour accompagner le cercueil jusqu'à Paris.

« C'est à Nice *(villa Bracco)*, non à Menton, comme on l'a écrit, que la mort est venue prendre l'auteur des *Iambes*, non le surprendre. »

Avec l'heureux à-propos dont il a l'habitude, *le Figaro* a rappelé au public le célèbre auteur des *Iambes*, où *la Curée* tient la première place; mais tout n'est pas dit sur les origines qu'il en donne. Ce qu'il ne sait pas, ce que personne ne sait peut-être, c'est que Barbier avait fait *une*

Curée avant *la* Curée. Cette Curée d'essai est dans mes mains, ou du moins j'en possède une copie que j'ai faite sur l'original. En voici brièvement l'histoire.

Un jeune Daguier, de St-Lo, avait fait sous moi sa rhétorique au collège de cette ville. Il partit bientôt pour Paris où il rencontra un oncle, nommé M. Houël, qu'il ne connaissait pas et qui ne le connaissait pas davantage. Cet oncle le prit en si grande affection qu'il l'adopta, voulut qu'il portât son nom, et lui donna sa fortune.

Pour que son neveu pût se distraire et s'instruire, il l'envoya en Italie, où le jeune Houël fit connaissance avec Barbier qui voyageait dans le même but. Tous deux se lièrent assez intimement pour que Barbier, à court d'argent, empruntât à son ami une somme qui lui permît d'aller à Venise. De retour à Paris, le poëte s'empressa de s'acquitter.

La liaison continua quelque temps. Houël faisait de fréquentes visites à Barbier. Celui-ci le recevait dans son cabinet de travail, où sa bibliothèque tenait sur un seul rayon qui ne contenait guère que des auteurs satiriques.

Un jour que les deux jeunes gens parlaient de poésie, Houël interrogea son ami sur sa fameuse *Curée* qui avait révélé son génie avec tant d'éclat. Barbier lui confia qu'il avait d'abord fait sur le même sujet une pièce dont il était très-mécontent. Il l'avait condamnée en lisant l'article

de Saint-Marc-Girardin, inséré dans les *Débats* du 16 août 1830. Cet article, disait-il, « l'avait « jeté dans l'enthousiasme; sa verve s'était al- « lumée, et il avait écrit d'inspiration la vigou- « reuse satire que le public avait accueillie avec « une indulgence qu'il n'aurait pas eue pour la « première leçon. » Houël exprima le désir de la voir, et Barbier, ne tenant pas à la garder, la lui donna avec une sorte de dédain.

Plus tard, Houël en fit cadeau à l'un de ses cousins, M. Éphrem Houël, inspecteur général des haras, en retraite au château de Montrabot (Manche). M. Éphrem Houël qui, lui aussi, avait fait sous moi sa rhétorique, me confia le manuscrit inconnu pour le copier; et c'est cette copie, soigneusement conservée depuis plus de quarante ans, que je me promettais de faire connaître un jour si je survivais à Barbier. Maintenant que le poëte n'est plus, je la mets à la disposition de l'Académie, qui va bien vouloir en entendre la lecture.

La pièce est médiocre, mais non sans mérite. On y remarque déjà des expressions très-énergiques, très-risquées et d'une inspiration toute républicaine. La fin n'est pas heureuse, et l'on conçoit que l'auteur en ait fait peu de cas après le succès immense de sa grande *Curée*.

Cette Diatribe, comme l'auteur l'intitula, piquera, je crois, la curiosité des littérateurs.

Quelques-uns nous sauront gré de l'avoir mise au jour, et de la trouver dans le prochain volume de nos *Mémoires* L'orthographe et la ponctuation de l'original sont parfois régulières; nous n'y avons fait que les changements indispensables, et peut-être avons-nous trop scrupuleusement respecté les points d'exclamation.

Voici la pièce :

LE LENDEMAIN.

DIATRIBE.

LA CURÉE.

Ainsi la jeune France, aux eunuques livrée,
Pour ses tyrans tout neufs retourne sa livrée!
On refait notre joug et l'on défait nos droits :
D'égoïsme infestés, nos pillards faméliques
Dans ces charniers pompeux, nommés charges publiques,
Pendent le peuple au croc des rois.

O Darcole à quoi sert qu'un grand peuple se lève ?
Son joug est de la boue et sa justice...... un rêve.
Regardez! à couvert sous le royal manteau,
Ces charlatans, tarés par toute tyrannie,
Sortent leurs haillons d'or, traînés aux gémonies,
Et donnent à Juillet pour autel..... un tréteau.
Laissez!.... Par peur d'abord masqués d'un faux sourire,
Ils vont bientôt, par haine affamés de proscrire,
Clouer, pour plaire aux rois, l'homme libre au poteau.

Pourtant, Juillet, du haut de ta brûlante zone
(Quand la Plèbe insurgée, héroïque Amazone,
Ouvrait sa marche au genre humain),

Vis-tu ces grands si fiers, le cœur mort, les traits hâves,
Montrant leur peur de femme aux soupiraux des caves,
Matamores du lendemain.

Non, l'audace manquait à ces martyrs posthumes,
Entrepreneurs de rois et sauveurs patentés,
Qui pour eux dans le sang ramassent les costumes
De trois défuntes royautés.

Et ces vainqueurs du jour, amnistiant la veille,
Osent du grand triomphe engloutir la merveille!
Toisent à reculons l'élan du peuple au leur,
Ils ont fait avorter l'espoir des jeunes races :
Tous nos lauriers tondus par ces larves voraces
De l'avenir en germe ont vu ronger la fleur.

O jeune homme! on nous trompe : Où sont tes nobles rêves?
On recoud du passé les sanglants oripeaux;
Toi qui de nos égouts à pleins bords te soulèves,
Oses-tu salir nos drapeaux,
Fange de la victoire, égoïsme des âmes!
Tu viens, éclaboussant la palme des vainqueurs
Étouffer les sublimes flammes
De ce trépied civique où s'embrasent nos cœurs!
Secouons-la pour qu'elle tombe!

Notre populaire hécatombe
Serait-elle une orgie, et verrions-nous sortir
Du cadavre sanglant d'un grand peuple martyr
Cette vermine de la tombe?



LA

PHILOSOPHIE GRECQUE

SES RAPPORTS A LA MÉDECINE

Par M. CHAUVET

Professeur à la Faculté des Lettres, Membre titulaire de l'Académie



Le génie grec est éminemment synthétique. Dans les sciences, il distingue les objets, les points de vue, les questions : il ne les sépare pas. Il embrasse tout sans confusion ; c'est sa vertu comme son besoin. Cela se voit surtout lorsqu'on observe en regard l'une de l'autre la philosophie et la médecine. Indépendantes de bonne heure, ou même dès le principe, elles se développent dans de constants rapports. Le philosophe ne dédaigne pas les enseignements de la médecine, et le médecin ne croit pas déroger en demandant à la philosophie des lumières et des directions. Platon applique à l'étude de l'homme la méthode du « grand Hippocrate », et celui-ci, ou quelqu'un des siens, proclame le médecin-philosophe « l'égal des dieux. » Magnifique unité, fécond accord, qui

met au service de chaque science toutes les autres sciences, et forme, par le concours de toutes les connaissances réunies, ces grandes et belles intelligences, objet de l'admiration universelle, un Hippocrate, un Platon, un Aristote.

Il ne serait pas sans intérêt de considérer comment, en Grèce, la philosophie et la médecine, à peine sorties du berceau, vont au devant l'une de l'autre, et, se sentant sœurs, cimentent une alliance qui dure autant que l'antiquité. On aurait lieu ainsi d'écrire deux chapitres : — La philosophie grecque dans ses rapports à la médecine; — La médecine grecque dans ses rapports à la philosophie. C'est le premier que j'essaie d'esquisser dans les pages qui suivent.

La philosophie naît en Grèce au sein des mystères, dans l'ombre des temples, parmi les cérémonies et les croyances religieuses. Mais comme son essence est la liberté et son premier besoin la lumière, dès qu'elle a conscience d'elle-même, elle brise ses entraves, elle se développe en pleine indépendance et en plein jour. Ignorant tout, elle veut tout apprendre. Avec une confiance téméraire, mais qui l'honore, elle embrasse à la fois l'univers entier, se met à la recherche du premier principe des êtres, de l'élément générateur des choses, de la loi qui enchaîne les effets aux causes, les moyens aux fins, et enfante d'abord mille systèmes, analogues, divers, contradictoires, en Asie-Mineure, en Sicile, en Italie, partout où souffle le libéral

esprit de la Grèce. Dans ses spéculations sans bornes, comme le monde, elle n'a garde d'oublier l'homme. Mais elle ne croit pas possible de connaître l'homme sans la nature, ni la nature sans l'homme; et, dans l'homme, l'âme sans le corps, ni le corps sans l'âme, la santé sans la maladie, ni la maladie sans la santé. Elle appelle donc la médecine à son aide et lui donne franchement la main.

Cette union de la philosophie avec la médecine est singulièrement remarquable dans l'école ionienne. Il semble que ces philosophes prennent leur point de départ dans l'étude de l'organisation vivante et demandent à ce qui sera un jour la physiologie leurs explications de la nature en général et de la nature humaine. N'est-ce pas parce que Thalès est frappé de ce grand phénomène de la vie qu'il fait du monde un tout vivant, et, comme diront plus tard d'autres philosophes, un animal? Et n'est-ce pas parce qu'il voit la vie paraître et se développer dans l'élément humide qu'il place dans cet élément l'origine universelle (1)? — Anaximène ne procède pas autrement. C'est encore la vie qu'il observe, non au moment de l'éclosion, mais dans les conditions nécessaires à son entretien. L'homme, comme l'animal, ne vit que par la respiration, et ne respire que par l'introduction de l'air : donc rien ne vit, rien n'existe que par la vertu de l'air, aliment uni-

(1) Arist., *De anima*, I, II, 23. — Plutarq., *De plac.*, IV, 2.

versel (1). — Diogène d'Apollonie recueille cette idée et la développe, en la suivant dans ses applications particulières. Constatant la présence de l'air dans le sang, il rend compte de la sensation et de la pensée par la diffusion de l'air qui, mêlé au sang, voyage avec lui dans les veines, du cœur aux extrémités (2). Il distingue les ventricules du cœur, appelant le ventricule gauche *artériaque*, ce qui semble indiquer une certaine connaissance des artères, et décrit à sa façon la distribution des veines, tout cela dans un passage conservé par Aristote (3) et qui devait faire partie de son traité *De la nature* (4). — Si Héraclite substitue le feu à l'air, comme Anaximène avait substitué l'air à l'eau, ce n'est pas qu'il change de méthode. Le feu est à ses yeux le fond même de la vie, et par conséquent le fond de toute existence. En lui et par lui respire tout ce qui vit, tout ce qui est. Il faut même ajouter : tout ce qui pense; car cette atmosphère universelle, essentiellement intelligente, en se communiquant communique la pensée (5). — Anaxagore s'élève évidemment de l'organisation humaine à la pensée humaine, et de celle-ci à la pensée divine. C'est

(1) Plut., *De plac.*, I, 3.

(2) Arist., *De anima.*, I, II, 23. — Simpl., *Phys.*, fol. 32, 33. — Plut., *De plac.*, IV, 5.

(3) *De part. animal.*, III.

(4) Simpl., *Phys.*, III, fol. 39.

(5) Diog. Laerce, IX. — Stob., *Eclog.*, II, p. 916; I, p. 500. — Orig., *Cont. Cels.*, VI, p. 196. — Sext. Emp., *Adv. math.*, VII, 126.

parce qu'il constate au sein de l'organisation une intelligence particulière qui la meut et la dirige, qu'il conçoit dans le grand corps de l'univers une intelligence universelle, motrice à la fois et ordonnatrice. Il distingue les êtres organisés de ceux qui ne le sont pas, et fait de l'organisation la condition sans laquelle un être ne saurait participer à l'intelligence. Il étudie les sens, mais bien moins en eux-mêmes ou dans leurs objets que dans leurs conditions organiques, et arrive à la *théorie des contraires*, inventée par lui ou renouvelée d'Héraclite (1). Cette organisation, non moins essentielle à la pensée qu'à la vie, il la considère à l'état morbide, aussi bien qu'à l'état sain, puisque Aristote nous apprend qu'Anaxagore plaçait la cause des maladies aiguës dans la surabondance de la bile (2). — On le voit donc, la philosophie ionienne, cosmologique par son objet et son ambition, est biologique et physiologique par sa méthode, insciemment, mais certainement. Sa parenté avec la médecine est manifeste et saute aux yeux, même en cet éloignement, même en cette disette de documents.

Sur les côtes de la Grande-Grèce, dans les instituts de Pythagore, mêmes rapports intimes entre la philosophie et la médecine. Nous n'avons

(1) Arist., *Mét.*, I, III. — Simpl., *Phys.*, fol. 33, 35. — Stob., *Eclog.*, I, 790. — Théoph., *De sensu*, I, 27.—Voir, pour plus de détails, mon *Histoire des théories de l'entend. hum. dans l'antiquité*, p. 1-53.

(2) *De part. animal.*, IV, 2

plus affaire à des physiciens, mais à des mathématiciens, il est vrai; mais dans leur préoccupation des nombres et de l'harmonie, ces mathématiciens n'oublient pas la matière dont il s'agit d'expliquer l'ordre et les mouvements, et dans l'homme en particulier ils ne tiennent pas moins compte du corps que de l'âme. L'âme est un nombre, mais elle anime le corps, qui vit, d'ailleurs, par la vertu d'un principe différent, le feu, ou la chaleur qui en émane. Cette âme a ses facultés, savoir, l'intelligence et le courage; cette vie a ses fonctions, savoir, la nutrition et la procréation. Facultés et fonctions ont leurs sièges et leurs instruments dans des organes spéciaux, l'intelligence dans le cerveau, le courage dans le cœur, la nutrition dans le foie et la procréation dans l'organe générateur. C'est là qu'il faut les chercher, si l'on veut les trouver; là qu'il faut les étudier, si l'on veut les connaître. La sensation, cette partie inférieure, mais nécessaire, de l'intelligence, s'explique par la *théorie des semblables,* chacun des cinq sens correspondant à chacun des cinq éléments. Notez que les pythagoriciens cultivent en outre la médecine, soit pour elle-même, soit dans ses applications à la morale. La théorie médicale des jours critiques, des périodes ternaires et quaternaires est sans nul doute d'origine pythagoricienne. La diététique, qui tient tant de place dans l'ancienne médecine (1), pourrait

(1) Voir le traité *De l'ancienne médecine.*

bien venir aussi des pythagoriciens, que l'histoire nous montre si préoccupés de l'alimentation et si partisans de l'abstinence. Et n'est-ce pas à Crotone que l'on commença de comprendre l'importance des exercices gymnastiques et autres et de l'hygiène au point de vue des mœurs (1)?

Les écoles d'Elée et d'Abdère, greffées en quelque manière sur les précédentes, en continuent les traditions. Il suffit de citer Empédocle dans la première (2) et Démocrite dans la seconde. Empédocle est si peu étranger à la médecine qu'il est médecin aussi bien que philosophe (3). S'il a écrit un poëme, *De la Nature,* il a écrit un ouvrage, poëme ou non, sur la médecine, ἰατρικὸς λόγος, dit Diogène Laërce. Si peu et si mal que nous le connaissions aujourd'hui, on discerne facilement le médecin dans le philosophe, comme le philosophe dans le médecin. Sa théorie de la sensation est d'un naturaliste, d'un physiologiste, d'un médecin enfin. Comme les pythagoriciens, il professe la *théorie des semblables,* et il y ajoute celle des

(1) Bœckl., *Philol.*, 21. — Diog. Laerce, *Vie de Pythagore.* — Arist., *Métaph.,* I, 5. — Voir aussi Renouard, *Hist. de la Méd.*, t. I, p. 124; Sprengel, *Hist. de la Méd.*, t. I, p. 136 et suiv.; Guardia, *La méd. à travers les siècles*, p. 132 et suiv.; Chauvet, *Théories de l'entend. hum. dans l'antiquité*, p. 54-68.

(2) Voir, *Des théor. de l'entend. hum.*, p. 85 et suiv., quelles raisons me font ranger Empédocle parmi les éléates.

(3) Il est même allé de la médecine à la philosophie, en sorte qu'il conviendrait de voir en lui un médecin-philosophe bien plutôt qu'un philosophe-médecin. Je ne sais pourquoi l'usage contraire a prévalu.

émanations et des *pores*, ceux-ci servant de chemin à celles-là. Il donne de chacun des sens des explications qui supposent une étude attentive de l'organisme (1). Sa théorie de l'intelligence proprement dite accuse le même esprit et les mêmes préoccupations. « L'intelligence humaine, dit-il, trouve son aliment dans les flots bouillonnants du sang; c'est là que réside proprement la raison; le sang qui environne le cœur, telle est la raison de l'homme (2) ». Le médecin paraît plus visiblement dans les théories de la respiration, de la nutrition et surtout de la génération; ses idées sur cette dernière fonction vitale ayant survécu même à l'antiquité et laissé des préjugés qui durent encore (3). Enfin c'est un médecin et même un praticien qui rappelle à la vie une femme asphyxiée qu'on croyait morte (4), qui met fin à une épidémie causée par un vent malsain, en lui bouchant le passage entre deux montagnes (5), et qui bannit les fièvres en conduisant des

(1) Platon, *Menon*, édit. Charp., t. IV, p. 336. — Arist., *De sens. et sensil.*, III. — Plutarq., *De plac.*, I, 9. — Voir l'exposition détaillée de toute cette théorie de la sensibilité, *Des théories de l'entend. hum.*, p. 87-92.

(2) Empédocle, *De la Nat.*, vers 315.

(3) Plutarq., *De plac.*, V, XII; — Galien, *De semine*, II; — Arist., *De generat. animal.*, II, I.

(4) Diog. Laerc., VIII.

(5) Plutarq., *Adv. Colot.*— Diogène Laerce et Suidas, dans l'article qu'ils consacrent à Empédocle, racontent ce fait d'une manière absurde.

eaux vives et pures à travers un marais pestilentiel (1).

Sans être expressément médecin comme Empédocle, Démocrite n'est guère moins que lui versé dans la médecine. Sa doctrine en porte de frappantes marques. Il procède du corps à l'âme, qui lui ressemble par sa composition, et explique la continuité de la vie par la respiration, sur laquelle il a une ingénieuse théorie. Il adopte la *théorie des semblables* et rend compte de la sensation par les émanations de l'objet et les pores du sujet, sans qu'on puisse savoir si ces idées ont été empruntées par Démocrite à Empédocle, ou par Empédocle à Démocrite, ou inventées des deux côtés à la fois. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Démocrite paraît les avoir développées davantage et y a attaché son nom. On l'a accusé de folie : ne serait-ce pas que, philosophe-médecin, il s'est beaucoup occupé de cette lamentable maladie, qui n'est ni du corps ni de l'âme, mais de l'homme tout entier? Enfin on a pu sans invraisemblance lui prêter ces remarquables paroles : « Tous les hommes, ô Hippocrate, devraient être initiés aux secrets de la médecine. Quelle belle chose que cet art, et combien utile, et combien digne d'un savant homme ! La sagesse et la médecine, ce sont deux sœurs faites pour vivre dans une étroite intimité. La sagesse calme les passions de l'âme, la médecine

(1) Diog. Laerce, *ibid.* — Voir Sprengel, *Hist. de la Méd.*, I, p. 243 ; et Guardia, *La Méd. à travers les siècles*, p. 134.

guérit les maladies du corps (1). » Tout indique que Démocrite cultivait la médecine pour elle-même. Il disséquait des animaux , et Pline assure qu'il avait consacré tout un livre à décrire l'anatomie du caméléon (2). Il avait étudié les principales fonctions vitales, singulièrement la génération , avait observé les épidémies, placé la cause des maladies dans les irrégularités de la nutrition et les influences du dehors, leurs remèdes dans le régime. Et toutes ces recherches avaient fait le sujet de plusieurs ouvrages de médecine , qui lui sont formellement attribués par Cœlius Aurelianus, savoir : *De la nature de l'homme, ou de la chair ; — Des humeurs ; — Des pestes, ou des maux pestilentiels ; — Le pronostic ; — De la diète ; — Sur les fièvres ; — Sur les maladies convulsives.*

Ainsi, durant tout cet âge, la philosophie est dans un étroit et constant rapport avec la médecine. Elle se livre à mille recherches médicales, à mille observations médicales, d'où elle tire ses explications générales ou particulières des choses; et, comme elle embrasse tout dans ses ambitieux systèmes, elle donne toujours, ou presque toujours, à ses doctrines de l'homme en santé leur corollaire naturel, une doctrine de l'homme malade.

Socrate, qui apporte cependant une méthode nouvelle, des directions nouvelles, des inspira-

(1) Plutarque, *Symp* , VIII, v, 2. — *Lettre de Démocrite à Hippoc.*, sect. VIII.

(2) L. XXVIII, ch. VIII.

tions nouvelles, ne modifie pas notablement ces habitudes de la philosophie. Après lui comme avant lui, l'organisation vivante, telle qu'elle apparaît dans l'homme ou l'animal, continue de servir de type à la conception de l'univers. Après lui comme avant lui, l'âme humaine est considérée, étudiée dans son union au corps, sans lequel elle serait comme si elle n'était pas, même lorsqu'on admet qu'elle en diffère essentiellement. Après lui comme avant lui, l'état morbide des organes n'est pas plus négligé que l'état normal, et la pathologie, la thérapeutique, pas plus oubliées que la morale et la politique. C'est toujours le même esprit de synthèse qui, amoureux d'unité et d'universalité, distingue tout sans rien séparer.

Cela saute aux yeux dans Platon. Ce chantre de l'idéal a une cosmologie qui est comme la biologie de l'univers; ce coryphée du spiritualisme, comme l'appelle Galien, a une physiologie, au sens moderne de ce mot; ce philosophe mystique, ou peu s'en faut, a un système médical.

La cosmologie de Platon se trouve dans le *Timée*. Là on voit d'abord que le monde a un corps et une âme, et qu'il est proprement un animal raisonnable. Puis le corps du monde est décrit, ses éléments, sa forme, ses propriétés, ses mouvements, qui se réduisent à un seul. Puis l'âme du monde est décrite, son origine, les essences qui la composent, ses facultés, dont les unes ne s'élèvent pas au-dessus de l'opinion, et les autres atteignent jusqu'à la science parfaite. Et c'est cette

âme dans ce corps, ou plutôt ce corps dans cette âme, qui est l'univers, le vivant univers (1).

Dans l'étude de l'homme, Platon n'oublie pas plus le corps qu'il n'oublie l'âme dans celle du monde. Le corps humain est partagé en trois compartiments pour loger les trois parties de l'âme humaine. Le rôle du cerveau, placé dans le crâne à côté de l'âme raisonnable; celui du cœur, placé dans le thorax à côté de l'âme virile; celui du foie et de la rate, placés dans le ventre à côté de l'âme bestiale; celui de la moelle, divisée en formes rondes et allongées, lesquelles sont comme les ancres où seraient enchaînées les âmes inférieures; celui des nerfs et de la chair; celui des veines, qui sont comme les canaux destinés à porter partout le liquide nourricier, tout cela est déterminé avec le soin qu'il mérite et les développements qu'il comporte. Les sens, à commencer par celui qui est répandu par tout le corps, c'est-à-dire le toucher, sont observés dans leurs organes, et les diverses impressions et sensations, ainsi que le plaisir et la douleur, expliqués par le rapport qui s'établit entre ces organes et les objets étrangers (2).

C'est là l'homme normal; mais il y a aussi l'homme malade, qui attire l'attention de Platon. Il connaît si bien les maladies, qu'il croit pouvoir les classer. Il en distingue de trois sortes. Une

(1) Platon, édit. Charp., t. VI, p. 181-193.
(2) Platon, édit. Charp., t. II, p. 204-213, 240-271.

première catégorie a pour cause l'excès et le défaut, le déplacement et enfin les altérations des quatre genres de substances qui entrent dans la constitution du corps : l'air, le feu, l'eau et la terre. Ces maladies, entre lesquelles sont les fièvres, sont de beaucoup les plus nombreuses. Une seconde classe de maladies, moins fréquentes, mais plus graves et douloureuses, a son origine dans les compositions secondaires, c'est-à-dire les substances animales, la chair, le sang, les os, la moelle, etc. Elles ont lieu lorsque ces substances, loin de se produire les unes les autres dans leur état naturel, se décomposent et retournent chacune à la substance d'où elle procède. La plus terrible de ces maladies est sans doute celle qui attaque la moelle. Enfin, une troisième classe comprend les maladies qui viennent de l'air respiré, de la pituite et de la bile. L'une d'elles est la maladie sacrée (1).

La cosmologie d'Aristote a un caractère plus abstrait que celle de Platon ; la métaphysique y joue un rôle prépondérant. Néanmoins, quoique ce point de vue soit moins développé, il n'est pas douteux que la conception de la vie, telle qu'on l'observe chez les êtres organisés, ne l'inspire d'un bout à l'autre. Le mouvement même, ce mouvement sans commencement ni fin qui agite l'univers, est comme une vie infuse dans tous les êtres de la nature (2). Si les plantes et les animaux

(1) Platon, édit. Charp., t. VI, p. 280-288.

(2) Οἷον ζωή τις οὖσα τοῖς φύσει συνεστῶσι πᾶσιν, Aristote, *Physiq.*, VIII, 1.

naissent et croissent, c'est en vertu d'une chaleur vivifiante partout répandue, et le monde entier est en quelque sorte rempli d'âme et de vie (1). Le monde est un être vivant et animé, et à cause de cela principe de vie et de mouvement (2). Et ce qui est vrai du tout l'est des parties : la terre, elle aussi, est vivante, est animée, et, pareille à l'animal et à la plante, elle est sujette à la jeunesse et à la vieillesse (3). Les parties sont les organes, le tout est le corps, et corps et organes vivent également, sont également animés, parce qu'ils participent également de la vie et de l'âme universelles.

Mais où paraît d'une manière frappante le médecin dans le philosophe, c'est lorsque Aristote étudie l'homme sans le séparer des animaux, c'est-à-dire en naturaliste, et l'âme sans la séparer du corps, c'est-à-dire en anatomiste et en physiologiste. C'est bien un naturaliste, c'est bien l'auteur de l'*Histoire des animaux* et de tant d'autres traités qui s'y rapportent (4) qui, distinguant dans l'âme trois âmes, savoir, l'âme nutritive, qui est celle de la plante, l'âme sensitive et motrice, qui est celle de l'animal, et l'âme intellectuelle, qui est celle de l'homme, les observe tour à tour avec

(1) Arist., *De generat. animal.*, III, 1.

(2) Idem, *De cœlo*, II, 2, 5.

(3) Idem, *De gen. animal.*, IV, 10.

(4) *Des parties des animaux; — Du mouvement des animaux; — De la marche des animaux; — De la génération des animaux; — De la génération et de la destruction.*

le même soin, et les observe là où elles doivent être observées, savoir : la première chez tous les êtres vivants, à commencer par les plantes; la seconde chez tous les animaux, à commencer par les moins parfaits; et la dernière chez l'homme seulement, puisqu'on ne la trouve que là. C'est bien un anatomiste et un physiologiste, c'est bien celui que l'on a pu regarder comme le créateur de l'anatomie et de la physiologie comparées qui, considérant que les trois âmes là où elles coexistent n'en font qu'une, leur assigne dans le cœur un siège unique; discute et détermine le rôle du cerveau dans ses rapports à cette âme triple et indivisible, comme aussi celui des autres organes dont l'ensemble est le corps vivant; explique enfin les différentes opérations vitales, les plus élevées comme les plus humbles, par la nature et le jeu des instruments que la nature leur a préparés, aussi bien que par les qualités de leurs objets respectifs. Pour ne parler ni de la nutrition, ni de la génération, sa conséquence, qui sont des fonctions plutôt que des facultés, et qui appartiennent exclusivement à l'anatomie et à la physiologie. la sensibilité, qui comprend l'imagination et la mémoire, la locomotion et enfin l'intelligence même sont observées, analysées et expliquées dans leur rapport au corps, fait pour elles, organisé pour elles. C'est en décrivant l'organe particulier de chaque sens particulier, et l'organe commun du sens commun, et en montrant leur appropriation aux objets sentis, qu'Aristote rend

compte de la sensation (1). C'est en notant et exposant, à côté du rôle de l'appétit et du souffle, celui du cœur, de l'épine dorsale, des nerfs et des os, des articulations, qu'il rend compte de la locomotion (2). Et s'il n'attribue pas d'organe particulier à l'intelligence, s'il en fait une faculté *hors ligne*, je ne veux pas dire *divine* (3), il la met cependant dans la dépendance du sensorium commun, ou du cœur, en la mettant dans la dépendance de l'imagination, qui s'exerce là et par là (4). Voilà comment procède Aristote, et je demande si un médecin, traitant les mêmes questions, pourrait procéder plus médicalement?

Enfin, il n'est pas douteux qu'Aristote n'eût une théorie proprement médicale, une doctrine des maladies. On est allé jusqu'à dire qu'il avait exercé la médecine à Athènes (5), ce qui est peu vraisemblable; on lui a attribué des ouvrages de médecine, ce qui n'est pas certain. Mais ce qui l'est, c'est qu'il appartenait à la famille des Asclépiades, c'est qu'il était fils de médecin, c'est qu'il était fort versé dans la médecine, ses livres en font foi. On peut donc affirmer qu'il avait, comme tous les philosophes avant lui, et à plus forte

(1) *De anim.*, II, 5-12; III, 1, 2.

(2) *Ibid.*, III, 9-11. — *De motu animal.* tout entier.

(3) Voir *Des théories de l'ent. hum.*, 359-370.

(4) *De anim.*, III, 8.

(5) *Franc. Patricii discutionum peripateticarum*, t. IV, Bas. 1581, fol. p. 3.

raison, un système médical, soit qu'il l'eût ou ne l'eût pas couché par écrit.

Épicure, pas plus que Démocrite, son maître, ne paraît avoir conçu l'univers à la ressemblance des êtres organisés, sous la forme d'un immense animal. C'est le point de vue physique qui domine ici. Le monde n'est qu'un assemblage de corps, formés par la rencontre et les combinaisons des atomes éternellement mobiles dans le vide éternel. Ce qui fait les êtres vivants, c'est au sein de corps autrement agencés des atomes d'une nature plus subtile; ce qui fait les êtres pensants, c'est au sein des mêmes corps des atomes encore plus déliés. Si ces conceptions ne sont pas précisément celles d'un médecin, elles sont moins encore celles d'un philosophe qui ne serait que philosophe.

Le médecin se montre davantage, sans effacer le physicien, dans ce qu'on pourrait appeler la psychologie d'Épicure. Le principe vivant est distingué du principe pensant et répandu dans tout l'organisme, par cette raison que l'organisme vit dans toutes ses parties. Le principe pensant est renfermé dans la poitrine exclusivement, par cette raison que c'est là seulement que se font sentir le plaisir et la douleur, toutes les impressions en général. Et ces deux principes, qui sont l'âme sous ses deux formes, raisonnable et irraisonnable, étant composés de quatre éléments, le premier du souffle, de la chaleur et de l'air, et l'autre d'un quatrième élément sans nom, rendent compte des différents

tempéraments, par la prédominance de tel ou tel de ces éléments sur les trois autres (1). La vie a ses fonctions, qu'on explique physiologiquement. La pensée comprend, outre la sensation et l'imagination, l'anticipation ; mais celle-ci n'est que le souvenir d'une sensation ou d'une représentation souvent répétée, donc une simple généralisation. Quant à l'imagination et à la sensation, elles ont une double cause, l'une au dehors, ce sont les images et autres particules (2); l'autre en nous-mêmes, ce sont les organes et les pores dont ils sont percés. Telle est même l'importance de ces pores et de ces organes, qu'il faut dire : les yeux voient, et non : l'âme voit par les yeux ; les oreilles entendent, et non : l'âme entend par les oreilles, etc. (3). On n'est pas plus physiologiste, ni, quant à ce dernier point, plus aveuglément.

Epicure s'est-il préoccupé de l'homme malade? Il est difficile de ne pas le croire, quand on songe qu'il a été malade toute sa vie, à ce point qu'un de ses disciples a pu écrire un traité *De la langueur d'Epicure* (4). Ajoutez qu'il lui arrive d'attester la maladie, pour prouver soit la matérialité (5), soit la mortalité de l'âme (6). Souvenez-vous enfin que Diogène Laërce lui attribue positi-

(1) Lucrèce, *De nat. rerum*, l. III, p. 232-325.
(2) Voir *Des théor. de l'entend. hum.*, p. 387-401.
(3) Lucr., *De nat. rerum,* III, 325-370.
(4) Métrodore, περὶ τῆς Ἐπικούρου ἀῤῥωστίας.
(5) Lucr., *Ibid.*, 460-474.
(6) Id., *Ibid.*, 509-519.

vement un traité *Des maladies*, περὶ νοσημάτων. Et ne peut-on pas supposer que Lucrèce s'est inspiré de ce traité à la fin du livre VI du *De natura rerum*, où il détermine l'origine des maladies, il serait plus exact de dire des épidémies, et décrit la terrible peste d'Athènes ? Il est certain que les explications du poëte latin sont absolument conformes à la physique épicurienne, puisqu'il rapporte les causes des maladies aux particules répandues dans l'air, les unes vivifiantes, les autres délétères, soit que ces dernières nous arrivent à travers les espaces, comme des nuages chargés de venin, soit qu'elles s'exhalent du sein de la terre, comme d'impures vapeurs (1).

Avec les stoïciens, nous retrouvons dans toute sa netteté et sa précision la conception biologique de l'univers. L'univers est un être organisé, animé, puissant, raisonnable. Tout ce qui est dans les parties est en lui, parce qu'il vient de lui ; et voilà pourquoi on ne peut lui refuser ni la vie, ni l'âme, ni l'intelligence (2). C'est un animal parfait, comme dans le système platonicien, avec cette différence que cet animal parfait est Dieu même. Et cet animal divin est si bien un animal, qu'il est le générateur des choses, la semence de laquelle tout s'engendre, suivant une loi rationnelle, λόγος σπερματικός (3). Un médecin matérialiste pourrait-il

(1) V. 1089, jusqu'à la fin.

(2) Diog. Laerce, *Vie de Zénon* ; — Cic., *De nat. Deor.*, II, 6-8.

(3) Diog. Laerce, *Ibid.* — Stobée, *Eclog.*, I, p. 372.

s'exprimer autrement et d'une manière plus précise et plus forte ?

Lorsque, au lieu d'expliquer le monde en général, les stoïciens considèrent l'homme spécialement, le rôle de la médecine dans leurs spéculations est sinon plus réel, au moins plus évident. Au-dessous de l'âme, ils distinguent la *nature*, φύσις, qui se trouve aussi dans les animaux; au-dessous de la nature, *l'habitude*, ἕξις, qui se trouve aussi dans les plantes, et ils étudient les facultés *naturelles* et *habituelles*, c'est-à-dire les fonctions, aussi bien que les facultés intellectuelles ou psychiques (1). L'âme est la force, mais cette force est le *souffle* qui se répand du centre, c'est-à-dire du cœur, où il s'appelle la raison, aux extrémités, où il s'appelle les sens, la parole, la génération. La théorie de la raison même, ou plutôt du siège de la raison, nous montre les stoïciens familiers avec la médecine et les controverses des médecins (2). Zénon, Chrysippe, Diogène de Babylone, démontrent à l'envi que la raison réside au cœur, par ce motif qu'elle se confond avec le discours ou la voix, et que celle-ci part de la poitrine et traverse le pharynx avant de

(1) Sextus Emp., *Adv. math.*, IX, 81.

(2) Diogène Laerce (*Vie de Zénon*) nous dit en propres termes, parlant de la physique des stoïciens, que la partie qui traite des causes en double, et que la première comprend *les recherches des médecins et les questions qu'ils traitent sur la partie directrice de l'âme, sur les choses qui s'y passent, sur les germes et autres sujets semblables.*

venir éclater sur les lèvres. Ils discutent l'opinion des médecins contemporains, qui, mettant le point de départ des nerfs dans la tête, y mettent aussi l'âme et la raison. Après avoir essayé de prouver que, les nerfs ayant leur origine dans le cerveau, il ne s'ensuivrait pas que la partie directrice y a son siège, ils soutiennent avec Aristote que le système nerveux tout entier a ses racines au cœur (1). Voilà, ce semble, beaucoup de médecine dans une doctrine qu'on eût pu croire exclusivement philosophique.

Il est difficile de supposer que les stoïciens, si fort mêlés à la médecine, et dans un temps où celle-ci faisait de notables progrès, n'aient pas eu leur doctrine médicale proprement dite, conformément à la tradition antique. Mais là-dessus les renseignements font complètement défaut. Si quelqu'un d'entre eux avait écrit, comme Épicure, son traité *Des maladies*, il n'y en a pas trace dans les catalogues de Diogène Laerce : il est vrai que ce médiocre auteur annonce la liste des ouvrages de Zénon sans la donner, et que sa liste des ouvrages de Chrysippe s'arrête dans nos éditions précisément aux livres de physique.

Il n'y aurait pas lieu de nous occuper des écoles toutes critiques de Pyrrhon et d'Arcésilas, si le scepticisme pyrrhonien ne comptait au nombre de ses représentants Sextus Empiricus. Il en est de

(1) Galien, *Des dogm. d'Hipp. et de Platon*, l. II, p. 256 et suiv.

Sextus comme d'Empédocle : les historiens de la philosophie les ont inscrits sur leurs listes, probablement parce que les seuls de leurs ouvrages qui aient surnagé sont leurs œuvres philosophiques; en réalité ce sont deux médecins. Mais, si l'on persiste à subordonner, dans la personne de Sextus, le médecin au philosophe, il ne faut cependant pas le méconnaître. Il faut se souvenir, au contraire, que ce philosophe-là est essentiellement un médecin, un médecin de la secte empirique, et qui a écrit des ouvrages de médecine aussi bien que de philosophie. S'il n'a pas allié la médecine à la philosophie dans des recherches que sa qualité de sceptique lui interdisait, il avait sans nul doute une doctrine médicale, celle de son école, peut-être avec des vues personnelles dont ses *Mémoires empiriques* gardent le secret.

Nous voici arrivés à l'école philosophique d'Alexandrie. Or, le mysticisme oriental de cette école ne l'empêche de s'inspirer en quelque mesure de la médecine, à l'exemple de Platon, son premier maître. Et ce qui le prouve d'abord, c'est la manière dont Plotin conçoit l'univers et les parties de l'univers. L'univers, c'est l'animal universel, composé, comme les animaux terrestres, d'une organisation et d'un principe de vie, d'un corps et d'une âme; les parties de l'univers, les astres, sont des animaux; la terre elle-même est un animal (1). Et dans toutes les recherches aux-

(1) *Ennéades* II, I, 1; IV, IV, 24 et suiv.

quelles Plotin croit devoir se livrer sur la nature de l'animal universel et des autres animaux divins, c'est toujours dans la considération des animaux terrestres qu'il prend son point de départ. C'est ainsi qu'il se demande si l'animal universel persiste dans son individualité, conservant toujours les mêmes éléments dans le même état, ou si, semblable aux animaux qui meurent sans que la forme de l'espèce périsse, il persiste seulement dans sa forme spécifique, son corps étant dans un flux et un écoulement perpétuels (1). C'est ainsi qu'il se demande si l'animal universel a besoin d'aliments, comme les animaux qui, perdant sans cesse quelque chose de leur substance, ont sans cesse besoin de la réparer (2). C'est ainsi qu'il se demande si l'animal universel est doué de sensibilité, et si cette sensibilité s'exerce par des sens distincts, ayant des organes distincts, ou si elle ne se réduit pas plutôt à cette sensation intime de soi-même (συναἴσθησις) par laquelle l'homme perçoit son propre corps, comme il perçoit les autres corps par les autres sensations (3). Même méthode quand il s'occupe de l'animal que nous appelons la terre. Il veut savoir s'il a la puissance d'engendrer et de croître, qui est la vie proprement dite, la vie végétative, commune à la plante et à l'animal (4); s'il a seulement la sensation

(1) *Enn.*, II, I, 1-4.
(2) *Ibid.*, 1, 6, 8.
(3) *Ibid.*, IV, IV, 24.
(4) *Ibid.*, 27.

interne de soi-même, ou les mêmes sensations externes et diverses que les animaux particuliers qui s'agitent dans son sein; si ses sensations ont lieu par des organes; si ses organes sont semblables aux nôtres (1), etc., etc. Dans tout cela, on reconnaît sans doute le disciple de Platon, mais de Platon observant et raisonnant à la façon d'un naturaliste et d'un médecin.

Dans la sphère de la nature humaine, Plotin se montre encore animé du même esprit. Il n'oublie pas de constater, au-dessous de l'âme proprement dite, c'est-à-dire de l'homme, l'animal, qui est un composé du corps et de l'âme, et le corps, c'est-à-dire le corps vivant, on pourrait dire la plante (2). Et c'est seulement après avoir étudié le corps vivant et l'animal dans l'homme, qu'il arrive à l'homme même et s'y arrête avec complaisance. Dans le corps vivant, il distingue deux facultés, celle de végéter, de croître et de se nourrir, celle d'engendrer. Sans se livrer à des recherches très-personnelles et très-approfondies sur ces fonctions, il les étudie cependant comme elles veulent l'être, au point de vue physiologique (3). Dans l'animal, il distingue la faculté de pâtir, ou la passion, la faculté de se mouvoir, ou la locomotion, et la faculté de sentir proprement dite, c'est-à-dire la connaissance des corps par les cinq sens; et sur chacun de ces points le médecin paraît clairement

(1) *Enn.*, 26.
(2) *Ibid.*, I, I, 1-12.
(3) *Ibid.*, IV, l. III, 19, 23; VI, 28. – I, I, 8. — V, IX, 6.

dans le philosophe. La passion comprend 1° le plaisir et la douleur : Plotin les explique par les modifications du corps, tantôt altéré et tantôt perfectionné dans sa constitution ; 2° les appétits : Plotin les explique par les nécessités ou les besoins de la vie, et les loge dans le foie, le propre organe de la vie végétative ; 3° la colère : Plotin l'explique par un certain état du sang, et conséquemment de la bile, et la place dans le cœur où le sang, venu du foie, s'élabore et se perfectionne (1). La locomotion n'attire guère l'attention de notre philosophe ; mais en la refusant à l'âme, qui donne seulement l'ordre du mouvement (2), et en chargeant l'animal de l'exécution, il montre assez qu'il la considère comme une opération physiologique. N'est-ce pas un anatomiste, ou un disciple des anatomistes alexandrins, qui, plaçant dans le cerveau l'origine des nerfs, et dans les nerfs la puissance de mouvoir, fait résider celle-ci dans le cerveau (3) ? La théorie de la sensibilité rapportée, comme la locomotion, au cerveau et aux nerfs (4) ; expliquée, non par les milieux, comme dans la doctrine péripatéticienne, mais par les impressions sympathiques de l'animal universel dont nous faisons partie (5),

(1) *Enn.*, I, I, 1, 5, 7. — IV, VI, 18, 19, 20 21, 28.

(2) *Ibid.*, I, I, 3, 4.

(3) *Ibid.*, IV, III, 23.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, IV, V, 1-8.—Voir *Des théories de l'entend. humain*, p. 491-498.

nous atteste encore les préoccupations physiologiques et médicales de Plotin. Et lorsque, s'élevant de degré en degré, il arrive à l'âme pure et à ses facultés supérieures, si le métaphysicien les déclare indépendantes des organes, c'est le médecin qui ajoute du moins ce correctif que, liées à la sensibilité, elles sont liées indirectement, mais réellement, au système nerveux encéphalique (1).

Plotin, ou quelqu'un des siens, a-t-il eu une doctrine médicale, une pathologie, une thérapeutique ? La question, d'ailleurs insoluble, paraîtra moins étrange après tout ce qui précède, après surtout que nous aurons remarqué que Plotin cherche quelquefois ses arguments dans l'état de maladie, ou même dans certaines observations sur le cadavre, où toute vie ne s'éteint pas immédiatement à l'instant de la mort, comme le prouve la croissance posthume des ongles, des poils, etc. (2).

Voilà le spectacle que nous présente la philosophie grecque. Du commencement à la fin, elle ne cesse de s'allier à la médecine, soit pour concevoir l'univers, soit pour étudier dans la nature humaine les fonctions aussi bien que les facultés, soit pour lui emprunter des faits à l'appui de telle ou telle théorie particulière, soit enfin pour se donner à elle-même un système sur les maladies et les moyens de les guérir.

(1) *Enn.*, IV, III, 23.
(2) *Ibid.*, IV, IV, 21, 29.

CHAPELAIN

HUET, MÉNAGE

ET L'ACADÉMIE DE CAEN

Par M. Henri MOULIN

Ancien magistrat à la Cour d'appel de Paris, membre correspondant



Chapelain, Huet et Ménage....., ces noms, célèbres au XVII[e] siècle, évoquent aujourd'hui, au XIX[e], parmi les érudits, le souvenir d'une trinité d'amis et de lettrés. Nommer l'un, c'est presque involontairement avoir nommé les deux autres.

Chapelain, le roi des poëtes de son temps....., à la condition de ne laisser s'échapper aucun de ses vers, et de garder sous triple serrure son héroïque *Pucelle;* — Huet, le docte évêque, le grand érudit; — Ménage, qui ne le cédait à personne, pas même à Huet, en érudition, poëte latin, et, au besoin, grec, italien et français, étaient liés d'amitié, de visites et de correspondance.

Chapelain, qui tenait un des premiers rangs dans la littérature de son époque, était intimement connu de Huet et de Ménage, comme de la plupart des hommes de lettres du temps, et ils se rencon-

traient fréquemment à l'hôtel de Rambouillet, dans le cabinet de Conrart et dans le salon de M[lle] de Scudéry.

Huet, au retour de son voyage en Hollande et en Suède, pendant lequel il avait été présenté à la reine Christine, était venu, avant de regagner sa ville natale, se reposer à Paris, et ce fut pendant ce séjour qu'il eut occasion de rencontrer pour la première fois Ménage. L'intimité fut bientôt établie entre ces deux hommes, si bien faits pour s'apprécier, et qui avaient entre eux tant de rapports et de traits de ressemblance.

Les années, en effet, l'amour et les habitudes du travail, la similitude de multiples occupations, les rapprochaient. Érudits, poëtes en français, en grec et en latin, salués du titre de Varrons de leur siècle, accueillis par les mêmes sociétés et soutenus par les mêmes amis, devenus célèbres de bonne heure et par les mêmes travaux, compétiteurs pour l'éducation du Dauphin, ils concentrèrent l'un et l'autre leurs efforts sur un seul grand ouvrage, qui fut la préoccupation de leur vie, Diogène-Laërce pour Ménage, Origène pour Huet. Tous deux avaient pris leurs degrés en droit, avant de devenir hommes d'église; tous deux étaient de l'Académie de Caen, dès la fondation, et ils se seraient retrouvés à l'Académie française, sans la malencontreuse *Requête des Dictionnaires* (1).

(1) A la mort de Cordemoy, en 1684, Ménage sollicita sa

L'un et l'autre étaient d'humeur querelleuse (1); quelque peu pédants et rudes vis-à-vis des hommes, galants envers les dames, pour lesquelles ils soupirèrent en prose et en vers ; souffrant des mêmes infirmités , ils arrivèrent à l'extrême vieillesse, moururent en chrétiens, léguèrent leurs bibliothèques aux Jésuites, et laissèrent après eux,

succession académique, et il l'eût probablement obtenue s'il n'avait pas fait *La Requête des Dictionnaires.*

En vain, Habert de Montmor soutint sa candidature, en disant que le nommer, ce serait le forcer à une amende honorable envers la Compagnie, comme on force l'homme qui a déshonoré une fille à l'épouser.

Bergeret, appuyé par le P. La Chaise et par les Colbert, lui fut préféré, bien qu'il eût moins de titres que lui.—« Quel mérite avait M. Bergeret pour occuper cette place? » s'est demandé Segrais. *Mémoires-Anecdotes.*

L'Académie se montra, en 1684, moins tolérante et moins juste envers Ménage qu'elle ne l'a été en 1880 vis-à-vis de M. Maxime du Camp, qu'elle a élu, « en oubliant certains méfaits de jeunesse, » et en forçant le récipiendaire par cet oubli généreux « à un acte de contrition et de désaveu. »

« Vous resterez, M., lui disait spirituellement le directeur, M. Caro, un exemple mémorable de l'imprudence qu'il y a, quand on est jeune, à dire du mal de l'Académie. On se prépare un repentir ou du moins un regret; car il est bien rare qu'on meure dans l'impénitence finale. »

(1) Huet se prit de querelle avec Bochart, à l'occasion d'Origène ; avec Boileau , à l'occasion de Longin ; avec Segrais, à l'occasion de Virgile.

Il eut à soutenir pour les abbayes d'Aulnay et de Fontenay de nombreux procès, dans lesquels il apporta, c'est lui-même qui l'écrit, « une âpreté toute nationale. »

Quant à Ménage, il batailla avec Gilles Boileau, Bussy-Rabutin, le P. Bouhours, les abbés Cotin et d'Aubignac.

malgré le nombre de leurs ouvrages imprimés, beaucoup de manuscrits et une volumineuse correspondance. Enfin, des amis prirent soin de recueillir leurs bons mots et des anecdotes sur leurs personnes, et nous avons le *Huetiana* et le *Menagiana*.

Huet et Ménage, encore jeunes, étaient donc liés d'une amitié que les années fortifièrent; quand ils étaient dans la même ville, ils se visitaient presque chaque jour; séparés, ils s'écrivaient fréquemment, se communiquaient leurs compositions, se consultant mutuellement, ne s'épargnant ni les conseils, ni les critiques, et sollicitant ceux de l'Académie de Caen, à laquelle ils appartenaient.

Ils savaient que dans cette savante Compagnie ils trouveraient des appréciateurs au goût fin, *emunctæ naris*, des juges au jugement sûr, parmi les Bochart, les Segrais, les De Brieux, les Halley et les Rouxel. N'était-ce pas à elle que M[me] la duchesse de Longueville, lasse du bruit qui se faisait autour de deux sonnets, avait confié la mission, en prononçant en dernier ressort, de mettre un terme à la querelle des Jobelins et des Uranistes?

A la fin de 1659, ou au commencement de 1660, Huet, alors à Caen, avait chargé Ménage de surveiller l'impression à Paris de deux pièces latines de sa composition. C'étaient une *Ode* et une *Épître;* mais lesquelles parmi toutes celles qui composent son Recueil? La désignation eût été peut-être assez difficile à faire, si nous n'avions eu, pour nous

renseigner, une lettre de Chapelain à Huet, du 2 mars 1660, et une autre de Huet à Ménage, du 4 février précédent (1) :

« M. Huet, à Caen.

« Tost ou tard que me viennent vos lettres (écrivait Chapelain à Huet), elles me sont toujours extrêmement chères. Cette dernière, à laquelle je respons, l'a esté encore plus qu'aucune, parce qu'elle estoit accompagnée de deux riches présens

« J'avois desja veu l'*Ode* entre les mains de M. Du Périer, et nous l'avions admirée ensemble, strophe après strophe, nous resjouissant que vous continuassiés à vous faire honneur de vostre vertu, et à accroistre le domaine des belles-lettres par vos ouvrages.

« Je ne sçay quelle justice on vous fait là dessus au lieu de vostre naissance, mais je sçay bien que Paris vous considère comme vous le mérités, et que vous avés à vous louer de son équité dans le jugement qu'elle fait de ce qui sort de vostre plume. Cette ode est du stile sublime, et n'y laisse rien à désirer. C'est dommage que notre Cour ne soit aussi fine dans la bonne latinité que celle d'Auguste. Vous y tiendriés la place d'Horace non seulement pour le génie lyrique, mais encore pour l'épistolaire. Tout de bon il ne se peut rien de plus pur, de plus sensé, de plus juste

(1) La lecture de ces deux lettres nous montre qu'une épître, que nous n'avons pas, avait été antérieurement adressée à Huet par Chapelain, à l'occasion de ses deux pièces latines.

Je l'ai vainement cherchée à la Bibliothèque nationale, dans la correspondance manuscrite de Chapelain. Elle se trouvait certainement dans le volume perdu de cette correspondance qui comprenait les lettres écrites de 1641 à 1659.

que cette lettre à M. Ménage, sur le défaut commun à tous les hommes de se faire censeur d'office des habitudes et des occupations d'autruy.

« C'est ainsi que la philosophie devient agréable et que l'on peut profiter au public en le délectant. Cette épistre a le caractère *quem moratum indigitant*, et le seul propre aux compositions de cette nature, et l'apologue par lequel vous le finissés ne pouvoit estre ni mieux imaginé, ni mieux exprimé, ni mieux placé pour l'effet que vous en prétendiez. Tout ce qui précède va excellemment à la mesme fin. Vous y avés pris occasion d'y nommer vos vertueux amis de la plus adroitte manière du monde. Enfin vous estes un grand artisan, et en nous donnant cet essay vous vous estes engagé à n'en demeurer pas là et à poursuyvre cette carrière.

« Si nous avions un volume de ces sermons marqués à vostre coin, je ne feindrois point à les mettre immédiatement après ceux du poëte de Venuse et devant ceux du chancelier de L'Hospital, qui jusqu'ici se sont maintenus en possession du second lieu. Je vous exhorte sérieusement à marcher dans cette belle route, et je vous répons du succès.

« Au reste, je vous suis très-obligé de l'ouvrage que vous m'avés envoyé pour la distribution du petit nombre d'exemplaires de ces ouvrages qu'on m'a apporté de vostre part, et que j'ai receu comme une marque de vostre confiance et de vostre amitié. Je m'en acquitteray soigneusement à l'égard de M. Monmor et de M. Huygens. Pour M. Conrart j'attendray une seconde jussion, et me contenteray, en attendant, de l'assurer de vostre souvenir et de vostre bienveillance. N'ayant aucune connoissance de la langue latine, j'ai douté s'il seroit à propos de luy présenter ces pièces là, et j'ay esté bien aise de suspendre l'exécution du mandement. Cela n'y gastera rien.

« J'escris à M. de Brieux, et mets sa lettre sous votre enveloppe. Faittes moy la grâce de la luy faire rendre prontement et d'assurer MM. Bochart, Halley, Savary, en un mot tous nos amis de la vertueuse Académie, de mes respects et de la passion que j'ay pour leur gloire et pour leur service. Pour vous, croyez bien que personne sans exception n'est plus que moy, Monsieur, etc.

« J. CHAPELAIN.

« De Paris, ce 2 mars 1660. »

Chapelain était en correspondance avec plusieurs membres de l'Académie de Caen, non-seulement avec Huet, mais avec MM. de Brieux, Savary, Prémont, Halley, de Grentemesnil, de Caillères, gouverneur de Cherbourg, et d'autres encore. Il était bien rare que dans ses lettres il n'y eût pas quelques lignes à la louange de Huet, et toujours des protestations d'attachement, de zèle et de dévouement à l'adresse de l'Académie en corps.

Ainsi, la mort de M. de Prémont lui dictait pour Huet cette lettre du 22 septembre 1659 :

. . . . « La mort de M. de Prémont m'a fort touché. Je reconnus son mérite et mon obligation à l'honorer dès lors qu'il fut chargé par vostre illustre Compagnie de me montrer sa gratitude pour *la Pucelle*, dont je luy avois fait un mauvais présent. Vous voyés par là que sa perte nous est commune, et que je n'ay guères moins de sujet de me plaindre que vous.

« Dieu veuille conserver le reste de nos amis auxquels vous me ferés grâce de témoisgner la continuation de mon zèle pour leur gloire. »

Le 14 janvier 1660, il écrivait à M. Savary :

« M. Halley m'a envoyé dernièrement les plus beaux vers latins du monde, de la part de M. son cousin, pour le Puy et les Palinods. Faittes-moy la grâce de l'en bien remercier de la mienne et de l'assurer toujours de mon estime et de mon service.

« Je vous supplie de la mesme chose pour tous nos autres excellens amis de vostre sçavante Académie, dont la vertu et la doctrine me sont tousjours présentes, et que je tiens à grand malheur de ne pouvoir vénérer que de loin.

« Pour vous, vous sçavez trop à quoy vous m'avés obligé par vostre amitié partiale, et par conséquent combien je suis, M., vostre etc. »

Le 24 du même mois, à M. de Brieux :

« M. Du Périer m'a fait grande feste d'une Ode de M. Huet pour la Paix. Je vous prie aussy de l'en féliciter de ma part. C'est un bel esprit et que j'estime extrêmement. »

Et le 2 mars suivant, encore à M. de Brieux :

« Confirmés bien tousjours, je vous supplie, à ces MM. nos amis de l'Académie, et mes maistres, la haute estime que je conserve pour eux, et leur demandés en mon nom la continuation de leur bienveillance, dont je fais mon principal ornement.

« J'ai receu deux pièces de M. Huet, au lieu d'une que vous m'aviez annoncée. C'est certainement une personne d'un très-grand mérite et bien digne de votre sçavante Société. »

Chapelain parle ensuite de la paix qui vient d'être conclue et à laquelle M. le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, a puissamment contribué, et termine ainsi sa lettre :

« *Post tenebras lucem.* Je loüe Dieu de m'avoir prolongé la vie jusqu'à ces dernières merveilles, dont je n'espérois pas d'estre jamais le spectateur.

« Je ne doute point que tout Caen et toute la Normandie n'en soit comme moy, qui demeure avec ma passion ordinaire, Monsieur, vostre etc. (1). »

Nous savons donc, grâce à cette correspondance et surtout à la lettre du 2 mars, que les deux pièces confiées par Huet aux soins de Ménage et d'un imprimeur de Paris étaient l'ode à Du Périer, *ad Carolum Pererium, poëtam laureatum*, et l'épître à Gilles Ménage lui-même, *ad Ægidium Menagium*, dans laquelle le poëte fait l'éloge de ses amis de l'Académie de Caen,

« . . . . Noti, fidique sodales, »

de Bochard, de Savary, de Prémont, de Mambrun,

(1) Toutes ces lettres de Chapelain sont encore inédites, mais elles ne tarderont probablement pas à être imprimées dans sa *Correspondance*, éditée par M. Tamizey de La Roque, dont le premier volume in-4° a déjà paru.

C'est dans le volume manuscrit de Chapelain, de 1659 à 1663, qui est à la Bibliothèque nationale, qu'on trouve ces lettres à MM. de Brieux, Halley, de Grentemesnil, Huet, de Caillères et autres membres de l'Académie de Caen.

L'une d'elles, d'avril 1662, porte pour adresse : « *à M. Huet, gentilhomme normand.* »

du docte de Brieux, de Halley, ce rival d'Ovide et de Virgile, ce savant, l'orgueil de sa ville,

« Æmulus ille Ovidi laudum, magnique Maronis,
« Et quo regali Cadomum doctore superbit. »

Huet venait de recevoir les exemplaires imprimés de son ode et de son épître, dont il avait adressé une copie manuscrite à Chapelain, auquel il avait fait remettre en outre, avec mission de les distribuer, quelques-uns des premiers exemplaires sortis de la presse. Par sa lettre du 4 février, il remercie Ménage et de l'envoi et des soins qu'il a donnés à l'impression :

« A Caen, le 4 fév. 1660.

« J'ai receu, lui dit-il, les 150 exemplaires de mon ode, et je vous en rends un million de très-humbles grâces, et de tout le soin que vous avez eu la bonté de prendre pour l'impression de cette pièce. M. Chapelain, à qui j'avois fait donner des copies de l'ode et de l'épistre, m'en escrit d'une manière qui me fait croire que l'épistre lui a moins déplu que l'ode. Je crois que c'est aussi vostre sentiment, et je vous assure que je n'en suis point content, car j'ay travaillé en faisant l'une, et j'ay fait l'autre en jouant, et assurément plus de choses sont nécessaires pour bien faire une ode que pour bien faire une épistre. »

Après avoir parlé de lui et de ses vers, Huet parle de ceux de son ami :

« Les vers que vous m'avez envoyés m'ont charmé, et

particulièrement la première épigramme, où vous vangez si ingénieusement l'injure faite à Mlle de Scudéry. Si j'osois je lui offrirois ma plume pour soustenir ses intérests et pour vous servir de second, et je respandrois très-volontiers pour un si juste et si digne sujet jusqu'à la dernière goutte de mon encre et de mon sang.

« Il n'y a en vérité rien de plus beau que vostre épigramme et ç'a esté le sentiment de toute notre Académie.

« L'Épigramme à M. Pellisson est fort agréable. Il y a quelque chose dans le tour de celle *Ad Sangenesium*, qui ne me semble pas assez naturel, ni assez dégagé.

« J'ai demandé à M. Bochart son observation touchant la surdité des serpents, mais ses occupations l'ont empesché de la mettre au net. Je vous envoyerai au premier jour ce qu'il aura marqué sur les dernières feuilles de vostre Laërce.

« Confirmez-moy cependant l'honneur de vostre amitié et de celle de Mme de La Fayette, et croyez bien que vous n'aurez point de plus fidèle serviteur que moy.

« J'ai donné ordre qu'on vous rende ce qu'il vous a cousté pour l'impression; mais quand cela vous aura esté rendu, je ne croiray pas pourtant estre quitte envers vous.

« P.-D. Huet.

« A M. l'abbé Ménage, au logis de M. l'abbé Parfait, au cloistre Nostre-Dame, à Paris (1). »

(1) Cette lettre intéressante, qui fait partie de ma collection d'autographes, a passé par les mains de M. Sainte-Beuve, qui en a donné les quelques lignes relatives à Mlle de Scudéry, dans son Étude sur Huet; mais elle n'a pas encore, que je sache, été publiée en entier.

J'ai encore sous les yeux deux longues lettres de Huet à son neveu. « M. de Charsigné, procureur général au bureau

Quelle est cette épigramme, si belle au sentiment du futur évêque d'Avranches et de toute l'Académie de Caen ; quelle est cette injure faite à Mlle de Scudéry, dont Ménage s'est constitué « l'ingénieux vengeur ? »

Le livre consacré aux épigrammes, dans ses *Poëmata*, n'en contient que trois à l'adresse de Mlle de Scudéry (1). L'une, de quatre vers, est une inscription pour son portrait ; l'autre, de huit, une réclamation de la paternité de ses ouvrages, que beaucoup attribuaient à Georges, son frère ; la troisième, plus importante, de vingt-huit vers, une protestation contre l'omission par Colbert du nom de Madeleine sur la liste des savants et des lettrés que le Roi veut pensionner, et en même temps l'excuse de cette omission.

L'appellation de Sapho, dans la première,— Sapho ou la dixième muse, c'était ainsi que l'appelaient ses amis ; — l'attribution de ses livres à son frère, dans la seconde, ne sauraient constituer une injure pour Mlle de Scudéry. Reste la troisième

des finances de Caen, » des 25 janvier et 29 août 1706, pleines de détails d'intérêt, et qui prouvent chez Mgr d'Avranches l'esprit d'ordre et d'économie, la finesse normande, la connaissance du droit et des termes de pratique.

(1) Le volume dont je me sers est l'in-18, elzévier, de 1663. C'est l'exemplaire de Huet, avec ses armes sur les plats et son *ex libris* à l'intérieur, et apparemment celui offert par Ménage à son ami.

Sur le titre qui manque, enlevé probablement par quelque amateur d'autographes, se trouvait sans nul doute l'*ex dono* de l'auteur.

épigramme, et nous n'hésitons pas à penser que c'est bien celle visée par la lettre de Huet. Il nous faut avouer cependant que le rapprochement des dates de cette lettre, 1660, et du mémoire de Chapelain sur lequel furent distribuées les libéralités du Roi, 1662, nous cause quelque embarras. Ces dates, ou au moins l'une d'elles, seraient-elles par hasard erronées? Ménage, l'ami de Chapelain, aurait-il connu son rapport longtemps avant sa publication? Nous ne savons, mais toujours est-il que, dans les *Poëmata* de Ménage, son épigramme *Scuderia in largitionibus regiis præterita*, est la seule à laquelle paraisse pouvoir s'appliquer la lettre de Huet.

L'auteur de cette épigramme, après avoir rappelé la mission confiée par le Roi à Colbert, le contrôleur général, le gardien du Trésor,

« . . . . Cui regia credita gaza est »;

La recherche par le ministre, pour les pensionner, des hommes illustres de la France et de l'étranger;

L'omission sur la liste de la seule Madeleine de Scudéry, « dont le nom, la réputation, la gloire et les vers sont connus de tous » (1);

L'étonnement de la Cour et de la Ville devant un tel oubli, et les récriminations qu'il soulève contre Colbert, termine par cette apostrophe « ingénieusement vengeresse »: Cessez, audacieux, d'accuser

(1) « Scuderidos quis enim nomen, famamque, decusque,
« Quis nescit teneræ carmina Scuderidos? »

un ministre fidèle, et vous, jaloux, inclinez-vous devant son génie, taisez-vous devant sa vertu! Louis l'avait chargé de récompenser les poëtes, non les muses; or, Scudéry n'est-elle pas l'une des filles d'Aonie?

« Desinite, audaces, fidum culpare ministrum;
« Et, tu, virtuti, livor inique, tace.
« Vatibus, haud musis, Ludovicus munera mitti,
« Mandarat; atque una est SCUDERIS Aonida. »

De l'épigramme Ménage passe à l'épître.

Il en compose deux, l'une pour Charles DATI, le savant professeur Florentin, l'autre pour le cardinal DE MAZARIN, revenant de son exil à Paris.

Selon son habitude, il les adresse à Huet, pour avoir son avis et celui de l'Académie. Huet les lit à l'une des plus prochaines réunions de la Compagnie, puis lui transmet les observations individuelles et collectives auxquelles elles ont donné lieu.

L'épître à Dati, la première examinée, commence par ce vers :

« O mihi, dilectos inter memorande sodales
« Carole. »

Et Huet écrit à son ami :

« A Caen, le 8 juillet 1660.

« Je ne vous ay pas dit que je condamne l'*O* ou le vocatif au commencement d'un poëme, mais seulement qu'ils me déplaisent. Nous avons icy un poëte, et vous le connoissez, qui n'en a jamais commencé autrement, et

c'est luy principalement qui m'a donné cette aversion, outre qu'en effet ces commencemens sont moins beaux et moins ingénieux que les autres.

« J'ay lu à l'Académie vos deux élégies.

« Quelques-uns, un peu trop scrupuleux, trouvèrent à redire que vous eussiez commencé la première par un vers tiré d'Ovide, presque mot à mot. Je respondis qu'il y avoit apparence que vous ne prétendiez pas le dissimuler, et que c'estoit un vers emprunté et non pas dérobé. »

Au reproche de ses confrères de l'Académie de Caen Ménage pouvait être d'autant plus sensible, qu'il rappelait à sa mémoire plus d'un plagiat, plus d'un emprunt, non pas seulement à Ovide, mais à Virgile et à Horace, et l'apostrophe de Trissotin à Vadius :

« Va, va, restituer tous tes honteux larcins
« Que réclament sur toi les Grecs et les Romains (1)! »

Huet continue sa lettre en signalant à l'auteur ce qui lui plaît et ce qui ne lui plaît pas.

« Carole. Tyrrheno nec semel ore potens. »

Cette expression lui paraît, comme à l'Académie, hardie et nouvelle ; peut-être faudrait-il la justifier par quelque exemple.

La désinence en *es* de quatre vers consécutifs, *progenies*, — *amores*, — *eques*, — *sodes*, blesse la délicatesse de son oreille.

Il fait la même remarque sur deux autres vers,

(1) Chacun sait que, sous les noms de Trissotin et de Vadius, Molière avait mis en scène l'abbé Cotin et Ménage.

dans lesquels on trouve trop rapprochés *felices, sodales, memores* et *dies*.

Enfin, il blâme la répétition à seize vers de distance, dans une pièce qui en compte de soixante à soixante-dix, de :

« . . . . . Phœbi Malæbeccus amores,

et de :

« . . . . . Vatum Leopoldus amores. »

Mais voici le texte de cette partie de sa lettre :

« . . . . . *Tyrrheno nec semel ore potens.*

« Cette expression fut trouvée hardie et nouvelle, mais peut-être en avez-vous quelque exemple.

« *Magnis major avis*, etc. Ce vers et les trois suivants se terminent par *es*.

« . . . . . *Phœbi Malœbeccus amores.*

« Vous avez desjà dit :

« . . . . . *vatum Leopoldus amores.*

« *Vivite felices*, — *sodales*, — *memores*, — *dies*, tout cela dans trois vers et dans les mêmes cadences »

Abordant la critique de l'épître à Mazarin, Huet est encore plus sévère pour elle que pour la précédente. Il blâme tantôt la pensée, tantôt l'expression, et appelle à son aide le bon sens et même la raillerie.

Ménage, s'adressant au Cardinal, le traite de vénérable, *venerande,*

« Et procul, ut numen, te, venerande, colo. »

Or, cette épithète ici lui semble déplacée.

Quand le poëte dit plus loin : avant que ma mémoire puisse t'oublier, ô Jules, la Saône roulera ses flots rapides vers le Rhône, et le Rhône conduira lentement les siens à la mer ;

« In Rhodanum violentus Arar sua flumina volvet,
« Et Rhodanus lentas in mare ducet aquas,
« Cum me ingrata tuî capient oblivia... »

Huet trouve cette pensée commune, et déjà une fois employée par l'auteur dans une épigramme à Pellisson.

Qu'il y a loin, en effet, de cette image vulgaire à celle si noble de Virgile, pour exprimer le même sentiment !

« Ante, pererratis amborum finibus, exul
« Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim,
« Quam nostro illius labatur pectore vultus. »

Le bon sens de Huet ne saurait s'accommoder des vœux de la Seine et du Tage en faveur du Cardinal :

« Sequana quem votis, quem vocat ipse Tagus. »

Que la Seine désire et rappelle l'exilé, soit; mais pourquoi le Tage plutôt que le Tibre ou l'Éridan?

Le jugement du critique ne s'accommode pas davantage du motif que Ménage donne à sa gratitude et à son éloge de Mazarin. Quoi ! c'est parce que la générosité de son Éminence a assuré une pension à M[lle] de Scudéry, qu'il ne l'oubliera pas !!

« Non meminisse tui possim? qui larga benignus
« Annua das nostræ munera SCUDERIÆ. »

La louange est mince et le motif peu acceptable. Si encore la pension fût allée trouver directement Ménage ; si c'était lui que le ministre eût récompensé !

Le poëte voudrait bien présenter ses hommages au Cardinal, qu'il voit sortir entouré d'une foule de courtisans,

« . . . . . Densa Procerum comitante caterva; »

mais, comment le suivre? sa poitrine haletante, ses pieds endoloris, ses flancs essoufflés ne le lui permettent pas.

« Quid facerem? sequerer? mihi nunc et pectus anhelum
« Infirmique pedes, invalidumque latus. »

La marche de Monseigneur, remarque plaisamment Huet, est donc bien rapide! — N'est-ce pas le faire marcher trop vite, surtout pressé comme il l'est, par cette foule de grands qui lui font escorte?

Revenant à la vérité, Ménage avoue que, s'il ne se mêle pas au cortège, l'empêchement ne vient ni de sa poitrine, ni de son flanc, ni de ses pieds, mais d'un sentiment de dignité qui interdit à un homme bien né de se donner ainsi en spectacle.

« Haud decet ingenuos talis opella viros. »

Oubliez-vous, écrit Huet, que ce que vous ne voulez pas faire par un sentiment de dignité, vous venez de le faire faire avec empressement par les grands du royaume?

Ma muse, ô Jules, ajoute Ménage, n'a pas rougi de célébrer tes louanges, lorsque le peuple et la Cour te condamnaient.

« Nostra nec erubuit, cum te populusque, patresque
« Damnarent, laudes dicere musa tuas. »

Arrêtez, s'écrie Huet, arrêtez! prenez garde de réveiller des souvenirs importuns.

Arrêtez encore quand vous parlez des ennemis du Cardinal, auxquels la flatterie applaudirait, comme au Cardinal lui-même, le jour où la puissance passerait de ses mains dans les leurs.

« Vilis adulator, qui te comitatur euntem,
« Per medias currum qui sequiturque vias,
« Si tibi quæ nunc est, foret hostibus alta potestas,
« Hostibus ex æquo plauderet ille tuis. »

Que parlez-vous des ennemis du Cardinal! il ne saurait en avoir, surtout en ce moment. Avez-vous donc oublié que vous venez de dire que toute la France en joie bat des mains à son rappel, et que c'est à juste titre, car le divin Jules est le sauveur de l'État et le père de la Patrie?

« Rerum certa salus, Patriæ pater, optime Juli,
« Gratatur reduci Gallia læta tibi. »

De toutes ces observations qui prouvent le goût de Huet, sa sévérité en matière littéraire, le soin avec lequel il lisait et relisait les pièces de son ami, Ménage n'a que peu profité; car, sauf deux mots *dies* et *felix*, qu'il a effacés, il a maintenu sa version

originale. Il est vrai que s'il lui eût fallu tenir compte de toutes les remarques, parfois quelque peu minutieuses de son censeur, il eût été obligé, sinon de refaire son épître en entier, au moins d'en modifier notablement les principales parties (1).

A côté du commentaire que nous en avons donné pour l'intelligence complète du texte, plaçons maintenant la lettre même de Huet.

« L'élégie, qui est pour M. le Cardinal, me semble moins belle en toute manière que cette autre (celle à Dati).

« *Te, venerande, colo...* Ce *venerande* en cet endroit ne me plaist point.

« *In Rhodanum*, etc. Cette pensée est trop commune, et vous vous en estes desjà servi dans une épigramme à M. Pellisson.

« . . . . . *quem vocat ipse Tagus.*

« Cela n'est fondé sur rien.

« . . . . . *qui larga benignus.*

« Après ce que vous avez dit de M. le Cardinal et ce que vous en pourriez dire, c'est une louange fort légère que celle-là. Il faudrait que ce fust à vous-mesme qu'il donnast la pension.

(1) Ménage a adressé plusieurs de ses pièces à Chapelain. Dans l'une, il dit :

« Est tibi Castaliæ, Capellanus, gloria turbæ,
« Curaque . . . . »

Dans une autre :

« Favori des neuf Sœurs, ornement de la France,
« Belle âme en qui le Ciel a logé la prudence,
« Illustre Chapelain . . . . »

« *Immitis felix.* Ce *felix* me semble hors de sa place.

« . . . . . *mihi nunc et pectus anhelum.*

« Vous faites aller trop viste Son Éminence.

« *Haud decet ingenuos*, etc.

« Après avoir dit :

« . . . . . *densâ Procerum comitante catervâ*,
« . . . . . *quùm te populusque, patresque*,
« *Damnarent*, etc.

« Cave ne odiosa sit isthæc commemoratio!

« *Hostibus ex æquo plauderet ille tuis.* Après avoir dit : « *Gratatur reduci Gallia læta tibi* », et l'avoir attesté, « *Patriæ pater optime....* »

« J'avais desjà veu l'épigramme. »

Le reste de la lettre a trait aux manuscrits d'Origène que Huet cherche pour ses *Commentaires*, auxquels il travaillait et qu'il publia huit ans plus tard. Un souvenir est consacré à Mme de La Fayette et à Mlle de Scudéry, et un mot à M. Moisant de Brieux.

« Je vous remercie, continue Huet, du soin que vous avez eu de mes lettres.

« Par les paroles de M. Bigot, il semble qu'il veuille dire qu'il ne se trouve point à Rome d'autres manuscrits d'Origène que ceux que j'ay ; cependant j'ay une liste des manuscrits de cet auteur qui sont en ce lieu-là, et qu'un de mes amis y fist faire à ma prière, il y a environ deux ans. Il me marque dans cette liste que le livre Περὶ ἀρχῶν grec est au Vatican, et une explication grecque sur les Évangiles à la Bibliothèque d'Al..., et qu'il s'y trouve, outre cela, beaucoup d'autres pièces du même auteur.

« De plus, je ne vous céleray point que l'on me manda lundy dernier de Paris que M. Bigot s'est adjoint depuis peu à un savant traducteur, qui est sans doute de votre connoissance; qu'il a rencontré plusieurs pièces d'Origène. Celuy qui me le mande me marque qu'il a veu la lettre.

« Regardez comment tout cela s'accorde et me distes ce que l'on doit penser, je vous en fais juge. Mais je vous ay desjà dit que si M. Bigot avoit eu la volonté de m'obliger, j'en aurois esté fort reconnoissant, et que, s'il ne le fait point, je ne laisseray pas de donner ce que j'ay entre les mains. Ma petite dissertation avance peu à peu; sitost qu'elle sera faite, je vous la communiqueray pour en avoir vostre avis. Cependant, si vous avez quelque chose sur cet argument, je vous supplie de m'en faire part.

« Quelques-uns m'ont dit qu'ils croient que cette matière a desjà esté traittée, je ne le crois pas; mais, si cela estoit, vous me feriez plaisir de m'en donner avis.

« J'aurois grande envie de voir *Gulielmus Lindanus, ep^s Rurem., de optimo genere interpretandæ scripturæ*, mais on ne le trouve point icy.

« On m'a mandé que T. Faber a fait imprimer depuis peu quelque chose sur Anacréon; je m'estonne que vous vous soyez laissé prévenir.

« Adieu, M., conservez-moy vostre amitié, je vous en conjure. M. de Brieux vous baise les mains. Assurez, s'il vous plaist, Mme de La Fayette et Mlle de Scudéry de mon obéissance.

« On m'a envoyé une ode françoise sur la Paix, qui commence par ces paroles : *Muses, quelle est nostre joye!* N'en connoissez-vous point l'auteur?

P.-D. HUET (1).

(1) Cette lettre est aujourd'hui à l'étranger. Elle a passé dans une vente d'autographes faite par M. Ét. Charavay, le 23 mai 1881.

Nous avons reproduit ces deux lettres de notre célèbre compatriote avec d'autant plus d'empressement, que nous les croyons inédites, et que nous attendons depuis plus longtemps la publication de la correspondance complète de Huet avec Ménage.

Il y a trente ans que l'auteur des *Causeries du lundi* écrivait : « Rien n'est plus propre à faire connaître Huet, et par les côtés agréables, que sa correspondance avec Ménage, qui est en bonnes mains et qui sera, j'espère, publiée un jour. » Ces lignes datent de 1850, et ce jour n'est pas encore venu.

Les vies de Huet et de Ménage sont trop connues pour que nous espérions d'y trouver quelque détail nouveau ; leurs bons mots, les traits piquants de leur conversation, les anecdotes sur leurs personnes, déjà recueillis en volumes, sont trop nombreux pour que nous nous attardions à faire un choix. Qu'il nous soit seulement permis, en finissant, de rappeler leurs relations, leurs amitiés et les principales œuvres qui ont recommandé leurs noms à notre souvenir (1).

(1) Nous ne pourrions que renvoyer nos lecteurs aux Biographies Michaud et Didot ; — à l'*Histoire de la vie et des ouvrages de D. Huet, évêque d'Avranches*, par Jh. d'Avenel, in-8°, 1853 ; — au *Bréviaire* de P.-D. Huet, par M. Julien Travers, 1860 ; — aux *Églogues* de Huet, mises du latin en français par lui-même, publiées par M. Baudement, *Mémoires de l'Académie*, 1855 ; — à MM. Rathery et Boutron, *Mlle de Scudéry ;* — à trois *Études sur D. Huet :* l'une, de M. de Gournay, 1855 ; l'autre de M. l'abbé Flottes, 1857 ; à l'étude de M. G. Lavalley sur *Les Poésies françaises de Daniel Huet*. Caen, Valin, imp.

Huet, « vrai sage, aimant le monde et le plaisir; se livrant tour à tour à la retraite et à la société; se désolant de ne pas avoir assez de piété, et finissant par être un bon évêque; alliant le sentiment des devoirs et des convenances » (*Sainte-Beuve*), passa sa vie tantôt en Normandie, tantôt à Paris; à Paris, avec les grands hommes de l'époque, et fréquentant la Cour en qualité de précepteur du Dauphin; à Caen, au milieu de ses livres, dans la société des membres fondateurs de l'Académie; à Avranches, dans celle de ses grands vicaires et de ses chanoines; dans son Tempé d'Aunay et dans son abbaye de Fontenay, avec quelques amis et quelques visiteurs; à Paris, lors de sa retraite, dans la maison professe des Jésuites, où il avait transporté sa belle bibliothèque.

Ménage, abbé, avocat et avocat du Roy; attaché au fameux coadjuteur, avec lequel il se brouilla; commensal de l'hôtel de Rambouillet; lettré et savant en plusieurs langues; poëte et érudit, dont Huet, quand il le perdit, « regrettait la convenance des mœurs, l'aménité du caractère, les agréments de la conversation, l'urbanité de la controverse; » Ménage, sauf un voyage en Suède et en Italie, ne quitta guère Paris, et habitait au cloître Notre-Dame une maison qui s'ouvrait une fois par semaine aux hommes de lettres du temps. Il avait ses mercredis, comme l'abbé Dangeau ses mardis, et Mlle de Scudéry ses samedis.

Huet et Ménage avaient à peu près les mêmes amis et les mêmes correspondants. C'étaient Sau-

maise, Grotius, Bochart, Naudé, les frères Dupuy, les PP. Sirmond et Petau, les jésuites Rapin, Guyet et Commire, Chapelain, Conrart, de Vaugelas, Pellisson, D'Ablancourt, Sarrazin, le duc de Montausier, le marquis de Coislin, le comte de Séran, etc., etc.

Pour les deux amis la société féminine, sauf Mme de La Fayette, Mlle de Scudéry, la marquise de Rambouillet et sa fille, était différente.

Mgr d'Avranches, bien longtemps avant d'être entré dans les ordres, était dans les meilleurs termes avec la belle et spirituelle abbesse de l'Abbaye-aux-Dames de Caen, Marie-Éléonore de Rohan-Montbazon, qui, tour à tour peintre et modèle, fit avec la plume le portrait du futur prélat, alors âgé de 28 ans, et posa ensuite devant lui pour le sien.

La mode était alors aux portraits littéraires. Celui de la jeune abbesse se terminait par ce trait, au moins singulier, quand on songe qu'il s'applique à une abbesse et qu'il émane d'un futur évêque : « N'ayant jamais vu votre gorge, je n'en puis parler; mais, si votre sévérité et votre modestie voulaient me permettre de dire le jugement que j'en fais sur les apparences, je jurerais qu'il n'y a rien de plus accompli (1). »

(1) MM. Rathery et Boutron. *Mlle de Scudéry, sa vie et sa correspondance*, 1873; in-8°.

Nous avons : *Poésies d'Anne de Rohan-Soubise* et *Lettres d'Éléonore de Rohan-Montbazon*, *abbesse de Caen et de Malnoue*, 1862; in-8°.

Huet était encore très-bien venu chez Mlle de Montpensier, chez les marquises de Rambouillet, de Montespan et de Castries.

L'abbé d'Aunay, comme tous les abbés du XVIIe et du XVIIIe siècle, chantait la beauté en vers français et latins. Il célébrait les yeux brillants, *fulgentes oculos,* de la nièce de Mme de Montespan, et il adressait à la tante ces petits vers :

« Quand je vous conte mes douleurs,
Vous ne daignez pas y répondre :
Ce sont de nouvelles froideurs,
Et vous me laissez me morfondre. »

Ou bien :

« Je me mettrai derrière vous,
Et, si j'osais, je vous le jure,
Sauf l'honneur de la prélature,
Je me mettrais à vos genoux. »

A Mme de Saint-Laurent, comme à la marquise de Montespan, sa muse payait son tribut poétique :

« La beauté de Saint-Laurens
Les autres beautés surpasse;
L'éclat de son teint efface
Toutes les fleurs du printems.
Pour cette jeune merveille
J'ai mille amoureux transports,
Le matin, quand je m'éveille,
Et le soir, quand je m'endors. »

Mille amoureux transports, matin et soir!.....

n'est-ce pas là une exagération de poëte? Moins heureux que l'abbé, Fontenelle en éprouvait beaucoup moins, et ne les éprouvait que le matin.

Aux eaux de Forges, Huet était admis à la toilette de Mlle de Montpensier, et lui faisait la lecture pendant que ses femmes la coiffaient.

L'abbé Ménage, — car il eut aussi de l'abbé le titre et l'habit, — ne le cédait à son ami ni en érudition, ni en galanterie.

Tallemant des Réaux raconte les bonnes fortunes dont il se targuait. « Il fut galant, ajoute-t-il, jusqu'à cinquante ans, âge auquel il prit congé des belles qu'il avait courtisées, comme un homme décidé à renoncer à la galanterie. »

Boileau lui a consacré deux vers :

« Si je pense parler d'un galant de notre âge,
« Ma plume, pour rimer, rencontrera Ménage. »

Il courtisait Mme de Cressy de Longueval, et surtout Mme de Sévigné. « Je suis votre confesseur, lui dit-il un jour qu'elle lui faisait quelques confidences, et j'ai été votre martyr; — Et moi, votre vierge, lui répondit en souriant la spirituelle marquise. » Et, de fait, elle l'avait toujours traité comme un soupirant sans danger, comme un homme sans conséquence.

Galants à leurs heures, Huet et Ménage n'en étaient pas moins des lettrés sérieux, de rudes ouvriers de l'intelligence.

Les ouvrages de Huet, en français, en grec, en

latin, sur presque toutes les matières, sont en assez grand nombre, et l'on pourrait quelque peu s'en étonner de la part d'un auteur qui disait « que tout ce qui avait été écrit depuis que le monde est monde tiendrait dans quelques in-folio, si chaque chose n'avait été dite qu'une fois. »

Les livres qui ont le plus fait pour sa réputation sont :

Ses *Poésies latines;*
Ses *Commentaires d'Origène;*
Ses *Origines de Caen;*
Son *Histoire du commerce et de la navigation des anciens;*
Ses *Mémoires;*
Les belles éditions des classiques latins *Ad usum*, exécutés pour l'éducation du Dauphin.

Ménage ne le cède guères à Huet pour le nombre et l'importance des ouvrages, en français, en grec, en latin, et même en italien, car il était membre de l'Académie de la Crusca. Les plus importants sont :

Miscellanea;
Poemata;
Poésies composées et publiées en l'honneur du cardinal Mazarin;
Observations et corrections sur Diogène-Laërce;
Juris civilis amœnitates;
Observations sur la langue française, etc.

Voilà les œuvres, voilà les travaux qui ont conquis à Huet et à Ménage les titres de savants, d'érudits et de lettrés, et attaché à leurs noms la célébrité. Sans prétendre au génie, ils sont arrivés au talent : ce sont deux fils dont la Normandie et l'Anjou peuvent également et à bon droit se faire honneur.



GÉNIE

PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE

DES

JURISCONSULTES ROMAINS

Par M. J. CAUVET

Membre titulaire

La résurrection de l'étude du droit romain dans le monde moderne, vers le commencement du XII[e] siècle, devança de beaucoup la restauration du culte des lettres latines. Aussi les érudits qui s'adonnèrent les premiers à l'interprétation des lois romaines se trouvèrent-ils amenés, comme fatalement, à négliger le côté philosophique et littéraire de ces lois pour envisager presque exclusivement leur explication juridique. Timides, ce semble, à l'excès, ces explorateurs de la première heure composèrent surtout des gloses marginales, naïfs essais de l'érudition moderne hésitante et comme éblouie à la vue des grands monuments

de la jurisprudence romaine, renaissant à la lumière après un long oubli.

Parmi ces monuments transmis à la postérité, grâce aux travaux législatifs de l'empereur Justinien, le plus capital, sans aucun doute, est le Digeste, composé de cinquante livres, divisés à leur tour en un grand nombre de titres, où toutes les matières composant le droit civil sont largement traitées. Les textes du Digeste sont empruntés aux écrits de trente-neuf jurisconsultes appartenant à la période appelée l'âge d'or, plus souvent encore l'époque classique, de la jurisprudence romaine. C'est assez dire que ces fragments, bien qu'ils perdent souvent beaucoup de leur valeur première, enlevés qu'ils sont au cadre qui les contenait, nous présentent cependant un reflet singulièrement précieux de la science juridique des auteurs dont ils sont émanés. Convenablement étudiés, ils nous initient également aux doctrines philosophiques dont ces auteurs se sont inspirés. Enfin, par leur diction élégante, leur précision sévère, ils méritent l'attention de tous ceux qui, par devoir ou par goût, s'adonnent à la culture des lettres latines.

C'est ce côté philosophique et littéraire des écrits des jurisconsultes romains que nous voudrions mettre en lumière. Le point de vue auquel nous allons nous placer, trop négligé de nos jours, avait singulièrement préoccupé les érudits du XVIe siècle, ceux-là mêmes que la direction de leurs travaux ne devait pas rapprocher, ce

semble, de l'étude du droit civil. Leibnitz, dans une époque plus récente, a signalé, lui aussi, le grand caractère, l'originalité puissante des monuments de la jurisprudence romaine parvenus jusqu'à nous. « Romani, s'écrie-t-il, in omni genere doctrinæ Græcis cedunt. Ab iis philosophiam, medicinam, studia mathematica mutuo sumpserunt; de suo vix quicquam magni momenti adjecerunt. In una jurisprudentia regnant. » Continuant sur le même ton d'enthousiasme, il applique aux lois romaines ces beaux vers par lesquels Virgile célèbre la gloire de sa patrie parvenue à l'apogée de sa puissance :

« Excudent alii spirantia mollius æra;
Credo etiam vivos ducent de marmore vultus,
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes. »

Les grands travaux des jurisconsultes du IIe siècle de l'ère chrétienne et de l'empire romain furent singulièrement stimulés, nous le verrons, par la position sociale élevée que les mœurs et les coutumes nationales tendaient à conférer à leurs auteurs. Mais cette importance des jurisconsultes n'était pas une innovation dans l'époque où elle se produisit. Dès l'origine de la cité romaine, un respect très-grand s'attacha dans les esprits à la connaissance du droit civil et, par suite, à la personne de ses interprètes les plus autorisés.

§ 1.

SITUATION ÉLEVÉE DES JURISCONSULTES ROMAINS AU TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE.

La première apparition des jurisconsultes sur la scène de l'histoire romaine paraît se rattacher à la distinction fameuse des citoyens en deux ordres. Durant plusieurs siècles, on le sait, les patriciens étaient seuls reconnus capables d'occuper les magistratures et les sacerdoces; les plébéiens, appelés à servir l'État dans les armées, ne pouvaient concourir à son gouvernement que par un mode indirect, leurs votes dans les comices. Pour tempérer ce que cette distinction présentait d'injurieux pour les citoyens appartenant à l'ordre inférieur, la coutume nationale avait voulu que chacun des patriciens prît sous sa protection un certain nombre de plébéiens devenus ses clients. Ceux-ci sans doute étaient tenus à des devoirs de respect et de sujétion envers leurs patrons; mais, plus impérieusement encore, la loi ordonnait au patron de protéger ses clients dans les circonstances difficiles de la vie. Un manquement grave à cette obligation eût amené, pour le patricien infidèle, des conséquences terribles. La loi des XII Tables condamnait à la peine de mort, en le dévouant aux dieux infernaux, le patron coupable d'avoir tendu des pièges à l'un de ses clients : « Patronus, si clienti fraudem fecerit, sacer esto. »

Les clients, par suite de cette organisation sociale, s'adressaient naturellement à leur patron, à l'effet d'obtenir ses conseils et sa direction, s'ils se trouvaient en procès avec quelqu'un de leurs concitoyens. D'un autre côté, les membres de l'aristocratie romaine, loin de fuir ce rôle de consultants obligés, le recherchaient singulièrement, à cause de l'influence prépondérante qu'il ne pouvait manquer de leur attribuer chez un peuple processif, aux mœurs intéressées et sévères, tels qu'étaient les premiers romains.

L'importance qui venait naturellement s'attacher à cette intervention habituelle des patriciens dans les affaires de leurs clients ne pouvait manquer de s'augmenter encore, par cette circonstance que les lois civiles demeurèrent trois siècles sans recevoir de rédaction écrite. Après la fondation de la République et la création du tribunat, il fallut de longs efforts au peuple romain et à ses nouveaux magistrats pour obtenir, de la résistance obstinée du sénat, la promulgation de la loi des XII Tables.

Il semblait qu'après l'apparition de ces textes fameux, gravés sur des tables d'airain fixées dans le forum, on allait voir disparaître ce *jus in latenti* contre lequel les tribuns avaient réclamé avec tant de force. Il n'en fut rien pendant bien des années encore. Les patriciens imaginèrent, pour se rendre de nouveau indispensables, les *actions de la loi*, modes cérémoniels et techniques de procéder en justice dont eux seuls avaient le secret. Dès lors, comme précédemment, le plébéien

était dans la nécessité de consulter son patron, s'il lui survenait quelque affaire contentieuse. Sans cela, il eût incontestablement perdu sa cause, faute d'avoir accompli les rits consacrés et prononcé les paroles voulues pour obtenir justice devant les tribunaux de sa patrie.

Il est facile de comprendre comment la science du droit civil prit une physionomie singulière de dignité et de grandeur avec le caractère essentiellement patricien qui la distingua longtemps. Une autre circonstance, tirée des mœurs nationales, contribua également à augmenter son éclat : ce fut son intervention habituelle dans les cérémonies du culte divin. Les actes principaux de la vie des familles et les manifestations les plus importantes des droits de la propriété étaient toujours accompagnés, chez les anciens romains, des cérémonies superstitieuses de l'aruspicisme et aussi de certaines invocations scrupuleusement formulées à des divinités protectrices. Étrangers à ces mystères dont ils étaient soigneusement bannis, les plébéiens trouvaient là un nouveau motif impérieux de recourir aux lumières des patriciens initiés généralement, comme par droit de leur naissance, à toutes les pratiques du culte divin.

Le soin supérieur de procurer l'accomplissement de ces rites sacrés et de statuer sur les conséquences de leur irrégularité ou de leur omission était dévolu au collège des Pontifes, tribunal à la fois sacerdotal et judiciaire investi d'une dignité suprême. Jusqu'à la fin de la République, on

n'admit guère à siéger parmi les Pontifes que des citoyens illustres ayant occupé quelqu'une des grandes charges de l'État, et connus d'ailleurs par leur science du droit civil. Cicéron s'exprime ainsi dans le *Traité des lois*, invoquant l'autorité de l'un des plus grands jurisconsultes de son temps : « Sæpe ex Scævola patre audivi pontificem neminem bonum esse, nisi qui jus civile cognosceret. »

La vocation exclusive des patriciens à l'étude du droit civil, en vertu des circonstances que nous venons de rapporter, n'était pas destinée, il est vrai, à durer indéfiniment parmi les anciens romains. Cent ans environ après la promulgation de la loi des XII Tables, un scribe appelé Flavius avait révélé le mystère des actions de la loi, et rendu, par cela même, la connaissance des règles du droit abordable pour tous. Vers le même temps, la loi Licinia avait voulu que le consulat fût commun aux deux ordres, ordonnant même que l'un de ces magistrats suprêmes fût toujours choisi parmi les plébéiens. Enfin, dans la seconde moitié du V[e] siècle de Rome, le tribunal des Pontifes, lui aussi, avait vu modifier profondément sa composition primitive. Par suite de la loi Ogulneia, un nombre égal de patriciens et de plébéiens devait à l'avenir posséder les dignités du pontificat.

Cependant, l'accession des plébéiens à toutes les charges importantes de l'État, et même à presque toutes les fonctions du culte divin, n'avait pas rendu ces dignités d'un abord facile pour les citoyens de condition vulgaire. Encore au temps

de Cicéron, malgré les progrès toujours croissants de la démocratie, nous voyons par les écrits du grand orateur combien il était difficile à un homme nouveau d'y parvenir, quelque fût le mérite dont il avait fait preuve. A côté des vieilles familles patriciennes venues en grand nombre de l'Étrurie, il s'était formé une noblesse nouvelle composée des descendants des plébéiens ayant obtenu les honneurs curules et possédant par suite le droit précieux d'images, remplaçant pour l'aristocratie romaine nos armoiries modernes.

Ces nobles plébéiens désireux, comme tous les annoblis, de s'assimiler autant que possible à leurs devanciers, avaient aussi leurs clients auxquels ils donnaient des consultations. La science du droit civil passa dès lors en partie dans leurs mains, avec les prérogatives réservées autrefois pour les seuls patriciens; mais elle conserva par cela même en leur personne la dignité aristocratique qui la distingua toujours. De là ces vers souvent cités dans lesquels Horace nous montre les nobles romains, fidèles à la coutume des aïeux, entourés, dès les premières lueurs du jour, d'une foule de clients qu'ils se font un devoir et un bonheur de diriger dans les difficultés de la vie.

« Romæ dulce diù fuit et solemne, reclusa
« Mane domo vigilare, clienti promere jura (1). »

(1) *Hor. Epist.* lib. I, ep. 1, vers 102.

§ 2.

QUELQUES JURISCONSULTES CÉLÈBRES DES DEUX DERNIERS SIÈCLES DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Pomponius, l'un des auteurs classiques du IIe siècle dont nous parlerons plus tard, nous a laissé, insérée dans le Digeste de Justinien, une précieuse nomenclature des jurisconsultes célèbres de l'époque primitive : « Juris scientiam plurimi et maximi viri professi sunt ; sed qui eorum maximæ dignationis apud populum Romanum fuerunt, eorum in præsentia mentio habenda est, ut appareat a quibus et qualibus hæc jura orta et tradita sunt (1). »

En tête de ces vieux jurisconsultes, Pomponius place Tiberius Coruncanius, le premier, parmi les plébéiens arrivés aux honneurs curules, qui se distingua par une vaste érudition. Le premier aussi, il donna aux plaideurs des consultations écrites, tandis que ses prédécesseurs, pour ajouter aux études juridiques le prestige du mystère, s'étaient bornés à des avis verbaux.

Il serait superflu de rappeler avec détail les noms divers que Pomponius mentionne pour cette période éloignée. Citons seulement, parmi ces personnages, ceux dont l'histoire a plus spéciale-

(1) Fr. 2, *De orig. jur.*, § 35. Dig., lib. I, tit. II.

ment consacré les travaux scientifiques et aussi les vertus civiques.

Rutilius Rufus, consul en l'an de Rome 648, avait composé un grand nombre d'ouvrages dont quelques fragments, après bien des siècles, se retrouvent encore dans le Digeste de Justinien. Ce jurisconsulte est spécialement vanté par les anciens auteurs pour la fermeté d'âme toute stoïque avec laquelle il supporta une condamnation injuste. Persécuté par les chevaliers, dont il avait, en Asie, réprimé les exactions dans la perception des revenus publics, il dédaigna, pour se défendre, les moyens d'une éloquence déclamatoire en usage de son temps. Condamné à l'exil, il vit les cités les plus importantes de la province d'Asie se disputer l'honneur de lui offrir un refuge. Il se fixa à Smyrne, ville dans laquelle il termina sa carrière, ayant refusé de revenir à Rome, lors des victoires de Sylla, pour ne pas enfreindre une loi de sa patrie, de quelque caractère d'injustice qu'elle lui parût marquée. Cicéron, très-jeune alors, l'avait rencontré dans cette ville, entouré d'un grand nombre de jeunes gens de grande famille, venus de Rome exprès pour écouter ses doctes entretiens sur la science du droit.

Ælius Tuberon, ami et contemporain de Rufus, bien qu'un peu plus jeune, a fourni également quelques passages aux compilations de Justinien. Comme Rufus, il professa pour les doctrines du stoïcisme qui faisaient à Rome leur première apparition, un enthousiasme extrême. Mais, outrant

encore ces doctrines, toutes empreintes alors de leur première rudesse, il communiqua à ses écrits et à ses discours une teinte de sévérité affectée qui les rendit peu sympathiques aux hommes de son époque (1).

Mucius Scævola, qui vivait dans le même temps, l'emporta sur Rufus et Tuberon, au double point de vue de la célébrité scientifique et de la haute situation politique. Scævola, en effet, après avoir parcouru les principales magistratures, avait été promu à la dignité de grand pontife, fonction à la fois sacerdotale et civile d'un ordre si relevé que les empereurs, à partir d'Auguste, devaient en faire un attribut inséparable de leur pouvoir.

Scævola avait composé un grand ouvrage en dix-huit livres, dans lequel il condensait en un seul tout les diverses parties du droit civil, constamment éparses, avant lui, dans des traités divers. Son nom est demeuré célèbre dans les écrits des commentateurs de toutes les époques, spécialement en ce qu'il fut l'inventeur de la *caution mucienne*. On appelait ainsi une promesse par laquelle certains légataires pouvaient échapper à la caducité qui, cessant ce remède, eût atteint infailliblement la libéralité testamentaire dont ils étaient l'objet.

De même que Rufus, Scævola avait gouverné, en qualité de proconsul, la province d'Asie. Dans

(1) Cicero, Brutus, *de Clar. or.*, cap. XXX et XXXI.

l'exercice de cette charge, il avait fait preuve d'une telle intégrité que sa mémoire avait été divinisée par ses anciens administrés. Les principales villes de la contrée avaient institué en son honneur des fêtes appelées *Muciennes* que l'on célébrait encore, Asconius nous l'apprend, un siècle après sa mort.

Cette mort fut tragique et digne de mémoire. Appartenant, comme presque tous les grands jurisconsultes, au parti de l'aristocratie, il fut proscrit par Marius. Vêtu de ses ornements pontificaux, il tenait embrassé l'autel de Vesta, lorsque, frappé par d'indignes sicaires, il éteignit dans son sang. selon l'expression de Lucain, ce foyer sacré qu'il était chargé d'entretenir (1).

Mais, de tous les jurisconsultes qui précédèrent l'époque d'Auguste, le plus célèbre, assurément, fut Servius Sulpicius. Associé, dans sa première jeunesse, aux études oratoires de Cicéron, il fut l'objet, de la part de ce dernier, d'une estime et d'une amitié qui ne se démentirent jamais, malgré les plaisanteries quelque peu blessantes du plaidoyer *pro Muræna*. Aussi, pour ceux qui ont fait des écrits du grand orateur leur occupation familière, le nom de Servius Sulpicius se présente tout d'abord à la pensée comme une sorte d'idéal de science juridique et d'équité sociale : « Non silebitur admirabilis quædam et pene divina ejus in legibus interpretandis, æquitate explicanda,

(1) Lucain, *Phars.*, cant. 2, vers. 25 et seq.

scientia. Neque enim ille magis juris consultus quam justitiæ fuit (1).

Sulpicius avait composé un grand nombre d'ouvrages plusieurs fois relatés dans le Digeste. A la vaste érudition, au sentiment passionné de l'équité il joignait, dans ses écrits, une dialectique merveilleuse : « Juris civilis magnum usum et apud Scævolam et apud multos fuisse existimo, artem in uno Servio. Quod nunquam effecisset ipsius juris scientia nisi eam præterea didicisset artem quæ doceret rem universam tribuere in partes, latentem explicare definiendo, obscuram explanare interpretando; ambigua primum videre, deinde distinguere (2). » L'auteur de ces écrits avait puisé dans l'étude de la philosophie stoïque cette science d'un raisonnement rigoureux ; là aussi il avait pris un goût très-vif pour les étymologies et l'exacte propriété des mots, disposition d'esprit qu'il devait transmettre aux jurisconsultes romains qui le suivirent.

Plus heureux que Scævola, son rival de gloire, Sulpicius termina sa carrière sans avoir vu les proscriptions d'Octave et d'Antoine plus cruelles encore que celles de Marius et de Sylla. Un des derniers discours prononcés par Cicéron, qui, bientôt, en devait être victime, est l'éloge funèbre de Sulpicius, enlevé par la fatigue et la maladie, tandis qu'il accomplissait une mission lointaine

(1) Cic., *Philip.*, 9, § 10.
(2) Cic., Brutus, *De clar. or.,* cap. XLI.

que le sénat lui avait confiée dans le but de s'opposer aux fureurs d'Antoine.

§ 3.

TEMPÉRAMENTS APPORTÉS PAR LES JURISCONSULTES DE L'ÉCOLE PRIMITIVE A LA SÉVÉRITÉ DU DROIT CIVIL DES ROMAINS.

Les Romains dont le génie, au moins pendant bien des siècles, fut essentiellement aristocratique et conservateur, changeaient peu leur droit civil par des lois nouvelles contraires à celles précédemment établies. Et pourtant, durant le long espace de temps qui s'était écoulé entre la promulgation de la loi des XII Tables, fondement toujours respecté du droit civil de la cité, et l'établissement d'un mode nouveau de gouvernement, en vertu du principat d'Auguste, les règles constitutives de ce droit, au moins sur un grand nombre de points, n'avaient pu rester identiques. Tel était le résultat inévitable des changements opérés dans les mœurs nationales, en vertu des idées nouvelles sur la philosophie, sur les arts, sur la religion, venues principalement de la Grèce :

« Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
« Intulit agresti Latio (1). »

(1) Hor., *Ep.*, lib. II, ep. 1.

Les jurisconsultes, par suite d'une sorte de consentement populaire provenant sans doute du respect général dont ils étaient environnés, furent chargés du soin de modifier les aspérités du vieux droit des XII Tables. Sans s'écarter en apparence des bases que cette législation assignait comme fondement aux droits de la famille et de la propriété, ils trouvèrent le moyen d'en élargir les dispositions, et même de les éluder quand elles se trouvaient contraires au sentiment du juste et de l'utile.

Provenant de la coutume établie insensiblement et non de brusques changements législatifs, les innovations dont nous allons parler n'ont pas de date précise. Il est visible, toutefois, qu'on peut sans crainte d'erreur faire coïncider leur apparition avec la seconde moitié du Ve siècle de Rome. C'est à cette époque, nous l'avons vu, que les jurisconsultes commencèrent à donner des consultations écrites. Ajoutons que, dans le même temps, l'admission des plébéiens aux magistratures et aux sacerdoces ne put manquer de fournir un puissant stimulant à l'esprit de changement et d'amélioration dans les lois civiles.

Les deux grands moyens qu'employèrent les jurisconsultes de la fin de la République pour opérer ces réformes, sans introduire d'innovations brusques, furent, en doctrine, les fictions légales ; pour la pratique extérieure, les édits des préteurs.

Le premier de ces remèdes consistait à s'emparer d'un principe général formulé par les XII Tables,

en le détournant de son application primitive, souvent même en lui faisant produire des conséquences directement contraires à l'esprit qui l'avait dicté. Qu'on nous permette à cet égard un exemple tiré de l'un des attributs du pouvoir paternel proclamé de tout temps l'un des ressorts principaux de la grandeur romaine.

La loi des XII Tables, qui donnait au père de famille le droit de disposer souverainement, pendant son existence, de la vie et de la liberté de ses fils, voulait aussi qu'après sa mort il pût leur enlever la propriété des biens paternels. « Pater familias, uti legasset super pecunia tutela ve suæ rei, ita jus esto. » En présence d'un texte aussi formel, il semble que le père eût dû faire un testament parfaitement valable, lorsque, laissant de côté ses enfants, il instituait pour héritier un étranger.

Les jurisconsultes ne l'entendirent pas ainsi. Partant de l'idée que les fils, durant la vie de leur père, ne pouvaient rien avoir en propre par suite de l'énergie de la puissance paternelle, ils les considérèrent comme étant copropriétaires des biens du père. Ce dernier dès lors, s'il voulait les exclure de sa succession, devait les en bannir par une exhérédation nominale et formelle. Autrement, en pareille occurrence, le testament paternel était déclaré entièrement nul comme ayant encouru le *vice de prétérition*.

Le père, on le pensait, n'aurait pas, sans de bien graves motifs, le triste courage de prononcer

par l'exhérédation expresse, une sorte de malédiction paternelle. Mais enfin que décider s'il allait jusque-là? L'esprit inventif des jurisconsultes va pourvoir à ce nouveau danger. La loi des XII Tables n'a permis de tester qu'à l'homme doué de la raison. Or, il faut être insensé pour oublier les devoirs sacrés de la paternité au point de déshonorer ses enfants de gaîté de cœur, en les laissant dans l'indigence. De là la *plainte de testament inofficieux*, remède nouveau donné au fils injustement exhérédé pour faire tomber le testament qui lui est contraire, sous le prétexte apparent de la folie dont son père était atteint.

Les édits des préteurs, comme le droit coutumier, puisèrent leur origine dans l'influence prépondérante des jurisconsultes. Leurs maximes nouvelles, leurs tendances constantes vers l'équité dans l'interprétation des lois civiles, préparèrent la voie à cette législation rivale de celle des XII Tables, qu'elle devait métamorphoser sur bien des points, encore qu'elle fût destinée simplement, en apparence, à l'interpréter et à l'élargir.

Dans l'ancienne Rome, de tout temps, les magistrats de nature diverse avaient l'habitude, en prenant possession de leur charge, de publier une ordonnance que l'on nommait édit, intimant des commandements à leurs subordonnés et déterminant les objets d'utilité générale dont ils entendaient avant tout se préoccuper (1).

(1) Bouchaud, *Les édits ou ordonnances des magistrats*

Lorsque les nouveaux dignitaires, appelés préteurs, eurent été établis, en l'an 387 de Rome, pour rendre la justice civile, ils se conformèrent à cette coutume nationale.

Un seul préteur fut d'abord institué. Bientôt on en nomma plusieurs. Mais le premier d'entre eux, *le préteur urbain*, resta toujours investi d'une dignité supérieure à celle des autres, par cela que la juridiction civile entre les citoyens continua exclusivement de lui être confiée. On admit sans difficulté que ce magistrat, en entrant en fonctions, pourrait, par son édit, indiquer les remèdes qu'il entendait apporter à la sévérité excessive des lois anciennes. Il arriva, en même temps, que chaque préteur, à côté des dispositions nouvelles qu'il jugeait convenable de promulguer, ne manquait pas de reproduire dans ce programme les clauses émanant de ses prédécesseurs qu'il croyait dignes de louanges. Il se forma par suite, à côté du vieux droit civil, et comme au-dessus de lui, une législation plus moderne, empreinte d'équité et de mansuétude sociale, délaissant la rudesse et la dureté des temps primitifs.

Au temps de Cicéron, le préambule du *Traité des lois* vient l'attester, l'étude du droit prétorien avait presque entièrement remplacé dans la pratique celle de la loi des XII Tables (1). Ce droit,

romains.—Mémoires de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXXIX.

(1) Cic., *De leg.*, lib. I, cap. V; *Ibid.*, lib II, cap. XXIII.

déjà très-perfectionné par l'influence de la philosophie stoïque, va devenir l'instrument à l'aide duquel les jurisconsultes classiques vont construire les grands monuments de jurisprudence qu'il nous reste à décrire.

§ 4.

IMPORTANCE NOUVELLE ACQUISE PAR LES JURISCONSULTES, A PARTIR DU RÈGNE D'AUGUSTE.

Le rôle considérable que les hommes distingués adonnés à l'étude du droit civil, avaient rempli constamment jusque-là, se rattachait, nous l'avons vu, aux devoirs des patrons à l'égard de leurs clients, et, par suite, aux mœurs des anciens temps. L'établissement du principat, si contraire aux influences aristocratiques, eût dû, ce semble, diminuer l'importance des études juridiques. Il n'en fut rien toutefois; loin de là, ces études obtinrent, à partir de ce moment, une dignité toute nouvelle. Auguste, devenu maître absolu de l'État, jugea qu'il était d'une bonne politique de détourner les esprits du soin des affaires publiques, en appelant le plus possible l'attention sur les luttes pacifiques du barreau et des controverses juridiques.

Pour atteindre ce but et aussi pour assurer au régime nouveau l'appui des jurisconsultes, il imagina de concéder aux plus distingués de ceux-ci

le pouvoir spécial de donner des consultations officielles. On nomma ce privilège : *Jus publice respondendi ex auctoritate principis*. Dans un temps où l'idolâtrie du pouvoir impérial atteignait des proportions démesurées, cette association de l'autorité du prince aux doctrines scientifiques professées par les jurisconsultes ne pouvait manquer de grandir la science de l'interprétation des lois civiles.

Les interprètes ont longuement disserté sur la valeur exacte de ces consultations officielles, présentées par les rédacteurs des Institutes de Justinien comme l'une des sources incontestables du droit civil des Romains. Voici, à mon estime, quelle est, à cet égard, l'opinion la plus vraisemblable.

Le privilège accordé par Auguste et ses successeurs n'eut pas pour effet d'interdire la profession de jurisconsulte à ceux qui ne l'auraient pas obtenu. Il ne conféra pas même, au moins d'abord, force obligatoire aux consultations officielles. Cependant, l'on s'habitua peu à peu, dans les tribunaux de Rome et des provinces, à leur assigner une autorité prépondérante pour résoudre les questions difficiles. Un siècle plus tard, l'empereur Adrien, convertissant cette coutume en loi positive, voulut que les opinions des jurisconsultes approuvés par l'empereur obligeassent les magistrats quand elles se trouveraient unanimes (1).

(1) Gaii, *Com.*, I, § 7.

Il paraît certain, en outre, que, dans le même temps, cette autorité fut attachée non-seulement aux consultations délibérées pour le procès spécial qu'il s'agissait de juger, mais encore à celles plus anciennes insérées dans les écrits que leurs auteurs avaient transmis à la postérité. La Constitution d'Adrien, que Gaius nous fait connaître, contenait en germe l'idée que Justinien devait réaliser longtemps après ce prince, en promulguant son Digeste : accorder autorité législative aux doctrines enseignées par les auteurs que leur science éminente avait investis d'une sorte de sacerdoce dans l'interprétation des lois civiles.

L'empereur Adrien, qui rehaussait ainsi l'autorité doctrinale des jurisconsultes, leur fournissait en même temps un champ d'études plus fixe qu'il ne l'était auparavant, en prescrivant la fusion en un seul tout de la masse un peu confuse des édits prétoriens promulgués jusqu'à lui. Le nom de Salvius Julianus, chargé par l'empereur de rédiger cette compilation, est resté attaché avec honneur à la publication de l'*Édit perpétuel,* ainsi nommé parce qu'à l'avenir aucun des magistrats chargés de l'appliquer ne pourrait y rien changer.

Mais, bien que la question puisse sembler douteuse, nous inclinerions à penser que les préteurs eurent encore, après Adrien, le droit de rendre des édits pour régler les difficultés qui allaient se produire sur des circonstances particulières, en dehors des prévisions de l'édit perpétuel. Aucune raison plausible ne semble avoir dû abolir,

sous ce point de vue, l'autorité que leur avait attribuée la coutume des aïeux. Loin de là, il ne pouvait manquer de paraître convenable que le magistrat, tenu de respecter les décisions de ses prédécesseurs pour les cas habituels, s'astreignît, pour des hypothèses spéciales, à limiter à l'avance le pouvoir judiciaire dont il était revêtu.

§ 5.

ÉCOLES RIVALES DES JURISCONSULTES ROMAINS A L'ÉPOQUE D'AUGUSTE.

Ce qui frappe d'abord quand on lit les textes originaux qui se rattachent à la vie et aux ouvrages de ces hommes célèbres, c'est qu'un siècle et demi environ, ils furent constamment partagés en deux écoles distinctes, les *Proculéiens* et les *Sabiniens*. Chose assez singulière, aucun des fondateurs des sectes rivales n'avait eu la fortune d'imposer son nom à ses adeptes. Les Proculéiens avaient, en effet, Labéon pour aïeul scientifique, et les Sabiniens, Capiton.

Chacun de ces deux maîtres illustres florissait sous le règne d'Auguste. Labéon, fils d'un des meurtriers de César, se distingua toujours par un éloignement extrême pour le régime nouveau adopté par sa patrie. Il ne dissimula ni ses regrets, ni ses préférences pour la liberté républicaine à jamais disparue. Aussi, est-il qualifié d'insensé

par Horace si facilement rallié au parti dominant, après avoir servi dans les armées de Brutus.

Labéon, plus constant, dédaigna les avances d'Auguste, jaloux de rattacher à son pouvoir toutes les sommités de son temps. Grâce à cette indépendance, quelque peu outrée peut-être, il ne dépassa pas le rang de préteur et n'obtint jamais la dignité de consul revêtue encore en ce temps d'un éclat très-grand.

Mais ce même homme, amoureux du passé en ce qui concernait les choses de la politique, se montrait animé d'une singulière hardiesse, dans l'interprétation des règles du droit civil. Passionné pour l'exactitude du raisonnement, scrupuleux observateur des étymologies, il entreprit de modifier, dans leur application, un grand nombre de principes qu'il avait trouvés en vigueur dans la science objet de ses études. Il transmit cette tendance d'esprit à Proculus et à Pegasus, ses successeurs.

Capiton, rival de Labéon, professa, dans l'ensemble de sa conduite, des maximes entièrement opposées. Adulateur assidu d'Auguste, il parvint de bonne heure au consulat, malgré l'obscurité de sa naissance (1). Du reste la timidité qu'il montrait

(1) Tacite, à l'occasion de la mort de Capiton survenue dans les premières années du règne de Tibère, a tracé, en quelques lignes, un portrait singulièrement expressif de ces deux jurisconsultes.

« Namque illa ætas duo pacis decora simul tulit. Sed Labeo incorrupta libertate et ob id fama celebratior. Capitonis

comme homme public et comme sénateur, il en faisait preuve également dans sa manière de répondre sur le droit. Les traditions anciennes étaient assurées d'obtenir son assentiment, et l'équité elle-même, toujours chère aux jurisconsultes romains, n'eût pu que bien rarement le faire dévier de cette voie. Après lui, Sabinus et Cassius continuèrent son école toujours asservie aux précédents, toujours disposée à s'appuyer avant tout sur l'exemple des aïeux.

D'un côté, on le voit, une tendance marquée d'innovation et de hardiesse ; des points de départ plus philosophiques et plus subtils ; de l'autre un respect très-grand pour l'antiquité, une moindre propension vers les solutions dictées par la logique ou par l'équité: tels furent les caractères généraux qui distinguèrent, à l'origine, les Proculéiens et les Sabiniens.

Plus tard, les traditions d'école, même sur une foule de points en apparence insignifiants, accentuèrent encore ces différences. Alors, en effet, la jurisprudence n'était pas enseignée dans des écoles proprement dites, dans lesquelles la variété des maîtres invite naturellement à l'indépendance l'esprit des auditeurs. Chaque jurisconsulte en renom s'attachait individuellement des élèves qu'il for-

obsequium dominantibus magis probabatur. Illi quod præturam intra stetit, commendatio ex injuria ; huic quod consulatum adeptus est odium ex invidia oriebatur. » Tacit., *Annal.*, lib. III, cap. LXXV.

mait à lui seul. L'admission aux consultations délibérées par le maître, la communication des ouvrages qu'il préparait, probablement aussi un enseignement oral plus fragmentaire que régulier; tels étaient les modes d'initiation à la science du droit reçus avant Auguste et continués sous ses premiers successeurs. Ce fut seulement dans le siècle suivant qu'on vit apparaître, à Rome et dans les principales villes de l'empire, des jurisconsultes commissionnés par l'État ou par les cités pour enseigner le droit d'une manière technique et professionnelle, à côté d'autres professeurs de rhétorique et de grammaire (1).

Mais, précisément, vers la même époque, les différences de secte existant entre les jurisconsultes s'atténuèrent d'abord et finirent par disparaître. On pense généralement que la rédaction de l'édit prétorien perpétuel, opérée, nous l'avons vu, sous Adrien, contribua à ce résultat, en fixant définitivement, par la sanction de la souveraineté impériale, un grand nombre de points jusque-là douteux. Dans cette fusion des deux écoles rivales, la manière de voir des Proculéiens, par cela qu'elle se rattachait à des principes d'un ordre plus élevé, paraît avoir prédominé sur celle de leurs rivaux. Il est à remarquer que le célèbre Gaius, tout en se déclarant sabinien de profession, convient, sur un assez grand nombre de questions, que la doc-

(1) *Romæ docentes legum doctores a tutela et cura remittuntur*. Dig., lib. XXVII, tit. I, *De Excus.*, fr. 1, § 12.

trine des Proculéiens semble mieux fondée en raison que celle qu'il a reçue de la tradition de ses maîtres.

§ 6.

BIOGRAPHIE DES PRINCIPAUX JURISCONSULTES DE L'ÉPOQUE CLASSIQUE.

Les notions que nous pourrons donner à cet égard seront nécessairement incomplètes, puisque nous avons perdu les œuvres originales qui, dans leur forme première, nous auraient fourni sur leurs auteurs des renseignements précieux. De plus, pour éviter les redites, il conviendra de nous attacher à peu près exclusivement à ceux-là dont la renommée se présente environnée d'une auréole spéciale. Avant d'y parvenir, citons pourtant quelques détails que nous trouvons dans les anciens auteurs sur des maîtres moins célèbres, ayant réuni à la culture de la science du droit une dignité de vie peu commune. Cocceius Nerva, disciple de Labeon, Pegasus, élève de Proculus, Ariston, contemporain de Trajan, méritent spécialement cet éloge.

Le premier, ami personnel de Tibère, avait accompagné ce prince dans son exil de Rhodes, avant qu'il fût adopté par Auguste. Longtemps après, il suivit encore Tibère à Caprée, dans ce nouvel exil volontaire que Tacite nous a présenté sous de si sombres couleurs. Là, témoin oculaire

des débauches et des cruautés de l'empereur, il prit, au sein d'une fortune prospère, la résolution de terminer sa vie en s'abstenant de nourriture. En vain Tibère vint-il le conjurer de changer de dessein, en lui montrant le tort que cette fin imprévue ne pourrait manquer de faire à sa propre renommée. Nerva, fatigué du spectacle qu'il avait sous les yeux, persista dans sa résolution. « Ferebant gnari cogitationum ejus, quanto propius mala reipublicæ viseret, ira et metu, dum integer, dum intentatus, honestum finem voluisse (1). »

Pegasus, préfet de la ville au temps de Domitien, eut la gloire rare avec un aussi mauvais prince de mettre en pratique, sans être jamais ébranlé par la crainte, les règles austères de la loi et de la justice :

« Interpres legum sanctissimus, omnia quamvis
« Temporibus diris, tractanda putabat inermi
« Justitia. »

Tel est l'éloge que Juvénal décerne à Pegasus dans sa quatrième satire. Un ancien scoliaste du poëte enchérit encore sur ces louanges, en tant du moins qu'il s'agit de la science juridique : « Juris studio gloriam memoriæ meruit ut *liber* non *homo* diceretur. Hinc functus omni honore, quum provinciis pluribus profuisset, urbis curam administravit. Hinc est Pegasianum senatusconsultum. »

(1) Tac., *Annal.*, lib. VI, cap. XXVI.

La carrière parcourue par Ariston, son contemporain, nous est moins connue. Il nous a paru toutefois mériter une mention spéciale, par suite de l'estime ou plutôt de l'admiration sans mesure que Pline le jeune professe, en ce qui le concerne, dans une de ses lettres écrites avec le plus d'élégance. Rendant compte à un ami commun des prévisions des médecins, lors d'une maladie grave dont Ariston était atteint, il termine par cette réflexion touchante : « Et medici quidem secunda nobis pollicentur. Superest ut promissis *Deus* annuat, tandemque me hac sollicitudine exsolvat (1). »

Mentionnons enfin, avant d'arriver aux chefs d'école les plus célèbres, le jurisconsulte Tertullianus, dont les écrits sont assez fréquemment cités dans le Digeste, et que Cujas et d'autres érudits du XVI[e] siècle ont confondu avec le père de l'église du même nom. A les entendre, en effet, le prêtre austère de Carthage, avant d'embrasser le christianisme, se serait distingué dans la science du droit civil, et aurait composé les ouvrages d'où sont extraits les fragments que nous possédons sous son nom.

Les preuves fournies à l'appui de cette thèse sont, nous le pensons, des plus fragiles et ne reposent guère que sur l'identité du nom, et aussi sur celle de l'époque où vécurent les deux personnages que l'on voudrait confondre. Comment

(1) Plinii, *Epist.*, lib. I, ep. 22.

concilier le goût et la pratique de la jurisprudence, même dans sa vie passée, avec le dédain superbe que l'apologiste ardent professe pour toutes les occupations, sans distinction, qui se rattachent à la science des lois : « Ego nihil foro, nihil campo, nihil curiæ debeo, nulla prætoria observo, jura non conturbo, causas non elatro, non judico (1). »

Pomponius, qui paraît avoir écrit sous le règne d'Antoine le Pieux, ouvre la série des princes de la science du droit civil des Romains, dans sa période la plus brillante qui a mérité le nom d'époque classique. Il ne se rencontre pas, à vrai dire, dans le Digeste de Justinien, un grand nombre de fragments empruntés aux ouvrages de ce jurisconsulte; mais un seul de ces fragments, par son étendue et son importance, vaut, à lui seul, un volume entier. Nous entendons parler de la loi 2, Dig., *De origine juris et successione prudentium* (2), dans laquelle Pomponius nous donne des détails d'un prix inappréciable sur les modifications successives éprouvées par le vieux droit des Quirites, et aussi relativement aux maîtres les plus célèbres qui se distinguèrent avant lui dans la jurisprudence.

Gaius ou Caius, bien qu'il ait été son contemporain, passe pour avoir été disciple de Pomponius. Grâce, sans doute, aux leçons de ce dernier, il

(1) Tertul., *De pallio.*
(2) Dig., lib. I, tit. II

avait contracté un goût très-vif pour les antiquités du droit, dont la connaissance lui semblait essentielle pour résoudre les difficultés du présent. C'est ce qu'il déclarait, en termes élégants, en tête d'un commentaire sur la loi des XII Tables aujourd'hui perdu : « Si in foro causas dicentibus nefas videtur esse, nulla præfatione facta, judici rem exponere ; quanto magis interpretationem promittentibus inconveniens erit, omissis initiis atque origine non repetita, atque illotis, ut ita dixerim, manibus, protinus materiam interpretationis tractare (1). »

Gaius, comme les autres jurisconsultes célèbres de son temps, avait composé un grand nombre d'ouvrages, les uns très-développés, les autres élémentaires. Parmi ces derniers, un manuel de droit civil en quatre livres, que l'auteur appelle commentaires, a principalement mérité l'attention de la postérité. Ce livre, avant l'apparition des Institutes de Justinien, avait constamment servi de point de départ, à Rome et à Constantinople, pour l'enseignement, dans les écoles, de la science du droit civil. Aussi Justinien déclare-t-il, dans la préface des Institutes, que le plus grand nombre des textes de ce volume a été emprunté à l'ouvrage similaire de Gaius qu'il qualifie du nom familier de *Gaius noster*.

Les rédacteurs des Institutes, dans cette préface, déclarent expressément qu'ils ne se borneront pas à résumer dans un tout unique les principes de

(1) Dig., fr. 1, *De orig. jur.*, lib. I, tit. II.

droit en vigueur de leur temps : « In quibus breviter expositum est, disent-ils, en parlant du livre qu'ils mettent au jour, et quod antea obtinebat, et quod postea desuetudine inumbratum imperiali remedio illuminatum est. » Malgré cette assertion, il était visible qu'ils avaient omis beaucoup de passages de Gaius se rapportant à des institutions anciennes entièrement disparues au VIe siècle de notre ère.

Ces circonstances diverses avaient toujours fait naître, chez les érudits modernes, un regret extrême de ne pas posséder dans leur intégrité ces commentaires de Gaius, dont quelques parties cependant avaient été conservées. En 1816, une découverte heureuse est venue réparer ce malheur. Niébhur, et après lui d'autres érudits allemands, au prix de patients travaux, ont pu retrouver, sous l'écriture d'un manuscrit du VIe siècle contenant les lettres de saint Jérôme, des caractères beaucoup plus anciens qui avaient été grattés et qui se rapportaient aux commentaires de Gaius. Si les feuillets de l'ouvrage primitif eussent été conservés dans leur ordre dans la nouvelle copie, la restauration désirée eût été facile et complète. Malheureusement, les feuilles de parchemin, une fois le grattage opéré, avaient été dépareillées, et quelques-unes étaient restées sans emploi. Il est résulté de là qu'un dixième environ du texte de Gaius n'a pu être retrouvé.

Malgré ces lacunes regrettables, la résurrection de ce petit volume a communiqué une impulsion

nouvelle et des plus fécondes à l'étude de l'ancien droit civil des Romains. Elle a permis de rectifier, sur une foule de points, les conjectures précédemment admises. La connaissance du volume de Gaius s'est trouvée d'autant plus fructueuse, qu'une tendance bien marquée vers l'archaïsme caractérisait évidemment son auteur. C'est ainsi qu'il suppose constamment l'existence pratique de la *manus maritalis*, de la tutelle perpétuelle des femmes, du *mancipium*, sorte d'esclavage mitigé imposé aux débiteurs insolvables, encore que la désuétude eût, depuis longtemps déjà à son époque, aboli à peu près complètement ces vieilles institutions du passé de sa patrie.

Papinien, que l'on a toujours proclamé le prince des jurisconsultes romains, brillait surtout au temps de l'empereur Septime Sévère, jurisconsulte lui-même et son ancien condisciple. Ce que la postérité a surtout admiré dans les écrits de Papinien, ce sont les déductions d'une logique sévère, le sens juridique exquis, la latinité élégante, le sentiment profond du juste et du vrai. Aussi, à diverses époques, la mémoire de Papinien a-t-elle été l'objet d'hommages singuliers.

Théodore le jeune, à la fin du V[e] siècle, ordonne que l'opinion de cet auteur l'emportera constamment, quand les jurisconsultes célèbres se trouveront partagés sur une question douteuse. Justinien, en organisant les écoles de droit de son empire, veut que les étudiants de la troisième année se décorent du nom de *Papinianistes*, et

célèbrent une fête en l'honneur du maître dont ils vont étudier les écrits. Enfin, bien des siècles plus tard, l'illustre Cujas ne se contente pas d'employer son immense érudition à reconstituer, à l'aide des textes du Digeste, les ouvrages perdus de Papinien. Animé d'une sorte de fanatisme scientifique, étrange il faut en convenir, il se prend à regretter de n'avoir pas vécu au temps du paganisme. Alors, en effet, il lui eût été permis d'élever des autels à Papinien et de l'adorer comme une divinité. « Si jus piumque christianis esset, illius aram opima imbueret hostia. » Sans nous associer à cet enthousiasme exagéré, remarquons qu'il est surtout vrai d'appliquer aux écrits de Papinien les éloges attribués sans distinction par Leibnitz aux auteurs classiques du droit romain. « Dixi sæpius post scripta geometrarum nihil exstare quod vi ac subtilitate cum romanorum jurisconsultorum scriptis comparari possit, tantum nervi inest, tantum profunditatis. »

Ami de Septime Sévère, parent de l'impératrice Julia Domna, son épouse, Papinien fut élevé par ce prince à la première dignité de l'État, celle de préfet du prétoire. Simples commandants de la garde impériale, au temps d'Auguste et de Tibère, les préfets du prétoire, alors, étaient devenus, en quelque sorte, les coadjuteurs et les suppléants des empereurs. Leurs attributions nouvelles, plus civiles que militaires, leur conféraient, en l'absence du prince, la présidence du *sacrum auditorium* ou cour de justice suprême, et aussi celle du *sacrum*

consistorium ou Conseil d'État, chargé de préparer les rescrits adressés par l'empereur aux magistrats qui l'avaient consulté. Ces jugements et ces réponses, émanant des préfets, participaient à l'espèce d'idolâtrie avec laquelle on envisageait, dans cette époque de servilisme universel, les actes de l'empereur. Ils étaient réputés promulgués *vice sacra*, et n'admettaient aucun recours.

Comme la plupart de ses successeurs et de ses devanciers, Papinien trouva sa perte dans son élévation même. Mais la catastrophe qui vint l'atteindre a jeté sur sa mémoire un éclat tout nouveau. Antonin Caracalla, indigne successeur de Sévère, ayant fait périr son frère Géta, voulut que Papinien justifiât ce forfait devant le sénat, comme l'avait fait, longtemps avant lui, Sénèque pour le meurtre d'Agrippine. Plus courageux que ne l'avait été le philosophe stoïcien peu conséquent avec ses principes, Papinien s'y refusa noblement, alléguant qu'il était plus aisé de commettre un parricide que de l'excuser. Il trouva la mort dans ce refus si digne de ce sacerdoce de la justice, dont les jurisconsultes romains aimaient à se décorer.

Ulpien, lui aussi préfet du prétoire sous Alexandre Sévère, paraît avoir été le plus fécond de tous les auteurs de droit civil de l'époque classique. Dans le Digeste de Justinien, les fragments tirés de ses ouvrages l'emportent en nombre de beaucoup sur ceux empruntés à Papinien, Gaius et Paul, les plus souvent cités après lui. Le catalogue des écrits composés par Ulpien nous montre

un commentaire de l'édit prétorien, en 83 livres, dans lequel sans doute il exposait le système entier de la jurisprudence civile des Romains, telle que l'avaient constituée, en l'améliorant progressivement, les édits des préteurs. Ce grand ouvrage ne nous est connu que par les passages nombreux qui ont trouvé place dans le Digeste; mais nous possédons, dans sa physionomie primitive, un opuscule élémentaire composé par Ulpien, le livre *Des Règles*. Ce petit volume est extrêmement précieux, puisqu'il s'ajoute aux commentaires de Gaius pour nous présenter un tableau, trop abrégé sans doute, de l'état du droit romain au IIIe siècle, pur encore de toute influence byzantine.

Ulpien, en sa qualité de préfet du prétoire, avait dû, comme Papinien avant lui, rédiger un grand nombre de ces consultations officielles nommées *rescrits,* que la chancellerie impériale de ce temps adressait aux magistrats et même aux particuliers qui, des différents points de l'empire, faisaient appel aux lumières supérieures du prince. C'est à ces deux grands jurisconsultes que l'on attribue la plupart des constitutions du Code en forme de rescrits, promulguées par les empereurs Septime et Alexandre Sévère, que l'on peut lire dans le Code de Justinien. Elles brillent singulièrement, en effet, par la précision d'idées et la netteté d'esprit familières à leurs auteurs présumés.

La mort d'Ulpien fut plus tragique encore que celle de Papinien. Il fut massacré sous les yeux

d'Alexandre Sévère par les prétoriens. Ces indignes soldats qu'il avait mission de commander avaient vu avec indignation de sages mesures prises par Ulpien pour apporter un frein à leur avidité et à leurs violences.

Quel que soit le mérite d'Ulpien, il est difficile, nous le verrons, de ne pas lui reprocher d'avoir abandonné les doctrines fortifiantes du Portique pour celles d'Épicure, peu dignes de captiver un esprit aussi élevé que le sien. Lactance, dans ses *Institutions divines*, le place parmi les ennemis déclarés du christianisme. En composant un livre, souvent cité dans le Digeste, sur les devoirs des proconsuls gouverneurs des provinces, il s'était complu, paraît-il, à rappeler, en les approuvant, les édits des empereurs, s'efforçant par des peines terribles d'arrêter les progrès toujours croissants de la religion du Christ : « Quin etiam sceleratissimi homicidæ contra pios jura impia condiderunt. Nam et constitutiones sacrilegæ et disputationes jurisconsultorum leguntur injustæ. Domitius Ulpianus de officio prætoris libro septimo rescripta principum nefaria collegit, ut doceret quibus pœnis affici oporteret eos qui se cultores Dei confiterentur (1). »

Paul, contemporain d'Ulpien, avait, comme ce dernier, composé un grand nombre d'ouvrages. Comme lui aussi, il occupa, de bonne heure, des fonctions importantes dans la chancellerie impé-

(1) Lact., *Divin. Instit.*, lib. V, cap. XI.

riale, et parvint plus tard à la dignité de préfet du prétoire.

Un livre élémentaire, composé par Paul : *Receptarum sententiarum libri quinque,* nous est parvenu à peu près intact. Vers la fin du V[e] siècle, Anien, chancelier du royaume des Visigoths établi à Toulouse avant la conquête de Clovis, avait inséré cet opuscule dans un abrégé de droit romain publié par ses soins, à l'usage des Gaulois vaincus par les barbares, mais demeurés en possession de leur législation civile.

Le V[e] livre, consacré à peu près exclusivement au droit criminel, mérite surtout d'attirer l'attention sur le volume des *Sentences* de Paul. Il présente, en effet, sous une forme abrégée, un tableau complet de l'état de cette branche importante de la législation pour l'époque où vécut son auteur. Mais, il faut en convenir, ce tableau est loin d'être brillant; il offre, au contraire, un contraste remarquable avec la physionomie du droit civil, si perfectionné dans le même temps. Les peines décernées contre les coupables sont dures et cruelles; les moyens d'investigation parfois barbares, puisque la torture est assez fréquemment employée, même à l'égard des hommes libres. La magie, la sorcellerie, délits souvent imaginaires, sont classés parmi les attentats les plus graves. Enfin, l'on voit constamment adoptée une distinction injuste entre les individus convaincus d'un crime. Les uns, qualifiés d'*honestiores,* sont punis assez légèrement, tandis que les

autres, que l'on nomme *humiliores*, sont frappés, pour le même délit, d'un châtiment rigoureux.

Cet état d'infériorité du droit criminel des Romains de l'empire, que les livres XLVII et XLVIII du Digeste de Justinien viendront reproduire trois siècles plus tard, a exercé, nous le pensons, une influence des plus fâcheuses sur le perfectionnement des lois pénales, chez les différents peuples de l'Europe moderne. Les hommes d'étude et de savoir, auxquels il appartient par la nature des choses de provoquer des innovations dans la législation existante, avaient pris l'habitude de considérer les lois romaines comme le type en quelque sorte idéal dont il convenait de se rapprocher le plus possible. Trouvant dans ces mêmes lois des dispositions semblables à celles qu'ils voyaient, chaque jour, appliquer pour la recherche des criminels et la punition des coupables, ils ne songèrent que bien tard à se demander si les procédés juridiques usités jusque-là en cette matière étaient vraiment en harmonie avec les lois éternelles de la justice abstraite et de la mansuétude sociale.

§ 7.

PHILOSOPHIE DES JURISCONSULTES ROMAINS DE L'ÉPOQUE CLASSIQUE ; DE QUELLE MANIÈRE ILS COMPRENAIENT LES FONDEMENTS DU DROIT CIVIL.

Un sentiment général anime tous leurs travaux ;

c'est la volonté passionnée de faire partout régner la justice, c'est l'amour ardent de la science qu'ils cultivent et qu'ils définissent: *Ars æqui et boni.* La pratique de cette science est pour eux comme un sacerdoce : « Cujus merito quis nos sacerdotes appellet; justitiam namque colimus, et boni et æqui notitiam profitemur, æquum ab iniquo separantes, licitum ab illicito discernentes; veram, nisi fallor, philosophiam non simulatam affectantes (1). » Ce sentiment profond de la justice, toujours visible dans la vaste synthèse dans laquelle ils avaient renfermé le droit civil, a dicté à Bossuet ces nobles paroles si souvent citées : « Si les lois romaines ont paru si saintes que leur majesté subsiste encore, malgré la ruine de l'empire, c'est que le bon sens, qui est le maître de la vie humaine, y règne partout, et qu'on ne voit nulle part une plus belle application des principes de l'équité naturelle (2). »

Mais le bon sens, l'équité naturelle n'eussent pas suffi, à notre estime, pour élever cet édifice majestueux du droit civil des Romains, où tant de générations ont trouvé la sanction des intérêts sacrés de la famille et de la propriété. Il a fallu à ses auteurs, pour point de départ et pour appui, une doctrine supérieure, à la fois philosophique et religieuse. Rien de vraiment grand dans ce monde ne se produit sans ces bases puissantes. Toutes les

(1) Fr. 1, D., *De justitia et jure,* lib. I, tit. I.
(2) *Discours sur l'histoire universelle,* chap. VI.

sciences dont s'occupent les hommes, après avoir expliqué les phénomènes contingents, ont besoin, pour en saisir l'origine et la portée, de remonter à la cause première dont ces phénomènes dérivent. Le droit civil, appliquant les lois de la morale aux relations de la sociabilité humaine, ne saurait posséder sa dignité véritable et son grand caractère, sans aller puiser les principes dont il s'inspire dans le monde idéal des idées éternelles qui n'est autre que l'essence divine.

Cette pensée, si bien développée par Montesquieu dans le premier chapitre de l'*Esprit des Lois*, était familière aux grands génies de l'antiquité classique. Platon l'affirme constamment dans ses *Dialogues ;* Cicéron la proclame avec une éloquence souveraine au commencement de son *Traité des Lois*. Le principe fondamental de celles-ci, c'est, assure-t-il, la raison divine se réflétant dans l'âme humaine illuminée et comme transfigurée par cette société sublime : « Est igitur prima homini cum Deo rationis societas. Inter quos autem ratio, inter eosdem etiam recta ratio communis est. Quæ cum sit lex, lege quoque consociati homines cum diis putandi sumus. Inter quos porro communio legis, inter eos communio juris est. » Tel est aussi le point de vue du jurisconsulte Marcien, dans le tit. IIIe, liv. Ier, du Digeste : « Lex est cui omnes decet obedire propter alia multa et maxime quia omnis lex inventum ac munus deorum est, decretum vero prudentium hominum. »

On est donc, à première vue, amené à penser que les jurisconsultes romains, dans leurs vastes déductions scientifiques, ont dû nécessairement s'inspirer de l'un des systèmes philosophiques en vigueur de leur temps. Or, de l'avis de tous ceux qui ont fait des lois romaines une étude approfondie, ce système, au moins pour le très-grand nombre de ces auteurs, est celui de la secte stoïque. Le stoïcisme, en effet, dans les deux premiers siècles de l'empire, était devenu le refuge habituel des esprits élevés, regrettant le passé de leur patrie et dégoûtés du présent par les spectacles de cruauté et de bassesse dont ils étaient si souvent les témoins. Les doctrines du Portique commandaient, on le sait, de mépriser les douleurs physiques et toutes les disgrâces de l'ambition et de la fortune comme de purs accidents peu dignes d'occuper l'attention du sage. Celui-ci, à les entendre, était toujours assuré de trouver le bonheur au dedans de lui-même dans la contemplation de sa propre sagesse et le sentiment du devoir accompli.

Cette haute situation où Zénon et Chrysippe plaçaient leurs disciples devait plaire naturellement au génie contemplatif des jurisconsultes éloignés de la politique par leurs études abstraites. Ajoutons que le stoïcisme, en devenant, pour les Romains du second siècle, la doctrine favorite des intelligences d'élite, avait dépouillé en grande partie sa rudesse primitive. Au contact des philosophies rivales de Platon et d'Aristote, il avait

revêtu ce caractère plus moelleux, plus accessible aux vertus communes, aux pensées de chacun que nous trouvons dans les écrits de Sénèque et de Marc-Aurèle. Sans perdre sa physionomie distincte, il avait renoncé à peu près complètement à ces maximes étranges, fruit de la subtilité hellénique, dont Cicéron s'était raillé plus d'une fois. Il s'était empreint, en même temps, d'une nuance accentuée d'idéalisme religieux que ses fondateurs avaient ignorée.

La définition de la loi donnée par Marcien, que nous avons transcrite appartient évidemment à ce stoïcisme mitigé. Nous rapportons aussi à ses inspirations la conception élevée par laquelle le jurisconsulte Gaius commence ses éléments de droit civil : « Omnes populi qui legibus et moribus reguntur, partim suo proprio, partim communi omnium hominum jure utuntur. Nam quod quisque populus ipse sibi jus constituit, id ipsius proprium est vocaturque jus civile; quod vero naturalis ratio inter omnes homines constituit, id apud omnes populos peræque custoditur vocaturque jus gentium (1). » Ce droit, commun à toutes les nations et que la raison naturelle inspire, ne peut avoir sa source ailleurs que dans le monde des idées éternelles entrevu par Platon. Paul, un demi-siècle plus tard, professe la même doctrine, puisqu'il définit ainsi le droit naturel dans le fragment 11 du I[er] titre du Digeste: « Id quod semper æquum

(1) Gaii, *Com.*, I, § 1

et bonum est jus dicitur ; ut est jus naturale. » Si nous possédions les écrits originaux des grands jurisconsultes romains, nous ne doutons pas qu'en tête de leurs ouvrages, de ceux-là surtout que leurs auteurs avaient destinés à l'enseignement, on ne trouvât constamment proclamée l'existence de ces axiomes immuables d'équité et de justice sur lesquels reposent la variété et la complication apparente des lois positives de chaque peuple.

Pourtant, nous devons l'avouer, un de nos auteurs les plus célèbres, Ulpien, professe, sur cette matière capitale des origines de la science du droit, une doctrine qui semble évidemment empruntée à la philosophie d'Épicure, adversaire déclaré de celle de Zénon. Le droit, dans sa généralité, se divise, selon lui, en trois parties essentielles : le droit naturel, le droit commun des nations et le droit particulier à chaque peuple.

Le droit naturel, commun aux hommes et aux animaux, n'est autre que l'instinct de la conservation et de la propagation de l'espèce qui les anime, en effet, les uns comme les autres. Quant au droit commun des nations, il est né des conventions intervenues entre les hommes dégoûtés de l'état de nature et formant entre eux des sociétés de protection mutuelle. C'est là, on ne peut le nier, une conception tout épicurienne, fidèle à la doctrine du maître, telle que nous la montre Horace :

« Atque ipsa utilitas justi prope mater et æqui.
Quum prorepserunt primis animalia terris,
Mutum et turpe pecus. . . . .
Pugnabant armis quæ post fabricaverat usus,
Donec verba, quibus voces sensusque notarent,
Nominaque invenere. Dehinc abstinere bello,
Oppida cœperunt munire et ponere leges (1). »

Quelle conclusion faut-il tirer de cette théorie d'Ulpien ? Serait-ce que les jurisconsultes romains n'admettaient aucune doctrine philosophique bien certaine, et qu'ils flottaient comme au hasard parmi celles en vigueur de leur temps ? Nous ne saurions le penser. Il en résulte seulement que quelques-uns d'entre eux, toujours en petit nombre, déclaraient adhérer aux dogmes d'Épicure, à l'inverse de la grande majorité constamment fidèle à ceux de Zénon. Ce partage n'a rien d'étrange, puisque toujours, chez les Romains, l'épicuréisme, si favorable à la corruption des mœurs, à la mollesse de la vie, compta une multitude d'adeptes.

L'attachement de la majorité des jurisconsultes à la secte stoïque explique leurs procédés de raisonnement, leur logique serrée, l'importance extrême attachée par eux aux étymologies des mots,

(1) Il est assurément étrange que les rédacteurs des Institutes de Justinien aient reproduit, en tête de ce volume, la doctrine d'Ulpien (Inst., tit. II). Peu familiers, sans doute, avec les théories philosophiques de l'antiquité, ils n'en comprenaient pas la portée. Aussi, dès la fin du même titre II, § 11, ils restituent à l'expression *droit naturel* son véritable sens.

à la propriété des termes scientifiques. Tous ces points, on le sait, préoccupaient constamment les toïciens dans l'ensemble des études auxquelles le sage, tel qu'ils le concevaient, est appelé à se livrer. L'avant-dernier titre du Digeste de Justinien, *de Verborum significatione*, nous offre un vaste catalogue de toutes les expressions qu'emploie la science du droit avec les significations diverses que ces expressions sont susceptibles de recevoir. Nous y trouvons une preuve éclatante de cet amour souverain pour la rigueur du raisonnement et pour la netteté d'expression qui a toujours caractérisé les jurisconsultes de Rome.

§ 8.

GÉNIE LITTÉRAIRE DES JURISCONSULTES CLASSIQUES.

Pour communiquer à leurs contemporains, et transmettre à la postérité le résultat de leurs vastes études, les jurisconsultes de l'époque classique avaient composé une foule d'ouvrages de diverse nature. Les titres de ces ouvrages sont venus jusqu'à nous, les rédacteurs du Digeste faisant toujours précéder les fragments qu'ils collectionnent de l'indication exacte de l'auteur et du livre dont ils sont extraits.

Les écrits des jurisconsultes classiques affectaient des formes très-diverses : tantôt ils constituaient une vaste synthèse, nommée Digeste

ou Pandectes, dans laquelle l'auteur condensait l'ensemble de la science du droit civil, *opus totum* comme on disait alors; tantôt ils développaient les dispositions d'une source particulière de la législation : *libri ad edictum prætoris*, *ad legem Pappiam;* d'autres fois, il s'agissait de ce que nous appelons aujourd'hui une monographie, je veux dire l'exposé méthodique d'un point spécial de la science : *libri stipulationum*, *fideicommissorum.* D'autres ouvrages avaient un caractère plus marqué de controverse et de pratique. Les uns étaient des notes et des animadversions sur les écrits de quelque auteur ancien en grand renom : *libri ad Sabinum, ad Quintum Mucium.* Les autres réunissaient dans un volume spécial les consultations les plus importantes données par son auteur aux plaideurs et même aux magistrats qui avaient imploré ses lumières : *libri responsorum, variarum sectionum.*

Tous les jurisconsultes célèbres avaient tenu, en outre, à honneur à laisser après eux des livres élémentaires principalement destinés à l'enseignement et contenant, sous une forme abrégée, l'ensemble des règles fondamentales sur lesquelles reposait la science qu'ils cultivaient: *commentarii, libri manuales, receptæ sententiæ.* Chacun d'eux, nous le croyons, du moins au début de sa carrière, avait figuré parmi ces professeurs officiels, *professores intra numerum*, institués, de leur temps, par l'État à Rome et dans les principales villes de l'Empire. L'État rémunérait ces

maîtres de la science, en leur attribuant certains privilèges ; mais leurs honoraires étaient surtout fournis par leurs élèves, auxquels toutefois ils n'eussent pu les demander en justice. Citons, à cet égard, un passage d'Ulpien dans lequel l'élégance du langage s'allie à la délicatesse des sentiments, « Perinde ne juris quidem civilis professoribus Præsides jus dicent : est quidem res sanctissima civilis sapientia, sed quæ pretio nummario non sit æstimanda nec dehonestanda, dum in judicio honor petitur qui in ingressu sacramenti offerri debuit; quædam enim, tametsi honeste accipiuntur, inhoneste tamen petuntur (1). »

Pour apprécier convenablement le mérite littéraire de ces productions si variées, il convient d'abord de remarquer leur caractère entièrement original, dénué de toute importation hellénique. C'est là une note honorifique à laquelle, parmi les écrivains latins, ceux-là seulement peuvent prétendre qui ont consacré leurs veilles à la science du droit civil. Cicéron, Virgile, Horace, pour ne citer que les noms les plus illustres, ont fait des emprunts fréquents à la poésie, à l'éloquence, à la philosophie des Grecs. L'extrême richesse de la littérature de ce peuple, si admirablement doué pour les choses de l'esprit, rendait les imitations dont nous parlons à peu près inévitables. Mais les jurisconsultes n'avaient sous les yeux aucun mo-

(1) Dig., fr. 1, § 5, *De extr. cogn.*, 50-13.

dèle qu'ils fussent tentés de suivre. Le génie hellénique, si fécond sur tout le reste, s'était montré constamment mal disposé pour la science du droit civil. Quand on lit les discours de Démosthènes et d'Isée, consacrés à des procès civils, on est frappé du vague des idées juridiques, de l'incertitude des principes, de l'arbitraire des raisonnements, formant un contraste complet avec la précision admirable qui caractérise nos auteurs classiques.

A ce premier titre d'originalité et de nouveauté scientifique, les mêmes auteurs en réunissent un second; c'est d'avoir conservé l'usage de l'idiome national, dans une époque où les lettres latines semblaient atteintes d'une stérilité désespérante. A partir de l'empereur Adrien, en effet, la langue des Grecs avait à peu près complètement détrôné celle des Romains, au sein même de la capitale de l'Empire. Les écrits des philosophes, des grammairiens, des historiens, emploient constamment, dans ce temps, l'idiome hellénique, familier depuis longtemps à tous les esprits cultivés.

Les jurisconsultes, presque seuls, résistent à cet entraînement inconsidéré, et, dans l'emploi de la langue maternelle ils trouvent, pour leurs idées, un élément de vitalité incontestable. Ce n'est pas, assurément, qu'ils dédaignent les monuments si riches de la littérature grecque; sans cesse, au contraire, ils y font allusion dans leurs travaux. Ils montrent, notamment, un très-grand respect pour les poëmes d'Homère, dans lesquels

ils se plaisent, ce semble, à constater une sorte de tableau général des coutumes qui régissaient les hommes primitifs, au début de la civilisation. L'attention parfois exagérée qu'ils donnent aux étymologies, presque toujours émanées du grec, atteste encore la même tendance; mais enfin elle s'arrête à de justes limites, et ne leur fait pas oublier ce respect profond que doit professer tout esprit élevé pour le génie particulier du pays qui l'a vu naître.

Le style employé par nos auteurs est la langue sévère des affaires, dédaignant tout ornement inutile, et puisant son élégance et sa beauté dans la netteté de la pensée, la précision des termes, la rapidité de l'exposition. Leur genre, différent, il faut l'avouer, de celui du grand orateur romain, est celui que Cicéron, dans ses œuvres oratoires, qualifie de genre attique.

La convenance parfaite de cette manière d'écrire pour exprimer les idées et les théories que comporte la science du droit civil, apparaît d'autant plus clairement à nos yeux, qu'elle présente un contraste absolu avec la diffusion et la redondance byzantines avec lesquelles elle se trouve souvent en contact dans les monuments législatifs de Justinien. Dans le Code et dans les Institutes composés par l'ordre de ce prince, rien de plus aisé que de distinguer les textes d'origine classique de ceux postérieurs en date à l'empereur Constantin. Autant le style des premiers est net et limpide, autant celui des seconds se distingue par une

abondance stérile, une phraséologie fastidieuse, dans laquelle il est parfois difficile de pénétrer la vraie pensée du législateur.

Il nous serait facile de citer, à l'appui de nos assertions, un grand nombre de passages du Digeste et du Code. Contentons-nous de relater le commencement de l'édit de Caracalla rédigé, on le pense, par Ulpien, par lequel le prince déclare excessive la nullité complète qui s'attachait, avant lui, aux donations entre époux, voulant que ces libéralités soient pourtant révocables, comme cela se pratique encore aujourd'hui : « Fas esse eum quidem qui donavit pœnitere; hæredem vero eripere, forsitan adversus voluntatem supremam ejus qui donaverit, durum et avarum esse (1). »

La latinité parfaite qui distingue les écrits des jurisconsultes classiques avait vivement impressionné les érudits du XV[e] et du XVI[e] siècle. Le savant M. Giraud a constaté qu'en ce temps de fortes études les humanistes ne séparaient pas la culture des lettres latines de celle de la jurisprudence civile des Romains. Il cite un passage curieux du *Traité des élégances de la langue latine*, par Laurent Valla, dans lequel ce savant distingué décerne à nos auteurs une sorte de brevet de beau langage des plus honorables. Valla déclare, en effet, que deux fois de suite il a lu et

(1) Fr. 32, § 2, Dig., *De donat. int. vir. et ux.*, lib. XXIV, tit. I.

relu, dans leur entier, avec un plaisir infini, les cinquante livres du Digeste, attiré plus encore par la diction élégante de leurs auteurs que par les doctrines juridiques qu'ils professent (1).

Nous n'oserions conseiller aujourd'hui aux intelligences moins robustes de nos humanistes une lecture aussi longue et souvent, il faut l'avouer, aussi difficile pour ceux qui n'ont pas fait de l'étude du droit l'objet spécial de leurs travaux. Mais, pour les jeunes professeurs d'histoire et de belles-lettres, n'y aurait-il pas un grand profit à connaître au moins quelques-uns des ouvrages élémentaires originaux de la jurisprudence romaine? L'explication des *Commentaires* de Gaius et des *Règles* d'Ulpien, introduite dans le programme de l'agrégation des lettres, constituerait, à notre estime, un véritable progrès. Dans les orateurs et dans les poëtes de Rome, il se rencontre, en effet, un grand nombre de passages que l'on ne saurait comprendre sans une connaissance au moins superficielle de sa législation civile.

Avec les guerres et les calamités de toute sorte qui désolèrent le IIIe siècle de l'ère chrétienne et de l'Empire romain, l'on voit s'arrêter la succession des jurisconsultes célèbres, jusque-là si féconde. Ceux qui leur succèdent dans l'étude du droit civil ont cessé de composer des ouvrages dogmatiques; ils se contentent de prêter leur ministère

(1) Ch. Giraud, *Éléments de droit romain*. Introduction historique, page 293.

à la rédaction des consultations officielles et des ordonnances législatives émanées de la chancellerie impériale.

Ces ordonnances elles-mêmes, devenues très-imparfaites sous le rapport de la forme, n'en contiennent pas moins des innovations pratiques le plus souvent excellentes, depuis surtout que la religion du Christ est devenue celle de l'Empire. Avec ce grand évènement, une inspiration nouvelle, tout animée d'équité absolue et de mansuétude sociale, préside sans aucun doute au mouvement législatif qui se produit sous Constantin et ses successeurs. Cependant, la base de ces réformes se trouve toujours dans les travaux des jurisconsultes classiques, dans l'impulsion puissante qu'ils ont déterminée, à l'effet de mettre en harmonie le vieux droit des Quirites avec les lumières de la raison pure et de la philosophie antique.

Il en sera certainement encore de la sorte, lorsque les monuments législatifs de l'empereur Justinien apparaîtront pour couronner la longue évolution historique qui caractérise le droit civil romain. Le principal de ces monuments, le Digeste, composé exclusivement de fragments empruntés aux écrits des jurisconsultes classiques, est là pour l'attester. Rien de plus juste, dès lors, que d'attribuer à ces vieux auteurs, dont nous avons essayé de retracer le génie, une part considérable dans l'influence qu'ont exercée les lois romaines sur les développements de la civilisa-

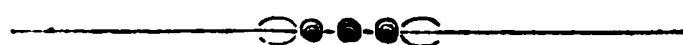
tion moderne. A ces lois, on le sait, revient en grande partie l'honneur d'avoir amené la chute de la féodalité dans le gouvernement des États; et, dans la société civile, celle des institutions empreintes d'inégalité et de mépris des faibles qu'elle avait établies à sa suite avec des racines si fortes. Nos jurisconsultes classiques, en concourant de loin à ces changements salutaires, ont donc bien mérité de l'humanité et de la justice sociale.



DE LA
CONDITION DES VILAINS
AU MOYEN AGE
D'APRÈS LES FABLIAUX

Par M. A. JOLY

Membre titulaire.



L'histoire, aujourd'hui, se préoccupe beaucoup de la situation des humbles et des petits dans le passé. Je voudrais ici, en feuilletant seulement les *Fabliaux*, chercher quelle idée ils nous donnent de la condition de la dernière classe de la société, au moyen âge, des Vilains, de leur situation sociale, de l'opinion qu'on avait d'eux, des sentiments qu'on leur prêtait.

M. J.-V. Leclerc a jadis esquissé cette histoire. Je voudrais ici la reprendre et la compléter sur certains points.

Le mot de vilain, dans la langue du moyen âge, a deux sens : un sens social et un sens moral. Il

désigne une condition et un certain état de l'âme, un certain état ou plutôt une certaine absence de civilisation.

Le vilain, si l'on prend le mot dans son sens propre, dérivé de *villa,* l'homme de la ferme, est, à certains égards, synonyme de notre paysan; mais un paysan sans aucun droit, sans aucune garantie, sans aucune sécurité. Il indique d'une façon plus générale tout ce qui n'est pas classé dans la société du moyen âge, ce qui n'est ni noble, ni clerc, ni bourgeois; le rebut de toutes les classes, le souffre-douleur universel, le chien du tourne-broche.

Le mot de vilain a aussi un sens moral. Comme dans son sens propre il veut dire celui qui est au plus bas de l'échelle sociale, ici il désigne celui qui est au plus bas de l'échelle morale, un homme de cœur misérable. Il indique toutes les bassesses, tous les sentiments les plus méprisables, tout ce qu'il y a de grossier et de sordide et d'immonde moralement; le nom de vilain est le dernier terme du mépris. Vilain est le contraire de gentillesse ou noblesse ou chevalerie. Le vilain est aux antipodes du chevalier.

Chevalerie est synonyme de toutes les distinctions, de toutes les délicatesses, de tous les héroïsmes, de toutes les grandeurs morales dont est capable la société des temps. Elle est le dévouement, le sacrifice, le sacrifice des intérêts et de la vie même, la protection des faibles, l'amour des belles choses, de toutes les élégances, du beau

sous toutes ses formes, de la dictinction exquise des sentiments aussi bien que des manières, le culte de l'idéal, la bonté, la loyauté, la courtoisie, la générosité. La vilenie est l'ignorance, le contraire et la négation de tout ce qui fait la chevalerie. Le vilain est un homme de basse extraction, de dehors déplaisants, de sentiments méprisables (1).

Au physique, le vilain est peint des plus tristes couleurs. Si l'on en croit les ménestrels, le vilain est laid, le vilain est sale; même, quand il est riche, le trouvère l'appelle naturellement « le vilain puant, le vilain pullent, le vilain punais. » Le prévôt de la ville dit de Constant Duhamel, un très-riche vilain : « il est plus âpre qu'une ronce. » Il est « gros et malôtru. » Il n'est souvent « ni rasé, ni tondu, mais il est sale et mal lavé. » Le Forestier, dans le même fabliau, parlant à sa personne, lui dit : « tu ressembles plus à un loup qu'à toute autre bête, de bras, de jambes et de tête. » Il n'est pas beaucoup, en effet, au-dessus de l'animal.

(1) En tout ordre d'idées, le mot de vilain indique infériorité. Marie de France semble lui donner ce sens dans l'ordre intellectuel. Au début de ses fables, elle dit qu'elle va entreprendre la traduction d'Ésope, « pour obéir à la requête d'un qui est fleur de chevalerie; puisque tel homme l'en a requise elle ne peut s'y refuser. »

Or ke m'en tiegne *pur vileine*
Mult deis fere pur sa preière.

Ici *vileine* veut dire insuffisante, incapable.

Il est souverainement grossier. L'élégance dans les habitudes, dans les vêtements, dans la parole, est le propre du chevalier, une de ses qualités essentielles, presqu'une de ses vertus, selon l'ordre de chevalerie. Il ne saurait la reconnaître au vilain, ce serait avouer l'égalité avec lui.

Le vilain a les instincts ignobles. Il a les goûts les plus bas. Il salit tout ce qu'il touche.

Un fabliau, *Des Chevaliers, des Clercs et des Vilains*, nous montre les impressions différentes des diverses classes de la société en face de la belle nature. Le poëte nous conduit dans un ravissant paysage, un beau lieu tout verdissant, tout couvert de frais ombrages, tout émaillé de fleurs, un de ces endroits où l'on voudrait vivre, où tous les âges successivement auraient placé le rêve de la vie heureuse.

Deux chevaliers y arrivent, gens positifs, à qui leur existence impose tous les besoins de la forte vie. « Qu'il ferait beau, s'écrient-ils, avoir ici chère délicate et vin choisi ! »

Deux clercs y viennent à leur tour. Ils trouvent que ce serait un cadre merveilleux pour un roman d'amour.

Deux vilains, après les autres, s'arrêtent au même endroit; au lieu d'admirer le lieu, ils le salissent (1).

(1) Ce qui est assez curieux, c'est de voir, au XVII[e] siècle, Regnard, dans un sonnet, terminer de la même façon une pièce qui a commencé en idylle.

Le vilain se plaît dans l'ordure. Voyez, en effet, ce qui est arrivé à un ânier de Montpellier. Il venait tous les jours, avec son âne, enlever les fumiers et les boues de la ville, et ne sortait guère de certain quartier. Un jour, pourtant, il se trompe de chemin et s'engage dans une rue où l'on vendait des parfums. A peine y est-il entré qu'il se sent pris d'un mal étrange, il a peine à se tenir debout, il se sent tout étourdi. Enfin, il n'y peut plus tenir et tombe évanoui. On s'empresse autour de lui. On essaie de le faire revenir, mais en vain. Aucun des remèdes connus ne peut y réussir, lorsque passe, par hasard, quelqu'un qui l'a vu souvent à sa fonction ordinaire. Il écarte les gens qui sont là, disant : Je sais ce qu'il lui faut, et il s'en va prendre un peu de son cher fumier et le lui met sous le nez. L'effet est instantané, l'homme tout à coup se sent regaillardi. « Lorsque, dit le vieux trouvère, il sentit du fumier la flaireur, et perdit l'odeur des herbes parfumées, il ouvre les yeux, il se dresse sur ses pieds, et il déclare qu'il est tout guéri. » Les parfums délicats l'avaient rendu malade, l'ordure l'a rendu à lui-même. Et l'histoire était si populaire et si connue, qu'on y faisait des allusions. L'auteur du *Sort des Dames*, une œuvre galante du temps, parlant de l'haleine de sa mie, dit qu'il en sort une odeur de baume ; quand le vilain la sent, il se pâme.

Le vilain est immonde en ses gaîtés. Voyez-le tel que nous le présente le fabliau de la *Crotte,* le soir, se reposant du labeur du jour, assis au

coin de son maigre foyer, face à face avec sa vilaine, aussi misérable et repoussante que lui, faisant avec elle assaut de grossiers propos. Quand le vilain veut faire une niche à sa femme, le français, celui même de l'école orduriste en honneur aujourd'hui, oserait difficilement dire ce qu'il peut trouver sur lui pour lui donner à goûter et à deviner.

Il est aussi peu délicat au moral qu'au physique. N'essayez pas de lui rendre service, vous ne recueilleriez que la plus noire ingratitude. C'est la théorie d'un fabuliste du temps. Nous lisons dans un des Ysopets :

Du vilain ai-je bien oy dire
Qui mieux lui fait le trouve pire (1).

C'est ce que démontrent aussi les fabliaux, un entre autres qui porte, comme le précédent, le titre *du Vilain ânier,* ou *de Merlin,* ou *Merlin Merlot.*

Le conte débute par une moralité qui contient d'assez jolis détails. « Bien s'élève, dit l'auteur, qui s'humilie. Nous ne savons pas assez nous humilier et nous en sommes toujours punis. Dieu qui peut tout et devant qui toute chose s'incline, Dieu a voulu vaincre seulement par humilité, et cependant il avait bien le pouvoir et la force s'il l'avait

(1) La pensée s'est conservée dans le dicton populaire : « Faites du bien à un vilain, il dira qu'on lui nuit. »

voulu, de couvrir de honte ceux qui le firent mourir en croix. Nous ne profitons guère de son exemple. Nous sommes pleins de prétention et d'orgueil, nous croyons dans notre vanité valoir mieux que ne fit Roland. Tant que Dieu, en sa bonté nous comble de richesse et de santé, il ne nous souvient de le servir. Quand pauvreté ou mal nous vient, nous sommes doux, simples, pitoyables (pleins de pitié), tout comme le loup qui est tombé dans le piège et qui s'y voit détenu. Alors il est si atteint et si pris de se voir ainsi prisonnier, qu'un lièvre lui arracherait les yeux sans qu'il pensât à se venger. Et quand Fortune le délivre et qu'il se voit au bois en liberté, il fait tous les maux possibles et ne craint plus rien jusqu'à ce qu'il retombe dans le piège. Ainsi faisons-nous. » Ainsi a fait le héros du conte dans lequel on rencontre, par moments, quelque chose de la grâce de La Fontaine.

« Jadis étaient deux paysans qui vivaient de vendre du bois. Ils avaient de bien pauvres profits. Mais Dieu qui donne la pâture aux pauvres gens les soutenait de peu de bien comme il convenait à telles gens. A celui qui pauvre est de toutes choses, bien est grand le petit bien. Ils prenaient en gré le petit bien, ne sachant rien des grands biens. Chacun avait un âne et un bois qui ne leur était pas interdit. Tous les jours ils chargeaient leurs ânes, et leur charge était telle que les âniers n'en avaient qu'un sisain denier. Chacun d'eux avait maisonnette et femme, et l'un d'eux avait

et fils et fille, si bien qu'il lui fallait plus qu'à celui qui n'avait d'enfants. Celui-là en gagnait plus volontiers et épargnait de tout son pouvoir pour nourrir ses deux enfants. Car chacun chérit les siens pour peu qu'il soit de bonne nature; et Dieu hait qui la méconnaît. »

Un jour cependant le temps est trop rude. Celui qui a le plus besoin est le plus faible. Il ne peut ramasser sa charge ordinaire, et il querelle son sort en des termes où l'on croit entendre le gémissement de toute une race et qui rappellent tout à fait les plaintes du Bûcheron dans La Fontaine.

« Il dit, en se désespérant : hélas! que pourrai-je devenir, moi qui jamais n'ai pu arriver à avoir un seul jour de paix? Et je ne crois pas que jamais je puisse avoir repos ni aise. Aussi, démandé-je qu'il plaise à Dieu que ma fin et ma mort soient près, pourvu qu'auparavant je me puisse confesser. Vilain égaré, vilain malheureux, vilain qui es et qui n'es pas; en vérité je ne vis pas. Je languis en cette vie, une vie qui ne plaît à personne. Dure est l'heure où naît le vilain. Quand le vilain naît, avec lui naît la souffrance, qui le mène à confusion. Je suis venu à confusion comme vilain vieux et désolé, plein de souffrance et plein d'ennui. Il me faut jeûner aujourd'hui, et toute ma maison avec moi, dont je me désespère plus que de moi-même. Mes enfants, ma femme et ma bête, savent bien quand il est fête ou quand je ne puis gagner, car ce jour là ils n'ont à manger . . . .
ils attendent tous après mon gain. Et mes enfants

me tendent les mains pleurant et mourant de faim. Et je n'ai ni pâte, ni pain, si bien que de pitié le cœur me fend. Et leur mère vient, d'autre part, qui m'assaille et m'injurie comme femme qui toujours regarde de travers. Et moi, malheureux abattu, je suis comme un coq battu de la pluie, la tête basse, comme affollé, ou comme un chien battu. Aussi, je demande à Dieu la mort, car cette souffrance me déchire. »

Pendant qu'il se désole, il entend une voix. C'est Merlin qui lui déclare que, pris de pitié, il le fera riche à jamais, à condition qu'il consentira à servir de cœur Jésus-Christ et son pauvre peuple, et qu'il fera bon usage de cette fortune inattendue. L'ânier ravi promet que s'il avait grands biens, il n'oublierait jamais Dieu ni les pauvres. Du bien qui lui serait confié, il leur ferait part; il leur ferait tous les biens qu'il pourrait.

Merlin accepte l'engagement, lui dit comment il trouvera chez lui un trésor, lui demande seulement en échange de venir dans un an, à la même place, lui dire ce qu'il aura fait de sa fortune.

Le vilain promet tout ce qu'on veut. Il est plein de reconnaissance pour Mgr Merlin. Il rentre bien vite chez lui, conte à sa femme ce qui lui est arrivé et déterre le trésor. Adroitement et pour ne pas livrer son secret aux gens, il n'arrive que peu à peu à montrer son opulence, mais enfin il s'y étale carrément. Il achète maisons et terres, et lui qui, la veille, n'avait ni parents ni amis, se trouve tout à coup et aimé et apparenté.

Cependant, l'année s'écoule et il retourne au bois. Il a un vœu nouveau à formuler; la fortune est une belle chose, mais il voudrait bien y joindre les honneurs. Il demande à être prévôt de sa ville. Et, comme dans cette année il a eu le temps de se familiariser avec sa fortune et d'oublier son ancien état, il en prend déjà plus à l'aise avec son protecteur. Il ne l'appelle plus monseigneur, mais seulement sire Merlin. Merlin ne regarde pas à la nuance et lui accorde ce qu'il désire.

L'année suivante, nouvelle visite au bois, en grand appareil et grande fête, avec un noble cortége. Il voudrait bien voir sa fille mariée et bien mariée au fils du prévôt d'Aquilée, et son fils évêque. Et il demande cela à Merlin en homme qui se sent et qui sait ce qu'il vaut. Il parle haut, il dit à Merlin de venir lui parler et il ne l'appelle plus ni monseigneur ni sire, mais Merlin tout court.

Une année s'écoule encore. Il ne s'est guère souvenu de ses promesses. Cette fortune qu'il devait partager avec ses frères en J.-C., il l'a gardée pour lui tout seul et il en a fait un assez mauvais usage. Il est devenu orgueilleux, insolent, dur aux petites gens, aux misérables, oubliant tout à fait qu'il l'a été lui-même.

L'heure est arrivée de sa visite annuelle à Merlin. Mais pourquoi cette fois la ferait-il? A quoi bon se déranger? Il n'a plus de souhaits à former. Il confesse à sa femme qu'il n'y va pas volontiers, car il n'a plus rien à faire de lui. Sa

femme cependant est d'avis qu'il y aille une fois encore, mais la dernière, pour signifier à Merlin son congé et lui dire carrément : « Sire, je n'ai nul besoin de vous, je m'en puis bien passer. Il m'ennuie de tant venir ici. » Et après cela vous vous en irez, car vous n'avez peur ni de lui ni de personne.

Le malheureux trouve le conseil excellent. Il s'en va au bois paré de sa plus belle robe, et à peine arrivé au bois il se met à crier : « Merlot (remarquez ce qu'est devenu le monseigneur Merlin d'autrefois), Merlot, où es-tu ? Il y a longtemps que je t'attends. Viens et je te dirai ce que je pense et m'en irai... Je suis venu prendre congé de toi et je te veux faire bien entendre que je ne puis supporter la peine de tant aller et de tant venir. Cela m'ennuie fort et je n'ai pas besoin de requérir ni de prier autrui. Je ne te demande plus rien. Je m'en vais et à Dieu te recommande. »

Cette fois la mesure est pleine, la patience échappe à Merlin. L'ingrat paie chèrement ses fautes. Il perd sa fille et son fils et il retombe dans sa première misère. « Il revint à son ancien labeur, qui bien l'attrista et le désola. Il travaillait des mains sans le cœur; le cœur pensait à sa perte. Ainsi il souffrait des deux côtés à la fois. » Et bientôt il meurt et de misère et de chagrin.

Vilain ânier, vilain ânin, lui avait dit Merlin, orphelin de toutes grâces, vilain tu es et vilain tu seras.

L'auteur, en effet, est convaincu que le vilain

ne peut sortir de sa vilenie, de sa crasse originelle. « Il était, dit-il, vilain de nature et vilain renforcé par éducation, et à cause de cela le serf s'acquittait de ce qu'il y avait de fange en son cœur. Il n'en pouvait tirer autre chose. Il fallait qu'il suivît son penchant de nature, et nul n'ôte ni ne retire de son sac que ce qui s'y trouve. S'il y a du bien, du bien il peut y prendre. Autre chose il n'y prendra. »

On accuse encore le vilain de manquer à sa parole. Dans le fabliau du *Vilain Liétart,* Brun l'ours raconte comment il a été victime de sa confiance dans la loyauté d'un vilain. « Je pris sa foi (sa promesse), ajoute-t-il, je ne fus pas sage. Car c'est assurément le pire gage qui soit dans la maison d'un vilain. S'il est en mauvais pas et en procès, il lui semble qu'il est sauvé dès qu'on veut bien le croire sur sa foi. Le vilain a sa promesse en grand dédain. Nul homme de bon sens ne doit s'y fier. » Et le thème est si cher au poëte qu'il brode là-dessus une trentaine de vers.

Le vilain est sot, il n'adresse à Dieu que des prières qui tournent contre lui (*Du vilain qui demandait un meilleur cheval*). Il ne sait pas profiter de la fortune qui vient à lui. C'est lui qui est toujours le héros de ce conte des *Souhaits* que le moyen âge s'est plu à broder de tant de manières. Si on lui donne trois souhaits à faire, quelles que soient les variantes qu'y apportent les auteurs, on est sûr qu'il n'en fera que de ridicules, et qu'il n'en tirera nul avantage (V. les *Souhaits Saint-*

Martin, la *Fable de Marie de France*, etc., où la femme souhaite que son mari ait, au lieu de nez, un bec de bécasse pour aller chercher la moelle dans un os de brebis, etc.).

Le vilain est berné par sa femme. Il la surprend en flagrant délit, et c'est lui qui demande pardon.

Il est crédule jusqu'à la stupidité. Quand il a vu son déshonneur de ses propres yeux, il se laisse volontiers persuader par sa femme que ses yeux le trompent.

Pour le convaincre à cet égard, il suffit des plus étranges raisonnements. On lui fait voir son image dans une cuve pleine d'eau, et on lui prouve ainsi que ses yeux peuvent voir ce qui n'est pas. Le vilain se déclare tout de suite convaincu. « Or, je m'en repens, dit-il, chacun doit mieux croire et savoir ce que sa femme dit pour vrai que ce que voient ses mauvais yeux. »

Du reste, il ne demande qu'à être convaincu. Il fait bon marché de son déshonneur, et se hâte de pardonner à sa femme coupable quand elle le menace de se retirer avec son bien dans un couvent.

Cependant le vilain est défiant de sa nature, il a toujours peur qu'on ne le trompe ou qu'on se moque de lui. Nous le voyons déjà (*des XXIII Manières de Vilain*) comme aujourd'hui encore en certaines provinces, quand il travaille à son champ et qu'un homme d'une autre classe lui demande son chemin, répondre d'un air à la fois niais et futé : « Ah ! vous le savez mieux que moi. »

En même temps il est gouailleur. Le même fabliau nous le montre, les fêtes et dimanches, assis devant sa porte, et se moquant de ceux qui passent, même de son seigneur.

Il est égoïste. Il demande à Dieu de l'aider et de le bien conseiller, lui, sa femme et ses enfants, et nul autre (V. les *Fables de Marie de France*).

Le mépris des ménestrels pour les vilains va parfois jusqu'à la plus insigne dureté et revêt l'expression la plus âpre. On est tristement surpris de voir les poëtes, sortis eux-mêmes du peuple pour la plupart, et souvent aussi misérables que lui, se faire les interprètes de sentiments qu'on s'attendrait à ne trouver que dans les hautes classes.

Voyez, par exemple, la façon dont Rutebeuf parle des vilains. Peut-être, après tout, y a-t-il là seulement l'expression de quelque rancune de poëte, ayant en vain promené ses chansons par les bourgs, les malédictions d'un Homère de bas-étage mal écouté et surtout mal payé par son rustique auditoire.

Le plus curieux, c'est que c'est au nom de la charité qu'il lance ses anathèmes. « La gent charitable a grand'part au paradis l'espéritable. Mais ceux qui n'ont en eux ni charité, ni sens, ni bien, ni vérité, ceux-là ont manqué ce bonheur (1);

(1) Cela fait songer à un passage de Bossuet. V. Bossuet, *Orais. fun. du prince de Condé :* « Loin de nous les héros sans humanité, etc. »

et je ne crois pas que nul en jouisse s'il n'a en lui la pitié humaine. Je dis cela pour la race des vilains, qui jamais n'aimèrent clerc ni prêtre. Je ne crois pas que Dieu leur prête en Paradis lieu ni place. Jamais à Jésus-Christ ne plaise que vilain n'ait hesbergerie avec le fils de sainte Marie, car il n'y a à cela ni raison ni droiture, nous le trouvons en l'Écriture. Ils ne peuvent avoir paradis ni pour deniers ni pour autre avoir, et ils ont manqué l'enfer. Ils ont perdu cette prison par leur faute. »

Il en donne une raison grossière, dont ne pouvait s'aviser qu'un poëte de ce temps. A la suite de l'aventure, les démons tiennent chapitre et « s'accordent à dire que jamais nul n'apportera d'âme sortie du corps d'un vilain, car il est impossible qu'elle ne sente mauvais. Ils s'accordèrent à cela jadis que vilain, sans aucun doute, ne peut entrer ni en enfer ni en paradis. » Rutebeuf ne sait indiquer où l'on pourrait mettre l'âme du vilain, puisqu'elle se voit refuser l'entrée de ces deux royaumes. Enfin, il se décide : « or, qu'elle aille chanter avec les grenouilles ; c'est le mieux qu'il y voit. Ou qu'elle s'en aille tout droit, pour alléger sa pénitence, en la terre du père d'Audigier. C'est la terre de Cocuce. »

Il faut ajouter que Rutebeuf lui-même, en un autre passage, s'est donné la réplique, il a écrit, dans *le Dit d'Aristote* : « Quand nature a mis en l'homme bon sens, sagesse, valeur et courtoisie, il est quitte de vilenie. L'homme est ce qu'il

refait. Tel homme se fait son lignage, tel autre démolit le sien pièce à pièce. Je ne pourrais croire que celui-là ne soit vrai gentilhomme qui fuit fausseté et trahison, qui sait leur échapper en tout temps et qui aime l'honneur; ou je ne sais pas qui pourrait à autre titre réclamer le nom de gentilhomme ou de vilain. »

« Aime, dit-il au roi, je te le demande en don, aime l'honnête homme ; car c'est la somme de tout bien. »

D'ailleurs les malédictions de Rutebeuf semblent toutes bénignes si l'on compare son œuvre à un fabliau d'un auteur inconnu qui a pour titre *des Vilains*.

Ici l'expression est absolument féroce : « Plût à Dieu, le roi puissant, que je fusse roi des vilains. Je ferais faire plus de mille lacets pour les prendre par le cou. A mauvais port ils seraient arrivés ! Il n'y aurait désormais vilain si hardi qu'il osât dire un seul mot, pas même pour demander du pain ou pour dire sa patenôtre. Ils auraient en moi rude seigneur. »

Mais ce n'est encore là qu'une explosion passagère. Une autre pièce du même temps, également anonyme, *Le Despit au Vilain* (l'Outrage au Vilain), nous montre un auteur se complaisant dans les mêmes sentiments, s'y arrêtant, s'y acharnant, en remplissant toute une pièce de cinquante-huit vers. On y sent la même âpreté de haine, mais plus tenace et d'une intensité plus continue, et avec des éclats sauvages. Le morceau mérite

d'être cité tout entier. Il est intéressant pour l'histoire morale du temps. « Seigneur, dit l'auteur, dites-moi, s'il vous plaît, par quelle raison et à quel titre vilain mange chair de bœuf, ni bon morceau. Or, écoutez, je vous dirai et d'un mot je ne mentirai. Il n'y a jamais eu personne qui décidât cela que jamais vilain mangeât de l'oie. Cela n'a été ni dit ni décrété et cependant ils en ont assez mangé. Mais il en pèse à Dieu. Dieu en souffre et moi aussi. Car ils sont trop misérables ces vilains qui mangent des oies grasses, à la barbe des clercs ! Devraient-ils manger poissons ? Ils devraient manger chardons et ronces, épines et paille, et du foin le dimanche, et des cosses de pois en la semaine ; veiller toujours et toujours avoir peine. Voilà comment devraient vivre les vilains. »

« Et cependant ils sont chaque jour pleins et ivres des meilleurs vins, des mieux parés. Les grandes dépenses que font les vilains seront chèrement payées ; car c'est là ce qui détruit et ruine le monde. C'est par eux que tout le bonheur en est gâté. De vilain vient tout malheur. Devraient-ils manger viande ? Ils devraient, parmi les landes, paître l'herbe avec les bœufs cornus, aller tout nus à quatre pieds. Le vilain ne saurait être oiseux. Il gagne un pain, il en dépense deux. Ni le pain ni le vin ne manqueraient s'il n'y avait trop de bœufs et de vilains. Il y a trop de vilains et trop de bœufs. Il mangent tant qu'ils ont tous grandi outre mesure. Ni bœuf ni vilain n'est jamais ras-

sasié. C'est celui qui a fait les loups qui a fait les vilains. Quand il voit venir son seigneur, il ne peut ouvrir les yeux. Tout lui déplaît, tout l'ennuie. Le vilain maudit le beau temps, le vilain maudit la pluie; le vilain hait Dieu, quand celui-ci ne fait pas tout ce qu'il commande et souhaite. Dieu hait les vilains, Dieu hait les vilaines. C'est pour cela qu'il a fait passer toutes les peines par leurs mains. Les vilains valent les ânes ; les vilaines vilenesses valent les ânesses. Le vilain devrait demeurer dans les bois ou être enfermé dans des barrières comme le bétail. Le vilain est fou, et sot et sale. Quand tout l'avoir et tout l'or de ce monde seraient siens, le vilain encore ne serait que vilain. »

On frémit en voyant cette intensité de mépris et cette rage véritable, cette haine épouvantable qui, exprimée avec cette crudité de termes et cette cynique franchise, fait comprendre les révoltes violentes et les sauvages répresailles des Jacques et des Pastoureaux.

Qui a pu pousser cet effroyable cri de haine? Est-ce quelque seigneur de village jaloux de ses privilèges et mécontent de ce que le paysan « ne voit pas assez son seigneur venir? » Il y a dans le ton de la pièce quelque chose du ton des émigrés de comédie.

Nous voyons, du reste, dans *Renard contrefait*, 1343, la fable du chêne et du roseau, amenée par une aventure de ce genre et les gentilshommes ainsi intraitables sur les honneurs qui leur sont

dûs. Renard rencontre un vieux paysan qui s'en va au hasard. Il est chassé par son seigneur parce qu'il ne voulait pas lui obéir, et que, quand il passait devant lui ou les siens, il oubliait de s'incliner. Et voilà ta faute, dit Renard. Mieux eût valu le trahir. Il t'eût peut-être pardonné.

Est-ce quelque pauvre chevalier dont les ancêtres se sont ruinés, ou qui est revenu misérable de la croisade et qui voit avec colère grandir à ses côtés d'anciens serfs plus riches que lui ?

Est-ce quelque moine furieux de voir, comme à Vezelay, un instant, quelque commune triomphante s'élever auprès de son couvent et ses serfs lui échapper ?

Est-ce, comme nous le disions tout à l'heure à propos de Rutebeuf, quelque ménestrel qui a sollicité en vain la générosité des vilains ? Ceux-ci donnaient à regret de leur épargne lentement amassée à ces vagabonds affamés. Il y a une fable de Marie de France, *Le grillon et la fourmi*, toute semblable à *La cigale et la fourmi* de La Fontaine, qui nous montre les deux classes en présence. Le grillon chante tout l'été pour le plaisir des autres, et quand l'hiver il vient implorer les dons de la fourmi; celle-ci lui répond : pourquoi te donnerais-je quand tu ne m'es bon à rien ?

Est-ce, comme semble l'indiquer cette plainte contre les vilains qui font la moue aux clercs, quelque clerc devenu jongleur et qui trouve que les vilains ne lui rendent pas assez d'honneur ?

Associe-t-il ses rancunes à celles d'autres classes pour tirer à la fois de ses vers satisfaction et profit ?

Nous voyons, en effet, par certaines œuvres du temps, en particulier *Le dit des XXIII Manières de Vilains*, que ces poëtes se font volontiers les instruments des rancunes de certaines classes. « A tous ceux qui détestent clergie, dit l'auteur, que la male honte soit forgée. *Pour que les clercs me soutiennent et me fètent et me retiennent,* pour cela je hais tous les vilains qui haïssent clercs et chapelains. » Ainsi, il y a une spéculation dans ses colères et dans ses violences. Il espère qu'elles lui seront payées. Nous voyons là, en même temps, la preuve qu'il y a une sourde haine et une hostilité particulières entre les clercs et les vilains. A quelque classe qu'appartienne le poëte, que ce soit un ménestrel affamé, un noble ou un prêtre de village, il semble y avoir là surtout un sentiment de jalousie contre le vilain qui s'élève. On ne lui pardonne pas sa prospérité. On lui en veut de ce qu'il sort peu à peu de la misère et du servage.

On voit, en effet, par ces fabliaux mêmes que le vilain déjà s'enrichissait. Il n'était pas en cela toujours à l'abri de tout reproche. Le paysan, à peine échappé de l'esclavage et toujours menacé, s'enrichit à tout prix. Il avait alors des défauts qu'il n'a pas encore tout à fait perdus aujourd'hui. Il est trop intéressé. Cette terre qui lui coûte tant de peine, il y tient trop. Il a l'œil trop ouvert sur

son intérêt. Il connaît trop bien son droit, et a trop le respect de sa propriété et pas assez de celle du voisin. Nous voyons dans un de nos fabliaux un pauvre diable qui n'a « qu'une demi-charruée » empiétant volontiers de quatre ou cinq sillons sur la terre du voisin. Un autre prend trop à la lettre les sermons de son curé. Celui-ci lui a dit : Donnez à Dieu et à son Église ; il vous le rendra au double. Il donne sa vache Blérain à son curé, avec la pensée d'en être récompensé. Et pour aider à l'accomplissement de la parole divine, il a lié Blérain par les cornes à Brunain, la vache du prêtre. Et Blérain qui aime et regrette son étable, à force de tirer de ce côté, y amène la vache du curé.

Mais il s'enrichit surtout par le travail et l'économie (1). C'est déjà cette race du paysan de France qui refait sans cesse son épargne et la France avec elle. Nous voyons par ces fabliaux mêmes que déjà la situation matérielle du paysan

(1) Par un sentiment analogue à celui que nous avons mentionné plus haut, on lui reproche cette économie et cette ardeur au travail. Un prêtre de La Croix-en-Brie, auteur du fabliau *du Renard, de l'Ours et du Vilain Liétart*, se moque du vilain qui trouve qu'il est arrivé trop tard à sa besogne. « Mais repos, ni aise, ni tranquillité ne plaît ni ne convient au vilain. Il n'a désir de rester en son lit dès qu'il voit apparaître le jour. Le vilain ne peut avoir nulle aise, mais il veut aller faire son ouvrage »

Sans doute le curé trouve qu'il ne célèbre pas assez les fêtes. — Le paysan de La Fontaine se plaint aussi qu'il y en a trop.

n'était pas mauvaise. Il est de ces vilains qui sont fort à l'aise. La femme du *Pêcheur de Pont-sur-Seine* avoue que son mari la nourrit bien et l'habille bien. Thibout, le métayer des moines, qui garde leurs blés, « a de deniers un plein pot et d'autres richesses en abondance. » Le vilain Mire « a pain et vin et viande, et tout ce dont il a besoin. Il a de l'or, de l'argent et du blé en abondance, et des habits, etc. » Ils ont toutes sortes de biens, des terres, des prés, des bestiaux, des bêtes de somme, une basse-cour bien garnie. Le vilain Liétart dit : « J'étais en dix ans arrivé de si grand néant à ce point, que j'avais bien de deniers environ cent livres et plus, sans compter le surplus, terres et vignes, bœufs et vaches, froment, vin, lard et fromage. »

Il en est de même dans le *Roman de Renart*. La description de leurs fermes y est tout à fait appétissante. Voyez, en particulier, celle de Constant Desnoes (1) avec sa riche basse-cour et son verger, où se passe l'aventure de Chanteclair et de Renart.

La femme de Constant ne s'effraie pas pour les amendes qu'on impose à son mari : « Je les ai toutes prêtes, dit-elle. Je les paierai. Vous auriez tort de vous en inquiéter plus que d'un œuf de

(1) Du reste, cette aisance de Constant Desnoes est devenue proverbiale au moyen âge. L'auteur du *Vilain Liétart*, parle d'un autre vilain qui avait beaucoup d'avoir qui était « tenanz esparnable, et riche plus que Constanz Desnoes. » Il a huit bœufs à sa charrue, etc.

caille. Nous avons plus de deniers que de paille; ne vous inquiétez ni ne vous affligez; mais allons gaiement dîner. »

Mais nous voyons comme il peut être molesté. Le curé prétend qu'il a épousé sa commère et lui fait payer sept livres.

Le prévôt assure qu'il a volé du blé à son seigneur et le met aux ceps, il paie vingt livres pour se racheter d'un crime qu'il n'a pas commis. Le forestier prétend qu'il a volé de nuit trois chênes et un hêtre, il emmène ses bœufs et exige cent sous.

Le vilain se rebiffe cependant. Constant dit au forestier: si j'étais aussi bien armé comme vous êtes, vous me le paieriez cher; ou si j'avais ma houe, je vous frapperais sur le cou.

Ce qui indique l'aisance de la classe, leurs femmes leur apportent des dots. Plusieurs d'entre eux sont assez riches pour vouloir, en se mariant, s'élever au-dessus de leur condition et épouser, souvent à leur grand dommage, des filles de chevaliers (1).

Le moyen âge a pour eux un nom spécial. L'auteur des *XXIII manières de Vilains*, les appelle vilains entés (ou vilains greffés), comme on greffe, dit-il, une poire de Saint sur un poirier sauvage.

Ce n'est pas seulement pour lui-même que le vilain a de l'ambition, il en a aussi pour ses enfants. On a bien souvent, de notre temps, parlé

(1) V. *Le Vilain Mire de Bérengier,* etc.

de ce paysan ou de cette paysanne qui se saigne aux quatre membres pour faire de son fils un Monsieur. C'était hier encore le sujet d'un drame qui a fait un certain bruit et qui avait pour titre ces deux simples mots, qui dans certaines bouches deviennent si sonores : *Mon fils*. Les uns croient reconnaître en cela un magnifique dévouement de la part de l'homme qui, comprenant toutes les beautés et toutes les grandeurs de l'intelligence veut, au prix des plus héroïques sacrifices, assurer aux siens ce bienfait de l'éducation intellectuelle qui lui a manqué, et, en faisant une complète abnégation de lui-même, faire monter son enfant dans la sphère supérieure où il n'a pu pénétrer. Ils voient là une des formes les plus hautes et les plus méritantes de la tendresse et de l'abnégation paternelle ou maternelle. Les autres n'y veulent reconnaître qu'une prétention malheureuse dont le père est la première victime, ne rencontrant souvent que l'ingratitude et le dédain de ce fils pour lequel il a tout oublié. Et cependant ce fils, indigne de tous les sacrifices qu'on a faits pour lui, gaspille son temps, se livre à de grossiers plaisirs et va grossir l'immense armée des déclassés. Quoi qu'il en soit, la pensée n'est pas nouvelle, et, en lisant les lignes suivantes d'un poëte, on pourrait se demander si elles ont été écrites au XIX[e] siècle ou au XIII[e]. C'est bien au XIII[e] qu'elles appartiennent. Elles ont été écrites par le vieux Rutebeuf, essayant de rappeler au calme et au travail les écoliers de l'Université.

« Le fils d'un pauvre paysan, écrit-il dans *Le dit de l'Université de Paris*, viendra à Paris pour apprendre. Tout ce que son père pourra prendre sur un arpent ou deux de terre, il le donnera tout à son fils pour conquérir prix et honneur, et lui-même en demeure dans la misère. Et quand le fils est venu à Paris pour faire ce à quoi il est tenu et pour mener honnête vie ; il convertit en armes le gain du soc et du labourage. Il s'en va par les rues regardant s'il pourra voir les belles paresseuses et coquettes (la belle musarde). Cependant l'argent s'en va, les vêtements s'usent et bientôt tout est à recommencer..... Au lieu de haires, ils revêtent le haubert ; ils boivent jusqu'à en perdre la tête. Puis ils vont se battre à trois ou quatre cents écoliers et font fermer l'Université. N'est-ce pas un trop grand malheur ? Et cependant pour qui aurait envie de bien faire, il n'est si bonne vie que celle d'un honnête écolier..... Leur vie est aussi méritante que celle d'aucuns religieux. Pourquoi cependant quitte-t-on son pays et va-t-on en terre étrangère, et puis devient-on comme un fou de naissance quand on devrait y apprendre la sagesse ? Ainsi l'écolier perd son avoir et son temps et fait honte à ses amis. Mais il ne savait ce que vaut l'honneur. »

Nous avons vu en tout cela le vilain fort maltraité. Cependant, de temps en temps, il trouve des défenseurs.

Quelques poëtes prennent en pitié cette pauvre

âme repoussée de toutes parts, ce pauvre diable malpropre, ignorant, méprisé de tous.

Voici, par exemple, un vilain qui ne possède qu'un champ d'une demi-charruée. Son intelligence est à la hauteur de sa fortune. Avec la meilleure volonté du monde, il n'a jamais pu apprendre son *pater*. A force de s'appliquer, et grâce aux soins de sa femme, il est parvenu, pour tout savoir, à réciter le tiers ou la moitié de l'*Ave Maria*.

Quand il meurt, cependant, en faveur de sa bonne volonté, et du soin qu'il avait de saluer les images de la Vierge, des anges viennent disputer son âme aux démons. Ceux-ci s'étonnent. « Que pourront, disent-ils, en penser, tant de chevaliers, de dames, de clercs et de prêtres qui vont en enfer en grande foule, si ce vilain qui pue les tourbes, qui ne sut jamais ni bu ni ba, s'en va là haut en Paradis? »

Mais les anges insistent, disant que Dieu ne s'arrête pas à de telles distinctions. « Le pauvre laïque ne doit pas être repoussé s'il ne sait *syllaber*. S'il pense bien, et s'il tend au bien, de quelque façon qu'il parle, Dieu l'entend. Il y a des clercs et il y a des prêtres qui, tous les jours, chantent les psaumes et lisent, dont le cœur est livré aux folles voluptés. Sachez que Dieu ne les entend pas et s'inquiète peu de ce qu'ils disent. Mais Dieu entend bien la simple femme ou le simple homme qui soulève aux cieux tout son cœur et dit : Merci, beau seigneur Dieu. Cette

oraison est assez belle. Qui n'en sait plus, ne demande davantage. Brève oraison transperce le ciel. Tel a vécu aux champs, labouré ou hersé, qui souvent prie Dieu de meilleur cœur qu'un moine qui chante en chœur. »

Ce n'est pas un ménestrel errant, c'est un moine bénédictin, le pieux rimeur Gautier de Coinsy, le prieur de Vie-sur-Aisnes, qui prend ainsi le parti du pauvre paysan contre les moines. Que l'histoire lui sache gré de sa charité et de son esprit libéral.

Nous avons dit comment le terme de vilain était devenu, au moral, la plus outrageante des épithètes. Un poëte proteste (*Fabliau des Chevaliers, des Clercs et des Vilains*). Après avoir raconté une histoire où le vilain a un triste rôle, « Cependant, ajoute-t-il, quoi que je dise ou non, nul n'est vilain s'il ne l'est de cœur. Le vrai vilain est celui qui fait vilenie, quand même il serait de la plus haute lignée (1). »

Un autre, dans l'*Enseignement à prudhomme*, dit presque dans les mêmes termes : « Nul, pour peu qu'il fasse le bien, n'est vilain ; mais est tout plein de vilenie l'homme de haut parage qui mène laide vie. Et il ajoute dans un vers de forme

(1) V. *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 203 :

Quoique je die, ne quoi non,
Nus n'est vilains, se de cuer non.
Vilains est qui fet vilenie,
Ja tant n'est de haute linguie.

originale et saisissante : « Nul n'est vilain s'il ne vilaine (1). »

La même pensée se retrouve dans le *Roman de la Rose.*

Cela devient un véritable lieu commun. Dans un poëme du XIVe siècle, *Renart contrefait,* Renart dit, rappelant les deux sens du mot : « Il est appelé à plein vilain, non qu'il soit plein de vilenie ni de mal; mais son nom de vilain vient de ville. Nul n'est vilain, à dire la vérité, s'il n'est faux en fait et en dit. »

Un poëme du même siècle, *Baudouin de Sebourc,* écrit au lendemain de la bataille de Mons-en-Puelle, dans une époque éminemment bourgeoise, fort peu éprise de noblesse, et même lui faisant la guerre, ira plus loin ; il déclarera qu'il n'y a pas de noblesse et pas de vilenie. « Tous, dit-il, nous venons d'Ève. Notre père fut Adam. Il n'est point de gentilhomme, et nul homme n'est vilain. »

Et ce ne sont pas là des traits lancés au hasard, des boutades en passant. Ce sont des idées familières au XIIIe siècle. Un poëte en a fait l'objet de toute une pièce, le dit de Gentillesse (ou de Noblesse), où il donne à cette pensée tout un long développement.

(1) V. *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 212 :

Nus qui bien face n'est vilains;
Mes de vilanie est toz plains
Hauz homs qui laide vie maine.
Nus n'est vilains, s'il ne vilaine.

Il ne faut pas s'y tromper du reste. Cette idée, le moyen âge l'adopte, mais il n'en est pas le créateur. Il n'est ici que l'écho d'un poëte ancien. La pièce en question n'est guère qu'une traduction de Juvénal, comme les sait faire le moyen âge.

Le XIII[e] siècle a beaucoup lu Juvénal, et il le traduit beaucoup. Il est surtout deux satires du poëte latin auxquelles le moyen âge revient souvent, la *Satire sur la Noblesse* et la *Satire sur les Femmes*. Boileau ne se doutait guère, quand il essayait de les faire passer en français, que sa tentative fût aussi peu nouvelle, et qu'elle eût été devancée par ces trouvères qu'il dédaignait si profondément.

Nons voyons là, en passant, une des traces de l'influence exercée à cette date par les écrivains anciens. C'est dans un écrivain latin que le moyen âge trouve tout faits les arguments pour battre en brèche les idées sur lesquelles repose la féodalité, et, entre autres, l'idée de naissance et de transmission héréditaire du pouvoir.

Le dit de Gentillesse marque de la façon la plus expresse que la noblesse n'est pas un don de naissance, qu'elle est tout entière dans la qualité du cœur de l'homme. Je veux citer tout le passage en lui gardant même sa prolixité, ses répétitions, ses insistances.

« Honneur, dit le poëte avec transport, est belle chose au monde. Mais il n'est pas toujours bien entendu. L'œuvre n'est pas toujours toute pure, pour laquelle on voit maint homme honoré. »

Peu importe au poëte si des gens prennent mal ce qu'il va dire. « Si un mauvais me blâme du bien que je dis, les bons me louent d'un tel blâme ; et si j'ai l'éloge des bonnes gens, le blâme des mauvais m'est honorable. On ne saurait être loué des bons et des mauvais à la fois. Mais c'est pour les bons que sont faits mes contes. Je les adresse aux chevaliers et aux prudhommes (gens de bien), sur lesquels nous avons raison de compter, car nous vivons par leurs belles actions ; ce sont eux qui soutiennent le poids de ce qu'il y a d'honneur au monde. »

« L'homme noble de naissance (gentilhomme) doit songer à garder sa noblesse, s'il ne veut forligner (descendre, démériter de sa race).

« Celui qui est gentilhomme de père et de mère, à celui-là toute vilenie est amère. Celui qui est gentil de naissance, celui-là doit veiller à tous ses actes et ne faire œuvres que celles qui conviennent à gentilhomme puisqu'il en porte le nom. S'il ne fait ce que son nom demande, il en est d'autant plus déshonoré.

« Plus l'homme est haut et puissant, plus ses œuvres sont connues, qu'elles soient mauvaises ou bonnes (1). Car, par le renom même de sa hauteur, plus de personnes le savent. Ainsi sa noblesse même lui est une occasion de blâme quand il ne se conduit selon ses lois. Car le blâme en court plus loin.

(1) Omne animi vitium tanto conspectius in se
Crimen habet, quanto major qui peccat habetur.

« De tant comme l'homme a été plus haut, plus grand et plus vaillant, plus plein de biens et d'honneur, plus plein et plus muni de tous biens, plus l'homme est abaissé et attaqué par le monde, quand il est couard et failli, et qu'il acquiert le renom d'homme inférieur. Car la vaillance de l'honnête homme est à l'héritier un vrai miroir (1) pour lui enseigner à valoir (2). S'il ne revient à la nature de son père pour aucun mérite qui se montre en lui, et pour lequel on le puisse comparer à son père, il est mal paré de noblesse..... Mais, au contraire, ses hontes lui en doubleront, car il emprunte à double intérêt. »

« Il vaut donc mieux, à en dire la vérité, être sorti d'un petit lieu si l'on est preux et de bonne vie, que sorti de bon lieu et être mauvais. Et tenez bien pour assuré qu'il n'y a profit en la noblesse, si avec ce titre on ne vaut quelque chose. Car noblesse va périssant en gentilhomme qui travaille à maintenir œuvre vilaine. C'est pourquoi vilain est, je n'en doute mie, l'homme qui fait la vilenie. Quand son cœur s'y abandonne, fut-il roi ou duc ou châtelain, plus il est haut plus il est vilain.

« Quiconque est noble de cœur, c'est une bonne noblesse, quand il serait fils du plus vilain homme qui soit en l'empire de Rome. Ne l'en méprisons

(1) Incipit ipsorum contra te stare parentum
Nobilitas claramque facem præferre pudendis.

(2) Cela rappelle aussi le discours de Géronte à Dorante dans le *Menteur*.

pas pour cela. Car il est de tout droit gentilhomme. Un vilain de cœur noble mérite mieux ce titre qu'un gentilhomme de cœur vilain. Et mieux vaut que l'on rabaisse ainsi le gentilhomme qui devient vilain que le vilain qui par une belle action arrive à la noblesse. Car d'un vilain il fait un gentilhomme. Mais celui qui d'un gentilhomme fait un vilain, celui-là se dépouille lui-même. Il est vilain de cœur ; car nul n'est appelé vilain à bon titre, s'il ne l'est de cœur et nul ne doit être dit gentilhomme si de cœur il ne travaille noblement. »

Le poëme se termine par un morceau d'un accent tout personnel :

« A toi, homme de haut rang, qui ne justifies pas ta noblesse, et qui par là m'as mis en colère, je dirai sans nul égard : « gentilhomme qui m'appelles vilain, puisqu'on ne te voit renommé en nul bien, ni en action ni en parole, celui qui t'appelle franc, celui-là a menti. Quoique tu aies été couvé en haut nid, si tu es dénué de tout mérite, crois-tu dans ces conditions là être gentilhomme ? Encore que tes ancêtres l'aient été, je ne dis pas pour cela que tu le soies. Et cependant tu le crois, mais il n'y a pas grand raison à le croire. Tu fais outrage et grosse erreur, et travailles bien peu à ton avantage, quand tu me reproches ce qui fait ta honte ; car la honte en est toute tienne ; quand tu te regardes comme gentilhomme et n'es ni gentil ni preux. C'est plus ton dommage que ton profit, si tu es fils d'un gentilhomme et mérites qu'on t'appelle vilain de cœur. »

D'ailleurs le vilain au besoin sait se défendre lui-même. Voici comment un conteur anonyme raconte l'histoire d'un *Vilain qui gagna paradis par plaid*. C'est en même temps une piquante réplique à la condamnation que nous avons vue prononcée par Rutebeuf.

« Nous trouvons dans un écrit une merveilleuse aventure qui jadis advint à un vilain. Il mourut par un vendredi matin. » Mais cette pauvre âme a si peu de valeur que nul ne s'inquiète de la recueillir. « Ni ange ni diable n'y vint à l'heure qu'il mourut. Quand elle lui partit du corps, elle ne trouva qui lui demandât rien, ni qui lui commandât nulle chose. Sachez qu'elle fut bien heureuse. » Cependant elle finit par s'inquiéter quelque peu de son abandon et ne sait trop où aller. « L'âme qui fut toute peureuse regarde à droite vers le ciel et voit l'archange saint Michel qui porte une âme en grand triomphe. Elle se dirige de ce côté. Elle suivit tant l'ange, ce m'est avis, qu'elle entra en paradis. Saint Pierre qui garde l'entrée avait ouvert la porte, et il vit l'âme qui était seule. Il lui demanda qui la conduisait. Ici on ne reçoit personne, s'il n'y est admis par jugement. Par dessus tout, par saint Guilain, nous n'avons cure de vilain; car vilain n'a rien à faire ici. — Plus vilain que vous n'y peut être, a dit l'âme, beau sire Pierre. Toujours vous fûtes plus dur que pierre. Dieu était fou, par sainte Patenostre, quand il fit de vous son apôtre. Car il en aura peu d'honneur. Quand on trahit Notre Seigneur, vous le reniâtes

trois fois. Bien petite fut votre foi. Si vous êtes de sa compagnie, le paradis ne vous convient guère... Vous ne méritez pas d'en avoir les clefs. »

A ce coup droit, saint Pierre se trouble et s'en va chercher du renfort. Il rencontre saint Thomas et lui conte son aventure. Saint Thomas se flatte d'être plus heureux et de faire quitter la place à cet intrus. Mais il n'est pas moins rudement reçu. Le vilain lui demande s'il n'est pas cet apôtre qui refusa de croire à la présence de Dieu, s'il ne mettait le doigt dans ses plaies. Saint Thomas baisse la tête et va chercher de l'aide. Il rencontre saint Paul et lui dit sa mésaventure. Saint Paul va au devant du vilain, et, l'apostrophant vivement: Vide le paradis, lui dit-il, vilain faux, nuisible vilain. Mais le vilain n'est pas plus embarrassé cette fois; il reproche à saint Paul ses premières erreurs, et lui dit: « Ah! quel saint et quel devin! Croyez-vous que je ne vous connaisse pas? » Saint Paul en est tout décontenancé; il s'en va bien vite retrouver les deux autres saints et leur avoue que, pour sa part, il renonce à défendre contre le vilain l'entrée du paradis, et tous trois fort en peine s'en vont trouver Dieu lui-même et lui racontent leur embarras. Jésus-Christ est intéressé par la nouveauté du fait; il déclare qu'il ira parler à cette âme.

Il lui demande comment il a pu entrer ainsi en paradis sans congé. « Tu as malmené, lui dit-il, et outragé mes apôtres. Crois-tu bien demeurer ici? »

Le vilain, que rien n'intimide, n'est pas embarrassé de répondre : « Seigneur, dit-il, j'ai aussi bien qu'eux le droit d'y rester, si j'ai bon jugement. Car jamais je ne vous ai renié, jamais je ne refusai de croire en vous. Jamais nul homme ne fut tué par moi. Ils ont fait tout cela jadis, et cependant ils sont aujourd'hui en paradis. Tant que je vécus dans le bas monde, je menai une vie honnête et pure. Je donnai aux pauvres de mon pain, je les hébergeai soir et matin, j'en chauffai maint à mon feu. Je les gardai quand ils furent morts et les portai à sainte Église. Je ne les laissai manquer ni de linge, ni de vêtements. Je ne sais si je fis bien. Je me confessai exactement et reçus dignement votre corps. Quand on meurt ainsi, on nous assure que Dieu nous pardonne nos péchés. Vous savez si j'ai dit vrai. Je suis entré ici sans contradiction. Quand j'y suis, pourquoi m'en irais-je? Je refuserais de croire à votre parole. Car vous avez accordé sans conteste que celui qui est entré ici n'en doit pas sortir. Vous ne mentirez pas pour moi. »

Dieu est touché de l'éloquence ingénue de cet autre paysan du Danube, et l'homme gagne son procès. Il y a là une réplique heureuse à la boutade de Rutebœuf et une revendication piquante et hardie des droits des pauvres gens dans ce monde et dans l'autre, et une revanche des dédains que leur témoignait la société officielle ; peut-être aussi, si l'on allait au fond de l'histoire, déjà certains doutes de l'esprit laïque sur la façon

dont se communique la grâce divine, et sur l'équité de ses choix.

Et ce n'est pas seulement le ciel que gagne le vilain, mais parfois une bonne place en ce monde. On a remarqué depuis longtemps que le *Médecin malgré lui*, de Molière, était d'antique origine et qu'il pouvait montrer des parchemins. Il a un ancêtre au XIII[e] siècle. Il s'appelait alors le *vilain Mire* ou le *vilain devenu médecin.* L'histoire est même fort jolie. Il y a là, comme dans Molière, une femme qui, battue par son mari, veut lui faire faire à son tour connaissance avec le bâton. Ici c'est la très-honnête et très-belle fille d'un pauvre chevalier que son père, conseillé par la misère, la mauvaise conseillère, a mariée à un vilain. Elle voit venir les envoyés du roi dont la fille est abandonnée par les médecins ordinaires et qui cherchent partout un médecin qui veuille tenter la cure. La femme leur assure qu'ils trouveront dans le champ voisin l'homme extraordinaire qu'ils demandent de tous les côtés, mais qu'il ne consentira à avouer sa science et à les suivre que s'il est vigoureusement battu. Le vilain à force d'esprit se tire de la situation difficile où l'a mis la vengeance de sa femme et fait une grande fortune.

Nous voyons aussi, par certains fabliaux, que le vilain n'est pas toujours cet être grossier que nous avons vu dans d'autres, justifiant le mépris par sa brutalité et sa rusticité. Dans les relations journalières de la vie conjugale, où nous l'avons

vu parfois si brutal, il est, si l'on en croit d'autres récits, susceptible de douceur, d'attentions délicates, qui ne dépareraient pas un ménage de gentilhomme. Ainsi, dans le conte de *Rénart*, *de Brun l'Ours et du vilain Liétart,* nous voyons Liétart plein d'égards pour sa femme, ayant pour elle les formules les plus caressantes, ne voulant prendre aucun parti sans la consulter. S'il lui arrive une aubaine tout à fait inattendue, « il est, nous dit le conteur, joyeux et tout réjoui. Il appelle, seule, sans compagnie, sa femme qu'il a très-chère et lui a dit: Ma douce amie *qui après Dieu me fais vivre,* etc. » « Il n'a pas l'idée de prendre autre conseil, il lui a dit : Belle compagne, belle sœur, vous avez bonne grâce de Dieu, puisque vous savez tout. Je suivrai votre avis. »

Le fabliau ne se contente pas de nous montrer le vilain échappant à l'oppression. Mais parfois on l'y voit se vengeant de ses oppresseurs, s'en vengeant avec férocité, avec une férocité telle que la longue oppression même qu'il a subie ne peut excuser ces abominables représailles.

Tel nous le retrouvons dans une des plus étranges compositions que nous ait laissées le moyen âge, dans un poëme de la plus bizarre inspiration et qu'on pourrait appeler *La revanche du Vilain.* En ce temps où le vilain est taillable et corvéable à merci, en plein XIII[e] siècle (c'est la date assignée par l'*Histoire littéraire de France*), c'est la féodalité en la personne d'un de ses re-

présentants les plus élevés qui a le vilain rôle. Le prince est le souffre-douleur, le martyr ; c'est lui qui reçoit toutes les injures, tous les outrages, qui est berné, conspué, battu même, outragé dans sa dignité, dans son honneur, dans sa personne et dans celle de sa femme. Il est d'une crédulité encourageante, il tombe dans tous les panneaux, il va au devant de tous les pièges.

Le héros de l'histoire, triste histoire, mais toujours victorieux, payé, récompensé, honoré, est un vilain de la dernière classe, misérable, mourant de faim, ignorant, qui, au XIII[e] siècle, ne sait même ce que c'est qu'un crucifix et plaint de tout son cœur le pauvre homme ainsi suspendu ; presque idiot, « Trubert le fou ». Toubert le sot (1), c'est lui qui a raison du prince, qui le bafoue en toute rencontre, qui lui inflige tous les outrages, qui le foule aux pieds, qui s'acharne à lui avec une persistance, une rage incroyable. On a presque autant de peine à comprendre cette complète défaite du grand seigneur par le vilain misérable que cet insatiable acharnement, cette soif de mal faire. Le poëme est du reste demeuré inachevé, comme si le poëte lui même s'était lassé

(1) V. le Roman de *Trubert*, par Douin de Lavesne, nouveau recueil, par Méon, 1823, t. I, p. 192, et *Hist. litt.*, t. XIX, p. 734-747, et t. XXIII, p. 114. L'auteur ne semble pas avec tout cela favorable aux vilains. Il écrit, vers 510 : « Moi-même je témoigne et dis : Celui qui fait du bien au vilain celui-là se perd.

Qui à vilain fit bien, si se pert.

de son invention, *lassatus sed non satiatus,* lassé et non rassasié dans ses rancunes.

L'histoire de Trubert ne saurait se raconter en détail. Il y a là des choses que le moyen âge seul pouvait imaginer et dire. La duchesse se livre à lui pour satisfaire un caprice, pour obtenir de lui une chèvre peinte dont elle s'est follement engouée; le duc, pour paiement du même animal, se prête à une fantaisie ridicule du vilain qui en profite pour le blesser grièvement et le forcer à garder longuement le lit. Pour achever son humiliation, la duchesse se méprenant à un mot de son mari, s'épouvante, et lui confesse tout au long son déshonneur.

Il prend la duchesse par surprise, et chaque fois le duc est averti par sa femme même de son malheur.

Le duc jure de se venger et de pendre le coupable; mais, celui-ci, chez qui la pratique et le succès du mal semblent avoir éveillé l'intelligence, change de costume et commet de nouveaux méfaits.

Il arrive à la cour, déguisé en charpentier; le bon duc n'a garde de le reconnaître. Il se prête à merveille à tout ce qu'il désire. L'autre promet monts et merveilles, une maison comme on n'en a point fait. Il est bien traité, bien accueilli, bien vêtu, bien nourri, logé dans la plus belle chambre et dans le plus beau lit où il ne peut dormir, le trouvant trop moelleux.

Le lendemain, le duc le mène à la forêt en grand appareil pour chercher les plus beaux arbres. Le

duc et le faux charpentier se trouvent seuls un instant. Ils voient un arbre magnifique. Le faux charpentier prie le duc de l'aider à le mesurer; et, pendant qu'il tient l'arbre embrassé, il l'y attache avec les rênes de son cheval et lui annonce qu'il va le battre. Il le laisse, en effet, à demi mort, après lui avoir dit qui il est et tout le mal qu'il lui a fait; et c'est, lui dit-il, pour le vêtement et le surtout que vous m'avez fait donner hier. Car Trubert rend toujours le mal pour le bien. Et il s'enfuit, emmenant avec son cheval celui du prince. Il les vend tous deux en route à un marchand, avec la pensée que celui-ci le paiera cher. En effet, il est rencontré et battu par les gens du duc, et les convainc à grand peine de son innocence.

Mais Trubert n'est pas encore satisfait. Le duc a fait appeler les plus habiles médecins du pays, qui n'ont pu lui apporter de soulagement. Trubert, à l'aide de je ne sais quelle drogue, se teint les mains et le visage, se déguise en médecin et se présente sous les fenêtres du palais, annonçant qu'il possède un « oignement » souverain. On l'introduit auprès du pauvre prince; il lui explique à merveille et pour cause, de quoi il souffre et en quelle partie de son corps, et promet de le guérir en sept jours. Il demande seulement qu'on le laisse seul avec son malade, et que personne ne vienne, quelque bruit que l'on puisse entendre.

Il se fait apporter un van, y fait entrer le duc tout nu, les bras passés dans les oreilles du van,

et quand il lui est ainsi livré, il le frotte sur tout le corps de son oignement, qui n'est qu'une abominable ordure, et le roue de coups, assurant que c'est pour mieux faire entrer l'oignement, et l'auteur qui semble y prendre plaisir les compte soigneusement.

Puis, pour compléter sa satisfaction, Trubert a soin de dire au duc qui il est et de lui rappeler tous les torts qu'il lui a faits, et s'éloigne après l'avoir enfermé à clé. La duchesse et les chevaliers du duc lui disent que son malade lui a donné bien de la peine et l'accablent de remercîments. Lui s'enfuit bien vite. Quand on songe à le poursuivre, un autre embarras survient au pauvre duc. Un prince voisin le vient défier et s'établir à quatre lieues de son château. Toute la Bourgogne est sur pied pour repousser l'envahisseur. Trubert se met aussi en campagne; il revêt impudemment la belle robe qu'on lui a donnée au château, monte sur le noble palefroi que lui a fait offrir la duchesse et se dirige vers la château du duc. Le narrateur s'étonne de son effronterie. Il nous dit qu'il semble qu'il n'a nul soin de la vie quand il se met dans de telles conditions en pareille aventure. Il sera pendu et traîné sur la claie, *s'il ne sait plus de mal* que personne.

Mais Trubert n'a garde de se laisser prendre. Il n'a revêtu ces habits que pour causer la ruine d'un autre et infliger au malheureux duc Garnier une nouvelle et terrible douleur. En route, il rencontre, dans le plus simple appareil, le neveu du

duc qui revient d'un tournoi où il a été vaincu ; il a dû laisser, pour sa rançon, tout ce qu'il possédait. Trubert feint d'avoir pitié de son état, et pour qu'il puisse paraître décemment à la cour, il offre au pauvre chevalier qui se confond en remerciements, son cheval et son vêtement. Mais à peine le neveu du duc est-il entré au château, que la duchesse qui, d'une fenêtre a cru reconnaître Trubert, donne ordre à son sénéchal de saisir le misérable, et, sans l'entendre, de lui faire expier tous ses crimes. Le sénéchal y court avec quatre sergents. En vain le malheureux veut-il leur dire qui il est. Il est roué de coups, et en hâte pendu haut et court par le sénéchal qui s'empresse à venger son maître.

Cependant le duc a convoqué tous ses vassaux ; il s'est, à grand peine, fait porter à son conseil, et là, il demande qui consentira à relever le défi de roi ennemi. Tous gardent le silence. Trubert qui s'est glissé parmi la foule, se présente hardiment. Il se donne pour un aventurier brabançon. Il sera le champion du duc. Le sénéchal engage celui-ci à accepter. Il trouve que Trubert est un homme de grande valeur. « Moult a les poings gros et carrés. Si vous m'en croyez, vous l'adouberez. » On l'habille magnifiquement, le duc l'arme lui-même. Il lui promet sa fille en mariage avec la moitié de son duché. La jeune princesse lui chausse un éperon, l'embrasse et lui dit : que de mon amour il vous souvienne, et lui donne sa guimpe pour enseigne. La duchesse l'em-

brasse aussi et lui donne un merveilleux anneau d'or.

Trubert monte sur son cheval de guerre. Mais comme il ne s'est jamais vu à pareille fête, à peine est-il en selle, que le cheval qui sent les éperons s'emporte; le casque de Trubert, mal attaché, tourne sur ses épaules et l'aveugle (1). Trubert qui ne voit plus rien est emporté comme un ouragan. La sentinelle du parti ennemi qui le voit venir s'enfuit épouvantée, criant que c'est le diable en personne qui vient les combattre; chacun s'écarte sur son passage, il traverse l'armée tout entière, jusqu'à ce que le cheval sans direction aille se jeter en un buisson. Trubert est précipité à terre, son casque se détache et lui-même

(1) « On lui avait fermé son casque qui a tourné. Par derrière en sont les œillets. Il semble qu'il ait les yeux par derrière. » Du reste ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une folle invention du poëte, mais le souvenir d'un fait historique, et cela pourrait peut-être nous donner la date du poëme. Guillaume de Nangis raconte, à propos de Guy de Montfort, à la bataille de Tagliacozzo, un fait analogue: Illeucques il avint une mervilieux aventure, que ces hyaumes li tourna ce devant derrière, si que à peine l'alaine ne li faloit, ne ne veoit goute; mais il feroit à destre et à senestre, ne savoit ou, comme hors du sens. Quant Erars de Valeri le vit en tel point et en si grant péril si ot pitié de son travail et s'aprocho de li et le prit aux mains par le hyaume si que il i retourna ariére à son droit. Et quant Guys senti qu'il fu pris par le hyaume, si haussa s'espée que il cuide estre près de ses anciens et feri Erar un trop merveilleux coup, et eust tantost recouvré l'autre se il ne l'eust recongneu à la vois. (Cité par Jubinal. Rutebeuf.)

il se retrouve à terre sans nul mal. « Jamais il n'eut telle joie en son vivant. Il fut tout heureux quand il se vit à pied; il avait cru ne pouvoir jamais descendre. »

Un écuyer que le prince avait envoyé à sa suite pour savoir ce qu'il arriverait de lui, l'a vu partir de ce galop furieux et entrer en l'armée ennemie, et la sentinelle s'enfuir. Il est revenu tout enthousiasmé raconter ses prouesses. Trubert lui-même, qui n'a eu d'autres blessures que celles des ronces qui l'ont égratigné, est revenu triomphant. Tout le monde l'admire et le félicite à l'envi; le duc qui se déclare sauvé par lui, lui renouvelle l'offre de sa fille. Mais Trubert tient, et pour cause, à aller chercher d'abord l'autorisation de son père, et refusant l'escorte magnifique qu'on lui offre, il s'éloigne en hâte.

Mais en tout ceci Trubert ne se contente pas de faire le mal à son seigneur. Il tient à le lui apprendre bien vite, à lui faire savoir que c'est lui qui l'a fait. Ainsi cette fois, à peine est-il à cinq lieues du château, qu'il rencontre un sergent qui avait été attaché au neveu du duc si indignement mis à mort. Trubert se nomme à lui, et charge le pauvre homme, qui n'y entend autrement malice, de raconter au duc tout ce qu'il a fait. Quand il a rempli naïvement son message, le duc se pâme de douleur, et, à peine remis, jure qu'il n'aura ni paix ni trêve jusqu'à ce qu'il ait eu raison de son persécuteur.

Il est inutile de suivre jusqu'au bout le conteur

qui, dans la dernière partie de son récit demeuré inachevé, use largement de l'obscénité et va même jusqu'au sacrilège. Nous en avons assez vu pour pouvoir apprécier l'étrange conception de cette pièce si curieuse pour le temps et l'esprit qui l'a inspirée.

Deux tendances surtout y dominent. On voit que l'auteur se plaît à humilier, à rabaisser, à ridiculiser, à couvrir de boue ce pouvoir féodal qui dans la réalité est si fort et pèse si lourdement sur les épaules de tous. Il semble qu'il y ait là, pour le plus grand bonheur des vilains, un rêve de vengeance satisfaite, la misère longtemps opprimée qui se venge, et qui à son tour opprime sans raison comme sans mesure. En effet le héros a cet autre caractère étrange qu'il n'a aucun motif de rancune. Il semble que le trouvère ait voulu par avance en faire une sorte de Méphistophélès, un être qui fait le mal pour le mal, avec bonheur, avec recherche et raffinement. Notez en effet que nul de ces méfaits de Trubert n'a de raison ni d'excuse. Il n'a point d'injure à venger.

Tout au contraire, le prince est plein de bonté et d'humanité, il est l'homme le plus débonnaire du monde. Il pousse même parfois l'ingénuité aussi loin que les princes de nos opérettes contemporaines. Il est plein d'égards et de courtoisie pour la prétendue sœur de son persécuteur. Il a toute raison de dire de celui-ci : « Il a le diable au corps. Je ne lui ai fait aucun mal et il me fait du pis qu'il peut. »

Et l'auteur semble tout à fait admirer ce personnage si tristement conçu : « Ah Dieu, s'écrie-t-il à un endroit, quel homme et qu'il sait de tromperies ! » et dans un autre endroit : Il est perdu « s'il *ne sait plus de mal* que nul au monde. »

Ce n'est pas du reste la seule fois que l'imagination des Trouvères se soit complu à rêver cette revanche des petits contre les forts, à montrer les grands du monde vilipendés, bafoués à plaisir, outragés dans ce qu'ils ont de plus cher par de plus faibles qu'eux, et surtout par ces sortes de bohêmes mis au ban de la société. Dans cet étonnant poëme de Renard, cette grande épopée railleuse qui a eu un si éclatant succès au moyen âge, on voit Renard ce rusé, ce roué, cet Ulysse, ce Méphistophélès, ce Panurge du moyen âge, après avoir joué les tours les plus indignes à tous les animaux et aux plus puissants et aux plus redoutés d'entre eux, à Brun l'ours, à Tibert le chat, au loup Ysengrin, son compère, et à la louve dame Hersent, sa commère. oser s'en prendre au roi lui-même, à Dant Noble le puissant. Et cependant Dant Noble s'est montré pour lui tout à fait débonnaire ; il a un faible pour lui, il est toujours prêt à le défendre contre ses ennemis, à adoucir dans la pratique les sentences qu'il est obligé de rendre. Ce qui n'empêche pas Renard de lui faire les plus sensibles outrages.

Quand Noble, cédant à l'animosité générale contre cet ennemi public, cet effronté pillard qui a blessé tout le monde, est venu suivi de tous les

animaux, ses vassaux, mettre le siège devant le repaire du bandit, une nuit que tous les assiégeants lassés de la longueur du siège sont profondément endormis, Renard sort sans bruit de son repaire et lie chacun des assiégeants par le pied ou par la queue à l'arbre sous lequel il est couché. Le roi lui-même est ainsi attaché. Renard fait pis encore (1). Il surprend la reine, dame Fière, endormie, et l'outrage; et comme Noble, brusquement éveillé par le cri qu'elle pousse, veut s'élancer à son secours, peu s'en faut, dit le texte, que sa queue ne soit rompue de l'effort. Il l'a étendue d'un grand demi-pied. Ce n'est pas tout encore. Malgré ses justes ressentiments personnels, sur les supplications de dame Ermeline, Noble a pardonné encore une fois. Il a remis Renard en liberté, l'engageant à s'amender, jurant que, s'il y a récidive, il sera pendu sans miséricorde. Mais, tout à coup, on a découvert un nouveau méfait de l'incorrigible drôle qui se sauve en hâte et grimpe sur un chêne. On vient l'y assiéger. Il tenait une roche en son poing. Il en frappe le roi lui-même auprès de l'oreille. « Pour cent marcs d'or, le roi ne saurait s'empêcher de tomber à terre. »

L'invention paraît si amusante au moyen âge, qu'il se la fait répéter à plusieurs reprises. Dans une autre branche, *La bataille de Renard et d'Ysengrin,* on voit le lion se complaire à redire

(1) Comment Renard conchia Brun li Ours du Miel. *Roman de Renard,* t. II, p. 72.

lui-même, avec un long détail, toutes les insultes dont il a été l'objet. « Il n'y eut baron qui ne fût lié à un arbre. Il lia jusqu'à moi-même, puis s'en alla vers la reine qu'il vit reposer étendue sur le dos. Il fut tout près de me faire honte. A son cri, je me levai. Je tirai si fort que je fus blessé... J'eus presque rompue la queue qui était fortement étendue... Je commandai d'abattre le chêne... Il s'approcha un peu de terre; il tenait en sa main un grand bâton. Il m'en donna un tel coup auprès de l'oreille, que j'en eus la tête toute vermeille. J'eus beau faire et me bien tenir, il me fallut tomber à terre. »

Il est évident que le populaire prenait grand plaisir à voir ses maîtres traités, à tous égards, comme de simples mortels, et subissant les mêmes mésaventures.

On voit combien de renseignements piquants, dans ces histoires plus ou moins invraisemblables, les fabliaux nous présentent sur la condition morale des vilains au XIII[e] siècle.

Nous les y avons vu méprisés, insultés, foulés aux pieds. Nous avons vu en même temps quelles sourdes rages ils couvaient en leur cœur. Nous y avons pu entrevoir aussi des perspectives plus riantes et, dans les misères du présent, se préparer les compensations de l'avenir.



BIOGRAPHIE

DE

M. DE LA CODRE

Par M. Julien TRAVERS
Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

LUE DANS LA SÉANCE DU 23 JUIN 1882

MESSIEURS,

L'Académie serait ingrate si elle oubliait jamais M. de La Codre, qui l'aimait pour ses travaux désintéressés et avait pour elle une sorte de vénération. Le titre de membre honoraire avait comblé sa modeste ambition, et, dans l'éloignement du monde où sa faible santé l'avait retenu de longues années, son plus grand regret était de ne pouvoir assister à nos séances. Mes longues et amicales relations avec lui m'autorisent plus qu'aucun de vous, Messieurs, à vous parler de cet excellent confrère. Peu de vous l'ont vu, même de loin ; moi, je l'ai beaucoup fréquenté pendant près de trente ans, et j'ai surpris plus d'une fois dans sa pensée le désir que je fusse son biographe. J'ai

regardé son désir comme un devoir; permettez que je m'en acquitte.

La première moitié de sa vie se compose d'évènements simples, la seconde d'œuvres de bienfaisance et de travaux multipliés. J'esquisserai les uns et ferai connaître une partie des autres.

I.

M. Joseph-Michel de La Codre de Beaubreuil, né à Orléans, le 20 octobre 1798, descendait d'une famille noble, mentionnée par M. le comte de Soultrait, page 139 de son *Armorial du Bourbonnais* (1). Un grand article est consacré à cette ancienne famille, par M. Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la noblesse de France* (20e année, 1863). On y voit mentionné, dès 1352, un Jacques de La Codre faisant hommage de certains droits qu'il avait dans deux paroisses. Pierre Pourcin de La Codre de Beaubreuil, né en 1727, eut pour fils Joseph Pourcin de La Codre de Beaubreuil, né le

(1) Voici le texte de cette mention :

« De La Codre, seigneurs de Tanières, de la Grillière, de Montpensin, de Salus, des Héraults, de Puyréal, de Boutonne, de Montigny, Originaires de Combraille, en Bourbonnais.

« Châtellenie de Verneuil.

« *D'azur, à la croix haute d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.* »

Ces armes sont dessinées dans la planche XXVI de l'ouvrage de M. le comte de Soultrait.

14 octobre 1772, aide-de-camp du général Marceau, puis commissaire des guerres; il se retira du service en 1796 et se maria le 17 janvier 1797 avec Mlle Victoire-Jeanne Cesbron. Cet homme de mérite, mort le 31 janvier 1852, eut un fils, un seul (objet de cette notice), auquel il donna une forte éducation et qui répondit aux espérances de son père. Le jeune de La Codre, lauréat de philosophie au collège Henri IV, sentit dès lors sa vocation pour les études sérieuses. En faisant son droit, il suivait avec ardeur les cours publics de la Sorbonne, et s'initiait à toutes les connaissances utiles, sans négliger celles qui sont agréables et qui tiennent une place honorable chez tous les hommes d'un esprit distingué : la poésie et les beaux-arts. Il savait par cœur bien des chansons de Béranger, bien des morceaux de Lamartine, dont il faisait à propos des citations dans sa vieillesse.

Reçu avocat, le barreau ne paraît pas lui avoir souri. Sa santé était délicate; il chercha des fonctions qui s'accordassent avec son tempérament et avec les vues arrêtées d'une sagesse précoce. Parmi les carrières qui sollicitaient l'emploi de ses facultés, il choisit celle du notariat. Quand il eut terminé les études préparatoires, il acheta une charge à Caen et l'exerça pendant onze années, du 26 février 1826 au 20 juin 1837. Marié en 1832 à Mlle Amélie Mezaise, avec laquelle il a passé près de cinquante ans, et qui lui prodigua tous les soins qu'exigeait une santé frêle, soutenue

péniblement par la plus minutieuse prudence, M. de La Codre, nommé notaire honoraire, ne tarda pas à se retirer du monde. Son plan de vie était tracé. Je le trouve dans la préface de son premier livre publié en 1839 : « Nous avons, y dit-il, entrepris cette œuvre, parce qu'elle nous a semblé utile; nous la livrons à la publicité pour obéir à une obligation morale, pour rester fidèle à ce principe d'équité qui veut que tout homme apporte à la société, dans tous les temps de sa vie, le tribut de travail et d'efforts qu'il peut fournir. » Cette noble tâche, M. de La Codre l'a remplie avec persévérance jusqu'à la dernière année de sa longue carrière, et, pour s'en acquitter, il a porté avec un soin scrupuleux ce vase d'argile qu'on appelle la vie, et qui se brise dans tant de mains par tant d'imprudences. Résigné à la solitude, visité par quelques amis, la plupart morts avant lui, M. de La Codre s'était fait des habitudes hygiéniques qui tueraient des hommes robustes et qui l'ont sauvé. La température de son cabinet était toujours excessivement élevée; un feu ardent y brûlait en plein été, et ses habits, toujours les mêmes, le défendaient contre tout refroidissement

Étendu sur un canapé, entouré de livres, de journaux et de revues, il était et se tenait au courant de tout ce qui se passait dans la politique et la littérature contemporaine. Un papier blanc et un crayon lui servaient à faire des remarques sur les évènements, à travailler de loin à leur

direction qui semblait facile à sa raison, raison calme et tolérante, inaccessible aux passions du siècle. Son amour absolu des hommes lui fermait souvent les yeux sur leurs faiblesses, et il écrivait, selon les circonstances, des livres et des brochures dont le but généreux ne pouvait assurer l'influence. Qu'est-ce, en effet, que le zèle et les rêves d'un homme de bien au milieu des partis égarés par toutes les ambitions, par toutes les convoitises?

A ses écrits d'une honnêteté si complète, d'une morale si pure, M. de La Codre joignait avec plus de succès des sacrifices pécuniaires en faveur de toutes les sociétés qui se formaient pour améliorer le sort des hommes. Toute fondation en vue d'un progrès comptait sur son adhésion et l'inscrivait parmi ses membres. De là ses nombreuses correspondances avec les directeurs d'entreprises philanthropiques en Angleterre comme en France; de là aussi les mentions honorables de M. de La Codre dans leurs journaux, leurs bulletins ou leurs mémoires.

En parlant plus haut du peu d'influence que peuvent avoir au milieu de nos luttes politiques les rêves d'un homme de bien, je n'ai pas infirmé la valeur des écrits remarquables de M. de La Codre sur la saine politique et la morale. Tous les éloges qu'ils lui avaient valus se trouvent couronnés dans un rapport de M. Arnoul, secrétaire de la Société nationale d'encouragement au bien, lu dans la séance publique et distribution solennelle des récompenses, le 15 juin 1879, au Cirque

national ; voici la partie de ce rapport consacrée à notre confrère :

« Auteur de nombreux ouvrages d'une moralité vraiment chrétienne, M. de La Codre peut revendiquer à bon droit le sauvetage de bien des âmes indécises, tant ses déductions sont logiques, tant il est habile à trouver et faire résonner au cœur la note juste qui charme, persuade et entraîne le lecteur.

« Dans ces temps de doute où s'agitent les plus grandes questions sociales, politiques, économiques, questions d'enseignement, d'instruction, de religion, sans qu'on puisse trouver de solution rationnelle et pratique, on est tout étonné, en lisant ses ouvrages, de voir que l'auteur, par sa seule croyance à l'immortalité de l'âme, ce dogme consolant si plein d'espoir et de promesses, arrive à résoudre toutes ces questions, creuses et insolubles en dehors de l'idée de Dieu.

« L'esprit troublé du lecteur, que tant de fausses doctrines sollicitent, se calme, se repose à suivre les raisonnements philosophiques de ce noble octogénaire qui a passé sa vie à méditer sur les choses de l'âme, sur les passions humaines, sur les perfectionnements dont nos facultés sont susceptibles, et dont la conclusion est un souverain hommage rendu au Créateur.

« Quand on a lu ses ouvrages, on se sent meilleur ; on n'apporte plus les mêmes ardeurs immodérées à poursuivre la possession des richesses et des honneurs, et le cœur ne trouve

plus d'obstacles presque invincibles à la conception des pensées généreuses, à la pratique des œuvres méritoires.

« Les bienfaits de M. de La Codre ne sauraient se compter ni être récompensés comme ils le méritent; mais les résultats moraux qui se dégagent comme un parfum doux et bienfaisant des ouvrages que M. de La Codre ne cesse d'écrire, pour le plus grand bonheur de l'humanité, méritent d'être connus et appréciés. Ces paroles d'espérance et de consolation, si utiles, cette tâche si longue et si bien remplie, cette persévérance constante dans la propagande de la morale, nous font un devoir de témoigner notre reconnaissance par le don d'une couronne civique. »

Deux ans après, M. Arnoul, dans un autre rapport où il rendait un hommage solennel à ses collaborateurs décédés, mentionne ainsi notre confrère :

« M. de La Codre-Beaubreuil, écrivain distingué, philosophe érudit et grand homme de bien, mort tout récemment, sans avoir appris que son dernier ouvrage *(Ontologie pratique)* serait couronné aujourd'hui (23 mai 1881). »

A tous les témoignages de philosophie pratique, c'est-à-dire de bienfaisance et de munificence, que peut apporter la reconnaissance à M. de La Codre, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen doit ajouter le prix dont il a fait les frais pendant sa vie et que sa mort n'a point éteint. Ce

prix, qui ne figure plus sur nos programmes, ne doit y reparaître qu'après l'honorable compagne à laquelle il a légué ses biens, sans que l'on puisse connaître encore la part qui doit revenir un jour à l'Académie, jour de deuil pour elle et que ses vœux ne cesseront de reculer.

Après une vie maladive et prolongée par des soins éclairés et des labeurs féconds, notre confrère, toujours préoccupé d'améliorations sociales, ne confia plus qu'au papier ses dernières réflexions. Depuis une année il m'écrivait quelquefois; mais il ne pouvait plus recevoir ni moi ni personne.

Il s'était familiarisé dès longtemps avec la pensée d'une fin nécessaire. Il l'attendait avec une foi profonde, et il est mort, comme il avait vécu, en philosophe vraiment chrétien.

II.

Le premier ouvrage de M. de La Codre est intitulé : *Le Notaire;* Paris, Le Normand, in-18 de 190 pages. Ce n'est pas un traité du notariat proprement dit; c'est un livre d'érudition modérée et de saine morale. Son but est de « faciliter l'accomplissement de tous les *devoirs* et de contribuer ainsi à l'*harmonie sociale.* » — « Renfermé, dit-il, par la spécialité de nos études, dans un cercle dont nous ne devions pas songer à sortir, nous nous sommes attaché à décrire les devoirs imposés aux notaires; et, si nous osons plus loin jeter un coup d'œil rapide sur les devoirs de

l'homme en général, ce n'est que pour rattacher à l'ensemble le fragment que nous voulons considérer à part, et pour donner à notre traité sa base naturelle et nécessaire. »

Le chapitre premier est une rapide histoire du notariat chez les anciens et dans la France. L'auteur y montre l'importance de cette institution qui s'est successivement « augmentée en raison du progrès de la civilisation. » Il y met en relief tout ce qui peut inspirer le respect motivé pour les fonctions notariales, et il ajoute : « Nous avons cru que ces réflexions n'étaient pas sans gravité, puisqu'elles ont pour but de donner une assiette de plus en plus solide et un caractère d'obligation plus marqué aux devoirs qu'impose cette profession. »

Dans le second chapitre, M. de La Codre traite des *devoirs*. Avant de tracer ceux qui incombent plus spécialement aux notaires, il expose les devoirs généraux auxquels tous les hommes sont soumis. Il reconnaît et il affirme qu'il faut que la loi parle au nom d'une autorité suprême, que des récompenses soient réservées à cette obéissance souvent pénible, que les infractions exposent le coupable à des peines.

Mais quelle est l'autorité suprême qui peut dicter la *loi du devoir?* C'est Dieu, répond M. de La Codre; « Dieu décerne les récompenses ou inflige les châtiments qui forment sa sanction, quelquefois dans ce monde, mais certainement dans l'éternité. » Cette idée de Dieu le transporte;

il énumère brièvement les merveilles de la création, et il termine par ces lignes simples, mais profondément vraies : « Nous ne pouvons voir l'Être suprême, de nos yeux corporels, pendant cette vie terrestre; mais nous connaissons Dieu par ses œuvres, par l'ordre qui éclate de toutes parts dans la nature ; Dieu se révèle par ses bienfaits, comme la pensée se manifeste par les actes. En considérant l'harmonie du monde matériel, nous sentons Dieu, comme nous sentons, en entendant des paroles sensées, l'existence d'un être intelligent, comme, en lisant un livre, nous jugeons, nous affirmons qu'il y a auteur. »

L'immortalité de l'âme n'est pas moins solidement démontrée que l'existence de Dieu, et M. de La Codre en tire toutes les conséquences qui en dérivent. On est étonné de l'étendue de ses études sur l'homme et de sa scrupuleuse investigation dans le domaine de nos devoirs, au détail desquels il consacre plus de 80 pages.

C'est dans la deuxième section de ce deuxième chapitre, le plus important du livre, que sont tracés les devoirs des notaires. Ils sont nombreux et pénibles : on ne peut douter que ce ne soit la théorie de ce qu'a pratiqué M. de La Codre. Quelques-uns de ceux qui le virent à l'œuvre lui reprochaient de porter trop loin les scrupules ; mais tous ses clients en appréciaient les conséquences pour leurs intérêts. Ce n'est pas lui qui aurait sacrifié un seul de ses moments à des aspirations ambitieuses ; de moins vertueux ont

prévariqué par un amour effréné des richesses; d'autres ont recherché et brigué les honneurs; lui n'a jamais tenu qu'à l'estime.

Le troisième chapitre du *Notaire* est consacré aux études générales. Il conviendrait à la plupart des administrateurs. « Toutes les sciences, dit l'auteur dans sa conclusion, toutes les institutions doivent marcher vers le même but : le perfectionnement individuel et l'harmonie sociale; nous croyons que le notariat est destiné à fournir une importante coopération dans cette œuvre; nous n'avons pas craint, soutenu par cette pensée, de mettre au jour les essais qu'on vient de voir, quelque imparfaits qu'ils soient, etc. » Trente-six pages de notes terminent l'ouvrage qui annonçait un penseur et devait être suivi d'un grand nombre d'écrits moraux.

Après un intervalle de sept ans, M. de La Codre donna des *Esquisses de philosophie pratique*; Paris, Ladrange, in-12 de 360 pages. L'auteur dit dans sa préface : « J'ai lu dans Vauvenargues : « Si nous avons écrit quelque chose pour notre « instruction, ou pour la direction de nos pensées, « il y a grande apparence que nos réflexions seront « utiles à beaucoup d'autres. » Cet espoir m'a séduit; à la vérité, j'ai ensuite reconnu que je pourrais bien n'être pas de ceux qui doivent l'accepter, mais le livre était fait. » Il ne pouvait être, après l'adoption de la pensée de Vauvenargues, et il n'est guère qu'une compilation. La

première partie est une esquisse de philosophie pratique renfermant une introduction, une théorie ontologique, une théorie morale, puis des observations pratiques (définitions, explications, conseils), puis enfin de nombreuses et saines pensées sur la vertu, la sagesse, la raison, le devoir, la volonté, etc. La deuxième partie se compose de maximes, réflexions, pensées de divers auteurs. Cette collection est précieuse : lue lentement et par intervalles, elle sera utile en tous temps.

Les encouragements que reçut M. de La Codre le déterminèrent à composer un ouvrage plus étendu que les deux précédents, plus à lui, plus original. Il réussit à lui donner ce dernier caractère, sous ce titre : *De l'immortalité, de la sagesse et du bonheur, ou la vie présente et la vie future, traité de philosophie pratique ;* 2 vol. in-8°, Paris, J. Renouard, 1853. Ce livre se divise en quatre parties qui comprennent soixante-dix chapitres, et six notes complémentaires occupant, à elles seules, plus de cent quarante pages.

« La première partie traite de l'*immortalité ;* la deuxième, du *bonheur ;* la troisième est une *cosmologie morale,* collection d'hypothèses d'une grande hardiesse ; la quatrième est consacrée à des *compléments,* c'est-à-dire à des notes que termine une *conclusion.* »

L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme sont affirmées et démontrées par M. de La Codre avec toute la force d'une conviction profonde.

Nous regrettons seulement qu'il se montre trop curieux de la solution de questions insolubles, et qu'il y réponde par des hypothèses qui manquent, à nos yeux, moins de charme que de vraisemblance.

La partie de son livre qui nous paraît de beaucoup préférable, c'est la seconde, c'est cette *théorie* du bonheur qui ne s'obtient que par la vertu, laquelle consiste dans l'observation de la loi morale, résumée par ces préceptes: Sois reconnaissant envers Dieu; Perfectionne tes facultés; Aime et sers tes semblables.

Nous suivons avec intérêt M. de La Codre dans toute cette seconde partie. Il y développe avec talent la nécessité de l'amour du bien, de l'empire de soi et de la justesse d'esprit, source de toutes ces qualités que réclame l'exécution de la loi morale, telles que l'ordre, la bienveillance, l'équité, le courage, etc. Il a des moyens pratiques, vraiment pratiques, comme les suivants :

« Travailler, se rendre utile à soi-même et aux autres; — N'agir jamais sans réflexion; — En toutes choses considérer la fin; — Être indulgent, modeste, courageux, s'attendre à la sévérité d'autrui; — Distinguer le possible de l'impossible, ce qui dépend de nous de ce qui n'en dépend pas; — Prier Dieu, le remercier, se soumettre à sa volonté. »

Peut-être serait-il mieux de placer ce dernier précepte en tête de tous les autres : la prière prédispose à leur exécution — Quoi qu'il en soit, le

livre de M. de La Codre renferme une foule de principes également bons et moraux, également utiles pour la conduite de la vie. Il importerait qu'extraits de l'ouvrage ils fussent offerts sous une forme nouvelle et dans un petit format, dégagés de fictions qui ne sont permises qu'aux poëtes.

Au livre *De l'immortalité* succédèrent trois brochures (*Le ciel,* première partie : *Astronomie spéculative et religieuse ; — Le ciel,* deuxième partie : *Le lieu et l'état ; — L'âme et Dieu, aperçus de philosophie pratique*) qu'il publia de 1856 à 1858. Écrites pour étayer son système, elles font connaître la marche qu'ont suivie ses idées. Partant d'une base solide, l'immortalité de l'âme, et de la certitude qu'il a de la bonté de Dieu qui veut le bonheur de l'homme, il remarqua avec raison que ce bonheur n'est pas un bonheur *donné*, mais un bonheur *mérité,* acquis par des efforts, et qui se compose « des joies délicieuses que font naître l'accomplissement des devoirs, les brillantes conquêtes de l'intelligence, les victoires remportées par la générosité, par la reconnaissance sur toutes les passions mesquines ou malfaisantes ; ce bonheur qui nous fait apercevoir le ciel et l'immortalité était le seul dont la valeur répondît à la munificence souveraine du Maître de l'univers, le seul dont l'expansion pût être considérée comme le but de la création des mondes. »

Les études philosophiques de M. de La Codre eurent pour but principal d'explorer les voies

diverses qui peuvent rendre l'homme parfaitement heureux; il les trouva dans l'exercice de toutes les vertus qu'il prêcha dans tous ses écrits avec la plus louable persévérance; mais il reconnut que nos faiblesses sont un obstacle à la perfection, dans ce bas monde, et qu'il faut s'en purifier, avant d'arriver, dans l'autre, au dernier terme de la félicité. Comment parvenir à ce terme uniquement connu par « l'ombre » qui l'enveloppe? M. de La Codre vit la difficulté et ne désespéra point de la résoudre. Fort du sentiment de Cousin sur les effets possibles de l'*intuition spontanée,* il chercha des stimulants, des secours à cette intuition, et crut les trouver dans la *prière*. Cette communication, établie entre Dieu et l'âme, accroît nos facultés et agit sur notre volonté. L'intuition spontanée fut donc pour notre confrère la clef qui lui permit d'entrevoir le séjour et les séjours ultra-terrestres. Il crut ou s'imagina que la vie commencée ici-bas se continue et se perfectionne graduellement en passant de globe en globe, de soleil en soleil, jusqu'au soleil central qui est le véritable ciel.

Nous ne nous excuserons pas d'avoir fait connaître ces opinions systématiques, jeux d'imagination de M. de La Codre; il n'y a point irrévérence envers un ami qui a toujours appelé l'examen sur ses croyances tant religieuses que philosophiques. Il a provoqué lui-même les critiques et les observations dans les volumes qui ont pour titres : *De la grandeur morale et du*

bonheur, 1857. — *Alcime, esquisses du ciel,* 1860. — *Les desseins de Dieu, essai de philosophie religieuse et pratique,* 1866. — *Les destinées de l'âme,* 1875. — *La politique et l'équité,* 1877. Ce dernier ouvrage fut l'objet d'un rapport de M. Frédéric Passy à l'Académie des sciences morales et politiques. Qu'on me permette de l'insérer ici :

« Ce titre est significatif, et il n'a pas été pris au hasard. Aux yeux de certaines personnes, je n'ai pas besoin de le rappeler, il y aurait deux morales, l'une pour les affaires privées, l'autre pour les affaires publiques, et ces deux morales seraient loin d'avoir les mêmes exigences. M. de La Codre n'est pas de cette école. Il estime que la morale est une; et il professe que la politique, pour être autre chose qu'une routine aveugle ou un empirisme hasardeux, doit viser à n'être que l'application au gouvernement intérieur des sociétés d'abord, et aux relations de ces sociétés entre elles ensuite, de ces lois supérieures de justice, de droiture, de bienveillance même qui font, en vertu de l'inévitable solidarité des intérêts, de l'accomplissement du devoir, le meilleur des calculs et la condition première de toute prospérité et de toute grandeur durables.

« C'est dans cet esprit, si conforme à celui qui préside aux travaux de cette Académie, qu'il aborde successivement quelques-unes des questions les plus graves dont se préoccupent de nos jours les philosophes, les moralistes et les économistes. *Les rapports du bien individuel et du bien*

social, la sécurité et les causes qui la troublent, l'opinion publique, les formes de gouvernement, le luxe, l'éducation, la religion, le suffrage universel, la presse, l'armée, la guerre, les relations internationales, l'art de gouverner, et enfin *l'avenir ultra-terrestre* qui, dans la pensée de M. de La Codre, ne se sépare ni de l'avenir ni même du présent terrestre; — tels sont, et l'énumération est incomplète, les sujets auxquels tour à tour il consacre quelques pages.

« On peut, au point de vue de la composition, trouver que ce sont là plutôt des esquisses juxtaposées qu'un ouvrage jeté d'ensemble. On peut aussi, au point de vue du fond, ne pas partager toujours les idées de l'auteur. Telle de ses vues, quant à cette terre même, semblera à plus d'un hardie, utopique peut-être : à plus forte raison telle de ses échappées sur la vie future ne saurait-elle avoir, quelque séduisante qu'elle puisse paraître, d'autre caractère que celui d'une hypothèse ou d'une aspiration personnelle. Que le soleil soit habitable ou non, et que les conditions de notre existence ultérieure soient celles-ci ou celles-là, la chose n'est pas indifférente, sans doute, rien n'est indifférent; mais elle aurait pu, sans inconvénient, être examinée ailleurs, et l'on ne voit pas très-bien en quoi « la politique » y est intéressée.

« Ce que l'on ne peut méconnaître, et ce qui fait la réelle unité de ces pages, c'est la hauteur du sentiment moral qui les anime toutes. C'est

aussi le mérite du style, à la fois simple, élégant et ferme, comme dans tout ce qu'a écrit M. de La Codre. Et M. de La Codre, quoique ce soit la première fois que son nom est prononcé dans cette enceinte, a beaucoup écrit et toujours dans le même but élevé et généreux. Tous ses ouvrages, leur titre seul l'atteste, se rattachent à la philosophie et à la morale, tantôt spéculative et tantôt pratique. Ce sont, par exemple, des considérations sur *l'immortalité*, *la sagesse et le bonheur;* sur *la grandeur morale;* sur les *desseins de Dieu;* sur le *principe de moralité,* etc.; et, sous une forme plus modeste, *la science du Bonhomme Félix*, aimable opuscule qui vise de loin sans doute, mais sans s'en montrer trop indigne, à marcher sur les traces de l'inimitable SCIENCE DU BONHOMME RICHARD, « *longo sed proximus intervallo.* »

« M. de La Codre ne s'est pas borné à écrire, d'ailleurs; et ce n'est pas de sa plume seule qu'il a servi la science et la morale. L'Académie de Caen, qui s'honore de le compter parmi ses membres les plus anciens, lui a dû à la fois le sujet et l'aliment de plusieurs de ses meilleurs concours : hier encore c'était un prix de 600 fr. offert par lui pour une étude comparative sur Socrate, Marc-Aurèle et Fénelon. Lui-même est un sage, et ce n'est pas par vanité, certes, qu'il a souhaité l'honneur d'occuper une fois au moins de lui l'Académie. Les préoccupations personnelles ne sont plus de son âge. Né plus de deux années avant le commencement de ce siècle, c'est un

vieillard (il n'y a qu'ici qu'on soit jeune à 80 ans); mais un vieillard vert d'esprit et chaud de cœur qui, après avoir donné jusqu'à la fin le noble exemple d'un bon emploi du loisir et de l'aisance, voudrait, pour peu qu'il y ait des germes de vérité et de bonheur dans ses œuvres, que ces germes ne fussent pas perdus après lui. Il a pensé qu'une mention devant l'Académie pouvait avoir cette vertu d'en conserver, peut-être d'en vivifier quelques-uns; et j'ai pensé à mon tour que l'Académie me pardonnerait de lui demander, pour satisfaire à ce touchant désir et l'entretenir de cette intéressante figure, quelques-uns de ses précieux instants. »

Ce rapport très-flatteur n'est point une flatterie. Les œuvres de M. de La Codre attestent toutes qu'il fut un moraliste aussi zélé que désintéressé. Toutes respirent la philanthropie la plus pure; toutes ont pour but le bonheur de ses semblables. Et il ne se bornait pas à écrire des livres et des brochures; sa bourse était ouverte aux infortunes; il secondait toutes les associations charitables. Combien de fois ne m'a-t-il pas donné des billets de cent francs pour ajouter aux quêtes destinées aux pauvres! Sa bienfaisance active s'exerçait en secret et n'avait de satisfaction personnelle que sa conscience.

Sa belle âme s'était associée à l'institution généreuse des amis de la paix; l'extinction de la guerre était son vœu et sa foi. Je ne pouvais partager sa confiance; souvent la question fut

débattue entre nous, et les évènements de l'*année terrible* lui arrachèrent un jour l'aveu que je pourrais bien avoir raison; mais son amour de l'humanité ranima plus tard ses espérances dans l'avenir.

Il me reste à compléter la liste de ses publications. Outre celles que j'ai mentionnées, j'ai sous les yeux : *L'opinion publique et l'extinction de la guerre*, 1867; — *La morale et les académies*, 1868; — *L'opinion publique et les gouvernements*, 1869; — *Conciliation sociale : les riches et les pauvres*, 1870; — *Sommaire d'une constitution, suivi d'un exposé des motifs*, 1871; — *Le principe de moralité*, 1872; — *L'honneur, les rois et les peuples*, 1872; — *Les destinées de l'âme*, 1875; — *La science du Bonhomme Félix, histoire d'un maire de campagne*, 1875; — *Ontologie pratique. Application spiritualiste des notions universelles du bonheur présent et futur*, 1880; — *La vérité, sa nature et ses effets* (sans date).

Souvent des articles provoqués par les circonstances furent envoyés aux journaux par M. de La Codre, qui gardait l'anonyme ou signait par ses initiales.

Une des joies de sa vie solitaire fut d'être élu membre honoraire de notre Académie; je l'ai déjà dit en commençant et je le répète, une de ses douleurs fut de ne pouvoir assister à nos séances. Il y trouvait une sorte de dédommagement en faisant les frais d'un prix dont le dernier a été de

600 fr. Il méditait un nouveau sujet de concours lorsqu'il sentit ses forces l'abandonner, et ses regrets furent moins grands sans doute par la pensée qu'il avait laissé dans son testament un *prix de La Codre*. La valeur n'en sera connue qu'après sa digne veuve, dont la piété conjugale accomplira toutes les volontés de son mari.

L'Académie de Caen, comme la Société nationale d'encouragement au bien, comme toutes les Sociétés philanthropiques dont il fut membre, conservera avec respect le souvenir de M. de La Codre; elle le comptera toujours parmi ses plus honorables bienfaiteurs.



ESQUISSES DE PSYCHOLOGIE COMPARÉE

LES
PASSIONS DES PLANTES

Par M. CHAUVET

Professeur à la Faculté des Lettres, Membre titulaire de l'Académie

Ce titre, Messieurs, est plus sérieux qu'il n'en a l'air, et l'étude qu'il annonce a l'ambition d'être absolument conforme aux données de la science.

J'entends ici par passions ces principes d'action ou mobiles, primitifs et innés (au moins dans l'état actuel de l'humanité), par la vertu desquels la force vivante et pensante que nous sommes se porte spontanément aux différentes fins particulières qu'il est dans sa nature d'atteindre. Telles la faim et la soif; telle la curiosité, au sens élevé de ce mot; tel l'amour des hommes. Ces principes d'action, ces mobiles sont assez nombreux et divers pour qu'on ait songé à les classer. Les uns se rapportent à nous-mêmes, ils sont *personnels ;* les autres à autrui, ils sont *impersonnels.* C'est ce que l'école positiviste exprime à sa manière,

qui est la manière barbare, par sa fameuse opposition de l'égoïsme et de l'*altruisme*. Entre nos mobiles personnels, il en est qui ont trait au corps et à la vie, ce sont des *besoins*; il en est qui ont trait à l'âme et à la pensée, ce sont des *désirs*. Les mobiles impersonnels ont un nom doux et généreux, qui en peint bien la nature exquise, ce sont des *affections*; et ils se divisent et se subdivisent en autant de groupes et de sous-groupes qu'ils ont d'objets différents : *affections naturelles*, *humaines* et *divines*; et dans la seconde catégorie : *affections domestiques*, *sociales* et *cosmopolites*. Et toutes ces affections, et tous ces désirs, et tous ces besoins, inégaux en valeur et en noblesse, mais également nécessaires, qui s'unissent, s'accordent, s'appuient, tant que notre volonté ne vient pas troubler la belle harmonie naturelle, nous mettent et nous poussent, chacun à son rang et à son heure, sur le droit chemin de notre multiple destinée.

Voilà les passions, les passions originelles, universelles, les seules que je considère en ce moment.

Or, si on les regarde dans l'homme, comme je viens de le faire, elles sont pour ainsi dire innombrables. C'est une armée, une armée sur le pied de guerre, au complet, sans un seul vide dans les rangs. Que si on les regarde dans l'animal, elles sont encore légion chez les espèces qui tiennent la tête du règne, les mammifères, les oiseaux; mais, à mesure qu'on descend l'échelle,

on les voit disparaître, une à une d'abord, puis groupe à groupe, jusqu'à ce que, arrivé au dernier degré, on n'ait plus en face de soi que deux ou trois unités, que l'on peut considérer, selon le point de vue, comme le dernier résidu ou comme le premier rudiment de l'élément passionné. De sorte que la passion se trouve à tous les échelons de l'animalité, plus ou moins variée, plus ou moins simplifiée, selon que les animaux sont plus ou moins pourvus d'organes et de facultés, mais jamais absente, jamais nulle. Or, au-dessous de la bête, qui vit, il y a la plante, qui végète. D'où cette question : la passion, qui ne manque à pas une bête, fût-ce la dernière, a-t-elle été accordée ou refusée à la plante? Est-elle le privilège du règne animal, ou, changeant de forme sans changer d'essence, ne joue-t-elle pas dans l'autre règne le même rôle nécessaire? Et enfin, comme il y a des passions animales, n'y a-t-il pas aussi des passions végétales?

C'est là, ce me semble, un problème de psychologie comparée, qui n'est ni sans intérêt ni sans portée. Je vais essayer de le résoudre, d'une manière scientifique, par la méthode expérimentale.

Voulez-vous, Messieurs, vous prêter à une agréable fiction? Je suppose que nous sommes enfin sortis de la saison des pluies, des neiges, des vents et des bourrasques (1); je suppose que

(1) J'écrivais ceci à la fin du mois de mars.

nous sommes heureusement arrivés à ce charmant instant de l'année que nos pères appelaient si gracieusement le renouveau. Le ciel est bleu dans toute son étendue, et c'est à peine si quelques nuages, flocons légers et diversement nuancés, errent çà et là dans l'azur, pour le plaisir des yeux et l'aliment d'une pensée rêveuse. Une brise fraîche et parfumée se joue dans l'espace et nous caresse, en courant, de son aile invisible. Le soleil rit partout dans la nature, qu'il ranime de sa flamme vivifiante. La terre est tapissée d'un jeune gazon, dont la tendre verdure réjouit et repose le regard. Les plantes, les arbustes, les arbres de toute taille, de toute forme et de toute essence, se balancent dans l'air, avec leur nouvelle parure de feuilles frémissantes, et leurs bourgeons, pleins de promesses. C'est un charme, une grâce, une ivresse, une fête. Eh bien ! c'est là qu'il faut nous transporter par l'imagination ; c'est sur cette scène, parmi ces spectacles, au sein du monde végétal renaissant, reverdissant et refleurissant qu'il faut promener notre observation et notre méditation, notre pensée et notre examen. Partons donc ensemble, si vous le voulez bien, et permettez-moi seulement de vous guider dans cette exploration à la fois botanique et philosophique.

Considérons les arbres, les plantes de toute sorte, et considérons d'abord ces tiges avec leurs branches, ces branches avec leurs rameaux et

leurs feuilles, en un mot toute la partie des végétaux qui vit et se développe à l'air libre et frappe incontinent les regards. N'y a-t-il rien dans ces objets, dans ces êtres, qui indique une préférence, aussi bien qu'un effort? S'élancent-ils au hasard, dans telle ou telle direction indifféremment? Ou bien, au contraire, se portent-ils plus volontiers, et comme de parti pris, dans un sens plutôt que dans un autre sens? Je n'hésite pas à répondre qu'ils se portent très-résolûment, et d'une manière invariable, dans le sens de l'air, je veux dire du côté où l'air est le plus abondant, le plus pur, le plus facilement et le plus fréquemment renouvelé. C'est un fait souvent et bien observé. Lorsque des arbres sont placés de telle sorte qu'ils rencontrent un obstacle dans un pan de mur, un rocher à pic, ou quelque autre objet de nature à empêcher le mouvement et le renouvellement de l'air, on les voit se jeter du côté opposé et diriger dans ce sens leurs plus vigoureux rameaux. Lorsque des arbres sont plantés, en plus ou moins grand nombre, à de petites distances les uns des autres, on les voit en quelque manière rivaliser et lutter : c'est à qui dépassera ses voisins, et les dominera, par un plus puissant élan de sa tige et de ses branches; et les vainqueurs dans ce combat prospèrent, s'étendent fièrement au loin et au large, tandis que les vaincus languissent et dépérissent à l'ombre de leurs concurrents, privés qu'ils sont de l'air, qu'ils aiment, et qui ne leur arrive plus en quantité suffisante. D'où il paraît

que les végétaux *aspirent* énergiquement vers l'air, et, si je puis ainsi m'exprimer, y *tendent* de toutes leurs forces.

J'ai été amené moi-même, sans le prévoir ni le vouloir, par un heureux hasard, à faire une expérience curieuse. On m'avait donné une luxuriante véronique plantée dans une caisse. Je l'avais placée contre ma maison, en regard du soleil levant. A quelques mois de là, la considérant un jour, en souvenir du cher donateur, je ne fus pas peu surpris de trouver toutes les branches dirigées du côté du jardin, et la tige dénudée du côté de la maison. Mon arbuste, primitivement arrondi, était déformé : il avait perdu toute son élégance. Alors je tournai la caisse en sens contraire, et je n'y pensai plus. Après quelque temps, l'arbuste avait exécuté une véritable volte-face; le côté dénudé était devenu branchu, le côté branchu s'était dénudé. En ce moment, je suis en train de lui faire faire une troisième évolution; après quoi, je lui rendrai sa première forme et sa première grâce, en le plaçant dans un espace découvert de toutes parts, c'est-à-dire en plein air et en pleine circulation aérienne. — Nouvelle preuve du *penchant* et de *l'effort* des plantes vers l'air, cet air qui ne leur est pas moins nécessaire qu'à nous-mêmes.

J'ajoute maintenant ceci : ce n'est pas seulement vers l'air que les végétaux ont une *propension naturelle*, c'est vers l'air éclairé, vers la lumière.

De toutes les créatures que nourrit la terre,

aucune ne recherche la lumière avec la même avidité que la plante. Elle s'y complaît, elle s'y épanouit, elle y triomphe. Loin de la lumière, dans l'obscurité, elle laisse pendre ses feuilles, ses rameaux, et présente l'image de la souffrance et de la désolation. C'est ce qui faisait dire au philosophe Schelling, que si la plante avait comme l'homme la sensibilité et la raison, le soleil serait son Dieu, et elle l'adorerait.

Cette ardente aspiration des végétaux vers la lumière et le soleil, un autre grand homme, Gœthe, ce judicieux ami de la nature, cet observateur de génie, ce poëte-philosophe, ce philosophe-poëte, Gœthe l'exprimait à sa manière, lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

« Lorsqu'un chêne qui vit dans une forêt a de « grands arbres pour voisins, il manifeste une « tendance constante à s'élever tout droit à la « recherche de l'air et de la lumière. Il étend fort « peu ses branches dans une direction latérale. « Encore ces branches isolées dépérissent-elles, « et finissent-elles par tomber avant le premier « siècle révolu. Le chêne a-t-il atteint le but de « ses persévérants efforts, sent-il enfin sa cime « s'agiter librement dans la lumière, un sentiment « de repos succède à une incessante activité. « Bientôt après, il commence à développer de « nombreuses branches latérales, afin d'en former « sa couronne. Mais, au moment où il entre dans « une nouvelle phase d'activité, il est déjà dans la « seconde moitié de son existence. Les efforts

« continus qu'il a faits pour arriver à la lumière « du ciel ont épuisé la vigueur de sa jeunesse, et « le nouvel effort par lequel il veut montrer sa « puissance n'a pas le succès qu'il s'en promettait. « Après son entier développement, il se présente « à nous comme un être élancé, grand, fort « même ; cependant le défaut de proportion entre « sa tige et sa couronne nuit essentiellement à sa « beauté. »

Des observations singulières, des expériences ingénieuses ont mis dans le plus grand jour cette *puissance interne* par laquelle la plante se tourne et se met en mouvement vers la lumière.

Une stachyde avait pris naissance près de la lisière d'une forêt, au milieu d'une haie très-épaisse. Elle manquait d'air, et surtout de lumière. Que fit-elle? Une petite ouverture laissait pénétrer à quelque distance dans la haie une lumière plus vive : dès que la stachyde eut atteint quelques centimètres de hauteur, elle cessa tout à coup de monter, pour incliner sa tige dans la direction de l'ouverture. Elle continua de croître ainsi horizontalement vers la partie la plus éclairée, jusqu'à ce qu'elle y fût parvenue. Arrivée là, elle redressa sa tige, et reprit son allure naturelle, en recommençant à croître dans le sens vertical.

Mustel imagina un moyen piquant de mettre en évidence cette attraction de la plante pour la lumière. « Il plaça devant un pot de jasmin une petite planche où il avait ménagé plusieurs ouvertures de 2 pouces de diamètre, à une distance de

6 pouces les unes des autres. Le jasmin changea la direction de sa tige et s'achemina vers la lumière, en traversant l'ouverture la plus rapprochée. Mustel donna aussitôt à la planche et au jasmin une direction opposée, de sorte que la tige, qui avait passé par le premier orifice, se trouva dans l'ombre; mais la plante vint de nouveau chercher la lumière, en traversant la seconde ouverture. Après avoir ainsi plusieurs fois réitéré l'expérience, Mustel eut la satisfaction de voir la tige traverser toutes les ouvertures, et courir en zigzag des deux côtés de la planche. » Preuve aussi pittoresque que irréfragable que la plante se sent faite pour la lumière, et la poursuit, nonobstant les obstacles, avec une infatigable persévérance.

« Le professeur Schwægrichen (de Leipzig) fut informé un jour qu'un nouveau genre de cryptogame venait d'être découvert dans les mines profondes du Mansfeld. Sa tige s'était élevée à une hauteur de 120 pieds, sans avoir néanmoins réussi à atteindre l'entrée de la mine. Or, qu'était-ce que ce prétendu cryptogame? Une clandestine écailleuse, plante qui d'ordinaire n'a pas plus de 15 à 20 centimètres d'élévation. Jetée par un hasard quelconque à cette grande profondeur, elle s'était mise à chercher ce qui lui manquait le plus, la lumière. Le seul moyen d'y arriver, c'était de croître, de croître toujours : ainsi avait fait cette plante qui, au moment où elle fut découverte se dirigeant vers la lumière, avait déjà

dépassé plus de cent fois la taille qu'elle acquiert quand elle vit à la surface de la terre. »

Du reste, des faits analogues s'observent journellement dans les souterrains et dans les caves. On a vu des pommes de terre, qui avaient germé tout à leur aise au fond d'une cave, s'élever jusqu'à 25 pieds au-dessus du sol pour atteindre à l'unique soupirail qui laissait pénétrer la lumière dans cet obscur endroit. Et quant aux végétaux qui vivent dans les souterrains, ils se dirigent en droite ligne vers la lumière; mais ne pouvant soutenir leur tige, laquelle va jusqu'à mesurer sept ou huit fois leur longueur normale, ils la laissent traîner sur le sol, attendant, pour la relever, d'avoir rencontré le mur qui conduit à la clarté du jour et qui leur sert désormais d'appui.

Voilà plus de faits qu'il n'en faut, plus de preuves qu'il n'en faut, pour établir ce premier résultat que j'avais à cœur de mettre d'abord au-dessus du doute, à savoir : les plantes sont dépositaires d'une propension, par la vertu de laquelle elles se portent spontanément vers l'air et la lumière.

Maintenant, Messieurs, je ne vous demande plus de considérer les plantes dans leur partie extérieure, apparente, mais au contraire dans la partie qui se dérobe et se cache dans le sol. Car dans un arbre, par exemple, il y a pour ainsi dire deux arbres : l'arbre aérien, qui frappe les regards et qui les charme, par la grâce de sa tige

flexible ou la majesté de son tronc noueux, par son léger feuillage ou ses puissants rameaux; et l'arbre souterrain, qui enfonce dans la terre, suivant mille directions, ses racines, lesquelles se divisent et se subdivisent à l'infini, pour se terminer et se perdre en filets imperceptibles. C'est cet arbre souterrain que je vous propose d'examiner, afin d'apprendre s'il n'a pas, comme l'autre, quelque propension qui lui soit propre.

Or, c'est un fait bien connu que les végétaux n'enfoncent pas leurs racines à l'aventure, sans choix et sans dessein. Loin de là, ils ont comme un attrait secret pour tel ou tel genre de terre qui leur convient; ils se détournent de tout autre qui leur serait inutile ou nuisible, et marchent à la conquête du sol préféré, sans se laisser effrayer par les obstacles ou les difficultés. Si la route est longue, la plante fait ses racines plus longues encore. Si des rochers, mieux que cela, si des laves volcaniques tentent de l'arrêter, elle trouve pour ses racines des passages, des interstices connus d'elle seule. Tels les grands châtaigniers du mont Etna, qui, malgré laves et rochers, savent à merveille aller trouver près du lit des sources le terrain humide et gras qui les rafraîchit et les fortifie. Enfin, supposez la plante dans une situation exceptionnelle, elle fera un miracle, l'impossible, tant est énergique, invincible, l'impulsion qui est naturellement en elle et qui la pousse à la recherche, à la découverte, à la possession de la terre nécessaire à sa vie et à son développement.

Voici quelques observations à l'appui de ces assertions. Je les emprunte à l'intéressant et paradoxal petit livre de Boscowitz, sur l'*Ame de la plante*.

Boscowitz raconte le fait suivant, attesté par Murray : « Au milieu des ruines de New-Abbey, dans le comté de Galloway, s'élève un érable qui, anciennement, croissait sur un des murs. Soit qu'il s'y trouvât à l'étroit, soit qu'il y manquât de nourriture, toujours est-il qu'il fit descendre le long de la muraille une forte racine, qu'il fixa dans la terre au-dessous. Lorsque cette racine eut pris de la consistance, l'érable, pour s'y asseoir, détacha petit à petit ses autres racines du mur où il avait vécu jusque là et s'en sépara entièrement, pour vivre désormais dans le sol, où il s'était transporté par ses propres efforts. »

Voilà, ce me semble, une propension énergique vers la bonne terre, et qui se déclare par de merveilleux effets.

Mais cet exemple n'est pas unique dans son genre, et mon auteur en cite plusieurs autres qui se confirment réciproquement.

« Un groseillier qui se trouvait dans un endroit où il ne pouvait prospérer fit avancer une de ses branches vers une terre plus fertile. Cette branche prit racine, et commença elle-même à se transformer en arbuste, tandis que la tige primitive disparaissait complètement du sol où elle s'était élevée. » De sorte que ce groseillier ne se déplaçait pas seulement ; il se transformait et se régénérait.

« On peut examiner sur les bords du lac de Côme, près de la villa Pliniana, des racines que les arbres des hauteurs font descendre le long des rochers. Ces racines se dirigent vers la bonne terre, y pénètrent profondément et se tranforment en tiges nouvelles, tandis que les anciennes finissent par dépérir entièrement. »

Enfin, Boscowitz, parlant cette fois en son nom personnel, s'exprime ainsi : « Nous mentionnerons encore un fait dont nous avons été témoin à St-Thomas, petite île des Antilles. Sur un rocher de 4 à 5 pieds de haut avait germé une plante, un grenadier. Il s'était élevé à quelque distance du bord, tout près du mur d'une citerne qu'on avait établie sur le rocher. La plante grandissait à vue d'œil pendant les premières années de son existence. On eût dit qu'elle avait hâte de s'élever au-dessus du mur qui lui interceptait les rayons du soleil. Quand, après quelques années, nous la revîmes, c'était un être mince, élancé, ayant la forme et l'aspect d'un peuplier. Ses racines avaient étreint le rocher et avaient pénétré dans les moindres interstices. Il avait une attitude penchée; tout en lui décelait un état de souffrance et de langueur. C'est à cette époque, où il semblait devoir mourir, qu'il fit descendre le long du rocher une forte racine, laquelle, ayant atteint la terre fertile, y pénétra bientôt, en se frayant un passage à travers les petites plantes qui encombraient la platebande. Cette nouvelle racine prit une grande vigueur, tandis que les anciennes qui étreignaient

le rocher s'en détachèrent et commencèrent à dépérir ; l'arbuste changeait visiblement de point d'appui. Il finit par abandonner entièrement le roc où il était né, pour prospérer dans la terre vers laquelle il avait dirigé ses racines, et s'était transporté tout entier. »

On a remarqué que les racines dans les entrailles du sol luttent et combattent entre elles pour s'emparer du meilleur terrain, absolument comme les tiges et les branches de l'arbre, dans l'espace, s'efforcent de dépasser l'arbre voisin, afin de s'épanouir librement et joyeusement à l'air et à la lumière. Ces rivalités intestines, ces rixes souterraines ont été constatées et décrites par les botanistes. Si le sol pouvait devenir transparent, vous verriez un spectacle étrange, vous verriez les racines des plantes se presser, se croiser, s'enlacer, faire des prodiges de vigueur et de précocité pour se surpasser, mettre à profit le moindre avantage pour nuire à leurs voisines. Qu'une plante qui ne peut supporter la sécheresse soit privée de pluie pendant longtemps, les autres, moins amies de l'humidité et qui résistent mieux, se hâtent de profiter de sa détresse, envoient leurs racines parmi les siennes, l'affament, la mettent à deux doigts de sa perte. Les circonstances viennent-elles à changer, la plante moribonde en profite aussitôt ; persécutée, elle persécute à son tour ; elle reprend possession du sol et s'étale en tous sens, usant et abusant de la vengeance jusqu'à ce que le sort tourne une fois encore contre elle.

Et de là ces alternatives qui nous étonnent, ces plantes tantôt florissantes et tantôt languissantes, ou même qui se montrent une année, puis disparaissent pour se montrer encore et disparaître encore, vicissitudes dont le secret est enfoui dans la terre.

Voilà, pour répéter une formule déjà employée, voilà plus de faits qu'il n'en faut, plus de preuves qu'il n'en faut, pour établir ce second résultat, qui m'est précieux aussi : Les plantes sont dépositaires d'une propension, par la vertu de laquelle elles se portent spontanément vers le terrain propice.

Permettez-moi à présent, Messieurs, de vous signaler dans les plantes, dans les arbres, un troisième objet d'observations et de réflexions. Tandis que les racines fouillent le sol à des profondeurs diverses, cherchant et trouvant, non sans efforts, non sans combats, la terre convenable ; tandis que la tige, les branches, les feuilles s'élancent dans l'espace, se tournent dans toutes les directions, montent à toutes les hauteurs, pour se procurer l'air et la lumière, — un travail secret se fait dans l'intérieur des canaux du végétal, et un jour, à l'heure favorable, on voit paraître une merveille, une grâce, un charme, ce qu'il y a de plus séduisant à l'œil, ce qu'il y a de plus parfumé dans la nature, une image de la fraîcheur, de l'innocence et de la beauté, une étoile ravie au ciel par la terre, la fleur, dont le nom même est doux à pro-

noncer. Or, la fleur n'est pas seulement l'ornement et la parure de la plante, elle en est une partie essentielle. C'est là qu'est l'avenir, car c'est là que sont les conditions et les instruments de la reproduction des individus, de la perpétuation des espèces.

Je ne développerai pas ce que chacun sait : les plantes ont des sexes, comme les animaux, et ces sexes résident précisément dans les fleurs. Les fleurs sont proprement faites pour ces amours végétales, dont je parlerai peu, de peur d'indiscrétion. Il suffit que vous vous rappeliez qu'au moment marqué par la nature il se fait dans la fleur des mouvements, des tressaillements, clairs et frappants indices de la propension qu'ont certaines parties à s'approcher étroitement de certaines autres parties. Les phénomènes sont naturellement différents, selon que les fleurs ont les deux sexes à la fois, ou n'en ont qu'un seul. Dans le premier cas, on voit les étamines faire effort vers les pistils, et réciproquement, comme si un penchant naturel, un attrait irrésistible et partagé les entraînait les uns vers les autres. Dans le second cas, ce sont les fleurs tout entières qui cherchent les fleurs, se meuvent, se déplacent, par une impulsion intime, jusqu'à ce qu'elles se rencontrent et s'embrassent. Ni la distance, ni les éléments ne sont des obstacles insurmontables, et je pense que vous n'ignorez pas les étranges démarches de la valisnérie, qui croît au fond des eaux, et dont les fleurs, parties de points différents, montent à la surface, et là,

vont au devant les unes des autres, poussées, animées d'un mystérieux instinct.

Quelqu'un, moins pudibond que moi, a décrit ainsi les amours de la valisnérie :

« Si l'air est rempli par les baisers des fleurs, « s'il est traversé de ces parfums divers que re- « connaissent peut-être des épouses éloignées, les « eaux ont aussi leurs jours de fête, elles ont leur « parure et leurs corbeilles fleuries.

« Les amours de la valisnérie ont été chantées « par des poëtes divers; et, en effet, n'est-ce pas « une des merveilles de la nature de voir à la « surface des eaux ces essaims de fleurs mâles, « primitivement captives, et qui ont brisé pour « toujours tous les liens qui les retenaient à la vie. « Elles s'élancent de la vase où elles sont fixées, « s'élèvent au moyen d'une bulle d'air enfermée « dans leurs enveloppes, s'ouvrent au soleil; puis « le flot les entraîne et les submerge : qu'importent « leurs peines, elles ont eu un instant de liberté, « de soleil et d'amour! Mais, si la fleur femelle ne « peut briser comme les mâles les parois du cloître « où elle est enfermée, elle sait allonger sa chaîne, « en dérouler les anneaux et, sans être complète- « ment libre, elle arrive un instant au milieu de « ses adorateurs; elle devient le centre et le but « de leur brillant cortège. Mais rien n'est durable « en ce monde : ses courtisans sont bientôt sub- « mergés. Elle, au contraire, grâce à l'élasticité « de sa chaîne, résiste à la vague et replie ses « anneaux. N'est-ce pas ici l'une de ces nombreuses

« images de la vie où la retenue nous sauve des « périls et de la mort? »

C'est un professeur d'une faculté des sciences (mais non de la nôtre) qui parle ainsi. A propos de retenue, peut-être manque-t-il de celle qui l'eût sauvé des excès d'un lyrisme intempestif.

Quoi qu'il en soit, sans insister davantage, voilà suffisamment de raisons pour qu'il me soit permis de poser un troisième résultat, analogue aux deux précédents, et d'un égal intérêt, à savoir : les plantes sont dépositaires d'une propension, par la vertu de laquelle elles dirigent spontanément les organes de la reproduction les uns vers les autres.

C'est-à-dire, Messieurs, en résumant ces considérations, dont la consciencieuse lenteur aura peut-être lassé votre patience, c'est-à-dire que les plantes ont, à n'en pouvoir douter, des propensions, au moins trois propensions fondamentales, l'une vers l'air et la lumière, l'autre vers le terrain propice, la dernière vers les organes reproducteurs.

Or, je vous prie de vouloir bien considérer ces propensions par la pensée, de les considérer sérieusement, et de vous demander enfin si elles ont ou n'ont pas de réels rapports avec les passions des hommes et des animaux.

Si vous comparez les propensions des plantes aux *affections*, vous ne leur trouverez nulle ressemblance, même éloignée : les plantes n'aiment pas, et, quand on leur applique cette expression,

c'est par une métaphore sans exactitude. — Si vous comparez les propensions des plantes aux *désirs*, vous ne leur trouverez nulle ressemblance, même éloignée : les plantes ne désirent pas, et quand, parlant d'elles, on se sert de ce terme, c'est qu'on sacrifie aux grâces outre mesure. — Mais, si vous comparez les propensions des plantes aux *besoins*, je ne sais si vous ne trouverez pas là une analogie véritable, ou plutôt j'ai la conviction que vous l'y trouverez.

Et, en effet, est-ce que cette propension des plantes vers l'air et la lumière n'est pas l'analogue du besoin de la respiration chez l'homme et les animaux ? Qu'est-ce, je vous prie, que notre besoin de respirer ? N'est-ce pas une tendance, une impulsion vers l'air, nécessaire à nos poumons et à notre vie ? Et, d'ailleurs, les plantes ne respirent-elles pas ? N'ont-elles pas même une double respiration, laquelle réclame non-seulement l'air, mais la lumière aussi bien que l'air ? Vous savez, en effet, que les plantes ont une respiration diurne et une respiration nocturne ; que leur respiration diurne est une absorption d'acide carbonique, leur respiration nocturne une absorption d'oxygène ; que, si l'absorption d'oxygène suppose l'air seulement, celle d'acide carbonique suppose, en outre, la lumière, ce qui explique pourquoi elle a lieu pendant le jour exclusivement. Eh bien ! n'êtes-vous pas frappés de cette coïncidence : les plantes ont une propension non-seulement vers l'air, mais vers la lumière ; les plantes ne respirent pas seulement par l'air, mais par la lumière ? Et n'y

voyez-vous pas la preuve que cette double propension se rapporte à cette double respiration, comme chez nous le besoin de respirer se rapporte à la faculté de respirer ?

Est-ce que cette propension des plantes vers le terrain propice n'est pas l'analogue du besoin de l'alimentation chez l'homme et les animaux ? Qu'est-ce que le terrain propice pour la plante, sinon la nourriture ; et, en le cherchant, que cherche-t-elle, sinon la nourriture ? Son effort vers le terrain propice ressemble évidemment à notre effort vers l'aliment, et la propension du végétal est proche parente du besoin de l'animal.

Enfin, est-ce que cette propension des plantes à porter les organes sexuels les uns vers les autres n'est pas l'analogue du besoin de la reproduction chez l'homme et les animaux? Le but et le résultat sont les mêmes, l'action est la même, le principe doit encore être le même, ou peut s'en faut. La propension, c'est le besoin de l'animal transporté au végétal; le besoin, c'est la propension du végétal transportée à l'animal.

Et ce que nous constatons là, ne devait-il pas être nécessairement? Les plantes ne devaient-elles pas avoir, sous forme de propensions, des besoins, comme les animaux et comme nous-mêmes? Pesez bien ceci : les plantes vivent, aussi bien que les animaux et l'homme. Pesez encore ceci : la vie, où qu'elle se manifeste, est à certaines conditions qui doivent être obtenues. Vous comprendrez alors que tout ce qui vit doit aspirer d'un effort naturel

à ces conditions, que la plante qui vit doit y aspirer, que l'animal qui vit doit y aspirer, et que les propensions de l'une, les besoins de l'autre ne sont que deux expressions différentes des mêmes principes.

Je dirais donc que les propensions de la plante sont les besoins de la plante. Seulement, il ne faut pas négliger d'ajouter que ce sont des besoins d'une nature spéciale, d'une nature inférieure. Il leur manque deux choses pour ressembler tout à fait aux besoins de l'animal et aux nôtres, pour se placer à leur niveau. Il leur manque : 1° d'être accompagnés de conscience; 2° d'être suivis de plaisir et de douleur.

Nous avons conscience de nos besoins. Nous n'aspirons pas seulement aux divers objets qui nous sont nécessaires soit pour prolonger notre vie, soit pour la communiquer; nous sentons que nous y aspirons, et nous le sentons avec une énergie égale à celle de l'aspiration elle-même. Nos besoins sont donc des besoins sentis, et plus ou moins vivement sentis suivant qu'ils sont plus ou moins vifs. Et ce qui est vrai de l'homme l'est également de l'animal. — Mais, chez les plantes, c'est tout autre chose. Elles n'ont pas conscience de leurs besoins, ni de l'intensité de ces besoins. Les besoins des plantes ne sont pas des besoins sentis, mais bien des mouvements sourds d'êtres aveugles.

Quand nous éprouvons un besoin, de deux choses l'une : ou il est satisfait, ou il ne l'est pas.

Est-il satisfait, nous en jouissons; n'est-il pas satisfait, nous en souffrons. Cette jouissance et cette souffrance ne sont pas le besoin; elles en diffèrent comme le conséquent de l'antécédent. Mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'elles y touchent d'extrêmement près, et qu'à peine le besoin s'est-il déclaré il y a aussitôt plaisir ou douleur. Il résulte de là qu'en fait le plaisir et la douleur, sans se confondre avec le besoin, s'y mêlent sans cesse, s'y mêlent intimement et lui donnent une physionomie particulière. Et ici encore, ce qui est vrai de l'homme l'est également de l'animal. — Mais, chez les plantes, c'est tout autre chose. Quand les besoins des plantes ne sont pas satisfaits, elles languissent, elles dépérissent, elles peuvent même mourir : elles ne souffrent pas; et, quand ils sont satisfaits, elles prospèrent, elles prennent plus de force, plus de grâce, plus de beauté : elles ne jouissent pas. Les besoins des plantes ne sont suivis ni de plaisir dans les cas favorables, ni de douleur dans les cas contraires. Ils ne se compliquent pas de ces éléments étrangers et supérieurs ; ils demeurent des besoins sans mélange, des besoins purs, des besoins dans toute la simplicité de leur nature essentielle, des propensions enfin.

A cette extrémité de la vie universelle où nous voici, nous pouvons embrasser la passion dans son mouvement de décroissance et d'effacement successif à travers les êtres animés; nous pouvons la

suivre pas à pas, de mutilation en mutilation, de soustraction en soustraction, depuis ce faîte, l'homme, où elle s'épanouit dans toute sa luxuriante richesse et sa puissance, jusqu'à ce dernier échelon, le végétal, où, réduite à sa forme la plus élémentaire, elle s'enveloppe d'ombre et d'insensibilité. Au-dessous de l'homme, je veux dire immédiatement au-dessous, plus de ces *désirs*, qui regardent à la vie intellectuelle et idéale, à la vie morale, à la vie artistique, à la vie supérieure enfin, et dont le caractère est de ne pouvoir être rassasiés que par l'infini, et par conséquent d'être insatiables; plus d'*affections* en dehors de la famille et de la société, et encore celles-là sont-elles tronquées et dépouillées de cet attribut sublime des affections humaines, l'ambition de l'éternité. — Au-dessous des animaux à système nerveux double et à sang chaud, des mammifères et des oiseaux, plus d'affections, même domestiques et sociales, même limitées à un court espace de temps : les *besoins* règnent exclusivement. — Au-dessous des animaux à sang froid, des reptiles et des poissons, plus que des besoins amoindris, effacés, sauf celui de l'alimentation. — Plus bas encore, dans les régions les plus infimes de l'animalité, le besoin de l'alimentation tout seul : l'animal, qui n'est plus qu'un tube digestif, n'a plus d'autre soin que de manger. — Enfin, dans l'autre règne, parmi les plantes, les besoins se retrouvent au complet, ou à peu près, mais sous une forme inférieure; ce ne sont plus de vrais besoins, se réfléchissant dans la

conscience, ayant un retentissement sensible dans le plaisir et la douleur, mais de simples propensions, sourdes et impassibles réclamations de la vie physique réduite à elle-même. Un pas de plus, nous tomberions dans le domaine de la nature morte, où l'on ne trouve plus que des corps et les lois invariables qui les régissent, et inflexible destin qui fait peser son sceptre de fer sur ce monde muet et inerte.

POÉSIES

SUR LE MONT-CASTRE

(IDYLLE NORMANDE)

Par M. Paul BLIER

Membre correspondant

Un matin de printemps, à l'heure où la nature
Prend un aspect charmant, au réveil, — je sortis
Pour respirer le frais, et voir à l'aventure
Les rêves de vingt ans, en mon cerveau blottis,
Trotter, comme lapins, à travers la rosée
Sur la bruyère en fleurs par la nuit déposée.

Des nuages légers, floconneuse toison,
S'éparpillaient au ciel, et voilaient l'horizon
D'où s'élançait, trouant la brume vaporeuse,
Le soleil secouant sa gerbe de rayons.
Les lièvres se glissaient, race alerte et peureuse,
Entre les verts genêts et gagnaient les sillons;
Les perdrix s'appelaient gaîment, et l'alouette
Fouettant l'air frémissant de son aile inquiète,

Montait d'un brusque essor, et dans l'air matinal
Saluait le soleil d'un hymne triomphal.

Je gravis lestement les pentes du Mont-Castre
Où fleurit l'ajonc d'or et le chardon bleuâtre,
Et j'arrivai bientôt sur le large plateau
Qu'offre à son vert sommet l'âpre et rude coteau.
— De ce point culminant je voyais, sur ma droite,
Verdoyer au soleil la campagne, où miroite
Par place un abreuvoir ou quelque filet d'eau.
Saules et peupliers coupaient d'un frais rideau
Les herbages noyés dans l'ombre des collines;
Et sur ma gauche, au loin, l'anse de Morsalines
S'échancrait, reflétant au frisson de ses flots
Le sourire infini du jour à peine éclos.
Et déjà, s'envolant de Barfleur et des îles,
Les barques des pêcheurs rasaient les eaux tranquilles;
Et le long des cours d'eau, dans les vallons herbeux,
Pas à pas, en paissant, s'en allaient les grands bœufs.

Comme je contemplais d'un regard circulaire,
Afin d'en mieux graver l'image en mon cerveau,
Ce tableau radieux que d'un sourire éclaire
L'aimable Germinal, le mois du renouveau, —
J'entendis tout à coup sur la pente escarpée,
De plus en plus distincte, une voix qui chantait,
D'un ton bas et plaintif dont mon cœur s'attristait,

Je ne sais quelle vague et lente mélopée.
La voix se rapprocha de buisson en buisson,
Comme à son nid revient la colombe échappée,
Et je surpris au vol ce lambeau de chanson.

« Las! hélas! pour mon cœur que lassent
L'âge et les ennuis,
Tristes, tristes, — tristement passent
Les jours et les nuits.

Sur la verte lande,
Aux sons du pipeau,
Par couple ou par bande
S'ébat mon troupeau.

Il trotte et folâtre,
Sans penser à rien :
Sur lui le vieux pâtre
Veille avec son chien.

Las! hélas! pour mon cœur que lassent
L'âge et les ennuis,
Tristes, tristes, — tristement passent
Les jours et les nuits. »

Le chant s'interrompit, et je vis apparaître,
Maigre et fauve, un vieillard, barbe et cheveux épars,
Qui poussait devant lui, tout en les laissant paître,
Ses brebis, dont son chien réprimait les écarts.

— « Vieux berger, si c'est toi qui chantais tout à l'heure,
Lui dis-je, sur ma foi ! tu prends bien mal ton temps
De choisir un refrain où la tristesse pleure,
Pour fêter, au réveil, ce beau jour de printemps ! »

— « Ce beau jour ? dit le vieux à la barbe d'apôtre.
Et sur quoi juges-tu ce jour plus beau qu'un autre,
Jeune homme ? Crois-tu donc qu'il suffit d'un rayon
Allumant la rosée aux herbes du sillon,
D'un parfum qui s'exhale, et d'un chant d'alouette
Tombant du haut du ciel et que l'écho répète,
Pour que tout cœur s'éclaire et chante, — et qu'à mon tour
Je puisse m'écrier avec toi : quel beau jour ? »

— « Oui, repris-je, je crois qu'entre toutes les causes
Qui peuvent éveiller la joie en notre sein,
Rien n'est plus naturel, et plus juste, et plus sain
Que de s'unir de cœur à la gaîté des choses. »

— « Erreur ! dit le vieillard. Les bois, les prés, les roses,
L'oiseau qui bat de l'aile, et le ruisseau qui fuit,
Pas plus que le soleil et les feux de la nuit,
Ne sont en aucun temps ni joyeux ni moroses.
Le monde extérieur ne pleure et ne sourit,
Crois-moi, qu'en reflétant l'état de notre esprit :
Splendide et lumineux, si notre âme est joyeuse,
Brumeux, terne et voilé, quand elle est soucieuse. »

— « Non, répliquai-je, non ! Le deuil d'un soir d'hiver,
L'allégresse de l'aube illuminant la mer,
Ne sont pas seulement un reflet que leur prête
Notre humeur attristée ou notre cœur en fête.
Une âme éparse flotte avec les moissons d'or,
Et dans les bois émus à tous leurs bruits se mêle !...
Et, d'ailleurs, fût-il vrai que l'antique Cybèle
Ne vit qu'en nous, vieillard, je te dirais encor :
Puisque les choses n'ont de charme et de sourire
Que ceux dont les revêt notre âme qui s'y mire,
Faisons fête au présent, croyons au lendemain,
Et marchons exultants d'une gaîté sereine,
Afin que la nature inconsciente prenne,
Sous nos regards joyeux, quelque chose d'humain ! »

— « Quoi qu'il en soit, reprit doucement le vieux pâtre,
Ton appel à la joie est d'un bon cœur. Mais quoi !
N'est pas joyeux qui veut. Les tristes, comme moi,
Ceux que la vie amère a traités en marâtre,
Vivent sans espérance et ne sauraient s'unir
A ta jeune gaîté qui rit à l'avenir.

— « Je pensais comme toi, lorsque j'avais ton âge.
J'admirais tout : le ciel, la mer, le bois sauvage ;
De l'amour, comme toi, je rêvais la douceur ;
Enfin, ainsi que toi, juvénile chasseur

Je battais les buissons, quêtant les mêmes proies.
Et j'ai fait buisson creux... — Hélas! où sont les joies
Dont je voyais alors, au rayon matinal,
L'essaim charmant s'ébattre et danser, au signal
Que leur jetait du ciel l'alouette en délire ?
Où sont-ils ces transports que la jeunesse inspire,
Ces longs enivrements ressentis tant de fois
Quand, au déclin du jour, j'errais au fond des bois?...
Ainsi qu'un vert bouton se fane avant d'éclore,
Ainsi que la rosée au soleil s'évapore, —
Tout cela s'est flétri, tout cela s'est séché,
Et dans mon dur sentier, triste et seul, j'ai marché.

« Pauvre, et de m'enrichir n'éprouvant nulle envie,
Mais jaloux de rester un homme honnête et droit,
J'avais l'ambition, quand j'entrai dans la vie,
De m'y faire au soleil la place où j'avais droit.
J'y tâchai de mon mieux : d'autant qu'à mon estime
J'avais à réussir un titre légitime,
Le talent. — En tout cas (car j'en doute aujourd'hui),
Je me sentais au cœur l'inébranlable appui
D'une âpre volonté, de ses efforts prodigue,
Et qui ne reculait devant rien — que l'intrigue.

« Mais que ce fût l'intrigue ou non, — vice ou vertu,
Quelque don précieux dut me manquer sans doute :
Car, après maint obstacle évité sur ma route,

Au moment décisif, je fus toujours battu.
Oui, c'est à l'instant même où ma juste espérance,
Comptant sur le succès, en jouissait d'avance,
Que toujours quelque heurt survenait, imprévu,
Qui me désarçonnait près du but entrevu...
Mais à quoi bon poursuivre une plainte importune?
L'amour ne me fut pas moins dur que la fortune :
Et j'en vins à conclure, abreuvé de dégoûts,
Que, dans ce monde amer où nous gémissons tous,
Il n'est pas un amour — si pur qu'on le suppose —
Qui nous paie en bonheurs les chagrins qu'il nous cause !
Et pourtant ce doux mal, cet indigent trésor
Est tout ce que la vie a de meilleur encor...
Quant au reste, ce n'est qu'une plate imposture.

« Vois ! j'ai quatre-vingts ans : j'ai fait tous les métiers;
J'ai laissé de ma laine, en courant l'aventure,
Aux cailloux des chemins, aux ronces des sentiers;
Dans les camps, sur les mers—où gronde un double orage,—
J'ai nargué la mitraille et bravé le naufrage;
J'ai du pôle au tropique erré sans trêve, eh bien !
Durant tout ce stérile et douloureux voyage,
Je n'ai jamais trouvé rien d'innocent — mais rien ! —
Que mes brebis, jeune homme,—et de bon que mon chien. »

Comme s'il eût compris ce que disait son maître,
Le chien, se détachant du troupeau qu'il fait paître,

S'approcha du vieil homme, et lui mit dans la main
Sa grosse tête où luit un regard presque humain.
Le pâtre ému paya d'une lente caresse
L'humble ami qui proteste ainsi de sa tendresse ;
Puis, brandissant ses poings et défiant le sort,
Il cria d'une voix désespérée :

« O mort !
Toi, du pauvre la seule amie et la meilleure !
O mort, quand donc viendra l'heure que j'attends, l'heure
Bienheureuse où, pauvre être affamé de repos,
Dans l'ombre, près de toi, j'étendrai mes vieux os !
Les riches, les heureux tremblent, quand ta main rude
Les arrache aux plaisirs dont ils font leur étude ;
Mais pour l'infortuné, las enfin de gémir,
Oh ! quel soulagement quand tu viens l'endormir ! »

Et, sans un mot de plus, le sombre patriarche
Rassembla ses brebis, et se remit en marche.

Pour moi, surpris d'abord de son brusque départ,
Je lui criai, pendant qu'il s'éloignait :

« Vieillard,
Dans quelque cinquante ans, si Dieu me prête vie,
Peut-être inclinerai-je à ta philosophie.
Quant à présent, — j'en crois l'exemple du pinson. »

Et rappelant soudain ma belle humeur enfuie,
Je repris, le pied leste et l'âme épanouie,
Ma course, — en me chantant cette allègre chanson.

« L'aube s'éveille, et l'alouette,
Au joyeux essor,
Lance un chant que mon cœur répète
Plus joyeux encor.
Dans la nature et dans mon âme
Tout germe et fleurit,
Tout chante et sourit :
Tout est parfum, caresse et flamme !
Amour, Amour, je te réclame :
Voici le printemps,
Et moi j'ai vingt ans.

« S'il faut au cours lent des années
S'éteindre et vieillir,
Avant que les fleurs soient fanées,
Je veux les cueillir.
Au vieillard qui me désenchante
La vie et l'amour,
Je puis croire un jour, —
Mais aujourd'hui l'amour m'enchante
Aussi je ris, aussi je chante :
Gloire au gai printemps,
Joie à mes vingt ans ! »

TO BE OR NOT TO BE

Par M. FAUVEL

Membre titulaire

Être ou n'être pas ! Effrayant mystère !...
L'ami qu'à la tombe hier j'ai conduit
Dort-il tout entier sous sa lourde pierre
Ou si l'âme échappe à la sombre nuit ?

S'il n'est pas en nous de flamme immortelle,
La vie est pour l'homme un triste cadeau,
Car c'est vainement que la terre est belle ;
Car c'est vainement que le ciel est beau.

L'esprit curieux par delà s'élance.
A l'éclat du jour, aux splendeurs du soir,
Notre ardent désir fend la voûte immense
Et cherche plus loin ce qu'il ne peut voir.

Du poids de la chair l'âme délivrée
Pourrait-elle, au sein d'un jour radieux,
D'un vol éternel sonder l'Empyrée
Et lire à jamais le livre des cieux ?

De l'aile toucher et suivre à la trace
Les mille soleils qu'on voit d'ici-bas
Et les milliards roulant dans l'espace,
Que nos longs engins ne nous montrent pas?

Étancher sa soif de savoir avide?
Voir des astres naître, en voir au déclin?
Traverser l'Éther et franchir le Vide,
Retrouvant toujours des mondes sans fin?

Ouïr leur silence ou leur harmonie?
Voir s'ils sont peuplés ou s'ils sont déserts
Et quelle est sur eux la mort ou la vie?
S'ils ont des cités, des fleuves, des mers?

Rejoindre.. Oh! transport! les êtres qu'on pleure!...
Ceux qu'on aimait tant et qu'on aime encor;
Qui, fuyant notre humble et veuve demeure,
Ont déjà trouvé... peut-être!... le port?...

Reviens, fier esprit, ramper sur la terre
De rêves si beaux crains l'illusion.
Pourtant, s'ils berçaient mon heure dernière,
« O Mort, où serait ton noir aiguillon? »

LES CANARDS SAUVAGES ET LES *APPELANTS*

FABLE

Par le Même

L'hiver avait glacé les ondes ;
Les hôtes emplumés du pays des frimas,
Livrant au vent du Nord leurs ailes vagabondes,
Avaient tous fui vers nos climats.
Mais quoi ! jusque chez nous ces oiseaux misérables
Se voyaient poursuivis par les rigueurs du Nord...
Les éléments sont implacables !...
Les hommes le sont plus encor !
Bravant les nuits les plus affreuses,
Un chasseur plein d'astuce et le fusil chargé
Guettait les bandes malheureuses
Dans un étroit gabion logé.
Pour tenter les canards qui traversent l'espace,
Sur sa mare d'abord il a brisé la glace
Puis couvert de roseaux sa chétive maison...
Est-ce tout ? Il perdra ses peines ;
Les voyageurs ailés fuiront ses ruses vaines...
Mais peut-on fuir la trahison ?

Or, en expédients tout chasseur est habile :
Des *appelants* au manège dressés
Sont auprès du gabion par notre homme placés,
Des deux côtés rangés en file
Passe un vol de canards ; aussitôt *appelants*
De battre bruyamment la mare de leurs ailes ;
Les voilà tous voletants, canetants,
S'éloignant toutefois jusqu'au bout des ficelles
Qui les attachent, les vauriens.
On n'est trahi que par les siens !
Ceux qui passaient, à cette voix connue,
D'abord ralentissent leur vol,
Font vingt et vingt *rassins* en s'approchant du sol
Puis se relèvent vers la nue !. . .
Nos traîtres redoublent alors
Pour les ramener leurs efforts
Et font si bien que la bande sauvage
Ferme l'aile au haut du nuage
Et fond soudain entre les rangs
Exprès ouverts, par qui ?... par des parents.
Notre chasseur à genoux les épie,
Le fusil d'avance ajusté.
Le gibier l'un de l'autre étant trop écarté,
L'homme attend, puis, la bande une fois réunie,
Il vise avec calme et fait feu...
Dix canards restent morts au plus épais milieu.

Le hasard ici-bas fait quelquefois justice.
Pour l'exemple il voulut qu'un des plombs s'écartant
Frappât au cœur un *appelant*
Victime ainsi de son propre artifice.

Il mourut, mais un seul !... et c'est là mon souci :
Tous les traîtres devraient se voir traités ainsi.

L'ISOLEMENT

Par M. Julien TRAVERS
Président de l'Académie

Plus l'homme est isolé, plus son attention
Se concentre et se plonge en sa réflexion,
D'où, comme une eau limpide, en ses canaux pressée,
En pleine liberté s'élance sa pensée.
L'esprit n'aspire plus aux mots, aux traits charmants,
Des frivoles salons vides amusements :
Il grandit, il demande à la philosophie
Le secret inconnu, mystère de la vie ;
Des stupides rêveurs expliquant l'univers
Il rejette, pensif, les systèmes divers,
Et, fort de son espoir, par delà les étoiles,
De la nature il cherche à déchirer les voiles...
Vains efforts ! mais du moins il a comblé son vœu
Et revient triomphant, car il a trouvé Dieu.

« Trouvé Dieu ? quelle erreur ! » dit la troupe alarmée
Des apôtres nouveaux ; « la matière animée
« Est la substance unique, et tout par elle, tout
Sans peine se conçoit, s'explique, se résout.

« Grâces à la chimie, il n'est plus de problème :
« L'atome est origine et base du système. »

— L'atome une origine ?... Eh ! quel en est l'auteur ?
De ce germe fécond quel est le créateur ?
Où dès l'aube des jours a-t-il pris la naissance ?
Aveugle, par lui-même a-t-il une puissance ?
Que d'un être insécable, à l'infini semé,
Dans l'espace et le temps l'univers soit formé,
Que la création jamais ne se repose,
C'est l'éternel effet d'une éternelle cause,
Et cette cause est Dieu ! — Quand ? comment et pourquoi ?
Nul que lui ne le sait. Du sage il est la foi,
Le sage le bénit et l'adore en silence.
L'atome, la cellule, et ce que la science
A vu dans la matière en évolution,
Ne portent nulle atteinte à sa conviction.
La matière en travail, du soleil à l'insecte,
A son esprit révèle un parfait architecte,
Méconnu de l'athée, esclave révolté.
Lui s'incline, est heureux !... il tient la vérité.
Solitaire, il jouit : une étude profonde
Lui montre en ses détails la grande œuvre du monde,
Que seul le Tout-Puissant pouvait édifier :
Aux merveilles de l'œuvre il connaît l'ouvrier.

L'AMOUR ET L'AMITIÉ

FABLE ALLÉGORIQUE

Par le Même

L'Amour, frère cadet, l'Amitié, sœur aînée,
Sous le toit maternel passèrent une année,
L'un poussé par sa fougue, outrant la liberté,
L'autre, humble, se vouant à la sincérité.

Si différents d'humeur, on sait qu'ils se brouillèrent,
Et que bientôt ils se quittèrent.

Pendant que l'Amour, fier, prenait la clef des champs,
L'Amitié, par ses goûts constants
Et par sa prudence arrêtée,
Dans ses foyers était restée.

L'Amour, en tous pays attaquant tous les cœurs,
Alluma d'effrayants orages,
A la pure innocence enseigna des horreurs,
Mit la guerre dans les ménages,

Insulta, plein de joie, à d'amères douleurs
Et fit répandre bien des pleurs.
Il charmait par la jouissance,
Et, trompant des vœux indiscrets,
Traître, il mettait d'affreux regrets
A la place de l'espérance.
Il souriait, on lui sourit;
Il égarait, on le maudit.
Enfin, las de ses longs voyages,
Un peu confus de ses ravages,
De dégoût il se convertit,
Et vint, confessant sa folie,
Honteux implorer la pitié
De sa tendre sœur, l'Amitié,
De cette sœur triste, affaiblie,
Livrée à la mélancolie
Depuis qu'elle connut, un jour,
Tant de fredaines de l'Amour.

A son frère elle fit de douces remontrances
Qui lui parurent des offenses.
Il reprit, résolu, son rôle de vainqueur.
Pour la dernière fois il dit : « Adieu, ma sœur! »
Et sa malice furibonde
Le rendit de nouveau ce puissant séducteur
Qui soumet à ses lois tous les peuples du monde.

FABLE

Par le Même

Pour pénitence un confesseur
Dit à son confessé : « Mon fils, de la douleur
« Faites l'essai, — par elle on peut devenir sage ; —
« Mettez dans vos souliers des pois, et hâtez-vous
« D'aller faire un pèlerinage
« A Notre-Dame de Limoux. »
Le confessé, dévot, commença le voyage ;
Mais, souffrant à la tâche, et voulant toutefois
S'acquitter de sa pénitence,
Il fait cuire ses pois, il tourne la défense,
L'élude, et du remords étouffe enfin la voix.

Qui de nous ne compose avec sa conscience,
Et dans nombre de cas ne fait cuire ses pois ?

QUATRAINS

Par le Même

En ce monde il n'est pas d'éternelles douleurs ;
Sans l'oubli que serait la vie ?
La mort fait verser bien des pleurs ;
En est-il que le temps n'essuie ?

Un villageois demande au libraire Verdure
Un paroissien neuf, bon, solide et qui dure :
— Le voulez-vous en veau, basane ou maroquin ?
— Non, dit le villageois, je le veux en latin.

Un poëte charmant, que la louange grise,
Disait un jour avec franchise :
« Il faut qu'un homme soit bien infirme d'esprit
« Si je le trouve sot alors qu'il m'applaudit. »

Hériter d'un grand nom n'est pas le bien suprême ;
Mais être l'artisan de sa propre grandeur,
C'est monter au suprême honneur
De ne devoir rien qu'à soi-même.

Plus que vous ne pensez, amis, je suis à plaindre.
Sans être fort ambitieux,
Avec l'amour du beau j'ai le désir du mieux,
Et je ne puis jamais l'atteindre.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

BEAUREPAIRE (Ch. de). — Notice sur un compte de l'écurie de Catherine de Médicis.

BERTAULD. — Cour de Cassation. Audience de rentrée du 3 novembre 1881. Discours.

BÜCHNER (A.). — Goethe. Faust. Première partie. Texte allemand. — Goethe. Faust. Première partie. Traduction (revue) de J. Porchat. — Goethe. Iphigénie en Tauride. Texte allemand.

CAILLEMER (E.). — Rapport sur le concours ayant pour objet l'histoire des institutions municipales de Lyon.

CARLEZ (J.). — Notice sur le grand orgue de l'église St-Pierre de Caen. — Choron, sa vie et ses travaux. — Malherbe et les musiciens.

CHARENCEY (H. de). — Les traditions relatives au fils de la Vierge. — De l'impossibilité de l'existence de la République en France. — Recherches sur les dialectes tasmaniens. — Recherches sur les noms des points de l'espace.

CHATEL (Eug.). — Archives départementales. Rapport du conservateur.

CHAUMELIN (Marius). — Histoire des peintres. École génoise. — L'art contemporain. — Annuaire

historique de Marseille de 1857. — Les trésors d'art de la Provence exposés à Marseille en 1861. — Salon marseillais de 1860. — Marseille. Coup d'œil sur les mœurs, les coutumes, etc. — Decamps, sa vie, son œuvre. — La peinture à Marseille. Salon marseillais de 1859. — Marseille littéraire. — Chefs-d'œuvre et curiosités de l'industrie à l'Exposition de 1878. Jouets. — Histoire des peintres. École napolitaine (par Ch. Blanc et M. Chaumelin).

Chauvet (Em.). — Sur la paix perpétuelle. Discours de rentrée de l'Académie de Caen.—Logique de Galien. — La Philosophie grecque, ses rapports à la médecine.

Collas (Ernest). — Fantaisies.

Croizier (de). — Les monuments de l'ancien Cambodge. — L'ouverture du Fleuve-Rouge au commerce.

Dehérain. — Isidore Pierre, notice nécrologique.

Denis (J.). — Comédie nouvelle.

Du Moncel (Th.). — Le téléphone. — Le microphone, le radiophone et le phonographe.

Dupont (E.). — Sur l'origine des calcaires devoniens de la Belgique.

Dupuis (J.). — Évènements du Tong-King, 1872-1873. — Journal de voyage.

Duval (Louis). — Les députés de l'Orne de 1789 à 1815. — Les étapes d'un réquisitionnaire en Basse-Normandie. —Esquisses marchoises. — Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsor. — Un jurisconsulte républicain au XVI[e] siècle.

Joachim du Chalard. — Notes critiques sur la géographie de l'Orne, par Joanne.

ENDRÈS (E.). — Manuel du conducteur des ponts et chaussées.

FEUQUIÈRES (Jules). — Électro-métallurgie.

FLEURY (E.). — Antiquités et monuments du département de l'Aisne. — Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Laon (2e envoi).

FORMIGNY DE LA LONDE (A.-R. de). — Note sur les développements des courses de chevaux en France.

GASTÉ (A.).—Les Plaideurs, comédie de Racine, texte publié avec notes. — Cicéron. Deuxième philippique, édition avec notes. — Iphigénie, tragédie de Racine, texte revu. — Fénelon. De l'éducation des filles, texte revu. — Molière. Le Bourgeois gentilhomme, avec une introduction.

GIBERT (E.). — Le mouvement économique en Portugal.

GIRARDIN (J.). — De l'industrie métallurgique chez les anciens Romains.

HUGUET-LATOUR (le major). — Brochures diverses sur le Canada.

JOLY (A.). — De la condition des Vilains au moyen âge d'après les fabliaux.

JORET-DESCLOSIÈRES. — Rétrocession des prisons départementales à l'État. — Rapport sur la transformation des prisons départementales.

LE JOLIS (Aug.). — Note sur le myosotis sparsiflora de la « Flore de Normandie. »

Liard (Louis). — Descartes.

Malbranche (F.). — Bréant, sa vie et ses œuvres.

Marchand (Eug.). — Dosage volumétrique de la potasse.

Monod (H.). — Rapport du comité de secours pour les soldats blessés. 1870-1871.

Moulin (H.). — Jules Favre et son fauteuil académique.

Paris (G.). — Académie des Inscriptions. Rapport sur les antiquités de la France. Concours de 1880.

Pinel (H.). — Memento des connaissances militaires à l'usage de l'infanterie territoriale. — Le dressage des chevaux.

Reinvillier (A.). — Les miasmes de Paris.

Rousse (Joseph). — Poésies bretonnes.

Saint-Germain (A. de). — Sur la composition des forces dont la grandeur et la direction restent invariables.

Thévenot (A.). — Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube.

Tommasi (Dr). — Sulla dissociazione dei sali ammoniacali, etc.

Travers (Julien). — Les origines de la curée de Barbier.—Annuaire du département de la Manche, 54e année. — Troisièmes regains. — Biographie de M. de La Codre.

Travers (Émile).—Les instruments de musique au XIVe siècle, d'après G. de Machaut. — Notes sur François Bonnemer, de l'Académie de peinture.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle.
Association scientifique de France.
Société philotechnique.
Société de géographie.
Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de France.
Société française de numismatique et d'archéologie.
Société des études historiques (rue Gay-Lussac, 40).
Société académique indo-chinoise (44, rue de Rennes).
Société philologique.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Apt. Société littéraire, scientifique et artistique.
Arras. Société des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bernay. Section de la Soc. libre de l'Eure.
Besançon. Société des sciences, etc., du Doubs.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et belles-lettres.
Bône. (Algérie) Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
— Commission des monuments historiques.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agric. de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture du Calvados.
— Association normande.
— Société française d'Archéologie.

Caen. Soc. vétérinaire de la Manche et du Calvados.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Société médicale.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des lettres, sciences et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sc. naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
Lisieux. Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Lyon. Société d'agriculture, etc.
— Musée Guimet.
Mâcon. Société d'agriculture, etc.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
Marseille. Académie.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Soc. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Mulhouse. Société industrielle.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie du Gard.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (Le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
Rouen. Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.

Rouen. Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
St-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie.
St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brünn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Bruxelles. Société malacologique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.

Christiania. Université royale de Norwège.
Colmar. Société d'agriculture du Haut-Rhin.
— Société d'histoire naturelle.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Académie royale Danoise des sciences et des lettres.
Essex. Institut d'Essex.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littér.
Harlem. Fondation Tayler.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Palerme. Académie des sciences naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sciences naturelles.
Pise. Institut libre des sciences.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de le Basse-Alsace.
Sydney. Société royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1882.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1881-1882.

MM.

TRAVERS (J.), *président.*
DENIS (J.), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
GIRAULT (C.), *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

TRAVERS (J.), *président.* GASTÉ, *secrétaire.* CARLEZ, *vice-secrétaire.*	membres de droit.
JOLY, DUPONT, CHATEL, BUCHNER, DE BEAUREPAIRE, CAUVET,	membres élus.

Membres titulaires.

MM.

TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
MORIÈRE, doyen de la Faculté des sciences.
GIRAULT, professeur hon. à la Faculté des sciences.
CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
DU MONCEL, de l'Institut de France.
CHATEL, archiviste du Calvados.
MELON, président du Consistoire.
JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
COLLAS, prés. de chambre hon. à la Cour d'appel.
BUCHNER, prof^r de littérature étrangère à la Fac. des lettres.
FAYEL, professeur à l'École de médecine.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
DUPRAY DE LA MAHÉRIE, cons. à la Cour d'appel.
E.-DESLONGCHAMPS, prof^r à la Faculté des sc.
DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel.
LEGENTIL, ancien professeur au Lycée.
DENIS-DUMONT, prof^r à l'École de médecine.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
CARLEZ (Jules), professeur de musique.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Société d'agriculture.
CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
LAVALLEY (Gaston), bibliothécaire.
TRAVERS (Émile), ancien cons. de préfecture.

MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, ancien directeur de l'École de médecine.
WIART, professeur à l'École de médecine.
CAREL, professeur à la Faculté de droit.
GASTÉ, professeur à la Faculté des lettres.
DESDEVISES DU DÉZERT, id.
TESSIER, id.
DITTE, prof^r de chimie à la Faculté des sciences.
GUILLOUARD, professeur à la Faculté de droit.
DE SAINT-GERMAIN, prof^r à la Fac. des sciences.
BERJOT, chimiste.
BEAUJOUR, notaire honoraire.
FAUVEL, juge de paix.
LANFRANC DE PANTHOU, ancien procur. général.
NEYRENEUF, professeur de physique à la Faculté des sciences.
LIARD, recteur de l'Académie de Caen.
HOUYVET, pr. présid. à la Cour d'appel de Caen.
GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la préfecture du Calvados.
LECORNU, maître de confér. à la Fac. des sciences.
MONOD, préfet du Calvados.
CHAUMELIN, directeur des Douanes.

Membres honoraires.

MM.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.
BONNAIRE, prof^r honoraire à la Fac. des sciences.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
LE BOUCHER, prof[r] hon. de la Fac. des sciences.

Membres associés-correspondants.

MM.

DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur géographe, à Bayeux.
M[me] Lucie COUEFFIN, id.
GIRARDIN, ancien recteur de l'Acad. de Clermont.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé) à Valognes.
MARTIN, doyen hon. de la Fac. des lett., à Rennes.
LEBRETHON, sous-bibliothécaire, à Rouen.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Acad. française.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.
HOUEL, ancien inspect[r] général des haras, à St-Lo.
HUREL, ancien professeur de rhétorique, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
DESAINS, membre de l'Institut, à Paris.
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.

LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, ancien doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.
ROUSSET, homme de lettres, à Lyon.
CASTEL, ancien agent-voyer chef, à Bayeux.
JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, ancien prof[r] de rhét., à Avranches.
HUE DE CALIGNY, corr. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lett., à Toulouse.
BOCHER, sénateur, à Paris.
ENDRÈS, ingénieur en chef, à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
MÉNANT, vice-président du Trib. civil de Rouen.
DELISLE, adm. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
CHÉRUEL, recteur honoraire d'Académie, id.
DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiq., à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
DUVAL-JOUVE, anc. insp[r] d'Acad., à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
MERGET, ancien prof[r] à la Fac. des sc. de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, anc. provis[r], à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, anc. direct. des Beaux-Arts.
TARDIF (Adolphe), conseiller d'État hon., à Paris.
TARDIF (Jules), archiviste aux Archives nat., id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettr., à Paris.
DE SOULTRAIT, trésorier payeur, à Besançon.

HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
Mlle A. BOSQUET, femme de lettres, id.
DE ROZIÈRE, sénateur, id.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lett., près Bernay.
AKERMANN, antiquaire, à Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des Archives nation., à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.
BOVET, ancien bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
SAUVAGE, ancien juge de paix.
GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, littérateur, à Marzan.
PETIT (J.-L.) antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTORF, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Affaires étr., à Paris.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, id.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
DE LA FERRIÈRE, littérateur, à Paris.
MAYER, de la Soc. des Ant. de Londres, à Liverpool.

FABRICIUS (Adam), profr d'hist., à Copenhague.
NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.
JARDIN (Éd.), inspecteur des services administratifs de la marine, à Rochefort.
FRANÇOIS, conseiller d'État honoraire, à Paris.
LIVET (Charles), homme de lettres, id.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, id.
Mme CAREY, poëte anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des Chartes, id.
D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
GAUCHER, profr de rhét. au Lycée Bonaparte, id.
LUCE, membre de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
Mme SEZZI (Esther), id.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiv. de la Seine-Infér.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
ANQUETIL, anc. insp. d'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, sénateur, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.
MAREY, professeur au Collége de France, id.
JOAO DE CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
GOMARD (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.

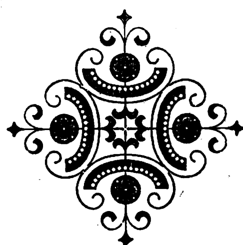
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
COUGNY, inspectr général de l'instr. secondaire, id
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
PELLERIN, avocat, ancien procureur de la République, au Havre.
CAILLEMER, doyen de la Faculté de Droit, à Lyon.
CHARPENTIER, anc. officier supérieur, à Alençon.
QUENAULT, ancien sous-préfet, à Coutances.
BEAUNE, anc. procureur général à la Cour de Lyon.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, insp. de l'École des mines, à Liège.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), censeur du lycée de Versailles.
VILADE (Léon DE), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.
DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, id.
DECORDE, anc. secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
FRIGOULT, professeur au collège de Cherbourg.
REYNALD, doyen de la Faculté des lettres d'Aix.
ROBINOT BERTRAND, avocat, à Nantes.
HIPPEAU, professeur honor. de Faculté, à Paris.
MARIE, professeur à l'École de droit de Rennes.
Mme DACHÉ, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.

PUISEUX, insp. gén. hon. de l'instr. prim., à Paris.
LE BRETON, proviseur du lycée de St-Brieuc.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
WIESENER, ancien prof^r au lycée Louis-le-Grand.
OLIVIER, inspect. gén. des p. et c., à Brix.
MÉTIVIER, professeur d'histoire, à La Flèche.
DES DIGUÈRES, de la Société des Antiq. de Norm.
FOUCHER DE CAREIL, sénateur, à Paris.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, id.
TROCHON, substitut du procureur de la République, à Rouen.
LE CACHEUX (l'abbé), laur. de l'Acad., à Coutances.
DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
CLAYE (J.), homme de lettres, à Paris.
BRÉAL (Michel), prof^r au Collège de France, id.
GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
VALLÈS, ex-insp. gén. des ponts et chaussées, à Cros (Gard).
DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), économiste, id.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérat., à Paris-Passy.
LE PROVOST DE LAUNAY, anc. préf. du Calvados.
GIMET, ancien préfet du Calvados.
CANIVET (Charles), journaliste, à Paris.
RENAULT, conseiller honoraire de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.
COPPÉE (François), poëte dramatique, à Paris.
BOUTMY, dir. de l'École libre des sc. politiques, id.
PEZERIL, sous-intendant militaire, à Nantes.
PARROT, antiquaire, à Angers.

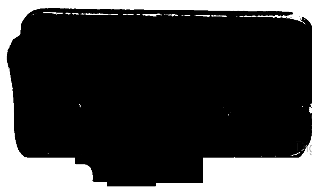
FERRAND, ancien préfet, à Amiens.
BOUET, peintre, à Paris.
LECESNE, conseiller de préfecture, à Arras.
NADAULT DE BUFFON, cons. hon., à Rennes.
BAVELIER (Adrien), anc. avocat au Conseil d'État.
DELISE, conseiller à la Cour de Cassation.
CLOUET, prof. à l'École de médecine de Rouen.
RAMBAUD, prof. à la Faculté des lettres de Paris.
BOIVIN-CHAMPEAUX, pr. président, à Bourges.
LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy.
BUCHÈRE, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
LAUNAY, professeur d'histoire au lycée de Rouen.
JORET-DESCLOZIÈRES, littérateur, à Paris.
PIQUET, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
LE CERF, antiquaire, à Paris.
SEGUIN, ancien recteur de l'Académie de Caen.
SERVOIS, inspecteur général des archives, à Paris.
HÉBERT-DUPERRON, anc. inspecteur d'Académie.
H. MOULIN, de Cherbourg, anc. magistrat, à Paris.
DURET, docteur, prosecteur à la Faculté de Paris.
Mme MARIE DE BESNERAY, à Lisieux.
CHEVALIER (l'abbé ULYSSE), à Valence.
POINCARRÉ, maître de conf. à la Fac. des sc., à Paris.
DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.
PINEL (Honoré), anc. off. sup., à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.








PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
A000066919100